

---

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

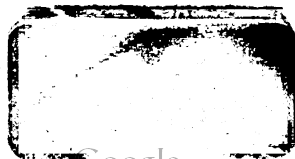
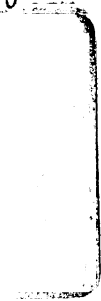
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

VILLENEUVE

gall. rev. 267<sup>c</sup>

-3



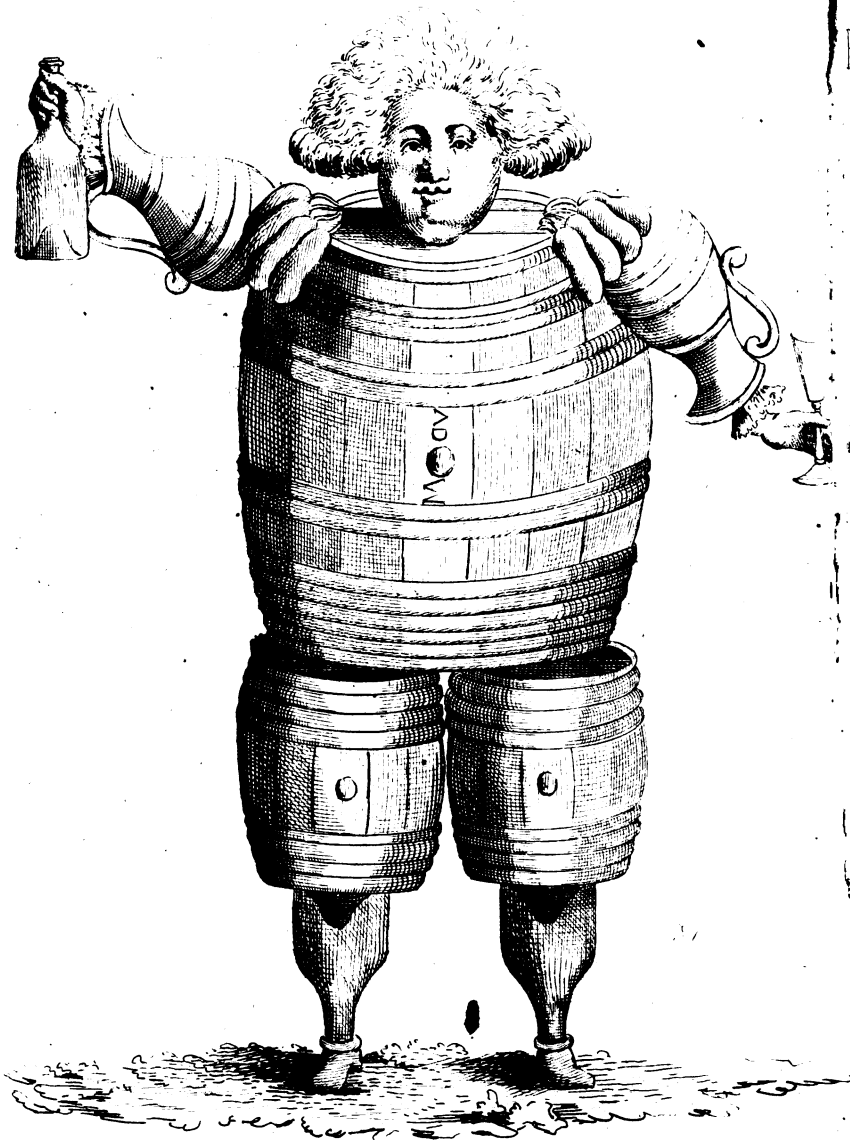
**<36626782840014**

**<36626782840014**

**Bayer. Staatsbibliothek**









---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 27.

BIBLIOTHECA  
REGIA  
MONACENSIS.

A V I S.

J'AVOIS entrepris mon Journal des Révolutions de France et de Brabant avec le sieur Garnéry; je dis mon journal, quoique le libraire prétende que c'est le sien. Il me semble pourtant que cette paternité là ne devoit pas être équivoque; et si la loi a dit : EST BIEN PÈRE QUI EST MARI, je puis dire à meilleur droit : je suis bien père de mes vingt-six numéros précédens, puisque je les ai tirés de mon cerveau, ou, si l'on veut, de mon écritoire. Mais, il y a longtemps que ce procès existe entre les libraires et nous, infortunés auteurs. Mon intention n'est point de le plaider ici. J'observe seulement au public, que suivant la division des trois ordres de Mirabeau, ne voulant être de l'ordre ni des

N<sup>o</sup>. 27.

A

MENDIANS ni des FRIPPONS , je m'étois rangé dans l'ordre des SALARIÉS. J'avois traité avec le sieur Garnéry ( et soit dit sans l'offenser ) , je m'étois embarqué pour six mois dans une galère. C'étoit une navigation bien assez longue , et sur une mer si orageuse , et pour un pauvre diable chargé de toute la manœuvre , qui composoit à lui seul toute la chiourme , et pour un paresseux qui aimoit le rivage , qui n'en étoit pas arraché comme le commerçant par la soif de l'or , et qui n'envisageoit point , au bout , des monceaux de piastres et des jouissances exclusives , mais des biens communs à tous les hommes , l'égalité , l'AUREAM MEDIOCRITATEM D'HORACE , c'est-à-dire la portion congrue et la légitime due au travail. — Je cherchois une république , non pas telle que les anciennes , ou que l'Utopie du chancelier Morus , mais telle que nos législateurs , aidés des lumières du siècle et de l'impulsion du moment , auroient pu en jeter les fondemens s'ils avoient voulu. Tel étoit le terme de ma navigation , et , certes , les vents n'étoient pas contraires. Je devois espérer qu'au bout de six mois , je serois bien proche de ce continent vers lequel je voguois. Mais envain je monte à la hune , et je prends ma lorgnette. Elle ne se montre pas cette terre fortunée ,

où les hommes , vraiment égaux en droits , n'auroient que la loi au-dessus d'eux , où la multitude ne seroit point si aveugle , si mobile , si ridiculement extrême , auroit dans sa raison des guides plus sûrs que des colporteurs , qui courent le soir celui qu'ils ont pendu le matin , et ne m'obligeroit point à me demettre de ma charge de procureur-général de la lanterne , pour n'être point complice de meurtres que rien ne justifie. Elle s'éloigne de plus en plus cette terre , où la cour ne pourroit corrompre ni les députés représentans de la nation , ni les journalistes représentans de l'opinion , où le corps législatif n'affecteroit point de se tendre à lui-même des pièges , et de garnir les mains royales de richesses et de faveurs à répandre , c'est-à-dire de moyens de corruption , et de triomphe sur la fragilité humaine. Si le pouvoir exécutif suprême dans l'état de nudité où il se trouvoit il y a quinze jours , et dans un moment où il étoit obligé de vendre sa vaisselle , a pu acheter les consciences à crédit , que n'a-t-on pas à redouter de son influence dans l'assemblée nationale , lorsqu'il aura les mains pleines d'or et chargées de cette énorme feuille de bénéfices , que le comité de constitution vient de lui composer ?

J'ai perdu mon temps à prêcher la république. La république et la démocratie sont maintenant à vauleau , et il est fâcheux pour un auteur de crier dans le désert et d'écrire des feuilles aussi nulles , aussi peu écoutées , que les motions de J. F. Maury. Puisque je désespère de vaincre des courans insurmontables , attaché depuis six mois au banc des rameurs , peut-être ferois-je bien de regagner le rivage , et de jeter une rame inutile. Je devrois laisser Garnéry , continuer au rabais les Révolutions de France et de Brabant , sans tenter avec mon Libraire , la lutte inégale de Tournon avec Prud'homme. Mais j'entends Robespierre , appeler mon découragement corruption , et s'écrier que je suis vendu comme les autres à la femme du Roi , et au parti ministériel. Il faut bien détromper mon cher Robespierre , il faut bien donner toutes les semaines de nouvelles preuves de mon incorruptibilité , montrer que je suis aussi fier républicain que lui , et que quand le nombre des patriotes qui diminue prodigieusement tous les jours , se réduiroit à un ou deux citoyens , c'est moi qui voudroit rester dernier des Jacobins.

Combien j'ai eu de peine à ajouter foi aux bruits qu'on répand contre le club de 1789 , contre le comité de constitution. Je l'avoue ,

pour me persuader , qu'un orateur que j'ai vu enflammé du saint amour de la liberté , que Mirabeau , par exemple , ait abandonné le parti populaire , il faudroit me le montrer pris sur le fait et les mains garnies ; il faudroit qu'on m'eût spécifié , si c'étoit en assignats ou en espèces sonnantes , il faudroit que j'eusse vu les larrons s'arranger dans la foire ; j'exigerois presque qu'on me produisît sa quittance. Lorsque je suis si difficile en preuves de corruption , comment se fait-il que moi j'aie été accusé d'être un journaliste vendu , et que j'aie vu Robespierre et L... parmi mes calomniateurs ? Il ne me reste plus qu'**A M'ENVELOPPER LA TÊTE.** Depuis le moment où j'ai publié la France libre , où j'ai pris le premier la cocarde nationale , qu'on cite de moi dans mon journal , je ne dis pas un numéro , mais un paragraphe , un seul mot , criminel de leze-nation et dans lequel j'aie prévarié ! Quoi , parce que les injures , les imprécations que vomissoit contre moi dans sa folie , le malheureux Bergasse , auront détourné un moment mon attention des travaux de l'assemblée nationale ; parce que , comme le pieux Samaritain , la compassion m'aura fait descendre de cheval , que je lui aurai ordonné des saignées et des bains froids ; parce que dans la démence de notre Solon , j'aurai contem-

plé quelque temps , non sans verser des larmes , ce grand exemple des misères humaines ; parce que j'aurai remis au n<sup>o</sup>. 27 , à rapporter la discussion du droit de faire la paix ou la guerre , doit-on conclure que le silence de mon n<sup>o</sup> 26 , étoit acheté ? Ainsi je ne pourrai avoir le col enveloppé d'un mouchoir et me plaindre d'une esquinancie sans qu'on ne me reproche aussi une argyrancie. Ingrat Robespierre ! mais mes chers Marseillois me rendent plus de justice , et ils viennent de m'honorer d'un très-grand nombre de voix pour être suppléant à l'assemblée nationale. Quoique je n'aie pas l'honneur de descendre comme eux des Phocéens , ils ont reconnu dans mes veines le sang des Grecs et des Romains ; et ils savent bien que je ne trahirois point dans l'assemblée des amphictyons la liberté de la Phocide. Cet encouragement , ce suffrage de la ville de Marseille , me font oublier en un moment la fatigue d'une navigation de six mois ; je me rembarque et me remets à la poursuite de cette république imaginée par le fabuleux Platon. O mes chers Marseillois ! vous allez être surpris en recevant de M. Garnéry le n<sup>o</sup>. 27 , des Révolutions de Brabant , de ne plus voir sur le frontispice , le nom du procureur-général de la lanterne ; seroit-il arrivé direz-vous au pro-

Évêque-général le malheur qui lui avoit été prédit par les quarante-cinq apôtres , et par Mirabeau-Tonneau ? Non , M. Mossy , c'est aux apôtres , qu'il est arrivé malheur. Le libraire Gattey , a été forcé dans sa boutique et n'a trouvé grace qu'en faisant abjuration ; c'est madame Gattey elle-même , qui , la torche à la main , après avoir fait amende honorable , a mis le feu à un monceau d'Actes des apôtres et de Gazettes de Paris , et a brûlé ainsi en effigie l'esprit de Pelletier et de Durosoy ; pour moi , apôtre en démocratie , je ne suis pas mort et je me garde bien de dîner où feu M. Peyssonel , cet illustre patriote que nous venons de perdre , avoit eu la simplicité d'accepter une invitation. L'eau d'or et les contre-poisons qu'il a pris n'ont pû le sauver.

Mais quoique je respire encore , mon ami Carra a pensé que ma séparation entre le libraire Garnéry étoit un décès ; en conséquence , après avoir donné à ma mort les pleurs qu'on doit à l'amitié , il s'est mis en possession de ma dépouille , de mon hérité jacente , et continue avec Garnéry les Révolutions de France et de Brabant. Il est bien plus commode de trouver ainsi un ou deux bataillons tout formés de sous-criteurs , que d'avoir à les recruter soi-même ; il est plus facile de continuer un journal qui a

réussi , que d'en établir un. Je félicite M. Carra de cette bonne fortune. Cependant comme il n'est si mince auteur qui n'ait un grain de vanité , et que je trouve des souscripteurs qui me font l'honneur de m'assurer que quand ils se sont réabonnés chez M. Garnéry pour le troisième trimestre des Révolutions de France et de Brabant , par Camille Desmoulins , ils s'abonnoient en considération de l'auteur , et non en considération de l'imprimeur , je prie les personnes qui , ayant renouvelé leur abonnement rue Serpente , n°. 17 , ont eu en vue l'auteur , et non le libraire , d'envoyer leur quittance au seul bureau de mon journal , fauxbourg Saint-Germain , rue de Seine , n°. 115. Je suis trop sensible a l'honneur qu'elles me font , pour ne pas leur envoyer la véritable continuation des Révolutions de France et de Brabant.

Ce Journal continuera de paroître tous les lundis. Le prix de l'abonnement est toujours de 6 liv. 15 s. pour Paris , et de 7 liv. 10 s. pour la province , pour trois mois , franc de port par tout le royaume.

---

FRANCE



## F R A N C E.

Depuis quelque temps le peuple de Paris se plaignoit que le lieutenant-criminel restât les bras croisés ; on accusoit le châtelet d'une incroyable facilité à relâcher le lendemain, les voleurs arrêtés la veille, et chacun de faire ses conjectures. En général, le peuple n'est guère plus content des robins que des calotins, et on venoit de crier dans les rues un papier qui ne devoit pas le réconcilier avec la magistrature. C'étoit une dénonciation patriotique, que faisoit la bazoche, de l'assemblée extraordinaire tenue au palais le 23 à midi. Ce jour on avoit vu entrer dans les cours nombre de voitures pleines de magistrats. Un instant après, voici venir le procureur-général, puis le garde-des-sceaux, tous arrivant par des portes différentes. MM. étoient entrés dans les détours du palais, et aussitôt toutes les grilles avoient été fermées. Cette assemblée de chambres, au moment où il n'y avoit plus de chambres que celle des vacations, et le lendemain du fameux décret du 22, avoit allarmé la vigilance de la bazoche. Pourquoi le garde-des-sceaux ? venoit-il protester contre le décret ? ou bien étoit-ce aussi

pour prier le Saint-Esprit de descendre en langue de feu sur leurs mortiers et leurs chaperons , que nosseigneurs s'étoient rassemblés dans le cenacle , un archevêque à leur tête ? On parloit des procureurs qui , pour punir la bazoche de sa comparution à l'assemblée nationale , et de cette dernière dénonciation , avoient arrêté entre eux de renvoyer de l'étude les amis de la constitution. Dans la communauté militante , vingt-un membres seulement avoient refusé d'adhérer à l'arrêté et de tremper dans cette conspiration d'affamer la bazoche. Le peuple , dont la patience étoit à bout , a saisi la première occasion de montrer aux juges , qu'il n'avoit pas tellement besoin qu'on lui rendit la justice , qu'il ne put se la rendre lui-même.

Le lendemain lundi , trois frippons conduits par leur mauvaise étoile , étoient allés sur le boulevard de l'hôpital , manger une matelotte à l'auberge de l'Arc-en-ciel , et avoient emporté l'argenterie de l'hôte ; celui-ci , qui n'étoit ni aveugle , ni boiteux , ni muet , se mit à la poursuite des larrons , et comme ils passaient la rivière , cria si haut qu'il attroupa le peuple sur les deux rives. Le débarquement fut fâcheux pour le TRIUMVIRAT , qui , à la descente du batelet , fut fouillé et assailli de toutes parts.

Celui qui étoit porteur de la grande cuiller à ra-goûts , se servit inutilement de plus d'habileté pour la faire sortir de sa poche , qu'il n'en avoit employée à l'y faire entrer , il fut surpris jetant sur la rive la pièce de conviction ; les autres furent également trouvés nantis et menés chez le commissaire , qui témoigna sa surprise de reconnoître dans l'un d'eux le visage d'un coquin que depuis peu il venoit d'envoyer deux fois en prison. La multitude les y reconduisoit , et alloit les recommander au geolier , quand l'un d'eux s'écrie qu'il s'en mocquoit , qu'après demain ils seroient hors du châtelet , avec chacun 6 liv. dans leur poche. Cette jactance fut leur arrêt de mort ; on leur prouva que si on peut braver la justice des tribunaux , on ne brave point la justice du peuple. — Ceci se passoit sur le marché-neuf du fauxbourg Saint-Antoine. Le peuple délibéra ; on prit les voix : quelques-uns représentèrent qu'il y avoit trop de rigueur à pendre un homme pour filouterie , que la peine de la loi n'étoit que les galères ; que si on pendoit les voleurs , le meilleur de nos rois auroit été pendu sans faute , puisque l'histoire raconte que Henri IV étoit enclin au vol , qu'il avoit les mains naturellement furaces , et qu'il ne les retint pas

toujours , comme il s'en accusoit lui-même. En passant l'année dernière sur le Pont-neuf devant le bronze tant salué du plus grand des Henris , je n'ai pu me rappeler ce trait sans rire , et sans faire cette réflexion : A quoi tient la différence entre un pendu et le meilleur des rois , à qui on me fait encore ôter mon chapeau deux cents ans après sa mort ?

Le peuple étoit rangé en cercle autour des criminels , et prenoit sa délibération prévôtale. Cet exemple d'Henri IV, et la citation de la loi , qui ne prononce de peine afflictive que les galères dans l'espece , faisoit impression sur les opinans ; mais un jurisconsulte du fauxbourg , repliqua que la loi , il est vrai , ne punissoit la filouterie que des galères pour la première fois , mais qu'il y avoit peine de mort pour la récidive ; que ceux-ci étoient de leur aveu dans ce cas ; que l'impunité d'une multitude de voleurs , relaxés presque aussitôt après leur détention , necessitoit un grand exemple ; qu'on n'entendoit parler que de vols ; que les propriétés n'étoient pas en sûreté ; que les tribunaux ne poursuivoient pas même les assassins ; que le boucher qui avoit tué un homme dans la chambre de sa femme n'étoit pas encore absous ou condamné ; que le suisse

qui avoit éventré un quidam , qui en avoit blessé deux autres chez une fille , rue Jean-Saint-Denis , n'étoit pas encore jugé ; que Lambesc n'étoit pas encore pendu , quoique depuis six mois le châtelet promit sans cesse de le pendre sous huitaine ; bref , que lui , concluoit à la lanterne , en gémissant d'y être forcé par la prévarication du châtelet. Ses conclusions furent suivies **UNA VOCE**. Deux des voleurs furent accrochés au poteau du marché-neuf ; le troisième , qui étoit trop difficile à pendre , fût assommé. En moins d'une heure , le trio avoit été pris , jugé et pendu sans confession. — Le sieur Roger , traiteur volé , avec ses couverts et sa grande cuiller , repassoit le batelet , et les voleurs passaient la barque à Caron. On s'afflige de voir l'usage de la lanterne , devenir trop fréquent et servir aux châtimens de vols et de délits minces , au lieu qu'on devoit la réserver aux crimes de lèze-nation , et dans le cas où le peuple a recours à sa loi martiale. Mais il faut convenir , comme le dit la proclamation publiée à ce sujet , que le peuple s'est montré juste même lorsqu'il étoit criminel , et que c'est au châtelet qu'il faut faire les plus grands reproches.

Le mal est que le peuple se familiarise avec ces jeux , et la seconde fête de la pentecôte il

s'est donné encore le divertissement de la lanterne. Vingt-quatre heures après la mort de ces trois voleurs , un autre avoit été pris en flagrant délit sur le quai de la féraille. Sur le lieu même , il étoit déjà accroché à une lanterne , et suspendu à douze à quinze pieds de terre , lorsqu'on a crié : voilà M. de la Fayette ; aussitôt le pendeur lâche sa corde , et le pendu tombe ; on l'enlève. Il n'étoit pas encore mort , mais il n'en valoit guère mieux.

M. de la Fayette , que je voudrois pouvoir louer plus souvent , a montré beaucoup de fermeté en cette occasion ; il étoit accouru presque seul au lieu de l'exécution , et a eu le courage d'exposer sa vie pour la défense de celle d'un voleur qui n'étoit pas condamné ; arrivé au moment où on l'assommoit par terre , il a arrêté de sa main celui qui lui avoit porté le dernier coup , et l'a conduit lui-même à la prison du châtelet. Après l'avoir fait enfermer , il est revenu au milieu du peuple , qu'il a prêché ; ce voleur , a-t-il dit , auroit été condamné à la marque , au pilori , aux galères , peut-être on l'auroit pendu...., vous êtes des assassins. Le peuple l'a tranquillement écouté , il a crié : vive la Fayette , et s'est séparé , en disant que le commandant avoit raison.

M. Bailly est monté le lendemain à la tribune

de l'assemblée nationale , où il a exalté l'action de son collègue : nouveau genre de courage ! s'est-il écrié , hommage sublime rendu à la loi ! exécutions atroces du peuple , qui envoie le cordon à ceux qui le volent , avec autant de facilité , que sa haute à ceux qu'elle a disgraciés.

M. Bailly avoit exposé qu'une foule de vagabonds étrangers inondoient la capitale ; MM. Villasse et Gouttes , ont assuré que nombre de scélérats échappés des prisons , nombre de brigands descendus des montagnes de la Savoie , étoient soudoyés pour mendier , semer le désordre et infester Paris.

Et c'est dans ce moment que le châtelet , au lieu de juger 800 prisonniers amoncelés dans sa geole , ou qu'il a reversés dans les prisons auxiliaires de la force , tue le temps à entendre plus de 500 témoins dans sa procédure criminelle , si incompétente , si absurde , si anti-nationale , de la nuit du 6 Octobre. Il faut lire à ce sujet l'adresse du district des cordeliers à l'assemblée nationale , ou plutôt l'adresse de la commune de Paris , puisque quarante-deux districts y ont adhéré. C'est par cette adresse magnifique que M. Linguet a répondu à ses détracteurs. Je n'en citerai qu'un endroit. Le rédacteur rappelle la séance du 4

février ; si mémorable par le serment civique du roi , où Louis XVI est venu au-devant de la nation , le rameau d'olivier à la main , où il a souhaité QUE SES INSTANTES EXHORTATIONS PUISSENT ÊTRE UN SIGNAL DE PAIX ET DE RAPPROCHEMENT ; où il a dit : « Que ceux qui s'éloigneroient encore de l'esprit de concorde me fassent les sacrifices qui les affligent , je les paierai par ma reconnoissance et mon affection. »

» Comment se souvenir , s'écrie M. Linguet , des excès antérieurs à cette amnistie universelle accordée , et même , on osera le dire , DEMANDÉE si noblement ? De part et d'autre elle étoit à désirer , cette amnistie ; car enfin , si la nuit du 5 au 6 octobre avoit été pour la cour une nuit de terreur , un des jours précédens n'avoit-il pas été pour la ville , pour la France entière , un jour de scandale ? Si des inconnus , à l'époque dont le châtelet veut si obstinément constater les délits , des malheureux excédés d'une marche pénible , périssant de besoin , à qui on avoit refusé un abri contre les injures de l'air au milieu d'une nuit orageuse , ont violé , le 6 octobre , un asyle respectable ; des personnages connus redoutables , n'avoient-ils pas insulté les couleurs sacrées



sacrées de la liberté dans cette même enceinte, au milieu du tumulte d'une orgie prématurée dans le fracas d'une espèce de bacchanale, où la bonne chère et les espérances également prodiguées, avoit produit pour les acteurs une double ivresse, et pour le royaume un double péril. Et, c'est quand la nation et son chef se sont mutuellement juré d'oublier, de pardonner tout le passé; c'est quand on est convenu de part et d'autre de laisser sous le même voile, et les prévarications de toute espèce, cause de tant de maux, et les détails affligeans de quelques-uns des efforts populaires qui en étoient le seul remède, c'est alors que le châtelet a l'audace impie de lever ce voile aussi sacré que celui qui couvre le visage des morts ».

Cette digression, où la turpitude du châtelet est si éloquemment développée, n'est pas étrangère au récit de l'espèce d'insurrection qui a menacé ce tribunal dans les fêtes de la pentecôte. Cependant on varie beaucoup sur la véritable cause de ce tumulte, qui n'a point laissé de traces après lui, comme il n'avoit point eu de pronostic et d'avant-coureurs; la cause en est difficile à fixer? Est-ce l'ivresse où le désœuvrement, suite naturelle des fêtes? Est-ce la fermentation des têtes, suite des attroupemens

du 22., au sujet de la motion Mirabeau , fermentation qui ne pouvoit manquer de faire son effet , et de produire une explosion quelconque. J'ai ouï soutenir par aucuns que c'étoit une sédition feinte ; on vouloit , disoient ces observateurs , donner le change au peuple , et détourner sur les voleurs et le châtelet , ses regards trop curieux qu'il attachoit sur quelques membres suspects de l'assemblée nationale ; on vouloit montrer au peuple une image des désordres d'une démocratie absolue et effrénée , et lui faire désirer les avantages d'un pouvoir exécutif suprême , qui auroit la plus grande force coercitive. Ce qu'il y a de certain , c'est que ceux qui ont vu le peuple qui composoit l'attrouplement de mardi sur le quai de la fêraille , disent n'avoir jamais vu de représentans de la nation si déguenillés. Laissons au temps à dévoiler les manœuvres qu'on soupçonne , et à démasquer les traîtres , ou bien confondre les calomniateurs. Je ne veux point accréditer ici les bruits qui se sont répandus sur les ravages qu'a fait la corruption dans l'assemblée nationale ; quel besoin ai-je de recueillir ces bruits vagues , et qui n'ont point d'auteur certain ? Quel besoin ai-je de suivre les députés dans le secret de leur maison , au milieu des ténèbres dont se cou-

vrent des conjurés, et dans les souterrains de l'intrigue? Faut-il pour asseoir sur eux un jugement, d'autre chose que leur opinion? Entrons dans l'assemblée nationale. Écoutons leurs discours dans la célèbre discussion qui a consumée toute la semaine dernière. La chose parle de soi. En entendant telle motion, les citoyens éclairés pourront-ils ne pas être aussi certains de la vénalité de l'orateur, que s'ils lui avoient vu compter l'or de Philippe de leurs propres yeux. Non, la séparation des bons et des méchans, n'auroit pas été mieux établie par l'ange dans la vallée de Josaphat, que la séparation des blancs et des noirs, a été faite dans l'assemblée nationale, par cette discussion.

Par-tout le petit nombre est celui des élus.

---

A la séance du 14 mai, une note de Baptiste Montmorin est remise au président du congrès. Après avoir exposé les armemens, la

presse et les préparatifs hostiles qui avoient lieu en Angleterre ; le ministre demandoit 14 vaisseaux de ligne ; sa majesté, disoit Baptiste, EST SI FRAPPÉE DES MALHEURS EN TOUT GENRE QU'ENTRAINEROIT UNE GUERRE, que ce seroit avec une douleur INEXPRIMABLE qu'elle s'yverroit entraînée. La question étoit, comme on voit, si on accorderoit à Louis XVI une provision d'une vingtaine de millions, pour se mettre en mesure avec le roi Georges. La lettre du ministre n'étoit pas arrivée, et déjà vingt personnes s'étoient fait inscrire sur la liste, pour demander la parole. On sait lorsqu'il doit arriver quelque message du roi. Cela se sent d'une lieue, et le curé Thibaut voyant venir ce jour-là un député peu exact aux séances, avoit dit fort haut : Oh le ministre va venir, voici le précurseur !..... remarque mesquine et petite ; mais les petites choses font connoître quelquefois les grands personnages. M. Barnave, qui pensoit qu'on ne pouvoit pas s'inscrire pour parler, avant de savoir de quoi il seroit question, s'étant approché du bureau, après la lecture de la lettre, témoigne sa surprise à M. de Noailles, de trouver tant de noms inscrits ; il crie à la trahison. M. de Noailles, crie à son honneur. Delà le duel,

entre les deux honorables membres ; duel qui n'auroit pu que mettre les jacobins en deuil , quelqu'eût été l'issue ; heureusement les deux champions ont été plus polis entre eux sur le pré , qu'ils ne l'avoient été dans le sénat.

La lettre de Baptiste , fût une pomme de discorde , jetée dans l'assemblée nationale , et , avant la bataille qui alloit s'engager le lendemain , donna lieu à une grande escarmouche.

Quatorze vaisseaux , disoit Mirabeau l'ainé , ne peuvent pas faire peur à la constitution , ni être **NATIONOMICIDES** ; vous ne pouvez pas refuser au roi ces quatorze vaisseaux provisoires ; la maréchaussée de terre et de mer appartient toujours au suprême exécuteur des volontés de la nation.

M. de Custine , appuyoit cette belle motion ; et , devenu avocat , il prenoit des conclusions aussi bien que Me. Rimbart. Il argumentoit de la longue possession des Capets , qui avoient toujours fait la paix ou la guerre à leur fantaisie , et concluoit que la provision étoit due à la possession. Dupont l'économiste , trouvoit que c'étoit une épargne sordide , de n'accorder au roi que quatorze vaisseaux , et il mettoit en mer une maréchaussée de trente-deux vaisseaux de haut bord. Chapelier , un

peu moins effronté, accordoit au roi DE PLANO, seulement quatorze vaisseaux. Pour colorer sa motion, il avoit compulsé l'histoire, et trouve qu'en 1756, faute de pareille précaution, notre commerce étoit déjà détruit avant qu'on eût tiré un coup de canon.

M. de Biron, décrétoit aussi des remerciemens au pouvoir exécutif. Je ne parle pas des Maury, des Virieu, des Cazalès; on sent bien que ceux-ci votoient aussi des remerciemens. Ils ne pouvoient pas être d'un autre avis, et leur réputation est faite.

MM., a dit M. Alexandre de Lameth, il me semble que le préopinant n'a pas bien posé la question. La question n'est pas, si sur le bruit que les voleurs approchent, le grand prévôt doit monter à cheval avec la maréchaussée ordinaire; mais, 1°. s'il est vrai que les voleurs approchent; 2°. s'il est besoin tout de suite de lever une maréchaussée extraordinaire; 3°. si la maréchaussée ne s'entendrait pas par hazard avec les voleurs. Vous conviendrez que nous avons en ce moment à la tête de la maréchaussée un homme qui étoit à la tête des voleurs, il y a six mois. Je parle de M. la Vauguyon, aujourd'hui ambassadeur chez les gens qui, dit-on, veulent nous faire la guerre, et appelé au conseil

du roi , quand le conseil nous entourait de bayonnettes. Le roi a ordonné l'armement , fort bien ; mais avant de lui décréter des remerciemens , il convient de savoir quelles sont les raisons de rupture entre les deux cours , et s'il y a des remerciemens à décréter au roi , ou des châtimens aux ministres ; il convient de savoir , si les ministres peuvent nous embarquer dans une guerre , et si ce n'est pas à la nation seule qu'appartient le droit de faire la guerre ou la paix ; si leur maréchaussée , peut être autre chose que défensive et d'observation , jusqu'à ce que la nation , à qui seule appartient ce droit , ait déclaré elle-même la guerre. Cette question est urgente , et M. Dupont se mocque , quand il parle d'ajourner la question à trois semaines.

M. DE MENOÛ. Le préopinant a évidemment raison ; quand il fut question en Angleterre de déclarer la guerre en Amérique , le roi George fit précisément comme fait aujourd'hui le roi Louis ; il commença la guerre , et les Anglois furent obligés pendant 7 ans de donner des subsides pour nourrir la guerre.

M. D'AIGUILLON. Le ministère des mauvaises intentions duquel il ne nous est plus permis

de douter, n'a plus que la ressource d'une guerre, pour s'opposer à la constitution.

M. DE BROGLIE. Le roi dans sa lettre ne parle que de subsides ; il suppose que nous ne pouvons lui en refuser. Il a les subsides ordinaires. Il a sa maréchaussée ordinaire. Cette maréchaussée, ce subside, suffisent quand la guerre n'est point déclarée, et la question est, si nous déclarerons la guerre. Pourquoi préjuger cette question ? Quoi ! parce que la presse à Londres aura donné 3000 matelots, nous ne nous croirons pas assez en sûreté avec nos cent mille hommes de maréchaussée actuelle ; l'exemple cité par M. Chapelier est ridicule. Comment peut-on argumenter de l'année 1756 en l'année 1789, et avec la marine d'aujourd'hui. Mirabeau l'aîné, cède lui-même à ces raisons, et l'assemblée décrète que demain il sera mis à l'ordre du jour : SI LA NATION DOIT DÉLÉGUER AU ROI LE DROIT DE FAIRE LA PAIX ET LA GUERRE.

---

La nation doit-elle déléguer au roi l'exercice du droit de paix et de guerre ?

Nous sommes étonnés en lisant dans les poètes, que chaque année les dieux alloient faire en Egypte



Egypte un gala où ils mangeoient douze jours de suite , nous admirons ces estomacs célestes , et cette digestion d'un repas de douze jours. Je n'admire guère moins la façon de de nos députés , parlant huit jours sur une question si simple. Rendant justice à la supériorité tachygraphique du moniteur universel , sur les autres journaux , je me suis jeté dans la lecture effroyable des débats de cette session ; c'est une mer de discours , qui n'a ni fond ni rive , et où se dégorge chaque jour un fleuve de paroles , capable de submerger le lecteur le plus intrépide. Comme les questions qui semblent les plus épineuses et les plus ardues se décident par les notions les plus simples , je vais débarrasser la discussion du fatras qui la surcharge , et ne prenant des mille et un orateurs que ce qu'ils ont dit de remarquable , épargner à mes lecteurs un gros in-8°. de redites.

Il n'y eut jamais un despote , ou un valet de despote assez effronté pour nier que la souveraineté residât dans le peuple ou dans la nation. Richelieu et Sylla auroient accordé ce principe. L'art de la tyrannie n'a jamais consisté qu'à faire du prince le représentant de la nation , à l'identifier avec elle , à prétendre qu'il en étoit le représentant , l'exécuteur su-

prême de ses volontés ; et lorsqu'une fois il a été investi de ce pouvoir exécutif suprême , de ce droit d'exécuter les volontés de la nation , il n'a pas tardé à n'être que l'exécuteur de sa propre volonté , et à cumuler le pouvoir législatif avec le pouvoir exécutif ; il ne pouvoit donc point y avoir de difficulté sur le principe qu'à la nation appartient le droit de faire la paix ou la guerre. C'étoit une conséquence de la déclaration des droits où la souveraineté du peuple avoit été consacrée. L'habileté ministérielle consistoit à rendre illusoire cette souveraineté du peuple , en lui en ôtant l'exercice. Comme ces prêtres du temps de Babylone , qui en public présentoient toutes les offrandes à la divinité , en secret , et par des souterrains , reprenoient tout pour eux-mêmes. Le chef-d'œuvre de l'habileté des aristocrates et des ministres , étoit de faire en apparence hommage au peuple du droit de la paix et de la guerre , et ensuite , par des amendemens , de lui retirer l'exercice de ce droit , et d'en conférer au roi la plénitude , ou à peu de choses près. Il faut convenir que les aristocrates se sont surpassés dans l'exécution de ce plan.

Les orateurs pour la nation furent MM. de Lévis , d'Aiguillon , le curé Jallet , Sillery ,

Pethion de Villeneuve , de Beauharnois , Robespierre , Reubell , Crillon le jeune , Volney , Menou , Saint-Fargeau , Regnaud , Fréteau , Barnave , Garat le jeune et Biauzat ; les orateurs contre , étoient , Serent , Malouet , Montlausier , Virieu , Praslin , du Châtelet , Cazals , Chapelier , Maury et Mirabeau l'ainé , qui étoit leur cheval de bataille , et à qui les noirs avoient cédé les honneurs et les dangers de cette journée périlleuse.

Voici ce que disoient en substance les orateurs royaux.

SERENT. L'intérêt de la nation exige que le droit de la guerre soit délégué au roi. Qui ne sait qu'une assemblée nationale recèle plus de passions qu'un conseil royal ? Il m'en coûte de parler de corruption ; mais il est impossible de ne pas penser à ce qui s'est passé en Suède et en Pologne , en Hollande et à Athènes. L'assemblée de législateurs ne sera-t-elle pas changée en un champ de bataille , où les nations puissantes viendront faire combattre les piastres et les guinées. En Suède , la diète est toujours remplie de gens soudoyés par la France , par l'Angleterre et par la Russie. D'un autre côté , les ministres pourront agir sur cette assemblée , et parvenir peut-être à décider à

leur gré la paix et la guerre. Bientôt la France déchoira de son ancienne splendeur, qui faisoit dire à Frédéric : si j'avois été roi de France, il ne se seroit pas tiré un coup de canon sans ma permission, au lieu que nous serons bientôt effacés de la carte géographique de l'Europe.

CUSTINE. La France a les plus belles colonies du monde ; mais il faut quelle puisse en transporter librement les productions ; il faut que les exportations de la métropole se fassent avec la même liberté : cette liberté ne peut exister sans une marine formidable. L'Angleterre tend sans cesse à la monarchie universelle, disputerez-vous au roi le droit de faire les dispositions nécessaires, pour repousser ces intentions hostiles ? Il est indispensable dans la position de la France de laisser au chef suprême, le pouvoir de faire des dispositions provisoires. Une fois ces dispositions laissées au roi, ne seroit-il pas illusoire de lui refuser le droit de faire la guerre, il restera toujours à la nation une ressource, c'est la responsabilité des ministres ambitieux ; tout ministre qui aura encouru la peine de la responsabilité sera puni de mort.

VIRIEU. Comment hésiter de conférer au roi ce droit redoutable ? Vous n'avez plus de responsabilité, si vous le confiez à l'assemblée

nationale. Si la responsabilité n'est pas très-puissante sur les délégués du prince, elle est certainement nulle pour les délégués du peuple.

MALOUET. Vous avez encore l'avantage du secret, si nécessaire aux opérations du cabinet. Des assemblées nombreuses, composées d'individus non rompus aux affaires diplomatiques, sont peu propres aux opérations dans lesquelles il faut tantôt de la dissimulation, tantôt de la franchise. Croyez-vous qu'il soit possible de donner de la publicité à des discussions qui peuvent avoir pour objet, des calculs sur la foiblesse et sur les passions des princes? Livrerez-vous ces discussions à la curiosité des galeries et au commentaire des journalistes? L'Angleterre n'a point fait de son roi un despote, en lui accordant le droit de faire la guerre; mais elle lui a accordé un droit qu'exige la nécessité du secret. Sans cabinet, point de négociations possibles.

CLERMONT-TONNERRE. Avec le secret des préparatifs, vous aurez la célérité des mouvemens. L'un et l'autre sont impossibles dans une assemblée publique; l'ennemi dira: ils délibèrent, agissons; nos poètes disoient autrefois:

**Et Paris a vaincu quand Londres délibère.**

C'est à la conquête de la liberté que j'ai attaché le bonheur de ma vie; mais est-il quelque chose de plus utile à la liberté, que de placer le roi dans la constitution, le depositaire suprême du pouvoir exécutif? Seroit-il de moyen plus sûr de l'en rendre l'ennemi que de le dépouiller de la plus belle de ses prérogatives? Ne seroit-ce pas avilir la dignité royale? Louis XVI cesse d'être notre roi, si ce droit lui est enlevé.

Au suppliant Clermont-Tonnerre, succéda le bouillant Montlausier. « En accordant ce droit au prince, vous craignez des guerres injustes, n'avez-vous pas le remède du refus des subsides? Si l'argent est le nerf de la guerre, la nation peut le couper où l'étendre quand il lui plaît. Vous craignez le retour du despotisme, n'avez-vous pas des départemens, des assemblées primaires, des municipalités? On vous a fait une peinture effrayante de prétendus complots contre la constitution. Où sont-ils? Que font-ils ces ennemis de la constitution? Les anciens propriétaires n'ont-ils pas souffert tranquillement qu'on les dépouillât? ( On demande que l'impétueux orateur soit rappelé à l'ordre ) qu'on me ramène aux carrières! car je ne suis ici que pour dire la vérité. Qui n'admireroit la

A noblesse française , dépouillée dans l'assemblée nationale de ses propriétés légitimes , et insultée encore après cette spoliation. Les voilà ces hommes si ardens pour les intérêts de la patrie ; ils tombent muets sous le fer de leurs bourreaux. Les voilà ces hommes proscrits , fuyant de toutes parts une terre abreuvée du sang de leurs frères , et nulle part on n'a entendu le cri de l'opprimé ! Pas un gentilhomme français n'a été trouvé coupable ! Vous avez de l'or , mais on dit , et nous aurons du fer ; nous avons du fer aussi... Vous avez du fer... vous avez des torches aussi... » Après cette déclamation , notre gentilhomme revint à l'ordre du jour , et redit les pitoyables raisons déjà cent fois rédites.

J. F. Maury. » Avez-vous le droit d'ôter au monarque cette prérogative dont ses prédécesseurs ont toujours joui ? Nos commettans ont-ils mis en question dans les bailliages : si le roi auroit le droit de déclarer la guerre (1).

---

(1) C'est toujours l'argument favori de J. F... L'abbé de Montesquiou y donnoit sans y penser la meilleure réponse , lorsqu'il disoit dans cette séance : Je n'entends point ce que veulent dire ces mots *révolution* , *contre-révolution*. La constitution ne peut être changée si elle est bonne , c'est-à-dire si elle plaît à la nation. Si elle est mauvaise , c'est-à-dire

Vous avez reconnu que la France est une monarchie ; vous avez reconnu dans la personne du roi toute la puissance qui est inhérente à la couronne. Puisque vous ne l'avez point découronné , soyez conséquens. Il cesse d'être roi , s'il n'a la puissance du glaive , qui est l'attribut constitutif de la royauté. Votre intérêt même oblige à lui conserver ce droit. Vous avez décrété une assemblée nationale permanente , qui sera réunie pendant quatre mois , depuis le premier décembre , jusqu'au premier avril. Mais vous n'avez pas décrété sa perpétuité. Or , je demande s'il peut y avoir un seul jour de l'année où la sentinelle de l'état n'ait pas les yeux ouverts ? Six semaines ont suffi pour la ligue d'Ausbourg , trois semaines pour celle de Cambrai. Il paroît que dans la distribution des rôles , que les noirs s'étoient partagés pour cette journée. J. F. s'étoit chargé des in-folio , et de la partie scientifique. Il tira de dessous leurs ruines la loi Salique ; les lois Gombette et Ripuaires ; il cita HINCMAR DE ORDINATIONE PALATII , et même un peu de Mably. Grotius

---

si elle lui déplait , vos décrets , sanctionnés ou non , ne feront pas qu'elle ne la renverse quand il lui en prendra fantaisie. C'est parler d'or.

et



et Puffendorf, ne furent pas oubliés ; en un mot, depuis le traité d'Andelate, sous les premiers francs, jusqu'à la dernière paix, il s'étoit fait fort de prouver que jamais la nation ne s'étoit mêlée de faire la paix ou la guerre. Les aristocrates en le choisissant pour leur historiographe, ne pouvoient faire un meilleur choix ; dans les vingt-cinq millions de françois, ils n'auroient pu rencontrer un menteur plus effronté, et M. Fréteau, fût obligé de s'ensevelir pendant vingt-quatre heures dans sa bibliothèque, pour prouver à J. F. qu'il n'avoit pas dit un mot de vrai.

Cazaïès, dit plus de bêtises à lui seul, que tous ses autres devanciers ensemble. « Laissons dit-il, cette philosophie que je méprise, c'est la patrie et non la philosophie qui me guide. Quant à moi, je le déclare ; ce ne sont point les Russes, les Allemands, les Anglois que j'aime, ce sont les françois que je chéris. Le sang d'un seul de mes concitoyens m'est plus précieux que celui de tous les peuples du monde... Vous n'avez que le droit de faire des loix, et il n'est pas un membre de l'assemblée qui osât soutenir que faire un traité, c'est faire une loi ». Ce n'est pas assez d'avoir dit des absurdités dans la tribune, pour avoir une place dans ce journal ;

il faut encore que ces absurdités aient un côté supportable et ne soient point rebattues, autrement je suis obligé en conscience de sauver à mes lecteurs l'ennui mortel du verbiage anti-national autant qu'anti-philosophique.

L'archevêque d'Aix invoqua la foi des traités. L'Espagne est notre alliée, nous ne pouvons pas l'abandonner, ses colonies sont le rempart des nôtres; il faut qu'elle repose dans notre paix où que nous combattons dans sa guerre. La discussion du pacte de famille nous est interdite, et par la loyauté et par notre intérêt. L'Espagne ne va-t-elle pas chercher pour nous sous une autre hémisphère, l'or quelle n'arrache à la terre qu'en prodiguant la vie des hommes; la Bretagne ne reçoit-elle pas d'elle dix millions de piastres pour des toiles? Les provinces méridionales ne donnent-elles pas à l'Espagne des denrées pour de l'or? Si vous pouviez déclarer la guerre, il s'en suivroit que vous disposeriez de tout ce qui concerne la paix et la guerre, que vous nommeriez les généraux d'armées et les ambassadeurs?

Telles sont les raisons qu'on faisoit valoir pour le roi, c'est-à-dire, pour les ministres.

Citoyens, vous craigniez sans cesse une contre-révolution. Ouvrez les yeux, et vous verrez!

qu'elle est faite , cette contre-révolution. Elle est faite dans vos chefs ; elle est faite dans le comité de constitution ; elle est faite dans la majorité de l'assemblée nationale. Nous ne sommes plus aujourd'hui ce que nous étions hier. Nous avons une assemblée nationale , et , depuis le décret du 22 , nous n'avons plus que des états-généraux. Nous étions des citoyens , des républicains , et maintenant nous sommes des sujets d'un roi , des esclaves indignes du nom d'hommes. J'en convaincrai les plus incrédules dans le numéro prochain , où je réfuterai tous ces discours que je viens d'analyser ; et où je terrasserai ces orateurs , avec cette supériorité qu'a l'éloquence qui vient du cœur , sur celle qu'on tire de la poche. Mais j'entends tous mes lecteurs qui me demandent , quel est donc ce fameux discours de Mirabeau , que les aristocrates avoient réservé pour clore la discussion , et comme le bouquet ?

Saint Mirabeau étoit attendu à la tribune avec la plus grande impatience. Il ne s'étoit point ouvert sur son opinion , mais on savoit quels lieux il fréquentoit ; presque tous les paris étoient contre son honneur , et on avoit prophétisé publiquement aux jacobins , en ces termes : « Il n'osera pas heurter de front

l'opinion du parti populaire , mais il prendra la diagonale. Rappelez-vous sa conduite dans l'affaire du VETO ; dans celle de la loi martiale ; dans toutes les journées périlleuses pour le pouvoir exécutif. Quand il n'a été question que d'humilier la noblesse , de dévaliser le clergé , il a toujours été pour ; mais quand il s'est agi de toucher à l'point du seigneur et à la puissance ministérielle , il a été contre. ( Il faut être juste ; cette remarque est plutôt en sa faveur , puisque c'est faire de son opinion du 22 mai , la conséquence d'un système suivi... Mais quel système ! )

*La suite à l'ordinaire prochain.*

---

*Discours de Mirabeau.*

Si je prends la parole , c'est seulement pour établir l'état de question , qui , si je ne me trompe , n'a point été posé tel qu'il devoit l'être. Faut-il déléguer au roi l'exercice du droit de faire la paix et la guerre ? Où doit-on l'attribuer au corps législatif ? C'est avec cette alternative qu'on a jusqu'à présent énoncé la question , et j'avoue que cette manière de la poser rendroit insoluble pour moi-même. ( Voilà *un pour moi-même* peu modeste ) ; mais ne peut-on pas faire concourir au même but sans les exclure l'un par l'autre , les deux pouvoirs qui constituent la force nationale ? Ne peut-on pas restreindre les abus de l'ancienne royauté , sans paralyser la force publique ? Remarquez que c'est précisément à ce concours des deux pouvoirs que tous les préopinans , ou du moins ( à la honte de la nation ) presque tous , avoient conclu : Mirabeau ne laisse pas de débiter par dire ,

qu'il ne prend la parole que pour poser la question d'une manière neuve ; mais glissons sur les fautes de stile , de goût , et sur les mensonges oratoires pour ne nous attacher qu'aux erreurs politiques ; Mirabeau n'avoit pas apparemment en poche cette cinquantaine de lieux communs , que Demosthene avoit toujours sur lui ; pour s'en servir d'exorde au besoin , il avoit fait son exorde d'avance , et il a craint de toucher à ce morceau d'éloquence. Ceci me rappelle l'embarras comique où j'ai vu M. de Seze , le jour de la playdoirie de Bezenval ; notre avocat présumant qu'il y auroit au châtelet grande affluence , et qu'on seroit obligé de renforcer la garde , avoit pris l'exorde de la milonienne *illa arma , Centuriones , Cohortes* , qu'elle est sa surprise en arrivant , de ne pas voir une bayonnette , pas un soldat ? il se desespère de ce contretems. Que va devenir mon bel Exborde , et ma Période ? quatre Membres , ses amis , partageoient sa douleur ; quand un d'eux accourt lui dire qu'il avoit vu dans une rue voisine , un Piquet de six Grenadiers. Aussitôt voilà M. de Seze quittant son banc il fend la presse , il va chercher les Grenadiers , il les place autour de lui , il se couvre de leurs grands bonnets , et alors il parle à son auditoire de ses périls et du courage de l'avocat , qui dans le sanctuaire des lois , aux pieds des juges mêmes , a besoin d'être entouré de légion , pour n'être pas victime de son dévouement ; mais laissons M. de Seze à son audience du parc civil , et revenons au congrès entendre Mirabeau.

Voyez avec quel art il atténue l'importance de la question : que perd le pouvoir législatif ? Rien ; ou presque rien. Dites-moi , est-ce qu'on délibère jamais sur la guerre ? Presque toujours il n'y a lieu à délibérer et voici comment il le prouve.

» Des vaisseaux sont envoyés pour garantir nos colonies , des soldats sont placés sur nos frontières , et si ces vaisseaux sont attaqués , si les soldats sont menacés , attendront-ils , pour se défendre , que le

corps législatif ait approuvé ou improuvé la guerre ? Non , sans doute. Eh bien , par cela seul la guerre existe. L'assemblée nationale va renoncer à toute guerre offensive , il ne peut donc s'agir que de celle qui est défensive ; alors , ou bien l'ennemi a commis des hostilités , et voilà la guerre ; ou bien sans qu'il y ait encore des hostilités , les préparatifs de l'ennemi en annoncent le dessein. Déjà par cela seul la paix n'existe plus , la guerre est commencée. »

M. Barnave a réfuté parfaitement ce sophisme ; il est universellement reconnu , a-t-il répliqué , « je ne dis pas seulement par les militaires , par les marins , par les rois , mais par tous ceux qui ont une teinture du droit des gens , ou qui se servent du sens commun , indépendamment de l'autorité de Montesquieu et de Mably , qui ont professé ces principes . que des hostilités ne sont rien moins qu'une déclaration de guerre , que les hostilités premières ne sont que des duels de particulier à particulier , que l'approbation donnée ensuite par la nation à ces hostilités , fait seule la déclaration de guerre : autrement ce seroit au premier capitaine de Vaisseau , au premier marchand , au premier officier , qu'appartiendroit le droit de déclarer la guerre , prenons un exemple récent , ce qui vient de se passer dans la mer du Sud , entre l'Angleterre et l'Espagne. Si l'Espagne avoit une assemblée nationale , les agens du pouvoir exécutif donneroient aux représentans de la nation espagnole , connoissance des hostilités. D'après cette notification l'assemblée examineroit s'il est de la justice et de l'intérêt de la nation de déclarer la guerre. Si la justice l'exigeoit , elle accorderoit une réparation , sinon elle décideroit la guerre , et chargerait le pouvoir exécutif d'agir. En conséquence de sa proclamation de guerre. C'est le cas où se trouve la nation française.

Ainsi , lorsque M. de Mirabeau s'est appliqué à compter par ses doigts les différentes espèces d'hostilités initiatives des guerres , ou bien il a confondu ces agressions avec la déclaration de guerre , en

quoï il s'est évidemment trompé, ou bien il ne les a point confondues avec la déclaration, et alors on ne voit point ce qu'il a voulu dire. Il est difficile de comprendre comment toutes ces belles divisions et subdivisions amènent la conséquence que dans tous les cas, *il n'y a lieu à délibérer sur la déclaration de guerre.*

Cher Barnave, les galeries applaudissent. Elles aiment à voir le jeune Darès, culbuter et rouler sur la poussière le vieux Entelle; elles applaudiront bien davantage à l'ordinaire prochain, où je vous conduirai en triomphe sous les fenêtres du pouvoir exécutif, et là nous vous applaudirons avec tant de fureur, que Mirabeau pourra entendre nos battemens de la rue de l'Echelle.

---

## V A R I É T É S.

*Copie de la lettre de M. Charles de Lameth,  
à M. de la Fayette, commandant de  
la garde nationale parisienne.*

J'apprends, monsieur, que sur la différence qui s'est manifestée depuis quelque temps dans nos opinions à l'assemblée nationale, et particulièrement dans la délibération relative au droit de paix et de guerre, on répand avec profusion dans Paris, que j'aspire à vous remplacer dans le commandement de la garde nationale. Quel-

qu'éloigné que je sois de croire qu'on pût jeter les yeux sur moi , et quelque prix que je mette à toutes les distinctions qu'on peut devoir au suffrage de mes concitoyens , je me dois de déclarer que je n'en ai jamais conçu la pensée , et que si cet honneur m'étoit offert , je ne l'accepterois pas : c'est sans aucune ambition ; c'est avec la ferme résolution de n'accepter aucune place , que je me suis dévoué à la défense de la liberté , et que je ne cesserai de travailler pour , jusqu'à ce que la constitution qui nous l'assure , ait été achevée dans les principes suivant lesquels elle a été commencée. Je rougirois si rien dans ma conduite pouvoit jamais autoriser à croire que j'eusse été guidé par quelque motif d'intérêt personnel.

J'ai l'honneur d'être avec un inviolable attachement ,

Monsieur ,

Votre très-humble ,  
et très-obéissant serviteur ,  
CHARLES DE LAMETH.

P. S. Vous trouverez simple , monsieur , que dans un moment où je vois mes intentions attaquées par des menées obscures et des propos calomnieux , je mette à les repousser toute la publicité qui convient à mon caractère.

*Discours*



*Réponse de M. de la Fayette à M. Charles de Lameth. Paris, ce 26 mai 1790.*

Je ne vois pas, monsieur, ce que le commandement de la garde nationale, ni aucun bruit de votre nomination à cette place, pourroient avoir de commun avec quelque différence d'avis sur deux rédactions de décrets, sur-tout depuis que vous avez adopté celui que je préférois ; mais j'espère que les amis de la liberté s'accorderont toujours sur les vrais principes, et je desire qu'ils s'entendent également sur les meilleurs moyens d'affermir la constitution. J'ai l'honneur d'être, etc.

---

Les lettres de Nîmes, de Baucaire et de différentes autres villes de Languedoc ; confirment qu'il y règne toujours une certaine fermentation. Les fanatiques veulent, dit-on, quitter la cocarde nationale, et arborer une croix blanche et bleue.

Les prêtres, dit Hume, ont trouvé ce qui manquoit à Archimède ; ils ont créé dans l'autre monde des machines pour REMUER celui-ci : est-il étonnant qu'ils y mettent, quand il leur plaît, la confusion ?

Heureusement, grace à la philosophie qui a levé le voile, qui cacheoit leurs LEVIERS, les scènes qu'ils ont données à Nîmes et à Montauban, sont les dernières qu'ils exciteront EN FRANCE.

Civray , département de Vienne , 16 mai.

Nos assemblées primaires ont été finies le jour de l'ascension. Les municipalités de campagne , pour témoigner leur reconnaissance à la milice nationale , firent préparer un grand repas dans l'église des ci-devant capucins de notre ville. Le curé de Saint-Gaudens , sachant qu'il y avoit quelque procès entre des membres de cette espèce , proposa de signaler un aussi beau jour en terminant tous ces procès à l'amiable. Les juges de paix se retirèrent sur le champ dans le réfectoire , où chaque partie plaida sa cause , et où le jugement fut bientôt rendu. Les plaideurs s'embrassèrent ensuite avec franchise et cordialité , et retournèrent à table , où chacun se livra aux mouvemens de la joie la plus pure et la plus vive. On vit alors ce que peut et doit produire une constitution sage , qui réunit les hommes par les principes de la raison. Les curés , les capucins , les officiers municipaux , les juges , les dames , les filles , les cultivateurs , les pauvres et les riches , tous les citoyens dansèrent pêle-mêle , et se réjouirent ensemble , sans aucun égard pour les anciennes distinctions , et se donnant mutuellement des marques d'amitié et de fraternité. Vivent le bon curé de Saint-Gaudens , et tous les curés qui lui ressemblent !

---

*A M. Duval d'Eprémessnil, sur sa prétention à la  
chancellerie de France.*

Vous chancelier, l'ami Duval !  
La tête vous tourne, je pense,  
A Bedlaam (1) retenez un local,  
Et l'on vous nommera d'avance  
Le chancelier de l'Hôpital.

---

L E T T R E A L' A U T E U R.

Paris, ce 26 mai 1790.

Je ne sais faire ni penflet ni sarcasme je  
sai faire la guerre à la hongrois ou à la ture  
du fon de la hongris j'ai entendu retantire les  
tes scandaleur prospaux contre ton Roy et sais  
représentants et contre toutes la noblesse fran-  
çais je me sui mille foi ecrié ille ni a plus que  
des laches en france puisque l'on ne puni point  
se seleras jan nai été convaincu à mon arrivé  
mai puisqu'il son tous absens je veux y suplée,  
six ta fisonomi et quelque rapor avec tais ecrits  
elle dois aitre y deux je la connaitraibientau alors

---

(1) Ou Béthléem, hôpital des fous à Londres.

je veux te montrée comme son fais les dames det  
jannisair ou feux de Crouat amors tais pistolet es  
conte sur mois , ille raiste encor un venjeur a ce  
malheureux captif au millieu des brigant qui ose  
en cor ce montré.

---

Libourne , 17 Mai 1790.

Et nous aussi, monsieur , nous sommes bons  
françois ! et nous aussi nous savons punir les  
traîtres et venger l'assemblée nationale de ses  
détracteurs. Je vous envoie le procès-verbal  
d'une lanternation.

Continuez , monsieur , à nous éclairer à  
échauffer le cœur des françois des sentimens  
qui vous embrâsent. Soyez toujours patriote  
ardent , et faites chérir la liberté , soutenez les  
droits de l'homme et du citoyen ; bravez les  
calomnies des méchans , et soyez assuré que  
vous en serez toujours dédommagé par l'estime  
et l'attachement des bons citoyens.

J'ai l'honneur d'être , etc.

*Procès-verbal.*

Aujourd'hui quinze mai 1790, les Volontaires  
du régiment patriotique de la ville de Libourne,  
extraordinairement assemblés pour délibérer sur

la protestation contre le décret de l'assemblée nationale , rendu le douze avril dernier , sur la liberté du culte religieux , considérant que cette protestation tend à soulever une partie de la nation contre l'autre , et , que le sieur DUPUCH DE MONTBRETON , député de la noblesse de la sénéchaussée de libourne est du nombre des députés mal intentionnés qui ont osé faire cette protestation , lesdits volontaires ont arrêté , d'une voix unanime , 1°. qu'il sera fait un mannequin formant l'effigie dudit Dupuch de Montbreton , ayant l'épée au côté , une croix de Saint-Louis figurée sur la poitrine , avec deux inscriptions , l'une devant , l'autre derrière , portant ces mots : DUPUCH DE MONTBRETON , DÉPUTÉ DE LA NOBLESSE , TRAITRE A LA NATION. 2°. Que ledit Dupuch , ainsi représenté , sera préalablement dégradé ; qu'à cet effet l'épée et la croix de Saint-Louis lui seront arrachées. 3°. Qu'il sera suspendu à un poteau planté sur la place publique , et ensuite jeté au feu , avec copie de la protestation qu'il a souscrite contre ledit décret de l'assemblée nationale. Et comme le crime dudit Dupuch ne peut point rejailir sur sa famille , il a été arrêté qu'il seroit envoyé des députés vers la garde nationale des paroisses de Gensac et Pessac , où les biens dudit Dupuch

sont situés , pour l'inviter à prendre , si besoin est , lesdits biens et famille sous sa protection spéciale. De tout quoi a été dressé le présent procès-verbal lesdits jour, mois et an que dessus, pour être exécuté selon sa formè et teneur, et l'original , duement signé , être ensuite déposé dans les mains du greffier de l'assemblée.

SIGNÉ des Volontaires de Libourne.

---

*Lettre d'un soldat citoyen de Versailles.*

ce 27 mai 1790.

M O N S I E U R ,

Ce ne seroit point rendre justice au zélé courageux que vous apportez également à déceler le crime , comme à défendre la vertu et la vérité , que de vous laisser ignorer un trait de générosité la plus héroïque , qui vient de se passer ici mardi dernier , de la part de ces hommes qu'on regarde comme les plus avilis , parce qu'ils sont les plus malheureux , les ouvriers de l'atelier du canal du château de cette ville.

Le sieur Lecointre venoit d'être choisi pour un des administrateurs de ce département. Cette élection causoit autant de plaisir à une grande

partie de nos concitoyens , que de rumeur et de désolation dans un autre.

Les pauvres , dans la calamité dernière , s'étoient ressentis plus d'une fois de la bienfaisance de ce vrai citoyen , ne sachant comment lui témoigner leur reconnaissance , la satisfaction que leur causoit la confiance dont il étoit honoré , décida sans hésiter les ouvriers de cet atelier , à venir lui offrir un bouquet.

M. Lecointre étoit alors absent de sa maison ; mais son fils , après avoir reçu l'hommage de ces malheureux , voulut leur faire accepter un présent qu'il crut proportionné à la générosité de son père.

Ces malheureux , moins avides d'argent que jaloux de témoigner en cette occasion leur reconnaissance à leur bienfaiteur , refusèrent de recevoir aucun salaire , en criant à haute voix , qu'ils ne vouloient d'autre récompense , vis-à-vis du sieur Lecointre , que la continuation de ses bienfaits pour eux. Le lendemain ce dernier fit de nouveaux efforts pour faire accepter ses offres à ces pauvres ouvriers. Nouveau refus de leur part avec cette différence de celui de la veille. « Nous ne sommes point , disoient-ils , les plus indigens de la ville ; mais bien ceux qui manquent d'ouvrage dans ce mo-

ment , manquent en même-temps de subsistances. Appliquez sur ces malheureux frères , les bénéfices de vos bienfaits ».

Le sieur Lecointe , fit alors distribuer , à chacune des paroisses de Versailles , douze cents livres de pain pour les plus pauvres.

J'ai l'honneur d'être sincèrement ,

Monsieur ,

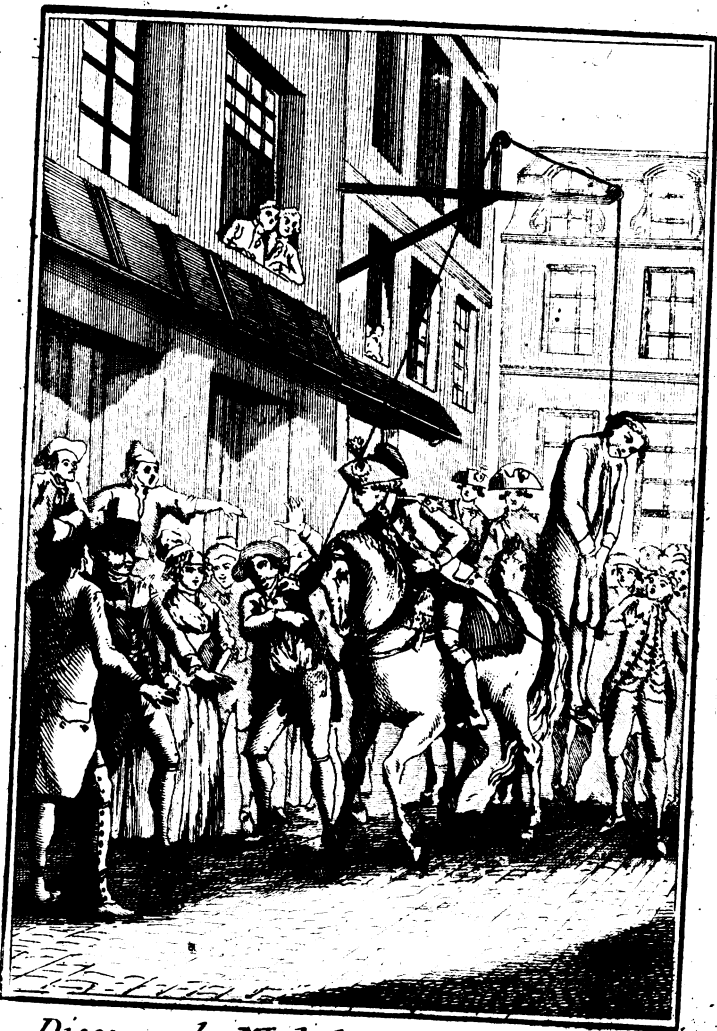
Vôtre très-humble ,  
et très-obéissant serviteur ,  
D. Soldat citoyen.

---

On a discuté à l'assemblée nationale , l'affaire de la démolition des forts de Marseille , le peuple n'a point touché aux fortifications du port ; quant aux autres , un fait rapporté par les députés extraordinaires que la ville a envoyé , en justifie la démolition ; sur une des pierres angulaires , on y lit ces paroles : » Cette Citadelle a été construite par Louis XIV , de peur qu'il ne prit envie à Marseille fidèle , de tenter de devenir libre. « Aveu précieux de la bouche d'un roi , que ce qu'il appeloit fidélité , n'étoit que l'esclavage.







*Discours de M. de la Fayette au Peuple*

*Je serai le premier a verser mon sang*

*pour le maintien de la Loi*

*Les Factieux ont donc encor manque leurs Coups*

---

---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 28.

---

FRANCE.

A mon avis , la meilleure pierre de touche ; si un décret est bon , c'est la consternation des thuilleries, et l'allongement des faces ministérielles. Il n'y a pas jusqu'aux enfans du château , dont la contenance n'avertisse les citoyens de ce qu'ils doivent craindre ou espérer. Par exemple , le samedi 22 mai , le petit dauphin applaudissoit au décret Mirabeau avec un bon sens fort au-dessus de son âge. Le peuple applaudissoit aussi de son côté ; il reconduisit en triomphe Barnave , Péthion , Lameth , d'Aiguillon , Duport et tous les jacobins illustres. Il s'imaginait avoir remporté une grande victoire, et ces députés avoient la foiblesse de l'entretenir dans une

N<sup>o</sup>. 28.

A

erreur dont ils jouissoient. Robespierre fut plus franc. Il dit à la multitude qui l'entouroit et l'étourdissoit de ses batemens : eh , messieurs , de quoi vous félicitez-vous , le décret est détestable , du dernier détestable ; laissons ce marmot battre des mains à sa fenêtré , il sait mieux que nous ce qu'il fait.

Depuis ce tems le roi prend plus souvent le grand air. Il va à la chasse et à la procession. Il fait des remerciemens à la garde nationale parisienne ; il la passe en revue au champ de Mars et je l'ai vu , avec douleur , galopper au milieu des cris infinis de vive le roi , moi seul m'égosillant à lui crier aux oreilles , vive la nation. Je me souviens qu'il y a quelques années , sa femme , à une certaine entrée dans Paris où on lui faisoit un accueil très-froid , disoit ce mot du plus haut comique : *je crois que mon peuple me boude*. Depuis tantôt un an , à son tour , madame boudoit un peu son peuple , mais elle commence à nous sourire d'une manière moins forcée et même , par fois , avec une grace infinie.

Ce St. Priest dont la ville de Marseille a instruit si complètement et si inutilement le procès , lui qui le 5 octobre avoit

pris le premier la route de Metz , l'aristocrate St. Priest contre-signé aujourd'hui une proclamation qui ordonne de porter la cocarde Nationale ( mais si St. Priest porte la même cocarde que nous , comment pourrions-nous distinguer les bons citoyens d'avec les mauvais ? je regarde la proclamation comme une des ruses les plus adroites du démon de l'aristocratie. ) Enfin , le petit papa Necker a la face épanouie et son front jonquille , ou queue de serin est devenu tout à coup couleur de rose , ce qui renverse de fond en comble le système et les graves observations de *Lavater*. Depuis le 22 mai , le petit fripon , ( je prie mes lecteurs de croire que ce mot appliqué à M. Necker , n'est de ma part qu'une expression de tendresse ) le petit scélérat a honoré l'assemblée nationale de sa visite. Ce n'étoit plus ce ministre le jérémy de la finance , pleurant sans cesse aux portes du trésor national , et criant misère et *déficit*. Aulieu de ces tableaux affligeans , dont il décourageoit l'assemblée. A toutes les nouvelles lunes , il n'a apporté cette fois que des consolations , des espérances et un

aperçu des plus récréatifs. La contribution patriotique de Paris montoit à 40 millions 600 mille livres. Les assignats prenoient la plus grande faveur dans les 83 départemens et chez l'étranger. En maint endroit ils étoient au pair. Les signataires, le caissier de l'extraordinaire ne pouvoit suffire aux demandes ; bref, le salut de l'Empire étoit opéré, graces au divin Necker, et il y auroit à la fin de l'année un excédent de 11 millions et demi de recette sur la dépense. Ensuite il a péroré, il est retourné à ses grands mots, à ses exclamations, à son hypocrisie de civisme et à ses gobelets. « Quelles idées, a-t-il dit, ne réveille pas, MM., cet indice abbrege de nos immenses ressources ! On a du plaisir, ce me semble, a présenter ce tableau et aux amis de la paix et aux ennemis de la France. Quel magnifique royaume est celui qu'aucune division intérieure ne peut faire périr » ! Ne voila-t-il pas un beau sujet d'exclamation ? la France étoit depuis 1500 ans dans un état de maladie et de langueur, et depuisqu'elle a recouvré sa force et sa santé par une crise, notre homme s'étonne qu'elle

n'ait point péri. A l'entendre , il n'y a que lui et ses consorts qui soient de véritables citoyens et *de sérieux amis de la liberté et du bonheur général*. Oh , bon Necker ! les sérieux amis de la liberté ne sont certainement pas dans les palais des rois qu'ils méprisent. Les sérieux amis du bien public ne se composent pas en quelques années un bien particulier et une fortune de 50 millions. Les sérieux amis du bon sens ne se font point baron de Copet. Les sérieux amis du bien public ne consomment point le temps précieux de l'assemblée nationale à amuser ses oreilles oisives de périodes , à la place d'un compte. Rend tes comptes , mon ami , apprends que nous ne t'avons pas fait le directeur des 40 fermiers généraux, pour nous arrondir des phrases , comme un directeur des quarante , tu es le premier commis de nos finances , chiffres et compte avec nous de clerc à maître. Peut-on n'être pas indigné de voir ce rhéteur , deux jours après qu'il a fait un tableau si brillant de la situation des finances , venir quêter à l'assemblée nationale 20 millions d'extraordinaire , et malgré les réclamations de MM. Reubell ,

Pethion et Freteau , obtenir de la facilité de l'assemblée un décret qui les lui accorde de confiance.

Au lieu de lui donner ainsi un bon de 20 millions d'extraordinaire tous les mois , je voudrois que l'assemblée nationale le payât en sa propre monnoye. Elle a dans son sein un homme qui surpasse Necker lui-même dans l'art de phraser des paroles pleines de vent. Qu'elle oppose à Necker Me. Target. Qu'elle charge celui-ci de lui répondre, toutes les fois qu'il se présente. Quelque grands mots qu'aura accumulé le ministre pour demander les 20 millions , l'avocat saura bien en entasser de plus grands et des plus ronflans encore pour les lui refuser et lui riposter en périodes plus traînantes et à plus longue queue. Aussi-tôt après le discours de Necker , j'aimerois à voir Target , au lieu de lui compter les 20 millions , sans s'être préparé, et, au premier bruit de la sonnette, lui servir en réponse une harangue encore plus soufflée que la sienne.

Le baron de Copet se plaint beaucoup dans sa dernière amplification , *que les défiances ne finissent point , et qu'on ne*



*rend point un juste hommage aux vertus du Roi*, c'est-à-dire *des ministres*; car le Roi n'étant point responsable et ne pouvant pas être criminel, ne peut pas être vertueux non plus. Celui qui ne peut pas avoir de vices, ne sauroit avoir de vertus, comme l'enseignent les théologiens, dans leur fameuse thèse de la liberté de l'ame.

D'après le beau décret de la non-responsabilité du prince, on ne peut regarder le roi que comme un homme machine, dont les ministres tirent le fil bien ou mal à leurs risques et périls. Laissons donc à part Louis XVI, dont je ne veux rien dire en ce moment, sinon que je n'ai point aimé, à le voir dimanche dernier, passer la revue de la garde nationale Parisienne, en cheveux roulés, ainsi que les deux fats qui l'accompagnoient, Brissac et Beauveau qui caracolloient également en papillotes et dans le négligé le plus insultant pour les drapeaux de la nation. Je demande comment nous pourrions *rendre hommage aux vertus des ministres*? Celui des finances a-t-il jamamais rendu ses comptes? que d'accusations intentées contre lui depuis six

mois, dont il a laissé expirer les délais et dont il n'a point purgé la contumace. Prenons la Tour-du-Pin, l'un des moins aristocrates du conseil. Ne s'est-il pas montré le complice des calomniateurs du brave *Muscar* et son bourreau ? n'a-t-il pas puni de leur patriotisme les soldats du régiment de Vivarais, en leur infligeant une peine qui étoit le dernier supplice pour les soldats Romains, celle d'être congédiés et déclarés incapables de servir ? Est-ce qu'il n'a pas distribué de tous côtés, contre les patriotes des troupes de ligne, des milliers de cartouches jaunes, comme on distribuait autrefois des lettres de cachet. Est-ce qu'à la nouvelle du pacte fédératif et de l'union intime que le régiment tout Jacobin, de Royal Champagne, cavalerie, venoit de signer avec la garde nationale d'Hedin, il n'a pas dépêché sur le champ un courrier extraordinaire au commandant, avec ordre de faire partir ce régiment, et de le disperser par petits détachemens dans la Normandie, tant cet aristocrate a su peu contenir les premiers mouvemens de sa bile ! est-ce qu'il a chassé de Valenciennes, Esterhazy, convaincu

convaincu par les lettres interceptées de Joseph II, de crime de haute trahison ? Est-ce qu'il a chassé de Metz ce Bouillé, refusant si obstinément de faire le serment civique, caressant, dans sa garnison, les régimens fauteurs d'aristocratie, vexant les régimens patriotes, et de son chef, sans la requisition des municipaux, malgré les instances contraires des municipaux, et au mépris des décrets déployant le drapeau rouge contre une garde nationale voisine, et se mettant en mouvement avec 100,000 hommes et 100 pièces de canon, contre 24 patriotes.

Necker prêche la confiance dans les ministres, mais croit-il que nous ignorions les menées qui ont lieu en Alsace, en Lorraine et au-delà du Rhin, à Nismes et à Montauban, les préparatifs dans les forts de Marseille, les efforts pour placer des aristocrates à la tête des gardes nationales dans les forts, par exemple, de faire le marquis de Tonnerre commandant général de la milice citoyenne de Briançon ? Depuis la grande conspiration des farines et des grils à boulets et des hussards, jusqu'à la petite et ridicule conspiration des neuvaines, des processions

et des pénitens blancs , croit-il que nous ayons oublié les mille et un complots de Bézenvál, de Favras , de Maillebois ? C'est dans le moment qu'on vient de trouver dans les poches de *Voisins* à Valence , dans le portefeuille de Bonne Savardin , au pont de Beauvoisin , les preuves sans réplique de nouvelles trames , que le bon Necker se récrie sur l'injustice de nos méfiances. J. F. Maury lui-même pourroit-il pousser l'effronterie plus loin que le ministre adoré ? Les Anglois , eux-mêmes , ne prennent-ils pas le soin de nous avertir des mouvemens que se donnent chez eux , et ailleurs , nos fugitifs ? Ne démasquent-ils pas notre ministère dans leurs papiers publics ? lisez l'évening-post : « lorsque les peuples fatigués , dit Machiavel , voudront regimber contre le fouet royal , il faut les distraire en fixant leur attention au-dehors. M. de Breteuil , ce fidèle et intime confident de la femme du roi de France , cet ex-ministre , dont l'influence a été si grande et si active dans l'affaire du pacte de famille , et dont la main libérale de l'or des François a rempli les coffres de Joseph II , a fait , il y a quelque tems , un voyage à Madrid in-

*cognito* , il a profité de son ascendant sur l'esprit du monarque pour le décider à la guerre. Le roi de France , à qui il ne reste plus de moyens de recouvrer son ancien pouvoir , la fera sans doute s'il le peut. » Fox vient de faire éclater les mêmes soupçons dans le parlement d'Angleterre , où , bien loin de rendre hommage aux vertus de nos ministres , il les accuse , en d'autres termes , d'être les plus infâmes coquins de l'Europe , les plus grands fourbes et les traitres les plus dangereux que la nation ait à craindre. « Il est impossible , a dit M. Fox , de supposer que l'Espagne eût osé provoquer cette guerre , si elle n'étoit soutenue par quelqu'autre puissance. Nous devons nous attendre que la cour de France souffle , en secret , le feu dans l'Europe. Le ministère françois qui va être bientôt aussi écorché que le satyre Marsyas , ne cherche qu'un prétexte de s'embarquer dans une guerre avant qu'on lui ait arraché le septième épiderme. Dans la guerre d'Espagne , il a spéculé le prétexte d'empêcher un allié de succomber et l'espérance de se défaire , peut-être , de l'assemblée nationale , de rétablir le roi , la

noblesse , le clergé dans leurs anciens us et prérogatives. Les rois et les grands séparent aujourd'hui , plus que jamais , leurs intérêts de ceux des nations , etc.

Qu'est-il besoin de recueillir contre les ministres d'anciennes perfidies , se passe-t-il une semaine , un jour qui n'ajoute aux griefs de la nation contre eux ? Je n'en voudrois , pour exemple , que leur proclamation qui ordonne de porter la cocarde nationale. Oui , cette proclamation , le plus grand effort de leur patriotisme , cette proclamation tant et si ridiculement applaudie dans l'assemblée nationale suffiroit à leur condamnation. Elle prouveroit seule que les ministres ne sont rien moins qu'au niveau de la révolution , et combien est vrai le mot énergique de M. Reubell , qu'il n'y a point de massue assez lourde pour faire entrer dans la tête de ces visirs , le principe de la déclaration des droits : *que les hommes sont égaux.*

Et d'abord , je voudrois bien savoir de quel droit on affiche des proclamations , c'est-à-dire , des défenses ou des commandemens *de par le pouvoir exécutif* ? Nous

n'avons d'ordres ou de défenses à recevoir *que de par le pouvoir législatif*. Que S. Priest exécute les ordres de l'assemblée nationale, c'est pour cela que nous lui donnons deux cents mille livres de traitement ; qu'il crie dans les rues les proclamations du congrès ; qu'il pose les affiches ; il est fait pour cela. Qu'il les contre-signe et paraphe s'il veut , *ne varietur* , on lui passe encore ce point : mais de quel droit s'ingère-t-il de nous faire des injonctions ou prohibitions ? Je ne reconnois point ces injonctions là. Je ne connois, en France, qu'un pouvoir législatif ; ou bien que l'assemblée nationale décrète donc, sans détour , qu'il y en a deux , le pouvoir législatif de l'assemblée nationale, et le pouvoir législatif des ministres.

Mais ce qui choque bien davantage, dans cette belle proclamation, St. Priest a l'insolence de nous appeler les *sujets* de Louis XVI, de répéter deux fois que nous sommes les *sujets* de Louis XVI. Vil esclave, retourne au fauxbourg de Péra, où tu es né, où tu as sucé la servitude avec le lait, où tu as été élevé à regarder comme le comble des honneurs d'être admis à te proster-

ner trois fois devant un sultan imbécille. Tu es indigne d'avoir ce front de l'homme, ce front élevé vers le ciel, et ces deux pieds, faits pour soutenir droit le plus fier des animaux. Vas marcher à quatre pattes à Constantinople, ou reste caché dans les antichambres des Tuileries, là dis : *le roi mon maître*, dis-toi le plus humble de ses *sujets*, de ses *vassaux* si tu veux, mais apprends que les François n'ont de maître que la loi, qu'ils ne sont sujets que de la loi. Tu as beau faire, nous sommes parvenus enfin à inculquer dans l'esprit des peuples, ce grand principe de l'égalité. Nous avons allumé ce volcan éternel d'insurrection, contre toute injustice et tout despotisme. Garde toi de nous traiter comme des sujets du Roi, car nous saurions te montrer que puisque tu ne veux point être notre égal par la loi, nous serons tes maîtres par la force.

Que signifient encore ces expressions *une opposition si coupable solliciteroit* toute notre *animadversion*. Qu'est-ce que votre *animadversion*? parlez de l'animadversion de la loi, de la colère de la loi, et ne mettez pas votre animadversion, votre colère à la



place de la sienne ? Que me fait à moi votre *animadversion* , l'*animadversion* d'un homme ? Est-ce qu'il y a un citoyen qui puisse menacer un autre citoyen de son *animadversion* , retranchez encore de vos discours , ce mot de *sollicitude paternelle*. Nous avons la sollicitude de nos 1200 représentans , la sollicitude de nos gardes nationales , la sollicitude de nos districts. Voilà la *sollicitude* sur laquelle le peuple François peut se reposer : mais 26 millions d'hommes auroient trop à rougir , qu'un homme pût leur dire insolemment rassurez - vous sur ma *sollicitude*.

J'ai rêvé quelquefois un moment , que j'étois à la place de Louis XVI , il me semble , qu'aulieu d'intimer des défenses à tous *nos fidele sujets* et dans toute l'étendue de *notre royaume* , aulieu de les menacer de *notre animadversion* et de les entretenir de *notre sollicitude* paternelle , pénétré de reconnaissance pour la magnanimité de la nation , qui , aulieu de poursuivre sur moi les iniquités de mes pères , n'a cessé de me combler de louanges et de bénédictions , de crier *vive le roi* , et m'a fait un contrat

de constitution de 20 millions de rentes perpétuelles pour moi et mes hoirs ; confus de tant de bontés, je n'aurois pu m'empêcher de faire proclamer dans toute les villes et les campagnes de la république de France, et d'afficher sur toutes les maisons, mes solennelles actions de grâces en ces termes.

« O généreuse nation, que de remerciemens ne vous dois-je pas ! En lisant l'histoire de France, plus d'une fois, j'ai dit comme mon fils défunt, à son précepteur : *père Corbin, dans tous ces rois je n'en vois aucun de bon.* Mes pères ont grandement péché contre la nation. Ils ont été fabricateurs de fausses monnoye, calomniateurs, faussaires, escrocs, traîtres, empoisonneurs, parricides. Quelques-uns ont surpassé les plus fameux tyrans en raffinemens de cruautés ! Prendre la femme de son voisin quand elle étoit à son goût, charger les gens d'impôts comme des bêtes de somme, détenir des milliers de citoyens en charte-privée, les faire pourrir dans des cachots, leur faire ronger les pieds par des rats, choses qui auroient conduit tout autre au gibet avec grande raison, n'ont été pour eux que des peccadilles qui n'empêchoient

n'empêchoient pas les prélats et l'académie Française , de les canoniser à l'envi et de lutter à qui feroit mieux leur apothéose dans le panégyrique ou l'oraison funèbre. On vous l'a dit , mes pères ont regardé la France comme une belle terre , où ils avoient construits 800 châteaux ou maisons royales , c'est-à-dire , 800 maisons de force et de correction pour ceux de leurs vassaux , qui ne conviendroient pas que tout dans les Gaules appartenoit à M. *Capet* et à ses descendans , de mâle et mâle en ligne directe. Je l'avoue , à ma confusion , parmi ces descendans , les plus gens de bien sont ceux qui , comme Louis IX et Henri IV , n'entreprenoient point la guerre sans de fortes raisons , telles que le fanatisme ou le priapisme : en un mot , on a évalué à 9 millions 468,800 , le nombre des personnes torturées , ou égor-gées , ou noyées , ou cuites , ou rouées , ou pendues pour l'amour de Dieu ; et pour pour l'amour d'un homme , pour l'amour de monsieur *Capet*, sous un seul règne, celui de Louis XIV , il y a eu 20 millions d'hommes fusillés , ou éventrés , ou sabrés , ou qui ont sauté en l'air. O bons François ! ce

n'est pas moi qui suis le meilleur des rois ; c'est vous qui êtes le meilleur des peuples ; au lieu de punir , comme le ciel , dans la personne des petit-fils et arrière petit-fils , le crime d'un seul homme , le crime du quadrisayeul , vous pardonnez au fils tous les crimes de cinquante générations et de tant de pères coupables. Vous décrêtez que les fautes sont personnelles , et non content de me donner l'absolution , pour tant de forfaits de ma race , vous me donnez le plus beau palais de l'univers , et 20 millions pour m'y divertir. Ah ! vous êtes meilleurs que les Dieux , et je pardonne bien a des auteurs fameliques , tels que *Prud'homme* et *Desmoulins* , de me porter envie et de crier à l'ingratitude quand il m'arrive de passer la revue des gardes nationales de France , en cheveux roulés et avec un chapeau percé (1).

---

(1) Lettre insérée dans la chronique.

La négligence dans son état est la première faute que puisse commettre un citoyen contre la chose publique. Je suis perruquier , c'est ma vocation : je suis grenadier de la garde nationale , c'est ma vocation. J'étois dimanche

dernier à la revue du roi , que j'aime de tout mon cœur , avant de mettre mes guêtres , toutes mes pratiques étoient faites. D'où vient que les perruquiers de M. le maréchal de Beauvau et de M. de Brissac n'ont pas usé , ce jour-là , de la même diligence ? Que ne se levoyent-ils d'aussi bonne heure que moi ? Ils n'eussent pas exposé ces deux bonnes pratiques à paroître devant 4000 citoyens bien retapés , et en la compagnie du roi , côte à côte de lui ; avec les chevenx roulés , et dans un désordre de tête peu commun à des gens de cour. Je ne parle pas de ce qu'a pu penser de ce négligé l'armée qui défilait devant ces mal-peignés ; mais le respect dû à la majesté royale exigeoit , ce me semble , de la part de ces messieurs , un petit œil de poudre. Je me rappelle d'avoir vu passer , il y a 15 ou 20 mois , dans la rue Dauphine , M. de Brissac , dans son grand carrosse à couronne ducale , en guise de vache , escorté de je ne sais combien de laquais jaunes , de gardes jaunes , de pages jaunes , d'écuyers jaunes , de trompettes jaunes , de timbaliers jaunes : M. de Brissac , avec tout ce train , venoit de casser la cour des monnoies ; il étoit , ce jour-là , uu des hommes les mieux frisés de France ; je m'y connois , et j'avoue qu'il seroit aujourd'hui difficile de lui donner une plus belle colure. D'où vient , je vous prie , que , pour la revue de dimanche dernier , la même toilette n'a pas eu lieu ? Le perruquier de M. de Brissac est très-répréheusible. Faut-il être mieux bichonné pour paroître devant cinquante robes noires qui nous grugent , que pour se mettre en parade devant 4000 habits bleus qui nous défendent ?

Je vous prie , messieurs , d'insérer ma lettre dans votre

journal , afin que MM. de Brissac et de Beauvau s'aperçoivent de ce qui a frappé les yeux de l'armée. Je ne doute pas qu'ils ne changent de perruquier , et j'espère qu'en faveur de mon zèle ils me donneront leur pratique. S'ils ne se trouvent pas assez bien peignés , je leur promets la quintessence de mon talent ; et pour si tondus qu'ils soient , je me fais fort de leur trouver une boucle à l'œil , qui les rendra les deux citoyens les mieux coëffés de Paris ; à moins qu'ils n'eussent du goût pour le faux et le postiche : j'ose croire alors qu'ils ne douteront pas de mon habilité à leur donner une perruque.

RIQUET-A-LA-HOUPPE.

*Suite du discours de Mirabeau.*

La réfutation de la harangue de Mirabeau l'aîné , se composera des différens discours , dont nous allons faire , dans un moment , une seule harangue. La sienne est trop longue pour être insérée en entier ; d'ailleurs , c'est mal à propos , que tous les journaux l'ont intitulé *discours de M. de Mirabeau*. On sait bien qu'à l'imitation des acteurs du théâtre Romain , qui étoient toujours deux pour un rôle , l'un pour la déclamation , et l'autre pour le geste , M. de Mirabeau ne s'est presque jamais réservé que le geste , et s'est toujours reposé du

soin, sur un personnage caché derrière la toile, par exemple, les trois quarts de ce discours, sur le droit de faire la paix et la guerre; c'est-à-dire, toute la partie de la discussion est de M. P. le député n'a fait qu'y répandre la chaleur et les mouvemens en quelques endroits.

Les véritables amis de Mirabeau, publient qu'il n'avoit pas même lu ce fameux discours, lorsqu'il l'apporta à la tribune, qu'il n'en avoit vu que les conclusions et le décret. A mesure qu'il le débitoit il en étoit véritablement honteux, et en rentrant chez lui, il reprocha à M. P., d'avoir si mal gouverné le soufflet pendant qu'il jouoit l'orgue. Il l'avoit déshonoré et lui avoit fait perdre toute sa popularité. Comment pourroit-il être réélu par les Marseillois, si zélés républicains? Malheureux, disoit-il, au souffleur, tu n'avois donc pas lu ma *théorie de la royauté*, cet ouvrage que j'ai pris la peine de commenter de *Milton*, et où j'ai montré, pour les principes diamétralement contraires, une admiration et un enthousiasme, qui m'ont gagné alors la confiance de tous les Jacobins. Aujourd'hui, tu m'a fai

m'extasier devant un roi , comme un imbécille , grands yeux ouverts , bouche béante , et au mois de décembre , je faisais imprimer , qu'un roi étoit le plus grand fléau des peuples. Il n'y a pas une ligne dans ma théorie d'alors , qui ne soit un démenti pour ma théorie de ce matin : ah ! du moins J. F. *Maury* , et mon frère *Tonneau* , n'ont jamais varié dans leurs principes.

Une fois , la lecture commencée de la harangue de M. P. , Mirabeau étoit trop avancé pour reculer , et il lui a bien fallu poursuivre et braver les murmures de tous les honnêtes gens : au reste , il s'est tiré de ce mauvais pas , aussi habilement que possible , par cette peroraison.

---

« J'ai parlé , parce que j'ai cru le devoir , dans une occasion aussi importante : Je ne dois à cette assemblée , que ce que je crois , la vérité , et je l'ai dite. Je l'ai dite assez fortement , peut-être , quand je parlois contre les puissans : Je serois indigne des fonctions qui me sont imposées ; je serois indigne d'être compté parmi les amis de la liberté , si je dissimulois ma pensée , quand je penche pour un parti mitoyen , entre l'opinion de ceux que j'aime et que j'honore , et l'avis des hommes qui ont montré le plus de dissentiment



avec moi , depuis le commencement de cette assemblée. Vous avez saisi mon système : il consiste à attribuer concurremment le droit de faire la paix et la guerre aux deux pouvoirs que la constitution a consacrés ; je crois avoir combattu avec avantage , les argumens dont on esseyera de fortifier , dans cette question , tous les systèmes exclusifs. Il est une seule objection insoluble , qui se retrouve dans tous comme dans le mien , et qui embarrassera toujours les diverses questions qui avoisineront la confusion des pouvoirs ; c'est de déterminer les moyens d'obvier au dernier degré de l'abus. Je n'en connois qu'un , on n'en trouvera qu'un , que j'exprimerai , que j'indiquerai , par cette locution triviale , et peut-être de mauvais goût , que je me suis déjà permise dans cette tribune , et qui peint nettement ma pensée. C'est *le tocsin de la nécessité* , qui seul peut donner le signal , quand le moment est venu de remplir l'imprescriptible devoir de la résistance : devoir toujours impérieux lorsque la constitution est violée , toujours triomphant lorsque la résistance est juste et vraiment nationale ».

M. a montré plus d'adresse encore , en disant lui-même du mal de son décret , ce qui a paru aux simples une modestie et une honête pudeur , et aux autres un aveu candide que M. P. lui avoit glissé ce discours dans sa poche.

« Je vais vous lire mon projet de décret sur le droit de la paix et de la guerre. Un tel décret ne sera jamais

complet, ne sera jamais véritablement le code moral du droit des gens, qu'alors que vous aurez constitutionnellement organisé l'armée, la flotte, les finances, vos gardes nationales et vos colonies.

( C'est comme si un législateur disoit qu'il ne peut faire une bonne ordonnance sur la matière des donations ou des successions, a moins qu'on n'ait institué les juges, les huissiers, les procureurs et les recors. )

» Il est dont bien médiocre, mon projet de décret : Je désire vivement qu'on le perfectionne, je désire que l'on en pose un meilleur.

» Je ne cacherai pas même mon profond regret, que l'homme qui a posé les bases de la constitution, et qui a le plus contribué à votre grand ouvrage, que l'homme qui a révélé au monde les véritables principes du gouvernement représentatif, se condamnant lui-même à un silence que je déplore, que je trouve coupable, à quelques points que ses immenses services aient été méconnus, que l'abbé *Sieyès*.... Je lui demande pardon ; je le nomme..... ne vienne pas poser lui-même, dans sa constitution, un des plus grands ressorts de l'ordre social. J'en ai d'autant plus de douleur, qu'écrasé de travail trop au-dessus de mes forces intellectuelles ; sans cesse ravi au recueillement et à la méditation qui sont les premières puissances de l'homme, je n'avois pas porté mon esprit sur cette question, accoutumé que j'étois, à me reposer sur ce grand penseur, de l'achèvement de son ouvrage. Je l'ai pressé, conjuré, supplié,

supplié, au nom de l'amitié dont il m'honore, au nom de l'amour de la patrie, ce sentiment bien autrement énergique et sacré, de nous donner ses idées, de ne pas laisser cette lacune dans la constitution : il m'a refusé ; je vous le dénonce. Je vous conjure, à mon tour, d'obtenir son avis, qui ne doit pas être un secret ; d'arracher enfin au découragement un homme ; dont je regarde le silence et l'inaction comme une calamité publique. »

On sent tout l'art de ce discours ; *Mirabeau* voit qu'il a encouru l'indignation universelle, il ne veut pas s'y exposer sans un soutien ; il se sert de l'abbé *Sieyes*, comme d'un égide, ne semble-t-il pas dire : Oh ! vous avez beau faire, M. l'abbé, vous serez des nôtres ; nous avons arrangé le décret ensemble, nous partagerons le péril, et je saurai bien vous forcer de prononcer votre opinion et de sortir de votre silence prudent. Mais que fait l'autorité de l'abbé *Sieyes* ; un nom peut en imposer au vulgaire ; mais la devise du républicain est celle du sage. *Nil admirari* ; il laisse les pédagogues à l'enfance et il n'a point de précepteur et d'idole, pas même *Platon*. Vous êtes de même avis, Messieurs ; eh bien, je dirai en racontant les détails de cette séance :

Là , Sieyes et Mirabeau qu'un même avis rassemble ,  
 Qu'ensemble on admira , furent hués ensemble.

Comme j'ai rendu justice à la péroraison de *Mirabeau* , je dois la rendre à son exorde , lorsque le surlendemain il monta à la tribune plein de colère , pour répliquer à la fois au dedans de la salle aux insinuations de *Barnave* , et au dehors , aux assertions des colporteurs , qui du haut de leur tête , crioient dans les rues la grande trahison déverte du comte de *Mirabeau*.

« On répand , depuis huit jours , que la section de l'assemblée nationale , qui veut le concours de la volonté royale dans l'exercice du droit de la paix et de la guerre , est parricide de la liberté publique : on répand les bruits de perfidie , de corruption , on invoque les vengeances populaires pour soutenir la tyrannie des opinions. On dit qu'on ne peut , sans crime , avoir deux avis dans une des questions les plus délicates et les plus difficiles de l'organisation sociale. C'est une étrange manie , c'est un déplorable aveuglement que celui qui anime ainsi les uns contre les autres , des hommes qu'un même but , un sentiment unique devroient , au milieu des débats les plus acharnés , toujours rapprocher , toujours réunir des hommes qui substituent ainsi l'irascibilité de l'amour propre au culte de la patrie , et se livrent les uns les autres aux préventions populaires. Et moi aussi ; on vouloit , il y a peu de jours , me porter en triomphe , et maintenant l'on

crie dans les rues , LA GRANDE TRAHISON DU COMTE DE MIRABEAU..... Je n'avois pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il y a peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne ; mais l'homme qui combat pour la raison , pour la patrie , ne se tient pas si aisément pour vaincu. Celui qui a la conscience d'avoir bien mérité de son pays , et sur-tout de lui être utile encore ; celui que ne rassasie pas une vaine célébrité , et qui dédaigne les succès d'un jour pour la véritable gloire , celui qui veut dire la vérité , qui veut faire le bien public indépendamment des mobiles mouvemens de l'opinion populaire ; cet homme porte avec lui la récompense de ses services , le charme de ses peines , et le prix de ses dangers ; il ne doit attendre sa moisson , sa destinée , la seule qui l'intéresse , la destinée de son nom , que du temps , ce juge incorruptible , qui fait justice à tous. Que ceux qui prophétisoient depuis huit jours mon opinion , sans la connoître , qui calomnient en ce moment mon discours sans l'avoir compris , m'accusent d'encenser des idoles impuissantes au moment où elles sont renversées , ou d'être le vil stipendié de ceux que je n'ai pas cessé de combattre ; qu'ils dénoncent comme un ennemi de la révolution celui qui peut-être n'y a pas été inutile , et qui , fût-elle étrangère à sa gloire , pourroit , là seulement , trouver sa sûreté ; qu'ils livrent aux fureurs du peuple trompé , celui qui depuis vingt ans combat toutes les oppressions , et qui parloit aux François de liberté , de constitution , de résistance , lorsque ces vils calomniateurs vivoient de tous les préjugés dominans. Que m'importe ? Ces coups de bas en haut ne m'arrêteront pas dans ma carrière. Je leur dirai , répondez si vous pouvez ; calomniez ensuite tant que vous voudrez. »

Certes il n'étoit pas difficile de répondre ; et d'abord qu'est-ce que cette longue énumération , où *Mirabeau* parcourt tous les cas qui donnent lieu à une guerre , et d'où il conclut qu'il n'y a jamais lieu à délibérer dans le corps législatif , si la guerre sera déclarée. Quoi , lorsqu'une nation réclame un droit ou des possessions qui lui sont contestées ou usurpées sur elles ; dans ce cas même les représentans de cette nation n'ont point à délibérer ? Comment *Mirabeau* prouvera-t-il cela ? le voici :

« Un droit est-il usurpé ou contesté , le pouvoir exécutif , chargé des relations extérieures , tente d'abord de le recouvrer par la négociation ; si ce premier moyen ne réussit pas , et que le droit soit important à recouvrer , laissez encore au pouvoir exécutif le droit de faire les préparatifs de défenses , mais forcez-le de notifier au corps législatif l'usurpation dont il se plaint , comme il sera forcé de notifier une guerre imminente et commencée. »

Cela ne signifie autre chose sinon que le pouvoir exécutif peut se passer entièrement du concours du pouvoir législatif ; vraiment on sait bien que jusqu'ici les rois n'ont point consulté les peuples pour faire la guerre ,

qu'ils se sont très-bien passés de conseil comme les nations libres se sont très-bien passées sur leurs places publiques ou dans leur sénat, du conseil d'un pouvoir exécutif suprême, pour déclarer la guerre. Mais, s'ensuit-il, de ce que les rois ne prennent pas conseil de nous, en déclarant la guerre pour le gand d'une duchesse trop tard ramassé, que nous aujourd'hui nous devons nous en rapporter à eux pour l'entreprendre ? Après une argumentation si serrée et si concluante, est-ce le cas de s'écrier fierement : *répondez si vous pouvez* ? Je vois bien des *si* et des *donc* sans fin dans cette discussion ; ce sont les formes du raisonnement ; mais j'en cherche envain les liaisons, et je n'ai vu dans tout ce fatras qu'un homme, qui pour échapper à l'œil de l'observateur, comme ce poisson pour échapper au pêcheur, se cache derrière des flots d'encre. Veut-on voir un autre exemple de la logique pressante et irrésistible de *Mirabeau* ? Voici comment il répond à la grande objection d'un roi guerrier et conquérant, s'attachant ses soldats par la corruption, et par la victoire, tentant de redevenir despote, ou fomentant un parti

au-dedans de l'empire , renversant les lois avec ces mêmes bras , que les lois seules avoient armés , promettant à ses légions le partage des terres sur son passage , et faisant entendre ce cri terrible des soldats de *Saül* : *quel est celui qui ne veut pas qu'il soit roi , afin que nous le mettions à mort ?*

Je vous demande si , par une telle objection , vous ne transportez pas précisément aux monarchies l'inconvénient des républiques ; car c'est sur tout dans les états populaires que de tels succès sont à craindre. C'est parmi les nations qui n'avoient point de rois que ces succès ont fait des rois. C'est pour Carthage , c'est pour Rome que de tels citoyens , tels qu'Annibal et César , étoient dangereux.

Ensorte que ce lui est une preuve qu'il faut un César à la France , parce qu'il est à craindre qu'elle n'ait un César. Après cet effort de dialectique, n'a-t-il pas raison de s'écrier : *répondez si vous pouvez*. Et comment vous répondre M. le comte ? de peur qu'*Hannibal* victorieux ne soit tenté de se faire couronner , vous le couronnez d'avance ; vous nous donnez *Louis XVI* , de peur que nous n'ayons *Hannibal* ou *Jules-César* ; certes , ce n'est point rabaisser *Louis XVI* ; donner un roi , de peur que peut-être il n'en vienne



un ! peut-on se moquer plus effrontément de son auditoire ? Ce beau raisonnement de *Mirabeau* me rappelle celui de *Champagne*.

*Champagne* un beau matin reçut cent coups de gaule  
Que depuis plus d'un an lui promettoit la *Fleur*.

Dieu soit loué, dit-il, en se frotant l'épaule,

Me voilà guéri de la peur.

Il m'en coûte de parler ainsi de *Mirabeau* ; certaines gens m'accuseront de manquer à l'amitié. Mais la vérité m'est encore plus chère. Je me prosternois devant le consul *Mirabeau* ; j'aurois porté la hache devant toi ; tu sais combien j'aimois ton éloquence et ton civisme ; tu n'avois point de plus zélé défenseur, *scis PROTEU, scis ipse*. Mais tu as oublié que le secret d'*Iramba* pour être éloquent, étoit d'avoir toujours raison. Depuis que tu as cru pouvoir te passer de ce secret, vois que d'idées incohérentes, quel entortillage, que de contradictions, qu'elles misérables subtilités, que d'inepties !

Tu avois d'abord bien raisonné quand tu disois : on ne peut pas se dissimuler que la déclaration de la guerre et de la paix est un acte de pure volonté ; que toute hosti-

lité, tout traité de paix est en quelque sorte traductible par ces mots : moi nation je fais la guerre, je fais la paix, et dès-lors, comment un seul homme, comment un ministre, ou un roi pourra-t-il être l'organe de la volonté de tous ?

Quelle a été à cela ta réponse ! oh ! il n'est plus temps, as-tu dit, de faire ce raisonnement. C'étoit une excellente raison à donner dans l'assemblée-nationale il y a 6 mois, avant qu'elle eût décrété que la France est une monarchie ; mais puisque nous avons un monarque, il faut qu'il ait le droit de faire la paix et la guerre. La moitié du discours et de la réplique de *Mirabeau*, se réduisent à cette belle conséquence ; il se tue de crier à *Barnave*.

« Vous dites que nous avons institué deux pouvoirs, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, que l'un est chargé d'exprimer la volonté nationale, et l'autre de l'exécuter. Vous dites, il faut distinguer l'action et la volonté ; l'action appartiendra au Roi, la volonté au pouvoir législatif. Vous prétendez que nous avons établi ces deux pouvoirs, l'un pour l'action, et l'autre pour la volonté ; je le nie. Il n'est pas vrai que le pouvoir législatif soit concentré dans le corps législatif, que le corps législatif ou l'assemblée nationale délibère

es

et déclare seule la volonté générale. Le pouvoir exécutif a le double droit, ou de sanctionner la résolution du corps législatif, ou d'exercer le *veto*. Ainsi la volonté générale ne résulte pas de la simple volonté du corps législatif. ( là-dessus , Mirabeau crie , à la forfaiture , à la trahison. L'endroit est plaisant. )

« Dans votre décret, poursuit-il , à qui attribuez-vous l'émission de la volonté générale ? Au corps législatif : sur ce , je vous appelle à l'ordre ; vous avez fait la constitution. Vous renversez par cela seul toutes les loix que nous avons faites , si , lorsqu'il s'agit d'exprimer la volonté générale , en fait de guerre , le corps législatif suffit,.... et par cela seul , le roi n'ayant ni participation , ni influence , ni contrôle , ni rien de tout ce que nous avons accordé au pouvoir exécutif. Par votre système social , vous auriez en législation deux principes différens , l'un pour la législation ordinaire , l'autre pour la législation en fait de guerre , c'es-à-dire , au milieu de la crise la plus terrible qui puisse agiter le corps politique ; tantôt vous auriez besoin , et tantôt vous n'auriez pas besoin pour l'expression de la volonté générale , de l'adhésion du monarque.... et c'est vous qui parlez d'homogénéité , d'unité , d'ensemble dans la constitution ! et ne dites pas que cette distinction est vaine ; elle l'est si peu à mes yeux et à ceux de tous les citoyens qui soutiennent ma doctrine , que si vous voulez substituer dans votre décret à ces mots : *le corps législatif* , ceux-ci : *le pouvoir législatif* , et définir cette expression en l'appellant un acte de l'assemblée nationale , sanctionné par le roi , nous sommes d'accord.

E

Vous ne répondez pas , s'écrie ici *Mirabeau* triomphant. *Barnave* n'a point répondu , parce que M. le président *Thouret* ne lui a point laissé la parole , parce que le normand *Thouret* a fermé la discussion , qui , à dire vrai , avoit bien été assez longue ; mais s'il eût répliqué , comme il l'eût fait victorieusement ! parce que nous avons décrété que la France est un état monarchique , auroit-il répondu , s'il suit que le monarque doit avoir le droit de faire la paix et la guerre , et que le mot seul de *monarque* emporte la jouissance de ce droit. Si , lui refuser ce droit , c'est renverser toutes les loix déjà faites , c'est être coupable de forfaiture ; comme le mot de *monarque* signifie qui a seul tous les pouvoirs , qui commande seul , qui est seul maître , il s'ensuit , que depuis le 17 juin 1789 , où nous n'avons cessé de retrancher de son pouvoir , et d'ôter chaque jour quelques plumes de l'oiseau royal , nous n'avons cessé chaque jour de nous rendre coupables de forfaiture et de haute trahison. *Monarque* , signifie qui peut tout , et nous lui avons dit : vous ne pourrez pas imposer , vous ne pourrez pas nommer les juges ni les prélats , vous ne pourrez pas puiser dans le trésor national , au-delà de 20 millions , vous ne pourrez pas aller seulement à St.-Cloud , sans notre permission et un congé du pouvoir législatif. Vous êtes inséparable de nous , et quand nous quitterons Versailles pour venir à Paris , il faudra que vous nous y suiviez. C'est toi même , *Mirabeau* , qui as voulu que le *pouvoir exclusif* fût ainsi toujours en croupe derrière le *pouvoir législatif* et les honorables mem-

bres , et qui en as fait comme leur capitaine des gardes. Tu as donc aussi forfait à la constitution , lorsque tu disois au *monarque* , vous ne pourrez pas rassembler des troupes , au champ de Mars , puisque , par cela seul qu'il est *monarque* , il a le droit de faire tel rassemblement des troupes et tels préparatifs qu'il avise. Mais tu savois mieux alors , que tu n'affecte de le comprendre aujourd'hui , que *monarque* est un mot vague , dont la véritable valeur ne peut être déterminée que par la constitution. Tu savois , et c'es toi-même qui nous l'as appris , qu'*Aristodème* , monarque de Messène , fut mis à la *lanterne* pour trahison , parce que telle étoit la constitution Messénoise , quoi que notre constitution ait déclaré le *monarque* , personne sacrée et inviolable. Tu savois que le mot *monarque* n'emporte point l'inviolabilité et la non-responsabilité , puisqu'*Agis* et *Charles I* ont été également mis à mort par leurs sujets. Tu savois que la responsabilité des rois a été reconnue par les rois eux-mêmes , puisqu'*Elisabeth* a condamné *Marie Stuart* , et que tant d'autres rois ont péri de mort tragique , décapités ou étranglés par des mains royales. Ce n'est donc point sur un mot , dont la signification a varié chez tous les peuples , qu'il faut bâtir la *constitution* ; mais c'est par la *constitution* qu'il faut déterminer quelle sera en France la signification de ce mot , et si le roi des françois tiendra plus du roi de Sparte , ou du grand roi de Perse.

Quant à cette distinction entre le *corps législatif* et le *pouvoir législatif* que Mirabeau prétend être constitutionnelle , il est bien vrai que le *veto* a introduit cette dis-

inction en faisant le roi comme partie intégrante du pouvoir législatif. Mais y a-t-il de la bonne-foi à argumenter du *veto*, c'est-à-dire de ce qui fait la honte de cette législature. Tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en France ont jeté les hauts cris contre le *veto*, le peuple a voulu le mettre à la lanterne ; Mounier craignant qu'on ne le prit pour M. *Veto* s'est travesti en jockey, crainte d'une fatale méprise. Lally en a fait une maladie qui a failli l'enlever aux aristocrates. Bergasse en est devenu fou. Mirabeau a eu toutes les peines du monde à s'en laver. La nation paroît bien décidée à exterminer ce malheureux *veto* à la seconde législature. Dans ces circonstances, y a-t-il de la bonne foi à venir ergotée d'un pareil décret, et à prétendre qu'on ne peut l'interpréter et le modifier sans *forfaire à la constitution*.

Pour moi, comme l'abbé de Montesquiou, dont j'ai citée la profession de foi pleine de bon sens, qui disoit : *je n'entends point ce que veulent dire ces mots révolution, contre-révolution* ; je n'entends point non plus ce que veulent dire ces mots *constitution, constitutionnel*. J'ignore ce que c'est qu'une *convention* et ne puis m'en former une idée ; et voici ce que j'adresse aux honorables membres. Vous êtes l'assemblée nationale, vous êtes les représentans de la nation, vous êtes la législature de 1789. Ceux qui vous succéderont, ( et en vérité il est temps qu'ils arrivent, car si les législatures avoient été de sept ans, comme le parlement d'Angleterre, la corruption seroit effroyable, puisqu'un si grand nombre, parmi vous, n'ont pu résister à la séduction ministérielle, seulement pendant quinze mois ) ceux qui vont

vous succéder, seront comme vous, les représentans de la nation, l'assemblée nationale, la législature de 1791 ; tout ce que vous avez pu faire, ils le pourront. Il en est de votre législature, comme de l'édit du préteur, qui n'avoit force de loi que pendant le temps de la préture. Je ne connois de constitutionnel dans le sens que vous voulez donner à ce mot, qu'une seule chose, c'est la déclaration des droits de l'homme ; voilà les seules tables de la loi, sacrées et inviolables, et auxquelles il soit défendu aux législatures suivantes de toucher, parce qu'elles ne sont pas l'ouvrage d'une législature qui a précédé, d'une législature mortelle ; mais qu'elles sont écrites de la main de Dieu même. Tout le reste est mobile, inconstant comme la volonté des rois, comme la volonté des peuples ; comme la volonté de l'homme qui, de sa nature, est ambulatoire jusqu'à la mort. Dans vos loix nouvelles, vous avez laissé à la France le nom de monarchie pour ne pas trop effaroucher dans les 83 départemens, tout ce qui est cagot, idiot, rampant, animal d'habitude, sur-tout pour ne pas donner des armes contre nous, aux calotins, aux robins et aux aristocrates malevoles ; mais à l'exception de quatre ou cinq décrets contradictoires avec tous les autres, par le fait vous nous avez constitués en république. Tout ce que le roi faisoit par lui même dans l'ancien régime, le peuple peut le faire aujourd'hui par ses représentans ; les rois, dans l'ancien régime, modifioient, abrogeoient les édits, ordonnances de leurs prédécesseurs, de même les législatures suivantes pourront interpréter, modifier, abroger, *renverser les loix* déjà faites. Je ne sache que

deux principes , constitutionnels , éternels , immuables , c'est que le salut du peuple est la loi suprême , que la volonté du peuple est la loi suprême. Et que *Mirabeau* ne vienne pas dire comme dans l'affaire du *veto* qu'avec ces principes il vaudroit mieux vivre à Constantinople ; que nous aurons un gouvernement plus mouvant que le sable , que les flots de la multitude sur la place publique ou dans les districts seront mille fois plus agités que ceux de l'Europe. La volonté du peuple sera toujours l'intérêt du peuple , c'est-à-dire , l'intérêt général , contre lequel croiseront envain chez une nation éclairée les mille petits intérêts personnels. C'est l'intérêt personnel qui varie selon les personnes , et qui a causé ce flux et ce reflux des assemblées du peuple dans les républiques qui n'ont jamais eu de tribune , d'où l'orateur pût se faire entendre à tous les citoyens , les éclairer , et opposer l'intérêt de tous aux intérêts particuliers qui faisoient mouvoir l'assemblée en sens contraire. La liberté de la presse nous a procuré aujourd'hui une tribune , du haut de laquelle il nous est facile d'éclairer le peuple. Tous les intérêts particuliers seront déjoués , et l'intérêt public qui ne peut jamais varier , restant le seul mobile de la volonté générale , c'est alors que le gouvernement loin d'être bâti sur le sable et sujet à être renversé par le premier vent de l'opinion , reposera sur des bases inébranlables.

Qu'elle mauvaise foi de s'obstiner à comparer la république de France avec les anciennes républiques ! quel peuple fut jamais plus éclairé que celui des 83



départemens. Les Parisiens qui ont montré tant de modération à l'égard des *Maury*, *Cazalès*, *Mirabeau*, etc. etc., qui ont respecté le jugement d'absolution de *Bcsenal*, *Augéard*, qui supportent encore l'impunité du crime de *Lambesc*, qui se contentent de huer l'assemblée des capucins; d'obliger, *Peltier* et du *Rosoy* à demander pardon, et d'arracher les affiches de l'abbé *Royou*; les comparera-t-on ou aux Romains complices des proscriptions, et chez qui sans cesse la place publique ruisseloit de sang? ou aux Carthaginois qui mettoient en croix leurs généraux; ou aux Athéniens qui coupoient le pouce aux *Eginetes* pour les punir de leur supériorité dans la marine, ou aux *Lacédémoniens* qui passaient au fil de l'épée tous les *Platéens*, pour les punir de leur courage. Rendons-nous cette justice avec une noble fierté; tous ces peuples ne valent pas les Français de ce siècle, du-moins les Français contemporains, auteurs de cette révolution. Non, l'histoire ne présente rien de si honorable pour aucun peuple, que cette foule de traits qu'offre notre révolution; qu'on nous montre dans aucune nation cette union, cette fraternité, ce combat de sacrifices, cette unanimité de sentimens, et à-la-fois cette impétuosité de courage, avec cette modération! Sans parler de la Bastille dont la prise couvre de gloire les Parisiens; la prise fameuse de la citadelle de Corinthe et de celle de Thebes, est-elle si différente de celle des forts de Marseille, et fait-elle plus d'honneur aux braves citoyens qui l'entreprirent? Au milieu de ces considérations, n'y a-t-il pas de quoi pâmer de rire d'entendre l'orateur

*Mirabeau* , demander gravement ; Mais êtes-vous encadrés pour la liberté comme l'Angleterre ? comme si nous n'étions pas encadrés pour elle aussi bien que les Romains , les Grecs et les Américains ? Que diré de ces craintes , de ces scrupules , de cette conscience timorée , qu'il montre par-tout , et qu'il lui fait répéter sans cesse , *le pouvez-vous sans changer la forme du gouvernement ?* Comme si nous n'avions pas déjà changé de fond en comble la forme du gouvernement ! Il n'est pas un des efforts que fait le harangueur en faveur de sa thèse qui n'ajoute à son ridicule ; *mais le roi ne nommera donc plus les généraux d'armée , plus les ambassadeurs ! plus les ministres !* en effet , comment un empire pourroit-il être florissant quand ce n'est plus un homme qui peut nommer pour général son valet de chambre , et son cheval pour consul ? On sent bien que tout est perdu. Mais le roi ne se voyant plus l'égal des autres rois , se *croira détroné* ; eh bien , qu'il se croie détroné , que nous importe ! *miséricorde* s'écrie le royaliste *Mirabeau* ; que vous importe ! *la dignité royale n'est-elle donc plus au nombre des propriétés nationales ?* Je ne veux pas pousser plus loin l'examen d'un discours dont mes lecteurs sont aussi ennuyés que moi. Je demande si un homme qui a pu écrire de pareilles phrases avoit son bons sens ? comment se peut-il que la dignité royale soit ma propriété ? je ne m'en doutois pas ! quelle propriété que celle qui coûte au propriétaire 20 millions d'entretien ? Cette pensée sublime de l'orateur passe mon intelligence ; mais ce que je sais parfaitement , c'est qu'il y avoit

à

à Rome, une loi qui permettoit de tuer sans façon, le citoyen qui auroit eu seulement la pensée d'enrichir la nation de cette *propriété*.

Le temps et les bornes de ce journal ne me permettent pas de puiser dans les discours des bons citoyens qui ont combattu *Mirabeau*, une réfutation plus éloquente de son système. Cette réfutation que j'avois annoncée, un peu plus magnifiquement qu'il ne me convient, je l'insérerai au numéro prochain : J'aurois trop de regret de laisser échapper cette belle occasion, en développant dans toute leur force, les raisons qui ont été présentées à l'appui du système qu'on a rejeté, de montrer ce qu'il faut penser des représentans de la nation qui se sont refusés à l'évidence de ces raisons. Ce décret là même du 22 mai, est la meilleure preuve que nous n'avons point encore pris assez de précautions contre le pouvoir exécutif suprême et l'influence ministérielle, quoi qu'en ait dit *Mirabeau* dans son discours. J'avois grand tort de croire que la législature de 1789, ne laisseroit rien à faire aux suivantes. On peut dire qu'elle a fait dans la réforme des abus de toute espèce, qu'elle avoit à extirper la même chose qu'elle vient de faire dans la réforme des évêques, de cent dix-huit, elle en a laissé subsister quatre-vingt-trois.

F

*Copie de la seconde lettre de M. Charles de Lameth , en réponse à celle de M. de la Fayette.*

---

Lorsque la nécessité de repousser des bruits injurieux m'a obligé , monsieur , à avoir l'honneur de vous écrire , je ne prévoyois pas que votre réponse me mettroit dans l'indispensable nécessité de vous écrire encore ; je ne conçois pas , je vous l'avoue , comment vous pouvez croire que je suis revenu à l'avis que vous aviez appuyé dans la question de la paix et de la guerre , lorsque je n'ai cessé de résister au décret de M. de Mirabeau , qu'après l'addition ( proposée par mon frère et par M. Fréteau ) du principe porté dans le premier article , principe qui consacre seul l'exercice du droit de la nation par le pouvoir législatif , principe qui forme la base du décret rendu , comme il formoit la base de celui pour lequel j'avois manifesté mon opinion. J'espère avec vous , monsieur , que les amis de

la liberté, ne cesseront jamais de s'accorder sur les vrais principes déjà consacrés par l'assemblée nationale. Quand aux moyens d'affermir la constitution, les miens qui ont tous été et qui seront à découverts, sont la vérité, la franchise et la persévérance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CHARLES DE LAMETH.

*E R R A T A.*

Dans notre Numéro 26 , *page* 175 ; j'ai dit que les Ministres avoient donné le Commandement de Marseille , à M. de Crillon l'aîné , Citoyen douteux et anti-Jacobin. J'apprends que ce sont les Députés de Marseille eux-mêmes qui ont sollicité ce Commandement pour M. de Crillon , croyant ne pouvoir faire un meilleur choix. Quant aux deux Epithètes que j'ai donné à l'honorable Membre , ma rétractation sera plus ample dans le Numéro prochain.





*Les Officiers Municipaux de Montauban ,  
dépouillé de l'Echarpe aux trois Couleurs devant  
la Milice Citoyenne de Bourdeaux .*



---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 29.

---

F R A N C E.

**Q**UOIQUE le pouvoir exécutif suprême ne marche pas plus droit qu'à l'ordinaire, et que le pouvoir législatif boîte plus que jamais ; nous serions trop difficiles à contenter, si, dans ce moment, nous pouvions promener nos regards sans quelque plaisir sur les 83 départemens.

Dans la confédération, qui vient d'avoir lieu à Dijon, ville où le patriotisme s'est exalté en raison de la résistance Robinesque, les députés et les Dijonnois, montés sur des échelles, ont effacé le nom de la rue *de Condé*, pour donner une leçon aux Parisiens. Ils lui ont substitué le nom de rue *de la fédération*. Au lieu du palais *des*

N<sup>o</sup>. 29.

A

états ils ont également substitué, *Maison nationale*.

A la porte Condé on a également effacé le nom et les armes de Condé, et à la place, on a écrit *Porte de la liberté*. Le peuple Bourguignon se devoit à lui-même, cette amende honorable de l'espèce d'idolâtrie qu'il a eue si long-temps pour la maison des Condé, *de ces Condé*, dont l'un, le plus grand d'entre eux, disoit « qu'un prince » du sang étoit déshonoré, quand il ne sou-  
« tenoit pas le trône, contre le peuple ».

Qu'auroit dit mon faquin, s'il avoit reçu la réponse, que le maire de Chantilly vient d'adresser à Turin, au ci-devant prince de Condé.

Les Marseillais ne se démentent pas, et suivent leur pointe d'une manière tout-à-fait exemplaire. S. Priest leur avoit dépêché le décret de l'assemblée nationale, portant l'ordre de suspendre la démolition des forts. Les Marseillais connoissoient trop bien la pusillanimité, la foiblesse et la corruption de l'assemblée nationale pour ne pas s'attendre à ce décret suspensif; ils savoient bien que ce *sénat hermaphrodite* avoit trop

de mollesse pour répondre fièrement aux doléances ministérielles par un *il n'y a lieu à délibérer*; en conséquence ils avoient fait tant de diligence, qu'à l'arrivée du courrier, il ne restoit pierre sur pierre, qu'autant qu'il en faut pour attester aux races futures, qu'il y avoit-là un fort, que les braves républicains de la génération de 1789 avoient renversé. Ils se sont donc fait un plaisir de conserver assez de ruines de ces forts pour que l'herbe ne pût pas cacher ce monument de leur courage, et ils ont suspendu les travaux. Mais la municipalité de Marseille a su concilier ce qu'elle devoit à l'assemblée nationale, avec ce qu'elle se devoit à elle-même. Voyant que la responsabilité tant vantée des ministres étoit un mot vuide de sens, elle avoit arrêté de ne plus communiquer avec S. Priest, qu'elle avoit rayé, pour sa part, du nombre des ministres. Persistant dans son arrêté et dans cette incommunication, elle n'a pas daigné répondre à S. Priest, et c'est à l'assemblée nationale qu'elle a donné avis qu'en vertu de son décret, la démolition du fort S. Nicolas avoit cessé.

La ville de Montpellier est aussi dominée par une citadelle , où neuf pièces de canon regardent la ville , et pourroient la réduire en ruines en moins de cinq heures , tant elles sont admirablement bien braquées contre les citoyens. Notez qu'il n'y a pas où placer une arquebuse du côté de la campagne ou de l'ennemi. Cette citadelle avoit été bâtie par *Louis XIII*, apparemment pour tenir en échec les étudiants en médecine qui, étant moins ignorans que le commun de ses bons et fideles sujets d'alors, devoient chanter moins sincérement *le Domine salvum fac regem*. Comme Montpellier n'est pas aussi bien encadrée que Marseille , pour s'emparer d'une citadelle , et la démolir provisoirement sans attendre l'agrément du pouvoir exécutif et de monsieur *Veto* , les patriotes effrayés du grand nombre de prêtres et d'aristocrates , *dans et hors les murs* , n'avoient osé faire ce coup de main (1).

---

(1) Cependant le premier mai , quarante jeunes gens environ , s'étant liés par un serment vraiment civique , de retirer la citadelle , des mains ennemies de la révolution , se présentèrent à la porte du château , où ils

Il se contentoient d'en solliciter la démolition par des écritures. Le procès étoit pendant à la municipalité, et cette municipalité étoit mi-partie et non pas toute composée de patriotes comme celle de Marseille. Un sieur de Bouzol, commandant, s'opposoit à la démolition du fort comme d'un rempart contre les incursions des Sarasins. Il étoit soutenu par tous les arcs-boutans de l'aristocratie. Un sieur Durand, maire, président à la cour des

---

furent sommation aux soldats du régiment de Bresse, qui le défendoient de leur en laisser la garde; ces soldats patriotes, les reçurent comme leurs camarades; et crient encore plus haut qu'eux : *vive la nation*. Les Jacobins prirent donc paisiblement possession et arborèrent le drapeau national sur le fort. Mais les municipaux prirent la chose si fort de travers, que les jeunes gens pour ne pas aggraver ce que les aristocrates et les impartiaux appelloient un crime, n'eurent que le temps de visiter le fort et de fouiller la prison, où ils trouvèrent, dans des souterrains, sept soldats couchés sur la paille, nourris d'un pain moisi par l'humidité, et que les souris leur disputoient. Dans cette même prison, nommée *la prison royale*, ils découvrirent un autre cachot qui justifioit bien ce nom, par un grand nombre d'ossemens humains.

aides, un sieur Fargeon, procureur du roi au bureau des finances, Sabattier et Senilhac *ex-gentilshommes*, qui, en se regardant au miroir, ne pardonnoient pas à la révolution d'avoir fait d'eux des *vilains*, sur-tout un quidam, nommé l'abbé *Gigot*, calotin, jésuite et chanoine, partant aristocrate à triple étage, osoit faire des motions qui, ici, l'auroient pour le moins fait fesser dans le palais-royal. Enfin les jacobins viennent de l'emporter. Les municipaux après avoir répondu, depuis six mois, qu'ils prendroient en grande considération la pétition de la démolition des forts, ont cédé aux vœux de plus de 400 membres qui composent, à Montpellier, la société des amis de la *constitution* et de l'*égalité*. Ils viennent de présenter à l'assemblée nationale une adresse où la ville demande que la citadelle soit rasée. Il faut convenir, à l'honneur des Marseillais, que leur manière de procéder abrège bien des longueurs.

Ce matin on crioit dans les rues : détail de la grande victoire remportée à Metz par la garde nationale et le peuple. Ces détails, que nous ne garantissons pas, consistoient

à dire , que cinq cens hommes du régiment de Bourbonnois , ayant osé boire avec les citoyens , contre la *défense de Bouillé* , avoient été enveloppés et conduits désarmés jusqu'aux portes de la ville , par une partie de la garnison , la bayonnette au bout du fusil , que là ils avoient été congédiés avec des cartouches jaunes. On ajoutoit que , le lendemain , il s'étoit formé un grand attroupe-  
ment , rue Mazelle , de différens mauvais sujets de la garnison , qu'alors l'indignation avoit été à son comble ; on avoit crié aux armes , le peuple et la garde nationale s'étoient portés en foule sur le lieu , où , se voyant en force , il avoit crié alors , à la lanterne. A ce cri redoutable , Bouillé et ses quatre aides-de-camp aristocrates n'avoient point trouvé de chevaux assez vîtes pour fuir devant la face courroucée de la multitude. Après avoir occasionné tant de tapage depuis six mois , ils étoient décampés en un moment. Ils avoient échappés à la lanterne Messine , mais on les poursuivoit ou on pouvoit les atteindre , les arbres de la grande route seriroient de lanterne , où ces notables aristocrates suspendus , jusqu'au

parachèvement de la Constitution, à ces nouvelles fourches populaires, inspireroient un salutaire effroi aux passans. Je suis persuadé que si dans chacun des 83 départemens il y avoit ainsi, aux fourches dont je parle, seulement un modèle, les aristocrates n'oseroient souffler, et la paix seroit à 20 lieues à la ronde; mais à peine le peuple a-t-il lanterné son ennemi, qu'il le met aussi en pièces que Romulus ou que la Reine Jézabel. C'est ainsi qu'il perd tout le fruit de l'exemple, au-lieu qu'il devoit plutôt conserver dans une bouteille l'aristocrate occis, afin de rendre les supplices plus rares, de perpétuer et d'empêcher l'effusion de beaucoup de sang, avec un peu d'esprit-de-vin. Mais il semble au contraire que nos loix aient voulu que le vent emportât, avec les cendres du supplicié, la leçon de son supplice. Je demande pardon à mes lecteurs de leur présenter si souvent ces images. Le procureur-général de la lanterne a, pour le moins autant que l'église, en horreur l'effusion du sang. Mais comment faire? le supplice de *Foulon*, de *Bertier*, de *Launay*, est déjà oublié; à peine *Beausset* a-t-il



a-t-il reçu son châtement à Marseille , qu'il faut lanterner , *Voisins* , à Valence , *Dave-jean* , à Bourgoïn , *Bouillé* , à Metz , *Gilliez* , à Romans , *S. Priest* à S. Cloud. D'abord :

Le bruit du coup fait que la bande  
S'en va chercher sa sûreté  
Dans la souterraine cité ,  
Mais le danger s'oublie ; et cette peur si grande  
S'évanouit bientôt , je revois les lapins ,  
Plus gais qu'auparavant , revenir sous mes mains ,

Ne reconnoît-on pas en cela les aristocrates , auroit dit le bon la Fontaine. Voyez ce Saint - Priest , après la belle proclamation qu'il a faite , pour avoir la clef des champs , à peine est-il à Saint-Cloud , qu'il retourne , à son vomissement ; il fait assigner des logemens aux officiers Suisses , et laisse coucher à la belle étoile les officiers de la garde nationale ; il fait voir les appartemens à des officiers de dragons , et en refuse l'entrée à ceux de la garde nationale. Un homme attaché à la maison du Roi va criant , dans les rues de Saint-Cloud , *au meurtre , à l'assassinat , on veut égorger notre Roi et la Famille Royale.*

On refuse des chevaux aux officiers des gardes nationales pour faire la fonction de gardes du corps, et galopper sur les traces des *Capets*, mâles et femelles. En vérité, la garde nationale a bien de la bonté de se fatiguer à les suivre. Tous les paysans des environs de St. Cloud, qui, pendant le voyage n'ont cessé de veiller, d'être sous les armes et de faire une battue, de peur qu'ils n'échappent, tous ces patriotes ont bien de la bonté. Eh ! bon dieu, qu'ils partent, qu'ils aillent par-delà les monts. Quel besoin avons-nous d'eux ? J'aime un roi de théâtre. A l'opéra, par exemple, j'admire la basse aille du monarque. Les roulades de monseigneur le Dauphin, les princes y ont communément la voix belle, et j'aime beaucoup, pour mes 48 sous, à entendre chanter toute une famille royale. J'aime encore dans Charles IX, l'acteur qui me fait haïr les rois, et l'actrice qui me représente si bien une reine : Voilà où j'aime à voir les rois. La royauté n'est bonne qu'au théâtre ; aussi les Grecs, malgré leur haine pour elle, faisoient-ils dans leurs tragédies, un grand usage des têtes couronnées. Tout sur la

scène doit avoir un peu plus que la grandeur naturelle, mais un peuple qui a proclamé la déclaration des droits, doit réléguer la monarchie dans les coulisses.

Ceci m'amène naturellement au bénédictin qui débute demain au théâtre de Monsieur. Il a une belle basse-taille, qui faisoit l'ornement du lutrin et le charme du monastère. On l'admiroit dans le *dominus vobiscum*. Ne vaut-il pas mieux chanter la musique *del signor Pasiello*, et faire les délices de la bonne compagnie? Il étoit professeur de philosophie et prêtre. Il compte bien chanter la messe comme ci-devant, et faire dire de lui comme de l'abbé Pellegrin.

Il dîne de l'autel, et soupe du théâtre.

Je ne sais pas pourquoi ce vers a passé pour une épigramme. Pourquoi ne pourroit-on pas souper d'un *cantabile*, quand on a dîné d'un *oremus*? Est-ce que l'assemblée nationale n'a pas décrété que les deux professions étoient honnêtes, bienséantes, et dignes de citoyens actifs.

B 2

*Décret notable concernant les calotins.*

Art. XVI. « Tous titres et offices , autres que ceux mentionnés en la présente constitution , les dignités , canonicats , prébendes , demi-prébendes , chapelles , chapellemes , tant des églises cathédrales que des églises collégiales , les abbayes et prieurés en règle ou en commende , chapitres nobles , tant réguliers que séculiers de l'un et de l'autre sexe , sans néanmoins rien préjuger sur les bénéfices à patronage et collation laicale et tous autres bénéfices ou prestimonia généralement quelconques , de quelque nature et sous quelque dénomination que ce soit , sont , à compter du jour de la publication du présent décret , éteints et supprimés , sans qu'il puisse jamais en être établi de semblable ».

On a remarqué que l'anéantissement des chanoines a été décrété sous la présidence d'un chanoine. L'abbé Syeyes venoit d'arriver au fauteuil , et sa première opération a été de conduire à regret l'enterrement de ses confrères ; que de soldats licenciés pour qui l'étendart de la religion n'étoit que celui de la paresse ! Il y a cette différence , qu'en licenciant les soldats , on leur accordoit le partage des terres , au lieu qu'on enlève les siennes à

cette milice. C'est un vaste sujet pour la poésie que cette suppression du clergé fainéant ! et l'auteur du *Ver-vert* ou du *Lutrin* sont nés trop tôt ! Quoique le clergé fût à l'agonie, et qu'on vît bien que le malade ne pouvoit aller loin , il auroit traîné encore quelque temps ; mais l'assemblée nationale , depuis qu'on commence à reconnoître qu'elle est ministériélisée, pour étouffer le murmure autour d'elle, et calmer la colère des patriotes , s'est hâtée d'assommer cette victime expiatoire. C'est une remarque que le pouvoir exécutif n'a jamais gagné un pouce de terrain dans l'assemblée nationale, il n'a jamais fait une sottise dans son château , qu'il n'ait essayé de faire sa paix aux dépens des nobles , ou des calotins.

C'est ainsi que tout à l'heure , au retour de S. Cloud , S. Priest, dont on avoit menacé les oreilles , a publié cette lettre à M. Cherin : *le roi me charge , Monsieur , de vous prévenir que S. M. ne veut plus que vous receviez les titres généalogiques qu'il étoit d'usage de vous remettre , pour avoir l'honneur de lui être présenté.* Je ne suis pas

fâché de voir cette lettre, et j'en prends acte, comme d'une reconnaissance du roi lui-même qu'il n'y plus en France ni comtes, ni ducs, ni marquis, ni princes, qu'il n'y a que des citoyens tous égaux en droits et dont pas un qui ait une prérogative sur l'autre, à plus forte raison *le veto* sur tous.

Pour que nous n'eussions pas trop à nous réjouir de l'article 16 de la nouvelle constitution ecclésiastique, et pour faire leur part aux ministres dans cette séance, l'Assemblée Nationale, dans le décret relatif à la fédération générale du 14 Juillet, a décidé, sur les conclusions de *M. Murinais*, que *les troupes réglées députeroient par rang d'ancienneté et de service*. MM. de Lameth et Noailles vouloient que la députation des régimens se fit par élection; mais les impartiaux, les ministériels et les noirs foncés, ont senti que si les régimens éliisoient, l'élection tomberoit sur les jeunes-gens amis de la liberté, sur les patriotes les plus zélés, et ils ont prévu le péril pour eux d'avoir en présence 50 mille Jacobins, tous revêtus

du caractère de député de la nation. C'eût été véritablement un champ de mars. C'étoit le véritable *veto*, un *veto* armé, qui seroit arrivé de toutes les provinces, contre une douzaine au moins de décrets infâmes. En conséquence ils se sont fait un point capital de couler bas la motion des *Lameth* et *Noailles*, et ils ont décrété aux acclamations, que l'armée députerait ses vétérans et ses invalides, tous gens plus accoutumés à crier *vive le roi*, que *vive la nation*. C'es-à-dire, que l'armée députera et ne députera pas. Car, qu'est-ce qu'une députation que donne l'ancienneté? j'aimerois mieux que ce fût le hazard et le dez qui eût choisi ces députés, au moins il y auroit eu quelques coups de dez favorables aux patriotes; au lieu qu'au moyen de ce beau décret ils sont sûrs de n'avoir que des vieillards toujours grands louangeurs du temps passé, et qui ne savent que se traîner dans l'ornière de l'habitude. Aucun des Journalistes n'a paru faire attention à ce décret, qui est un des coups de jarnac les plus adroits du comité de constitution.

Cela ne nous empêche pas de rendre justice

à quelques articles du décret de notre constitution cléricale. Quoi qu'il y ait loin de notre constitution religieuse à l'acte des états de Virginie, on doit savoir gré à la législature de 1789, d'avoir fait main-basse sur les 800 fermes de J. F. Maury, et sur tous les bénéfices simples de cette multitude de gens connus sous le nom d'abbé, que *Voltaire* a si bien dépeint en deux mots :

Faible plaisant, galant, escroc et prêtre,  
Et du logis pour quelques mois le maître.

Encore étoit - ce là les merveilles du clergé ; tous n'étoient pas si aimables. Les Journaux depuis quelques temps en ont cité divers exemples, entre autres celui de cette pauvre femme, à qui son confesseur proposoit de l'argent, de l'or même si elle vouloit engager ses camarades de la halle à se révolter contre l'assemblée nationale. Le nom du confesseur et de la pénitente patriote, sont au comité des recherches ; son père en dieu lui a fait perdre son pain d'aumône, parce qu'elle n'avoit pas voulu se prêter à ses desseins ! Combien de secrets de ce genre pourroient révéler les confessionaux,



confessionnaires ! J'ai toujours été surpris que tous les scélérats ne se jettassent point dans la prêtrise , tant le métier de religion convenoit , chez nous , aux frippons et aux Sycophantes. Les patriotes se réjouissent de l'amputation de cette branche d'oisiveté, qui sera remplacée sans doute par des branches de commerce.

Il paroît qu'aujourd'hui ce décret sera accueilli avec transport de toute la France , même du Cambrésis. Toutes les villes s'empres- sent à se rendre adjudicataires des biens du clergé. St. Omer a fait sa soumission pour douze millions; Clermont-en-Auvergne, pour dix millions ; Amiens , pour seize millions ; Châlons - sur - Saône , pour six millions ; Crépi en Laonois , pour 230 mille livres ; Poitiers , seize millions ; Tarare , 77,754 liv. ; Savigny-les-Beaume , département de la côte d'Or , 300,000 liv. ; Erthès-en-Béarn , 300,000 liv. ; Caen , huit millions ; Rouen , trente millions ; Nantes , douze millions ; Montpellier , quatre millions ; Paris , soixante-dix millions ; Carcassonne , quatre millions ; Versailles , trois millions ; Vannes , deux millions quatre

cents mille liv. ; le Havre , dix millions ; Sens , vingt millions ; en un mot , les soumissions des provinces pour l'inventaire des calotins , s'élève déjà a plus de 600 millions.

Les ci-devant calotins , qui voudront mettre dans le commerce et les arts , le temps qu'ils perdoient à parler latin en Sorbonne , et guider l'utile charrue , au lieu de se surpasser à faire voler l'inutile encensoir , avec autant de dextérité qu'un bilboquet , quoique chassés du paradis terrestres par le décret , et soumis comme nous à la peine d'*Adam* , ne seront pas si-tôt hors du lit où s'endormoit leur paresse , qu'ils cesseront de maudire l'assemblée nationale qui les a arrachés un peu rudement de l'oreiller avec lequel ils auroient disputé toute leur vie. Ils ont pour s'animer au travail , l'exemple de l'abbé *Syeyes* , qui a eu la majorité des voix sur *M. de St. Fargeau* , et est enfin président. On a voulu que le 17 juin 1790 ce fût lui qui tint la sonnette commémorative du fameux arrêté de ce jour , en 1789. Dans son discours de réception il a paru lui-même revendiquer l'honneur de cette journée , en disant à l'assem-

blée : « pères conscrits , vous avez eu la bonté particulière d'attendre le retour d'une époque mémorable, ect. » ce que M. l'abbé insinue ici à son avantage , n'est pas exact. Nous devons rétablir les faits dans toute leur pureté et rendre honneur à qui il appartient. L'abbé *Syeyes* a eu sans doute une grande part à cette journée ; mais si l'assemblée nationale n'a voulu que récompenser la motion de se constituer en assemblée nationale, le fauteuil étoit dû , sans contredit , à M. *Legrand* , qui a proposé cette motion immortelle. M. *Syeyes* qui en avoit proposé une un peu différente , a le mérite d'avoir abandonné la sienne pour en adopter une autre qui valoit mieux. Il a volé l'idée de M. *Legrand*. Dans ce cas , il est permis de voler son homme , à condition de l'assommer , et c'est ce qu'a fait l'abbé *Syeyes*. Mais on sait bien que ce n'est point là ce qui a fixé le choix de l'assemblée. Il y a six mois , nous aurions applaudi avec transport à l'exaltation de l'abbé *Syeyes* sur le fauteuil , alors il en étoit bien plus digne , et s'il n'y a pas été porté , c'est que les suffrages n'auroient paru qu'une justice ;

et il est plus doux aux votans de faire des graces. Aujourd'hui que la majorité est ministérielle, qu'est-ce autre chose que la présidence, sinon une flétrissure, et pour l'abbé Syeyes un brevet d'apostasie ?

Rancune tenante, nous sommes obligés de convenir, qu'il y a, dans la dernière lettre écrite de la main du roi, au président du congrès, des endroits auxquels il est difficile de refuser des applaudissemens. Il parle de sa femme, qu'il n'est permis qu'à lui d'appeler la reine, puisque c'est la sienne, d'un ton suppliant qui désarme le plus farouche républicain. Il faut convenir qu'il y a des maris d'une excellente pâte. A la vérité, on sait bien qu'une lettre écrite de la main du roi, n'est pas pour cela de sa dictée. On reconnoît le style, et votre doigt *petit papa* Necker est vraiment là. Un républicain dira toujours comme dans *Bérénice*.

Elle a mille vertus, seigneur, mais elle est reine.

Si le monarque est de si bonne foi, d'où vient donc que dans le moment encore, je viens de voir trois frères, chasseurs de la garnison de Belfort, congédiés

avec des cartouches équivalentes à des cartouches jaunes. On ne pouvoit leur reprocher que d'être patriotes, aussi, tout le détachement de Belfort les a-t-il conduits fort loin, en partageant leur indignation contre le major *Vassan*, qui leur avoit délivré une nouvelle forme de cartouches, où tout ce qui est en blanc est barré. On assure qu'il y a ainsi plus de 40 mille soldats licenciés dans l'armée. Les aristocrates ne veulent-ils que grêver les familles d'une surcharge inattendue, multiplier ceux qui souffrent de la révolution, purger l'armée de bons citoyens? tandis qu'ils licencient d'excellens soldats, à qui ils refusoient, il y a quelque temps, de vendre leur congé, ils conservent dans les troupes de ligne des mauvais sujets, convaincus de vols, et que dans d'autres temps ils auroient puni des galères. Quel est leur but? Ne veulent-ils qu'éclaircir l'armée et faciliter à l'ennemi les succès qu'il médite? Espèrent-ils se composer des bataillons aristocrates, et à leur dévotion en renvoyant les Jacobins et les orateurs? S'il est ainsi, leurs espérances seront bien déçues. C'est toujours pour moi un phé-

nomène qu'un soldat aristocrate. La nuit que *Desparbès* vouloit sortir de Montauban avec 400 hommes du régiment de Languedoc, pour attaquer la première division de l'armée Bordelaise, à Moissac, tous ses soldats voulurent l'abandonner. Ils demandèrent des cartouches à leurs officiers, et sur leur refus, menacèrent d'en demander à l'armée Bordelaise et à leurs frères du régiment de Champagne. Les officiers de Languedoc, aristocrates incurables, abandonnés de leurs soldats, se sont associés les gardes de la gabelle; et *M. Desparbès* ne comptant plus sur son régiment, est allé gémir dans son château, sur l'insubordination des soldats. Cette expédition a montré la sottise de ceux qui, dans la discussion de la paix et de la guerre, prétendoient qu'il y avoit plus de célérité dans l'armement du roi, que dans celui du peuple. On avoit envoyé de Bordeaux, au détachement Bordelais, quatre mortiers, des bombes et des munitions. Le bateau n'a mis que cinquante-deux heures pour faire le trajet, qui exige huit ou dix jours; mais nuit et jour il y avoit deux ou 300 hommes et femmes qui le remorquoient. Toutes les mu-

nicipalités , sur la route , offroient leurs secours , et si oneût accepté les offres , le détachement auroit été grossi de quarante à cinquante mille hommes , tant le patriotisme avoit électrisé toutes les têtes. La municipalité de Montauban a enfin envoyé le rameau d'olivier , et les prisonniers ont été élargis. L'inscription que la ville de Lyon a gravée au milieu de son camp fédératif , au bas d'un Diogène brisant sa lanterne , convient également aujourd'hui , au Midi , à l'Orient , au Nord et au Septentrion de la France ; *je ne cherchois qu'un homme et j'en ai trouvé des millions.*

*Mirabeau* l'aîné est réparu à la tribune , pour annoncer la mort du docteur *Franklin* ; l'affluence étoit telle à son convoi , qu'il occupoit plus d'un demi mille. Jamais on n'avoit vu un si grand concours de monde à Philadelphie. Jusqu'aux toits et aux cheminées étoient chargées de spectateurs , dont les regrets honoroient ce grand homme. Le congrès d'Amérique avoit pris le deuil pour deux mois ; *Mirabeau* invitoit le congrès de France à le prendre pour trois jours , et à s'unir ainsi aux regrets du peuple Amé-

ricain. L'assemblée nationale a fixé son deuil de trois jours , à lundi. C'est sans contredit une fort belle motion de *Mirabeau*. Mais combien il lui faudra de bonnes œuvres semblables , pour racheter sa grande défection du 22 mai , si *Mirabeau* veut que les amis de la liberté portent aussi son deuil.

*Extrait du procès-verbal de la société des amis de la constitution , assemblée aux Jacobins , le 3 juin 1790 , sur la motion de M. de Noailles.*

Après une mûre délibération , la discussion ayant été fermée , la société a pris l'arrêté conçu dans les termes suivans :

« Les citoyens formant la société des amis de la constitution , établie à Paris , desirant que l'époque de la plus heureuse révolution devienne aussi celle de l'accroissement et de l'affermissement de la prospérité publique dans toutes ses parties ; persuadés que chez les peuples qui savent aimer leur patrie et la liberté , les frivoles jouissances du luxe doivent toujours céder aux considérations de l'intérêt général :

» Considérant que c'est à l'influence de l'opinion ,



l'opinion , excitée par le zèle et par l'exemple des bons citoyens , à prescrire ces privations et ces habitudes morales , qu'il n'est pas toujours au pouvoir de l'autorité publique de commander , ont arrêté :

» Qu'ils n'useront dès-à-présent , que des marchandises manufacturées dans les pays qui font partie de l'empire français ; que le même engagement sera désormais une des conditions de l'admission des personnes qui voudront être agrégées à la société , et qu'il sera envoyé des expéditions de la présente délibération à toutes les sociétés qui correspondent avec celle des amis de la constitution.

BARNAVE, *Président* ; J. H. MORETON-CHABRIAN , ROEDERER , GRANDMAISON , l'abbé d'ESPAGNAC , *secrétaires*.

---

CONFÉDÉRATION NATIONALE.

*Adresse des citoyens de Paris à tous les Français.*

CHERS FRÈRES ET BRAVES AMIS ,

« Jamais des circonstances plus impérieuses n'ont invité tous les Français à se

» réunir dans un même esprit , à se rallier  
» avec courage autour de la loi , et favori-  
» ser de tout leur pouvoir l'établissement  
» de la constitution (1) ».

Ce vœu que vient d'exprimer le plus chéri  
des rois , ce vœu que nous avons tous for-  
mé , nous vous proposons de l'accomplir  
aujourd'hui.

Dix mois sont à peine écoulés depuis l'é-  
poque mémorable où , des murs de la Bas-  
tille conquise , s'éleva un cri soudain : *Fran-  
çais , nous sommes libres*. Qu'au même jour ,  
un cri plus touchant se fasse entendre :  
*Français , nous sommes frères*.

Oui , nous sommes frères , nous sommes  
libres , nous avons une patrie. Trop long-  
temps courbés sous le joug , nous reprenons  
enfin l'attitude fière d'un peuple qui recon-  
noît sa dignité.

L'édifice de la constitution s'élève ; et  
contre lui viendront se briser les orages  
politiques , les efforts de l'intérêt , de l'en-  
vie et du temps.

» *Nous ne sommes plus ni Bretons ni*

---

(1) Proclamation du roi , du 28 mai 1790.

*Angevins*, ont dit nos frères de la Bretagne, et de l'Anjou ; comme eux nous disons : *Nous ne sommes plus parisiens , nous sommes tous Français.*

Vos exemples nous ont inspiré une grande pensée , vous l'adopterez , elle est digne de vous.

Vous avez juré d'être unis par les liens indissolubles d'une sainte fraternité , de défendre , jusqu'au dernier soupir , la constitution de l'état , les décrets de l'assemblée nationale et l'autorité légitime de nos rois : comme vous , nous avons prêté ce serment auguste , faisons , il en est temps , faisons , de toutes ces fédérations particulières , une confédération générale.

Qu'il sera beau le jour de l'alliance des Français ! Un peuple de frères , les régénérateurs de l'empire , un roi citoyen , raliés pour un serment commun à l'autel de la patrie ; quel spectacle imposant et nouveau pour les nations !

Nous irions aux extrémités du royaume nous unir à vous pour cette solennité ; mais c'est dans nos murs qu'habitent nos législateurs et notre roi ; la reconnoissance nous

retient et vous appelle auprès d'eux : nous leur offrirons ensemble , pour prix de leurs vertus et de leurs travaux , le tableau d'une nation reconnoissante , heureuse et libre.

Vous serez avec nous , braves guerriers , nos frères d'armes et nos amis ; vous qui nous avez donné l'exemple du civisme et du courage : vous qui avez trompé les projets du despotisme , et qui avez senti que sauver la patrie , c'étoit accomplir vos sermens.

Et vous dont la présence nous eût été si chère , Français , que les mers ou d'immenses intervalles séparent de nous , vous apprendrez , en recevant l'expression de nos regrets , que nous nous sommes rapprochés par la pensée , et que malgré les distances , vous étiez placés au milieu de vos frères , à la fête de la patrie.

C'est le 14 juillet que nous avons conquis la liberté , ce sera le 14 juillet que nous jurerons de la conserver ; que le même jour , à la même heure , un cri général , un cri unanime retentisse dans toutes les parties de la France ! *Vive la nation , la loi et le roi !*

Que ce cri soit à jamais celui de ralliement des amis de la patrie, et la terreur de ses ennemis.

De ses ennemis ! . . . . Non , François , la patrie , la liberté , la constitution n'auront plus d'ennemis dès que nous aurons environné , de toute la force publique , ces objets sacrés de notre culte et de notre amour. Alors tous ces hommes qui portent encore et qui semblent chérir leurs fers , s'élèveront à la hauteur de nos communes destinées , ils aspireront à l'honneur de voir leurs noms inscrits dans ce pacte de famille , monument de notre gloire et garant éternel de la félicité de cet empire.

Nous sommes , avec un attachement inviolable , chers frères et braves amis , vos compatriotes ,

*Les citoyens assemblés de tous les districts  
de Paris.*

LA FAYETTE , commandant général de la garde nationale parisienne. BAILLY , maire

---

(a) Pourquoi le nom du Maire , se trouve-t-il ici , après celui du commandant général ?

de Paris. CHARON , président des députés de la commune de Paris , pour la confédération nationale. PASTORET , LAFISSE , secrétaires.

---

B R A B A N T .

Le 25 mai le général Schoenfeld , à la tête d'une armée forte de 60 mille hommes , ayant marché contre les Autrichiens , avoit été complètement battu aux environs de Beauraing. Depuis, la fortune a balancé entre les deux armées , et il y a eu un combat dans le comté de Namur , où les Allemands ont perdu 3000 hommes , tant tués que prisonniers. On compte jusqu'à cinq partis dans le Brabant. Celui de Vandernoot est toujours dominant. On a promené sa statue dans les rues. Il n'y a pas autant de différence qu'on croiroit entre lui et son buste. J'ai été bien surpris d'apprendre que maître Vandernoot étoit un sot et un être presque passif que faisoit mouvoir Van-eu-pen , calotin très-délié et plein d'esprit , quoiqu'il ait fait parade de sotise en nous écrivant : *ego stultus propter Christum*. Vandernoot vit avec une madame Pinace , qui a pour directeur Van-

eu-pen , qui a pour maîtresse mademoiselle Pinace. Le grand pénitencier Van-eu-pen a pris la fille pour sa part et a laissé la mère à *Brutus* Vandernoot. Ce sont ces quatre têtes en deux bonnets qui font que les Brabançons et les Autrichiens s'assomment par centaines , par milliers , dans le Tournaisis , le Luxembourg et le comté de Namur Ce sont elles qui tiennent resserré plus que jamais , à Anvers, le général Vandermersch, qui proscrivent les patriotes brabançons qui défendent la liberté de la presse , font assassiner les écrivains, et viennent enfin de faire arrêter les duc d'Ursel et Daremberg et le prince Labkowitz. Le peuple est bien sot par-tout , mais il le devient moins de jour en jour , et il faut espérer que les amours de l'avocat Vandernoot et du grand pénitencier Van-eu-pen, ne seront pas toujours si fatales au repos du monde.

---

### V A R I É T É S.

Et priez Dieu qu'il préserve la ville  
 De tout couplet , satyre ou vaudeville,  
 Et de tous vers sous le manteau portés ;  
 Car, à coup sûr , ils vous seront prêtés.

Il vient de paroître une brochure de 32

pages d'impression , intitulée : *Satyres ou choix des meilleures pièces de vers qui ont précédé et suivi la révolution*. Si ce ne sont pas les meilleures pièces , ce sont du moins les plus cyniques et les plus dévergondées. Quelques-unes sont même d'une grossièreté dégoûtante. L'éditeur, dans un avertissement, *promet d'honneur*, de donner une suite à ce recueil et de publier tous les quinze jours un nouveau cahier, jusqu'à parfait épuisement du scandaleux porte-feuille. Il faut espérer que le comité de police l'encouragera dans cette entreprise. Ce libelliste a pris un épigraphe tiré de Voltaire. L'épigraphe qui lui convient le mieux est le mot de Desfontaines : *Il faut bien que tout le monde vive*. Quelqu'indulgence que je professe pour la liberté de la presse , j'ai senti tout ce qu'elle avoit de danger , en voyant mon nom jusqu'à trois fois au-bas des pièces litigieuses de cet infame recueil. L'imposteur affamé , s'il vouloit persuader au public que j'en fusse l'auteur , et lui faire avaler le poison de la calomnie , auroit dû le préparer plus habilement , il auroit dû s'instruire que faire des vers n'est pas seulement tirer sur le

papier



papier des lignes d'égale grandeur , il ne se contente pas de compromettre le repos de l'anonyme , dont il prétend lever le voile et désigner le dos ; à cette obligation que nous lui avons , il ajoute la faveur d'estropier nos vers , et voici comme il nous imprime :

De ses Bourbons ce peuple autrefois idolâtre  
Et qui soupiroit au seul nom de Louis XII et d'Henri IV,  
Ne chérit plus ses rois disoit le vieux Metra :  
Le parterre de l'opéra veut siffler notre auguste reine.

A qui le rédacteur fera-t-il croire que je sois l'auteur de ces vers. Certainement je ne les aurois pas alignés ainsi , mais bien comme il suit :

De ses Bourbons ce peuple autrefois idolâtre  
Et qui soupiroit au seul nom  
De Louis douze ou d'Henri quatre ,  
Ne chérit plus ses rois , disoit le vieux Metra ,  
Le parterre de l'opéra  
Veut siffler notre auguste reine ;  
Ce peuple enfin est las de voir qu'on le promène , etc.

Quand aurons-nous une bonne loi sur la liberté de la presse ? Je pourrois , à mon tour , assigner l'éditeur au châtelet , et lui demander , ainsi que M. de Chenier , la preuve que

c'est nous qui sommes les auteurs de ces satyres ; je pourrais conclure , comme on fait tous les jours contre moi , à 50 , à 100 mille livres de dommages-intérêts. Mais un pauvre diable qui fait un pareil recueil à ses risques et perils est notoirement insolvable.

*Suite de l'errata sur M. de Crillon l'aîné.*

On m'assure que je ne peux pas tenir M. de Crillon pour un citoyen *douteux* , qu'il ne m'est pas permis de douter qu'il soit excellent citoyen , et un des plus fervens jacobins ; que d'abord ce n'est point chez lui que s'est tenu le comité Crillon , ensuite , que les détracteurs du comité Crillon l'ont calomnié. Enfin , on exige une rétractation ou 100 mille livres de dommages-intérêts. Je me retracte ; mais je demande à M. de Crillon où est cette liberté de la presse qu'il a lui-même fait décréter , si je ne puis pas énoncer un doute sur le patriotisme d'un citoyen ! Je savais bien qu'un avocat , avant d'accuser , doit avoir ses preuves en main ; mais un journaliste n'accuse point , il avertit , il ne fait que rapporter ou l'opinion générale , ou l'opinion

de quelques personnes , ou la sienne. Si mon opinion vous choque , inspirez-m'en une meilleure ; appelez-moi calomniateur. Manifestez votre opinion sur moi , comme je publie la mienne sur votre compte. Mais tant que je n'articule pas un fait , lorsque je ne vous accuse pas devant les tribunaux , que je ne fais que remplir ma charge de journaliste et vous avertir qu'il court tel bruit désavantageux sur votre compte , ne devez-vous pas plutôt me remercier de vous offrir , dans mes feuilles , une place à votre justification , comme je ne puis vous la refuser. Si le journaliste qui cite au tribunal de l'opinion doit avec les preuves juridiques des faits , lorsqu'il en articule , être encore en état de justifier une simple opinion qu'il énonce , il est bien inutile qu'il y ait des journaux patriotiques ; car si je suis bon citoyen et que je sois en état de justifier cette opinion , au-lieu de m'amuser à en causer avec mes souscripteurs , mon devoir est de vous traîner devant les juges , et de ne point lâcher prise que je ne vous aie fait condamner. Que ceux qui accusent quelques journalistes de rage et de calomnie effrenée lisent

les harangues de Cicéron dans ces derniers temps de la république , où il ne restoit déjà plus qu'une ombre de liberté. Ils verront avec quelle franchise, avec quelle rudesse, si l'on veut, il publie son opinion sur les plus grands personnages de Rome , sans être assigné ni rappelé à l'ordre. Ils y verront combien nous sommes loin de la liberté, et qu'à notre honte, il n'y a que quelques journalistes, qui ressemblent à ces orateurs, du moins par le courage. Je vois bien que pour faire un journal libre et ne point craindre les assignations, ni des juges corrompus, il faut renoncer à être citoyen actif, suivre le précepte de l'évangile ; *donner ce qu'on a*, ne tenir à rien, et se retirer dans un grenier ou dans un tonneau *insaisissable*, et je suis bien déterminé à prendre ce parti, plutôt que de trahir la vérité et ma conscience.

Oui, je viens de le prendre ce parti, je me suis débarrassé du peu que j'avois acquis par mes veilles, et d'un pécule que je puis bien appeler *quasi castrense*. A présent, viennent les huissiers quand ils voudront. J'échapperai à l'inquisition, comme le moucheron

à la toile d'araignée, en passant au travers, du moins je pourrai démasquer les traîtres et les mauvais citoyens. Je bénis la tempête qui m'a fait jeter dans la mer les instrumens de ma servitude ; maintenant je me sens libre comme *Bias*. Je revelerai toute la corruption de l'assemblée nationale, je dirai que ceux qui paroissent l'ame de ces délibérations, sont corrompus ; je déclare, je jure qu'ils m'ont offert une place dans la municipalité, qu'ils m'ont dit avoir la parole de *Bailly* et la *Fayette* ; j'ai compris par leurs menaces, qu'ils dispo-  
soient de *Talon* et de son châtelet, et par leurs promesses, qu'ils dispo-  
soient des places de la municipalité et des graces de la cour. Oui, citoyens, je vous dénonce que déjà vous êtes à l'encan ; on marchande le silence ou l'appui de vos défenseurs ; à la suite d'un repas où l'on avoit affoibli ma raison en prodiguant les vins, et amolli mon courage en m'offrant une image du bonheur qui n'est point sur la terre, et dont ils ne voyent pas que le dédommagement ne peut être que dans la probité, le témoignage de la conscience et l'estime de

soi-même ; après m'avoir ainsi préparé à recevoir les impressions qu'on vouloit me faire prendre , n'osant pas me demander de professer d'autres principes , on m'a proposé une place de mille écus , de deux mille écus. Pardon , chers concitoyens , si je ne me suis point levé avec horreur , si je n'ai point dénoncé ces offres ? J'aurois trahi l'hospitalité , la sainteté de la table. Ceux qui me faisoient ces offres paroissent céder à l'amitié. Et puis on m'auroit demandé des preuves juridiques. Sans doute on m'auroit cru ; mais il me suffit que le public me croye , il me suffit que le peuple soit averti qu'on marchande les journalistes, qu'on dispose d'avance des places de la municipalité, qu'on engage la parole de *Bailly* et la *Fayette*. Ils sont donc sûrs d'être continués. Ils se sont donc déjà assurés des suffrages ? Citoyens , peut-être ne me croyez-vous pas. Vous me dites comme *Démosthènes* à ce paysan : *non , cela est faux , il y auroit plus de chaleur , plus de véhémence dans votre discours*. C'est que le découragement, fait sur moi l'effet de la corruption et m'en a donné la langueur. Et comment ne se-

rais-je pas abattu ? Je vois que nos maux sont incurables , que l'égoïsme a la majorité dans l'assemblée , qu'il n'y a rien de grand à attendre d'un peuple-manœuvre ou sybarite. Je vois que la maladie du corps politique n'est pas seulement dans quelques membres qu'on peut guérir , c'est la masse du sang qui est corrompue : je vois que cette assemblée nationale que j'idolâtrois , que je proposois avec orgueil pour modèle aux autres nations , ne craint rien tant que cette égalité de droits , et ce nivellement de tous les citoyens dont elle nous avoit bercés. Bientôt la liberté de la presse ne sera plus qu'un vain nom. Pour avoir manifesté mon opinion , et appelé *douteux* un citoyen , comme si on étoit maître de ne pas *douter* , on m'assigne en 100,000 liv. de dommages et intérêts. Pour me faire croire , on envoie des huissiers , comme Louis XIV envoyoit des dragons ; *Mirabeau* m'assuroit que c'est à M. de *la Fayette* que j'ai obligation de n'avoir pas été décrété de prise de corps , comme *Talon* le vouloit absolument. Ainsi , j'ai l'obligation de ma liberté , à la protection d'un citoyen ,

et non pas à celle de la loi , et non pas au décret de l'assemblée nationale qui a proclamé la liberté de la presse et des opinions. Y a-t-il rien de plus accablant pour un patriote que cette pensée ? Si je ne suis point jetté dans les prisons du Châtelet , ce n'est point parce que j'ai consacré ma plume et ma vie à la vérité , à la défense de mes concitoyens , et des principes de la déclaration des droits , parce que je méprise les calomniateurs et que je brave les assassins ; parce que j'ai arboré le premier le signe de la liberté ; ce n'est point parce que j'ai défendu la nation , c'est parce que j'ai défendu un homme , parce que j'ai célébré quelquefois le commandant général (1).

---

(1) On vient de louer beaucoup M. de la Fayette , du décret rendu sur sa motion , que nul ne pourra être commandant général de plus d'un département. On ne voit pas qu'il ne retranche aux citoyens que pour donner au roi. Il est impossible de prendre plus de précautions que n'a fait ce prétendu républicain depuis quelque-temps , pour que nous ne devenions jamais une république. Où seroit l'inconvénient que le président du pouvoir exécutif le fût pour les 83 départemens ; de  
Qu'il



Qu'il me retire cette protection, dont j'ai honte d'avoir à remercier un citoyen ; qu'on me décrète si l'on veut ! J'aurai bien le courage de dire comme *Montlausier* : *ramenez-moi aux carrières*. Pourrai-je y voir rien de plus affligeant que le spectacle que j'ai sous les yeux, celui de la dégradation de nos représentans, et d'une corruption dont je ne pourrois pas douter, quand je n'en aurois pas la preuve, par le prix qu'on a mis à mon silence. J'ai dit mon opinion

---

même que le président du pouvoir législatif. On me dira, vous reconnoissez donc qu'il faut un président du pouvoir exécutif pour les 83 cantons. Eh bien, c'est le roi qui est ce président. — Oui, mais il y a cette différence entre les deux présidents, que l'un est hebdomadaire, responsable, pendable, au lieu que l'autre a de quoi corrompre 100 mille coquins, et faire égorger les citoyens quand il voudra, comme je l'ai dit ailleurs : on a laissé entre eux la différence d'un trône à un fauteuil. L'un a l'épée royale ; ce glaive, que nous verrons, peut-être avant peu, qu'il ne porte pas envain, comme dit St. Paul, au lieu que je ne vois à l'autre que la sonnette du porte-dieu, qui nous avertit que le pouvoir législatif, que la loi passe, et qu'il faut se mettre à genoux.

librement sur le roi et les ministres ; quoi qu'à mes yeux le pouvoir législatif soit fort au-dessus du pouvoir exécutif, et à la distance du maître au serviteur ; je dirai ce que je pense de l'assemblée nationale avec la même franchise, et je ne conçois pas comment tout homme, tant soit peu clairvoyant, ne l'a point dit avant moi, et s'est contenté de le penser. Qui peut ne pas voir que c'est parce que les ministres ont corrompu l'assemblée, parce qu'ils ont acheté maintes consciences à crédit, que ceux-ci, pour n'être pas à découvert, et pour que le pouvoir exécutif soit en état de tenir ses engagements, ne cessent de garnir ses mains de places et de dignités à distribuer, et de remplir ses poches d'or, d'assignats et de billets de caisse. Il falloit que le pouvoir exécutif pût les payer. Par quelle autre raison auroient-ils mis dans la main du pouvoir exécutif, toutes les places du parquet, toutes celles de l'armée, tout le ministère, toute la diplomatie, tous les bureaux, c'est-à-dire 100 mille récompenses pour les traîtres, 100 mille moyens de corruption et de triomphe sur la fragilité humaine ?

C'est ainsi que les deux pouvoirs se passeront entre eux à nos dépens, l'un la casse et l'autre le sénat. Ils viennent encore tout-à-l'heure d'assigner au roi 25 millions. 20 ne suffisoient pas. Ils n'ont pas eu honte d'en donner 4 à sa femme, 4 aux deux frères, et 700 mille livres au moindre loutreau. Ils n'ont pas eu honte de décréter 100 mille livres de rente aux ministres, nos ennemis nés, (1) 80,000 livres à tous ceux qu'il plai-

(1) Lorsque le comité des finances proposa ce traitement de 100,000 liv. aux ministres, le rapporteur appuyoit la motion sur la nécessité de la représentation et d'une table. Où est la nécessité, a dit M. *AL.-de-Lameth*, d'envoyer la taille de 2 ou 3 cents villages à la cuisine de 4 ou 5 ministres? On ne s'est que trop senti de ces dîners à la séance du soir, et quelquefois à celle du lendemain. C'est là qu'on a trinqué à la ruine de la liberté. Combien de scrutins et de projets de décrets qui ont été apportés de l'office! Nous n'avons point de plus grands ennemis que les cuisiniers des ministres; mais *Desmeuniers* et *Crillon* le jeune, se sont déclarés hautement pour les dîners, et l'on a accordé les 100,000 l., sans quoi nos pères conscrits, auroient perdu une épreuve à leur vertu, au lieu qu'il est plus glorieux d'avoir une opinion anti-ministérielle, en

roit au roi d'appeller à son conseil , comme si le conseil du roi n'étoit pas l'assemblée nationale.

Mais ce qui est infiniment plaisant pour les observateurs des galeries, c'est de voir au moindre message du pouvoir exécutif , et pendant la lecture de ses lettres , l'érection de toutes ces oreilles de nos représentans , la contenance et les attitudes des 1200 rois, l'admiration , la stupidité , la superstition , la servitude peinte sur tous les visages. En étudiant toutes ces physionomies on se croit transporté dans une antichambre , et non au milieu du congrès de la république de France, et dans ce sénat , qui parut à *Cynéas* une assemblée de rois. Ils décrètent les 25 millions par assis et levé, et à l'un de ces assis et levé, il ne s'est trouvé que quatre républicains qui aient eu le courage de se tenir debout. Hier, au-lieu de 20 millions, lorsque le roi se contenta de 25 millions, il n'y eut qu'un cri dans

---

sortant de boire le vin du ministre. Tel au rapport de la légende, S. Norbert ne manquoit jamais de coucher avec la plus jeune de ses religieuses , pour vaincre le démon de plus près, et remporter une victoire plus difficile.

l'assemblée : *le pauvre homme* ! Ils se re-  
crioient sur le peu. Dans l'effusion de leur  
reconnoissance ils vouloient aller tous au châ-  
teau , le remercier de tant d'économie et de  
sacrifices. Le compliment auroit été court :

Vous nous faites seigneur

En nous croquant beaucoup d'honneur.

• Comment ne pas mépriser l'espèce huma-  
ine , en la voyant si abatardie ? je ne m'éton-  
ne plus que les épicuriens de l'assemblée na-  
tionale , puisque le peuple est si sot , con-  
cluent comme le chien qui porte à son cou  
le dîner de son maître.

Notre chien se voyant trop foible contre tous  
Et que la chair couroit uu danger manifeste,  
Voulut avoir sa part ; et lui sage , il leur dit :  
Point de courroux , Messieurs , mon lapin me suffit ,  
Faites votre profit du reste.

A ces mots il vous prend la part de Mirabeau ,  
Et chacun de tirer , le matin la canaille ,  
A qui mieux , mieux , ils firent tous ripaille.

Chacun d'eux eut part au gâteau.

Pour moi qui ne suis point de l'école d'*E-  
picure* , mais de celle de Bernardin de S.  
Pierre , je jouis plus de mon mépris pour  
eux , qu'ils ne jouissent de leur gâteau. Une

femme vient de fort loin apporter un enfant rachetique sous le dais de la procession de S. Côme, parce que les écoles de chirurgie étant de cette paroisse, elle prétend que le dieu de S. Côme s'entend mieux à guérir les maladies que celui des autres processions; cela se conçoit. La philosophe et les plus incrédules pardonnent à la bonne femme sa dévotion pour le Saint - Sacrement; on lui a dit : c'est un mystère, et elle ne voit point le Dieu. Ne pouvant en croire ses yeux, il faut bien en croire ses oreilles. Mais pour le roi et ses ministres, en vérité, on les voit et on les entend, et c'est ce qui fait que je m'étonne toujours qu'on fléchisse le genou et qu'ils restent sur le piédestal. Un roi à grand tort de se montrer, avec les dispositions de mes chers concitoyens à l'idolâtrie, je suis persuadé que s'il vouloit rester aussi invisible que le grand *Lama*; ce qu'on conserve précieusement du grand *Lama*, et dont on fait manger aux fidèles, dans les grandes fêtes, après une légère préparation au soleil, je ne suis pas loinde croire que le pouvoir exécutif enferoit tâter au pouvoir législatif. Il est vrai que le

docte *J.F. Maury* nous diroit qu'*Ézéchiél* en a bien mangé, et ce qu'a fait un prophète, nos représentans peuvent bien le faire, eux qui en ce moment ne se montrent point prophètes, qui ne voyent pas plus loin que leur législature, et vont décrétant au jour la journée.

---

*Nice, le 24 Mai.*

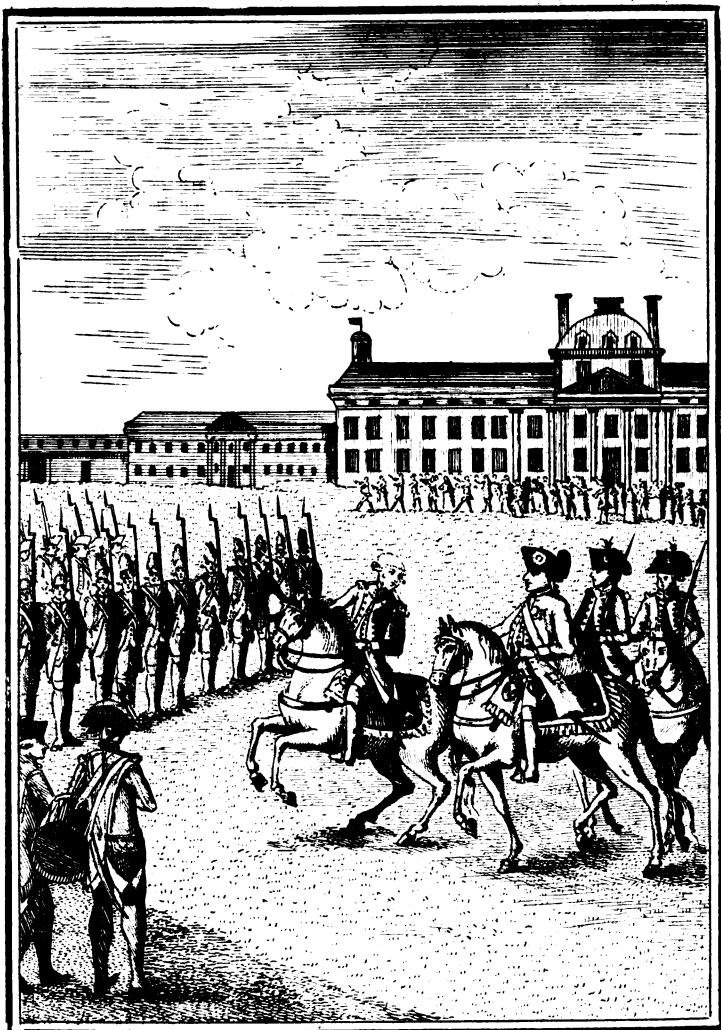
Rien ne prouve tant, messieurs, le succès de la révolution qui assure le bonheur de la France, que les foibles moyens que l'aristocratie oppose aux amis de la liberté. Depuis quelques jours les *raba-milito-robinocrates* réfugiés ici s'attroupoient en plus grand nombre; leurs cocardes noires étoient plus grandes, leur démarche plus fière. M. de Lafarre avoit disparu, les dames même ne rioient plus des *légifaiseurs*, petit joli nom qu'elles donnent aux membres de l'assemblée nationale. Des demi-confidences, un air de mystère, annonçoient une entreprise hardie, lorsqu'une assez mauvaise troupe de *comédiens français* annonça une représentation de *Richard Cœur de Lion*. La romance *O Richard! ô mon roi!* et celle que le prisonnier chante sur le balcon, quoique très-mal rendues, furent applaudies jusqu'à la démence. Ce fut presque la répétition de l'orgie de Versailles. M. de Fabri, feu conseiller au parlement d'Aix, se montre indécemment

hors de la loge qui donne sur le théâtre , et là , en présence d'une cohue forcenée , il augmenta le tumulte par des cris de joie et de battemens de mains les plus bruyans. Les clameurs de M. de Bressac et de M. Faucon , d'Arles , jointes aux détonations des acteurs , ne représentoient pas mal les bacchantes des anciens. Madame la duchesse de Brissac , pompeusement placée à la loge du commandant , agitoit ses petits bras , faisoit retentir sa petite voix , et son petit corps mobile prenoit mille petites attitudes différentes. Cependant on crut appercevoir au fond du parterre un homme assez silencieux , qui n'avoit applaudi qu'une fois , et dont la contenance sembloit improuver le long tumulte des applaudissemens. *Un chevalier de S. Louis* dénonce à la hâte le personnage paisible , qui , aujourd'hui , est détenu , gardé à vue , et auquel , pendant vingt-quatre heures , on a refusé tout aliment. Observez , messieurs , que cet homme silencieux , ce démocrate si redoutable , s'est trouvé un jeune allemand , aussi peu versé dans la connoissance de notre langue que dans celle des affaires de France. L'abbé Papon , ex-oratorien : la Tourrette , provençal , qui s'est fait marquis , annonce une contre-révolution pour le mois de juin. En conséquence , M. de Lafarre , aussi provençal , se rendit naguère par mer devant *Cagnes* , village de France ; il fit venir un notaire , qui lui passa un acte , dans un bateau , par lequel il protestoit contre tous les décrets de l'assemblée nationale. Je suis , etc.

*Avis*



es  
alre  
lin  
M  
ry,  
as  
de  
u,  
le  
at  
as  
et  
la  
ce  
y,  
t-  
t  
le  
si  
as  
t-  
y,  
L  
w  
le  
y  
at



*Le Roi passant la Revue de la Garde  
Nationale aux Champs de Mars .*

---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 30.

---

F R A N C E .

Draguignan , 31 mai 1790.

Nous venons, de jour hier , 30 mai , du spectacle imposant d'une confédération des gardes nationales des districts de Draguignan et Fréjus , dans la plaine de Valbourges. Huit mille citoyens soldats étoient sous les armes , et plus de vingt mille spectateurs embellissoient l'amphithéâtre des côteaux voisins. Après la messe , célébrée avec tout l'appareil militaire , le bruit du canon annonce la prestation du serment. Il est prononcé par le général. Les officiers et les volontaires lèvent la main , et comme si ce geste sacré n'étoit pas assez manifeste ,

N<sup>o</sup>. 30.

A

tous les chapeaux sont élevés subitement au bout des armes , et l'explosion de mille et mille cris frappe les airs. — L'armée de freres quitte les rangs , se confond avec la foule des spectateurs. On s'embrasse de toutes parts. On se répand dans les bosquets d'alentour. Chaque arbre ombrage un festin. On diroit les noces de la liberté. Bientôt succèdent les chants , les ris et les danses , et tous les cœurs achèvent de se rassasier de plaisir dans ce waux-hall patriotique. La fédération avoit été précédée de fêtes patriotiques qui n'auroient point laissé regretter à J. J. Rousseau , cette danse du régiment de St. Gervais , qui l'avoit tant frappé dans son enfance , et qu'il se rappelle avec tant de plaisir à la fin de sa lettre sur les spectacles. La légion citoyenne de Draguignan avoit fait présent à celle de Fréjus d'un drapeau en gage d'alliance. Le détachement député pour le porter à Fréjus avoit été accueilli avec tant de magnificence et sur-tout avec des transports d'amitié si vifs , que les freres d'armes , de part et d'autre , n'avoient pu se séparer sans verser des larmes d'attendrissement. Bientôt

la légion Fréjussienne se dispose à offrir à la nôtre , à son tour , un drapeau. Instruit que ce drapeau va arriver , nous abandonnons tout pour nous occuper de la réception de Fréjus. On dresse des arcs de triomphe. Des illuminations , des feux , des bals se préparent. De tous côtés arrivent des étrangers , ou plutôt des français qui viennent assister aux fêtes nouvelles de la république de France. Le premier bataillon de Bourgogne , en garnison ici , se joint aux milices citoyennes. Un seul orchestre se compose de tout ce qu'il y avoit parmi nous de musiciens , et la ville de Draguignan semble s'être levée toute entière au-devant de celle de Fréjus. Le drapeau arrive , le signe de l'amitié fédérale des deux villes se montre de loin flottant dans les airs. La famille de Noé ne fut pas plus remplie de joie , lorsqu'après le déluge Dieu déploya devant elle les couleurs de l'arc-en-ciel et fit luire ce gage de son alliance éternelle avec les humains ; une sorte de délire , qu'on peut appeler patriotique , s'empare de toutes les têtes. Le tambour bat , la musique retentit , et l'artillerie semble étendre au loin notre

joie, on diroit qu'elle en veut avertir toute la France, et y associer nos freres, qui ne peuvent entendre les cris de notre allégresse. Pendant qu'on se mêle, qu'on s'embrasse autour du drapeau, tout à-coup, femmes, enfans, soldats, citoyens se prennent par la main, et les deux sexes, les deux villes, les étrangers ne formant plus qu'une même chaîne, exécutent une mauresque, et la foule circule ainsi dans toutes les rues. La joie se soutenoit et redoubloit par les danses, c'est sur-tout dans la salle du festin qu'elle déploie toute son ivresse. Une table de six cents couverts étoit dressée dans une vaste église, artistement décorée en papiers, et toute éblouissante de clartés. Lorsque la foule des convives, parmi lesquels se trouvoit une nombreuse députation du bataillon de Bourgogne, eut pris place, et que les cœurs recommençant à s'épancher, une heureuse effervescence se communiqua à tous les convives, le spectacle devint délicieux. J'en ai moi-même mieux joui que tout autre, parce que je montai dans la chaire pour haranguer. En y arrivant je fus si frappé du coup-d'œil, qu'oubliant ce que j'avois à dire, et cédant

au mouvement involontaire de mon ame ;  
je m'écriai :

« Où suis-je donc transporté? . . . Est-ce l'illusion d'un songe qui me présente cette salle immense , ces tables illuminées? quel prestige me fait entendre ces chants de l'harmonie , ce tumulte de la joie? quelle est cette foule de convives qui me regarde?... Ne seroit-ce pas des français qui se sont assemblés pour chanter leur triomphe? . . . Ils se réjouissent , parce qu'ils sont heureux ; ils sont heureux , parce qu'ils sont libres ; je les trouve à la même table , parce qu'ils ne forment qu'une seule famille ; je les vois confondus entre eux , parce qu'ils sont égaux ; ils s'embrassent avec transport , parce qu'ils sont devenus tous freres. »

» Oui , ce festin est en honneur de la révolution , et pour célébrer l'alliance de Fréjus et de Draguignan ; elle sera sacrée pour nous cette alliance , et nous en jurons , chers amis , par le drapeau que vous nous avez donné : si jamais vous étiez en danger , nous le sortirions , ce drapeau , et , à sa vue , chacun de nous s'arracheroit des bras de sa femme et de ses enfans pour voler à votre

défense ; en voyant l'écusson de vos armes se déployer , nous combattrions avec ce courage qui enflammoit les romains vos ayeux , lorsqu'ils voyoient l'aigle de leurs étendarts s'agiter dans les airs , etc. etc. »

Mais je ne fais pas attention , M. , que je vous entretiens trop long-tems , que je vous distraits d'occupations plus utiles à la patrie ,

J'ai l'honneur d'être , ect.

*Signé* , MAX. ISNARD , Cadet.

Mille remerciemens , monsieur *Isnard* , de cette vive peinture de vos fêtes provençales. Voilà les spectacles ! Voilà les fêtes de la liberté , de l'égalité ! la différence des républiques et des monarchies est celle de votre festin de Draguignan avec le *Gala* , et l'incipide grand couvert. Mais que nous sommes déjà loin ici de ces premiers transports d'une liberté naissante ! On voit bien que l'assemblée nationale se tient au nord de la France. Je doute que nous célébrions aussi dignement la grande fête du 14 juillet ; cette fête qu'on peut bien appeller la pâque des Français , puisqu'elle est commémora-



tive de l'affranchissement des *Pharaons* et du livre Rouge, *transitus enim Domini est*. La cérémonie de l'alliance éternelle des 83 tribus, sera-t-elle aussi touchante que votre fédération de Draguignan et de Fréjus ? Les danses civiques seront-elles aussi animées sur les bords de la Seine, qu'elles l'ont été en tant d'endroits sur les bords du Rhône ? Sans doute, la présence des provençaux et des Bordelais viendra réchauffer notre patriotisme. Ils descendront du Mont-Jura, ces citoyens qui ont envoyé une si belle adresse à l'assemblée nationale, et nous trouverons leur langage encore plus passionné pour la liberté, que leurs écrits. Non, ces Parisiens qui ont pris le deuil de *Francklin*, ne resteront point tout de glace, lorsque le jour où la Bastille fut prise, où l'armée d'étrangers évacua le champ de Mars ; dans ce même champ de Mars, ils verront réunis et les Bretons, et les Dauphinois et les Vivarais, l'avant-garde des patriotes, et les Jacobins de Lille et de Montpellier, et le café national de Bordeaux, et les Cordeliers de Chartres, et les volontaires de Nantes, et les cantabres in-

domptés des quatre vallées , et les municipaux de Marseille , et les Normands qui ont paru s'ébranler les derniers pour la liberté , mais qui viennent de s'illustrer à l'arrière-garde , en faisant un châtiment exemplaire du chapitre aristocrate d'Evreux. Elle est déjà en marche de tous côtés cette armée de députés qui vont se réunir autour de l'assemblée nationale. Le nuage de poussière qui s'élève sous leurs pas , épouvante déjà les noirs-foncés de l'assemblée. Voyez comme ils changent de couleur. Comme le Caméléon , ils prennent insensiblement le clair obscur des impartiaux , des ministériels. La mauvaise conscience est si timide , qu'ils ne sont pas encore bien rassurés par leur silence , par la modération naturelle aux Français , par leur majorité , par leur inviolabilité. Rassurez-vous , calotins , aristocrates et ministériels , vous en serez quittes pour l'infamie. Il nous suffit de vous montrer , qu'il vous seroit inutile de prolonger vos rugissemens contre le vœu de la nation ; il nous suffit de nous assurer par cette confédération des 83 départemens , que si vous combliez la mesure , si vous  
poussiez ,

poussiez à bout la patience du peuple  
Français :

Je verrai ce peuple puissant  
Foudroyer vos têtes fumantes ,  
Il vaincra les lions ardents  
Et dans leurs gueules écumantes ,  
Il plongera ses mains et brisera leurs dents .

Mais détournons aujourd'hui nos regards  
de dessus les mauvais citoyens , pour ne  
regarder que cette foule de patriotes , de  
républicains , de Jacobins illustres , d'amis  
de l'égalité rassemblés dans le champ de  
Mars. Ceux qui ont pris le fort St. Jean ,  
qui ont vaincu *Livaro* à Lille , *Bouillé*  
dans Metz , *Esterhasy* à Valenciennes ,  
*Voisins* à Valence , *Bournissac* , *Miran* ,  
*Dambert* à Marseille , *d'Albert* à Toulon ,  
*Imbert* à Lyon , par-tout les calotins et  
les robins vont donc embrasser les vain-  
queurs de la Bastille. A côté d'*Hombert*  
et d'*Arné* , qui n'ont , pour récompense ,  
que leur couronne murale et notre recon-  
naissance impuissante , nous verrons ce  
maire d'Aix , qu'un trait héroïque vient de

placer à côté du maire de Calais , *Eustache* de St. Pierre. (1)

Nous verrons les représentans des fédérations de Montélimart et de Pontivi, de Rochefort et de Strasbourg, de Dijon et d'Orléans . à cet aspect et au milieu des députés républicains de l'assemblée de Brignoles , au milieu de tant de citoyens , auteurs de ces milliers d'adresses éloquents et de sermens civiques pleins de feu , envoyés à l'assemblée nationale , l'imagination des Parisiens ne pourra demeurer froide. Elle s'enflammera au récit de ce qui s'est passé à Lyon , le même jour qu'à Draguignan , le 30 mai , et on ne dira

(1) Les régimens de Vexin et Royal-Marine , avoient entre eux quelques différens , ils avoient décidé de les vider par un combat. Déjà ils étoient en présence , lorsque le maire de cette ville , se présente à eux , il les exhorte à la paix , et ne pouvant les réconcilier , il se jette au milieu d'eux : *soldats , tirez sur moi* , dit-il , *pour que je ne sois pas témoin du massacre de mes amis et de mes frères !* A ces paroles , les deux partis jettent les armes et tombent aux pieds du maire , qu'ils ramènent ensuite en triomphe dans la ville , où il se sert d'eux pour chasser les brigands.

pas des journalistes de la République ,  
comme de ceux de l'ancien régime et de  
l'archidiacre *Trublet* :

Pendant six mois , toujours nous compilâmes ,  
Lûmes beaucoup et rien n'imaginâmes.

Voici la relation intéressante de la fête  
de Lyon . Puisse ce récit relever les démocra-  
tes, abattus par les derniers décrets ! Puisse,  
les fêtes de Lyon et de Draguignan , n'être  
que le prélude , et comme les premières  
vêpres de la grande fête de Paris , le 14  
juillet , lorsque toutes les tribus vont venir  
célébrer la pâque dans le temple de Jérusalem !

*Extrait du courrier de Lyon , par M.  
Champagneux.*

» Que les bons citoyens se réjouissent et  
trionphent , le lieu où le patriotisme sem-  
bloit avoir le moins de vigueur , est devenu  
le théâtre de ses élans.

» Dès le vendredi 28, un officier de garde,  
placé à chaque poste des portes de la ville ,  
recevoit et faisoit conduire par un fusilier ,

sur la place d'armes , les détachemens qui commençoient d'arriver. De toutes les portes et à tous les instans affluent les milices fédérées. L'énergie du patriotisme et l'expression touchante de l'union se peint dans tous les regards. On voit dans différens détachemens , des femmes, ayant le sabre à la main , une démarche ferme et guerrière , présenter , sous les vêtemens de leur sexe , et avec la simplicité villageoise , un spectacle d'amazones , et le courage de *Jeanne-d'Arc*.

» Et toi, jeunesse bouillante et généreuse, toujours prête à saisir la liberté, parce que ce n'est pas toi qui as besoin du despotisme, à embrasser la vertu, parce que ce n'est pas toi qui as besoin de vices, tu devois être l'ornement de nos milices. Une motion ridicule de *Murinai*s n'avoit pas rempli notre camp d'invalides, et n'avoit pas affecté de préférer pour lever la main au serment fédératif, ceux qui étoient menacés de la chiragre. Les anciens , loin d'envier le voyage, avoient chargé avec joie de la fatigue ceux qui étoient plus en état de la supporter. Les peres avoient compris, mieux que l'as-

semblée nationale, que c'étoit à la belle jeunesse à fleurir sous les armes dans le champ de mars. Si à côté d'elle on voyoit l'empreinte des années sur quelques fronts vénérables; si quelques cheveux blancs contrastoient sous le casque à côté des mentons imberbes, c'étoit des peres qui se mêlant aux évolutions, et s'associant au serment, vouloient montrer à leurs enfans que la liberté est bonne pour tous les âges. Ils venoient en marchant confondus dans les rangs, déclarer qu'ils renonçoient aux privilèges paternels et au despotisme des pays de droit écrit.

» Rien n'étoit plus frappant aux yeux d'un observateur attentif, qui a vu beaucoup de soldats sous les armes, que le souvenir de cet air de soumission des soldats de l'institution de St. Germain et de Ségur, avec la contenance du soldat citoyen, qui n'est là que parce qu'il veut y être, qui obéit ou commande avec le même empressement, parce qu'il est l'égal de son chef, et que le soir, à son tour de commander, il aura besoin de l'obéissance qu'on exige de lui le matin.

» Le 29, à huit heures du soir, le

bruit des boîtes et du canon , retentissant des quatre parties de la ville , annonça la solennité du lendemain. La retraite fut éclairée par une illumination générale.

» Une salve d'artillerie ouvrit la journée du 30. A quatre heures du matin , la générale appelle les milices , et toutes les fédérations se rendent sur les vastes terrains des bords du Rhône , près de son confluent avec la Saône , au midi de la ville. Là , après diverses évolutions , elles se sont réunies en corps d'armée. Chaque députation , précédée de sa musique , tenoit ses rangs sous son drapeau. La marche s'est ouverte au bruit du canon : l'armée entière a longé le Rhône , sur les quais , jusqu'au pont Morand , en face de la maison commune. Alors un détachement considérable de la garde nationale de Lyon est venu prendre le conseil général de la commune pour l'amener au sein de l'armée qui l'a reçu , et l'a conduit au camp , au milieu d'une foule immense , transportée de joie , applaudissant à ses représentans et à ses défenseurs.

» Une plaine immense , bornée d'un côté par le Rhône , qui se courbe autour d'elle ,



a servi d'emplacement pour le camp , à demi-lieue de la ville ; elle est couronnée par les riants coteaux qui s'élèvent sur l'autre rive du fleuve , paroissent dessiner la plaine , et la terminent par un charmant amphithéâtre , où l'œil se repose agréablement.

» Au centre du camp s'élève un groupe de rochers que des cascades paroissent sillonner. Il est chargé de plantes et d'arbustes qui semblent y avoir pris naissance. Sur les quatre côtés de sa base , de 80 pieds chacun , des gradins conduisent à quatre portiques d'ordre dorique , chacun d'eux donne entrée dans l'intérieur du rocher : *c'est le temple de la concorde*. La masse des rochers s'élève encore beaucoup au-dessus des portiques ; mais le sommet aplani de cette masse , forme , à cinquante pieds de hauteur , une esplanade sur laquelle est élevée , à 24 pieds , la statue de la *Liberté*. Simple , mais imposante , touchante et noble , elle tient d'une main la pique qui porte le chapeau , devenu son symbole depuis que les anciens en avoient fait le signe de l'affranchissement ; de l'autre , elle présente la cou-

ronne civique aux milices fédérées; sur l'un des frontons des portiques étoit peint un *Diogène* brisant sa lanterne, avec ces mots : *Je cherchois un homme et j'en ai trouvé des millions.*

Cependant, 48 à 49 mille hommes, représentatifs de plus de 500 mille, s'avancent successivement dans le meilleur ordre. Il fallut près de trois heures pour les faire défiler dans le camp, et former, sur trois lignes, un bataillon carré. Les grenadiers pénètrent dans l'enceinte, et vont se ranger près des portiques du temple; la musique s'en approche. Quatre cents dix-huit drapeaux flottent dans les airs et déploient les couleurs de la nation; leurs devises et leurs emblèmes peignent le patriotisme dont les milices sont animées. Des acclamations répétées accueillent et suivent tous les détachemens, particulièrement ceux dont l'énergie est plus connue, ou s'est mieux développée. Près de la colonne qui sert de piédestal à la *Liberté*, est dressé un autel où la messe est célébrée. Au signal qui fait connoître l'approche du moment où doit se prononcer le serment solennel, tous les drapeaux

peaux portés , des différens points de la conférence , vers le centre , autour du temple qu'ils environnent , présentent l'image d'une flotte puissante , dont les voiles magnifiques se dirigent de concert.

» Le commandant , près de l'autel , adresse la parole aux fédérés , et prononce la formule du serment civique. On n'entend qu'un cri : *Je le jure !* Il est répété avec cet élan de l'ame , dont l'accent pénètre et ravit. Tous les chapeaux jettés en l'air , puis élevés et long-temps soutenus sur les piques et les bayonnettes , accompagnoient la répétition des mots sacrés : *Je le jure !* Tous ont proféré ce serment avec une acclamation de joie et de transport dont on ne sauroit se faire une idée , et qu'il est également impossible de peindre et d'oublier.

» Après avoir juré de maintenir la Constitution , on a écouté , applaudi et a lopté une adresse des milices fédérées à l'assemblée nationale. Tous les journaux ont cité l'apostrophe à la liberté qui la termine. « Liberté , ton sanctuaire est au milieu de nos représentans , mais nous t'honorons par-tout où tu existes , et les salves de notre artillerie ,

après avoir fait retentir nos acclamations et manifesté notre respect pour la nation et pour vous, Messieurs, les sages interprètes de sa volonté suprême, ont encore témoigné celui que nous portons à la majesté du peuple Britannique, à ces braves Anglais, autrefois nos rivaux, aujourd'hui nos amis, aux Etats-unis de l'Amérique, à tous les peuples libres, à ceux qui desirant de l'être, et à cette société de la révolution de Londres qui, la première, applaudissant à votre courage, a prouvé que la liberté est le lien éternel qui doit unir les peuples comme les particuliers.

» A cinq heures et demi du soir, l'armée rentra dans la ville, où un feu d'artifice, un bal paré et une illumination générale terminèrent cette journée mémorable. Les fédérés avoient été douze heures dans la plaine. Beaucoup plus de temps y avoit été employé à danser qu'à faire des évolutions, comme il convient, dans le camp d'une nation qui n'assembloit ses soldats que pour jurer la guerre aux tyrans et la paix aux hommes de bonne volonté, et à tous les peuples. On avoit vu danser dans

le camp des députations armées des villes les plus éloignées, telles que Nancy, Sarre-Louis, Marseille. Les Corses n'arrivèrent que le lendemain dans la plaine du serment. On les compara aux Lacédémoniens, qui n'étoient arrivés que le lendemain de la bataille, dans la plaine de Marathon, mais ils répondirent que s'il y avoit eu une bataille, s'il se fût agi de voler au secours de leurs freres, et de faire une déconfiture d'aristocrates, ils seroient arrivés la veille. C'est maintenant aux Parisiens de surpasser les fêtes de Lyon et de Draguignan. On nous a fait passer différens projets. Chacun se demande comment on célébrera cette fête? quel objet frappera nos sens? c'est, dit M. Bailly, dans sa lettre rogatoire de convocation, c'est pour crier tous ensemble : *vive la Nation, la Loi et le Roi.* Cela est très-bien, et seroit encore mieux, si c'étoit pour crier : *vive la nation, la loi et l'assemblée nationale*; mais est-ce donc là tout? nulle pompe, nul spectacle pour les yeux, et qui puisse en même-temps échauffer les cœurs, réveiller le patriotisme,

placer à côté du maire de Calais , *Eustache* de St. Pierre. (1)

Nous verrons les représentans des fédérations de Montélimart et de Pontivi, de Rochefort et de Strasbourg, de Dijon et d'Orléans. à cet aspect et au milieu des députés républicains de l'assemblée de Brignoles, au milieu de tant de citoyens, auteurs de ces milliers d'adresses éloquentes et de sermens civiques pleins de feu, envoyés à l'assemblée nationale, l'imagination des Parisiens ne pourra demeurer froide. Elle s'enflammera au récit de ce qui s'est passé à Lyon, le même jour qu'à Draguignan, le 30 mai, et on ne dira

---

(1) Les régimens de Vexin et Royal-Marine, avoient entre eux quelques différens, ils avoient décidé de les vider par un combat. Déjà ils étoient en présence, lorsque le maire de cette ville, se présente à eux, il les exhorte à la paix, et ne pouvant les réconcilier, il se jette au milieu d'eux : *soldats, tirez sur moi*, dit-il, *pour que je ne sois pas témoin du massacre de mes amis et de mes frères* ! A ces paroles, les deux partis jettent les armes et tombent aux pieds du maire, qu'ils ramènent ensuite en triomphe dans la ville, où il se sert d'eux pour chasser les brigands.

pas des journalistes de la République ,  
comme de ceux de l'ancien régime et de  
l'archidiacre *Trublet* :

Pendant six mois , toujours nous compilâmes ,  
Lûmes beaucoup et rien n'imaginâmes.

Voici la relation intéressante de la fête  
de Lyon . Puisse ce récit relever les démocra-  
tes, abattus par les derniers décrets ! Puisse,  
les fêtes de Lyon et de Draguignan , n'être  
que le prélude , et comme les premières  
vêpres de la grande fête de Paris , le 14  
juillet , lorsque toutes les tribus vont venir  
célébrer la pâque dans le temple de Jé-  
rusalem !

*Extrait du courrier de Lyon , par M.  
Champagneux.*

» Que les bons citoyens se réjouissent et  
trionphent , le lieu où le patriotisme sem-  
bloit avoir le moins de vigueur , est devenu  
le théâtre de ses élans.

» Dès le vendredi 28 , un officier de garde,  
placé à chaque poste des portes de la ville ,  
reçoit et fait conduire par un fusilier ,

tous les chapeaux sont élevés subitement au bout des armes , et l'explosion de mille et mille cris frappe les airs. — L'armée de freres quitte les rangs , se confond avec la foule des spectateurs. On s'embrasse de toutes parts. On se répand dans les bosquets d'alentour. Chaque arbre ombrage un festin. On diroit les noces de la liberté. Bientôt succèdent les chants , les ris et les danses , et tous les cœurs achèvent de se rassasier de plaisir dans ce waux-hall patriotique. La fédération avoit été précédée de fêtes patriotiques qui n'auroient point laissé regretter à J. J. Rousseau , cette danse du régiment de St. Gervais , qui l'avoit tant frappé dans son enfance , et qu'il se rappelle avec tant de plaisir à la fin de sa lettre sur les spectacles. La légion citoyenne de Draguignan avoit fait présent à celle de Fréjus d'un drapeau en gage d'alliance. Le détachement député pour le porter à Fréjus avoit été accueilli avec tant de magnificence et sur-tout avec des transports d'amitié si vifs , que les freres d'armes , de part et d'autre , n'avoient pu se séparer sans verser des larmes d'attendrissement. Bientôt



la légion Fréjussienne se dispose à offrir à la nôtre , à son tour , un drapeau. Instruit que ce drapeau va arriver , nous abandonnons tout pour nous occuper de la réception de Fréjus. On dresse des arcs de triomphe. Des illuminations , des feux , des bals se préparent. De tous côtés arrivent des étrangers , ou plutôt des français qui viennent assister aux fêtes nouvelles de la république de France. Le premier bataillon de Bourgogne , en garnison ici , se joint aux milices citoyennes. Un seul orchestre se compose de tout ce qu'il y avoit parmi nous de musiciens , et la ville de Draguignan semble s'être levée toute entière au-devant de celle de Fréjus. Le drapeau arrive , le signe de l'amitié fédérale des deux villes se montre de loin flottant dans les airs. La famille de Noé ne fut pas plus remplie de joie , lorsqu'après le déluge Dieu déploya devant elle les couleurs de l'arc-en-ciel et fit luire ce gage de son alliance éternelle avec les humains ; une sorte de délire , qu'on peut appeller patriotique , s'empare de toutes les têtes. Le tambour bat , la musique retentit , et l'artillerie semble étendre au loin notre

roit au roi d'appeler à son conseil , comme si le conseil du roi n'étoit pas l'assemblée nationale.

Mais ce qui est infiniment plaisant pour les observateurs des galeries, c'est de voir au moindre message du pouvoir exécutif , et pendant la lecture de ses lettres , l'érection de toutes ces oreilles de nos représentans , la contenance et les attitudes des 1200 rois, l'admiration , la stupidité , la superstition , la servitude peinte sur tous les visages. En étudiant toutes ces physionomies on se croit transporté dans une antichambre , et non au milieu du congrès de la république de France, et dans ce sénat , qui parut à *Cynéas* une assemblée de rois. Ils décrètent les 25 millions par assis et levé, et à l'un de ces assis et levé, il ne s'est trouvé que quatre républicains qui aient eu le courage de se tenir debout. Hier, au-lieu de 20 millions, lorsque le roi se contenta de 25 millions, il n'y eut qu'un cri dans

---

sortant de boire le vin du ministre. Tel au rapport de la légende, S. Norbert ne manquoit jamais de coucher avec la plus jeune de ses religieuses , pour vaincre le démon de plus près, et remporter une victoire plus difficile.

l'assemblée : *le pauvre homme* ! Ils se recrioient sur le peu. Dans l'effusion de leur reconnoissance ils vouloient aller tous au châteaueu , le remercier de tant d'économie et de sacrifices. Le compliment auroit été court :

Vous nous faites seigneur

En nous croquant beaucoup d'honneur.

• Comment ne pas mépriser l'espèce humaine , en la voyant si abatardie ? je ne m'étonne plus que les épicuriens de l'assemblée nationale , puisque le peuple est si sot , concluent comme le chien qui porte à son cou le dîner de son maître.

Notre chien se voyant trop foible contre tous  
Et que la chair couroit uu danger manifeste,  
Voulut avoir sa part ; et lui sage , il leur dit :  
Point de courroux , Messieurs , mon lapin me suffit ,  
Faites votre profit du reste.

A ces mots il vous prend la part de Mirabeau ,  
Et chacun de tirer , le matin la canaille ,  
A qui mieux , micux , ils firent tous ripaille.  
Chacun d'eux eut part au gâteau.

Pour moi qui ne suis point de l'école d'*Epicure* , mais de celle de Bernardin de S. Pierre , je jouis plus de mon mépris pour eux , qu'ils ne jouissent de leur gâteau. Une

les harangues de Cicéron dans ces derniers temps de la république , où il ne restoit déjà plus qu'une ombre de liberté. Ils verront avec quelle franchise, avec quelle rudesse, si l'on veut, il publie son opinion sur les plus grands personnages de Rome , sans être assigné ni rappelé à l'ordre. Ils y verront combien nous sommes loin de la liberté, et qu'à notre honte, il n'y a que quelques journalistes, qui ressemblent à ces orateurs, du moins par le courage. Je vois bien que pour faire un journal libre et ne point craindre les assignations, ni des juges corrompus, il faut renoncer à être citoyen actif, suivre le précepte de l'évangile ; *donner ce qu'on a*, ne tenir à rien, et se retirer dans un grenier ou dans un tonneau *insaisissable*, et je suis bien déterminé à prendre ce parti, plutôt que de trahir la vérité et ma conscience.

Oui, je viens de le prendre ce parti, je me suis débarrassé du peu que j'avois acquis par mes veilles, et d'un pécule que je puis bien appeller *quasi castrense*. A présent, viennent les huissiers quand ils voudront. J'échapperai à l'inquisition, comme le moucheron

à la toile d'araignée, en passant au travers, du moins je pourrai démasquer les traîtres et les mauvais citoyens. Je bénis la tempête qui m'a fait jeter dans la mer les instrumens de ma servitude ; maintenant je me sens libre comme *Bias*. Je revelerai toute la corruption de l'assemblée nationale, je dirai que ceux qui paroissent l'ame de ces délibérations, sont corrompus ; je déclare, je jure qu'ils m'ont offert une place dans la municipalité, qu'ils m'ont dit avoir la parole de *Bailly* et la *Fayette* ; j'ai compris par leurs menaces, qu'ils dispo- soient de *Talon* et de son châtelet, et par leurs promesses, qu'ils dispoient des places de la municipalité et des graces de la cour. Oui, citoyens, je vous dénonce que déjà vous êtes à l'encan ; on marchande le silence ou l'appui de vos défenseurs ; à la suite d'un repas où l'on avoit affoibli ma raison en prodiguant les vins, et amolli mon courage en m'offrant une image du bonheur qui n'est point sur la terre, et dont ils ne voyent pas que le dédommagement ne peut être que dans la probité, le témoignage de la conscience et l'estime de

soi-même ; après m'avoir ainsi préparé à recevoir les impressions qu'on vouloit me faire prendre , n'osant pas me demander de professer d'autres principes , on m'a proposé une place de mille écus , de deux mille écus. Pardon , chers concitoyens , si je ne me suis point levé avec horreur , si je n'ai point dénoncé ces offres ? J'aurois trahi l'hospitalité , la sainteté de la table. Ceux qui me faisoient ces offres paroisoient céder à l'amitié. Et puis on m'auroit demandé des preuves juridiques. Sans doute on m'auroit cru ; mais il me suffit que le public me croye , il me suffit que le peuple soit averti qu'on marchande les journalistes , qu'on dispose d'avance des places de la municipalité , qu'on engage la parole de *Bailly* et la *Fayette*. Ils sont donc sûrs d'être continués. Ils se sont donc déjà assurés des suffrages ? Citoyens , peut-être ne me croyez-vous pas. Vous me dites comme *Démosthènes* à ce paysan : *non , cela est faux , il y auroit plus de chaleur , plus de véhémence dans votre discours*. C'est que le découragement , fait sur moi l'effet de la corruption et m'en a donné la langueur. Et comment ne se-

rais-je pas abattu ? Je vois que nos maux sont incurables , que l'égoïsme a la majorité dans l'assemblée , qu'il n'y a rien de grand à attendre d'un peuple-manœuvre ou sybarite. Je vois que la maladie du corps politique n'est pas seulement dans quelques membres qu'on peut guérir , c'est la masse du sang qui est corrompue : je vois que cette assemblée nationale que j'idolâtrois , que je proposais avec orgueil pour modèle aux autres nations , ne craint rien tant que cette égalité de droits , et ce nivellement de tous les citoyens dont elle nous avoit bercés. Bientôt la liberté de la presse ne sera plus qu'un vain nom. Pour avoir manifesté mon opinion , et appelé *douteux* un citoyen , comme si on étoit maître de ne pas *douter* , on m'assigne en 100,000 liv. de dommages et intérêts. Pour me faire croire , on envoie des huissiers , comme Louis XIV envoyoit des dragons ; *Mirabeau* m'assuroit que c'est à M. de *la Fayette* que j'ai obligation de n'avoir pas été décrété de prise de corps , comme *Talon* le vouloit absolument. Ainsi , j'ai l'obligation de ma liberté , à la protection d'un citoyen ,

et non pas à celle de la loi , et non pas au décret de l'assemblée nationale qui a proclamé la liberté de la presse et des opinions. Y a-t-il rien de plus accablant pour un patriote que cette pensée ? Si je ne suis point jetté dans les prisons du Châtelet , ce n'est point parce que j'ai consacré ma plume et ma vie à la vérité , à la défense de mes concitoyens , et des principes de la déclaration des droits , parce que je méprise les calomniateurs et que je brave les assassins ; parce que j'ai arboré le premier le signe de la liberté ; ce n'est point parce que j'ai défendu la nation , c'est parce que j'ai défendu un homme , parce que j'ai célébré quelquefois le commandant général (1).

---

(1) On vient de louer beaucoup M. de la Fayette , du décret rendu sur sa motion , que nul ne pourra être commandant général de plus d'un département. On ne voit pas qu'il ne retranche aux citoyens que pour donner au roi. Il est impossible de prendre plus de précautions que n'a fait ce prétendu républicain depuis quelque-temps , pour que nous ne devenions jamais une république. Où seroit l'inconvénient que le président du pouvoir exécutif le fût pour les 83 départemens ; de  
Qu'il



Qu'il me retire cette protection, dont j'ai honte d'avoir à remercier un citoyen ; qu'on me décrète si l'on veut ! J'aurai bien le courage de dire comme *Montlausier* : *ramenez-moi aux carrières*. Pourrai-je y voir rien de plus affligeant que le spectacle que j'ai sous les yeux, celui de la dégradation de nos représentans, et d'une corruption dont je ne pourrois pas douter, quand je n'en aurois pas la preuve, par le prix qu'on a mis à mon silence. J'ai dit mon opinion

---

même que le président du pouvoir législatif. On me dira, vous reconnoissez donc qu'il faut un président du pouvoir exécutif pour les 83 cantons. Eh bien, c'est le roi qui est ce président. -- Oui, mais il y a cette différence entre les deux présidents, que l'un est hebdomadaire, responsable, pendable, au lieu que l'autre a de quoi corrompre 100 mille coquins, et faire égorger les citoyens quand il voudra, comme je l'ai dit ailleurs : on a laissé entre eux la différence d'un trône à un fauteuil. L'un a l'épée royale ; ce glaive, que nous verrons, peut-être avant peu, qu'il ne porte pas envain, comme dit St. Paul, au lieu que je ne vois à l'autre que la sonnette du porte-dieu, qui nous avertit que le pouvoir législatif, que la loi passe, et qu'il faut se mettre à genoux.

librement sur le roi et les ministres ; quoi qu'à mes yeux le pouvoir législatif soit fort au-dessus du pouvoir exécutif, et à la distance du maître au serviteur ; je dirai ce que je pense de l'assemblée nationale avec la même franchise, et je ne conçois pas comment tout homme, tant soit peu clairvoyant, ne l'a point dit avant moi, et s'est contenté de le penser. Qui peut ne pas voir que c'est parce que les ministres ont corrompu l'assemblée, parce qu'ils ont acheté maintes consciences à crédit, que ceux-ci, pour n'être pas à découvert, et pour que le pouvoir exécutif soit en état de tenir ses engagements, ne cessent de garnir ses mains de places et de dignités à distribuer, et de remplir ses poches d'or, d'assignats et de billets de caisse. Il falloit que le pouvoir exécutif pût les payer. Par quelle autre raison auroient-ils mis dans la main du pouvoir exécutif, toutes les places du parquet, toutes celles de l'armée, tout le ministère, toute la diplomatie, tous les bureaux, c'est-à-dire 100 mille récompenses pour les traîtres, 100 mille moyens de corruption et de triomphe sur la fragilité humaine ?

C'est ainsi que les deux pouvoirs se passeront entre eux à nos dépens, l'un la casse et l'autre le sénat. Ils viennent encore tout-à-l'heure d'assigner au roi 25 millions. 20 ne suffisoient pas. Ils n'ont pas eu honte d'en donner 4 à sa femme, 4 aux deux frères, et 700 mille livres au moindre louveteau. Ils n'ont pas eu honte de décréter 100 mille livres de rente aux ministres, nos ennemis nés, (1) 80,000 livres à tous ceux qu'il plai-

(1) Lorsque le comité des finances proposa ce traitement de 100,000 liv. aux ministres, le rapporteur appuyoit la motion sur la nécessité de la représentation et d'une table. Où est la nécessité, a dit M. *AL.-de-Lameth*, d'envoyer la taille de 2 ou 3 cents villages à la cuisine de 4 ou 5 ministres? On ne s'est que trop senti de ces dîners à la séance du soir, et quelquefois à celle du lendemain. C'est là qu'on a trinqué à la ruine de la liberté. Combien de scrutins et de projets de décrets qui ont été apportés de l'office! Nous n'avons point de plus grands ennemis que les cuisiniers des ministres; mais *Desmeuniers* et *Crillon* le jeune, se sont déclarés hautement pour les dîners, et l'on a accordé les 100,000 l., sans quoi nos pères conscrits, auroient perdu une épreuve à leur vertu, au lieu qu'il est plus glorieux d'avoir une opinion anti-ministérielle, en

roit au roi d'appeler à son conseil , comme si le conseil du roi n'étoit pas l'assemblée nationale.

Mais ce qui est infiniment plaisant pour les observateurs des galeries, c'est de voir au moindre message du pouvoir exécutif , et pendant la lecture de ses lettres , l'érection de toutes ces oreilles de nos représentans , la contenance et les attitudes des 1200 rois , l'admiration , la stupidité , la superstition , la servitude peinte sur tous les visages. En étudiant toutes ces physionomies on se croit transporté dans une antichambre , et non au milieu du congrès de la république de France, et dans ce sénat , qui parut à *Cynéas* une assemblée de rois. Ils décrètent les 25 millions par assis et levé, et à l'un de ces assis et levé, il ne s'est trouvé que quatre républicains qui aient eu le courage de se tenir debout. Hier, au-lieu de 20 millions, lorsque le roi se contenta de 25 millions , il n'y eut qu'un cri dans

---

sortant de boire le vin du ministre. Tel au rapport de la légende, S. Norbert ne manquoit jamais de coucher avec la plus jeune de ses religieuses , pour vaincre le démon de plus près, et remporter une victoire plus difficile.

l'assemblée : *le pauvre homme* ! Ils se recrioient sur le peu. Dans l'effusion de leur reconnaissance ils vouloient aller tous au gâteau , le remercier de tant d'économie et de sacrifices. Le compliment auroit été court :

Vous nous faites seigneur

En nous croquant beaucoup d'honneur.

• Comment ne pas mépriser l'espèce humaine , en la voyant si abatardie ? je ne m'étonne plus que les épicuriens de l'assemblée nationale , puisque le peuple est si sot , concluent comme le chien qui porte à son cou le dîner de son maître.

Notre chien se voyant trop foible contre tous  
Et que la chair couroit uu danger manifeste,  
Voulut avoir sa part ; et lui sage , il leur dit :  
Point de courroux , Messieurs , mon lapin me suffit ,  
Faites votre profit du reste.

A ces mots il vous prend la part de Mirabeau ,  
Et chacun de tirer , le matin la canaille ,  
A qui mieux , mieux , ils firent tous ripaille.

Chacun d'eux eut part au gâteau.

Pour moi qui ne suis point de l'école d'*Epicure* , mais de celle de Bernardin de S. Pierre , je jouis plus de mon mépris pour eux , qu'ils ne jouissent de leur gâteau. Une

femme vient de fort loin apporter un enfant rachetique sous le dais de la procession de S. Côme, parce que les écoles de chirurgie étant de cette paroisse, elle prétend que le dieu de S. Côme s'entend mieux à guérir les maladies que celui des autres processions; cela se conçoit. La philosophe et les plus incrédules pardonnent à la bonne femme sa dévotion pour le Saint - Sacrement; on lui a dit : c'est un mystère, et elle ne voit point le Dieu. Ne pouvant en croire ses yeux, il faut bien en croire ses oreilles. Mais pour le roi et ses ministres, en vérité, on les voit et on les les entend, et c'est ce qui fait que je m'étonne toujours qu'on fléchisse le genou et qu'ils restent sur le piédestal. Un roi à grand tort de se montrer, avec les dispositions de mes chers concitoyens à l'idolâtrie, je suis persuadé que s'il vouloit rester aussi invisible que le grand *Lama*; ce qu'on conserve précieusement du grand *Lama*, et dont on fait manger aux fidèles, dans les grandes fêtes, après une légère préparation au soleil, je ne suis pas loin de croire que le pouvoir exécutif en ferait tâter au pouvoir législatif. Il est vrai que le

docte *J.F. Maury* nous diroit qu'*Ézéchiél* en a bien mangé, et ce qu'a fait un prophète, nos représentans peuvent bien le faire, eux qui en ce moment ne se montrent point prophètes, qui ne voyent pas plus loin que leur législature, et vont décrétant au jour la journée.

---

*Nice, le 24 Mai.*

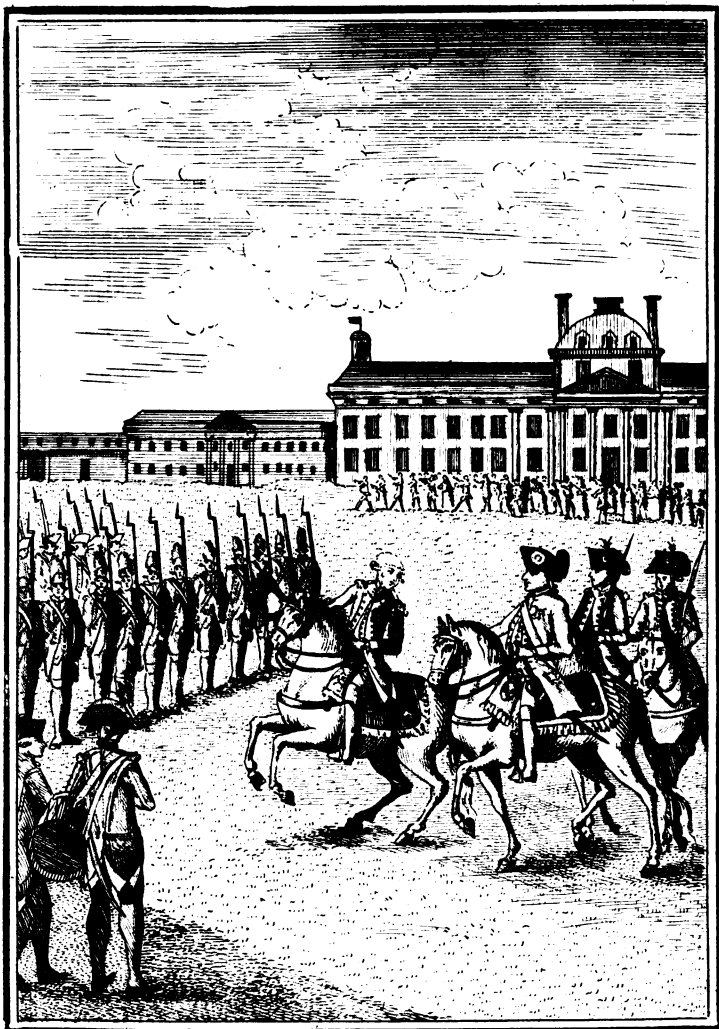
Rien ne prouve tant, messieurs, le succès de la révolution qui assure le bonheur de la France, que les foibles moyens que l'aristocratie oppose aux amis de la liberté. Depuis quelques jours les *raba-milito-robinocrates* réfugiés ici s'attroupoient en plus grand nombre; leurs cocardes noires étoient plus grandes, leur démarche plus fière. M. de Lafarre avoit disparu, les dames même ne rioient plus des *légifaiseurs*, petit joli nom qu'elles donnent aux membres de l'assemblée nationale. Des demi-confidences, un air de mystère, annonçoient une entreprise hardie, lorsqu'une assez mauvaise troupe de *comédiens français* annonça une représentation de *Richard Cœur de Lion*. La romance *O Richard! ô mon roi!* et celle que le prisonnier chante sur le balcon, quoique très-mal rendues, furent applaudies jusqu'à la démence. Ce fut presque la répétition de l'orgie de Versailles. M. de Fabri, feu conseiller au parlement d'Aix, se montre indécemment

hors de la loge qui donne sur le théâtre , et là , en présence d'une cohue forcenée , il augmenta le tumulte par des cris de joie et de battemens de mains les plus bruyans. Les clameurs de M. de Bressac et de M. Faucon , d'Arles , jointes aux détonations des acteurs , ne représentoient pas mal les bacchanales des anciens. Madame la duchesse de Brissac , pompeusement placée à la loge du commandant , agitoit ses petits bras , faisoit retentir sa petite voix , et son petit corps mobile prenoit mille petites attitudes différentes. Cependant on crut appercevoir au fond du parterre un homme assez silencieux , qui n'avoit applaudi qu'une fois , et dont la contenance sembloit improuver le long tumulte des applaudissemens. *Un chevalier de S. Louis* dénonce à la hâte le personnage paisible , qui , aujourd'hui , est détenu , gardé à vue , et auquel , pendant vingt-quatre heures , on a refusé tout aliment. Observez , messieurs , que cet homme silencieux , ce démocrate si redoutable , s'est trouvé un jeune allemand , aussi peu versé dans la connoissance de notre langue que dans celle des affaires de France. L'abbé Papon , ex-oratorien : la Tourrette , provençal , qui s'est fait marquis , annonce une contre-révolution pour le mois de juin. En conséquence , M. de Lafarre , aussi provençal , se rendit naguère par mer devant *Cagnes* , village de France ; il fit venir un notaire , qui lui passa un acte , dans un bateau , par lequel il protestoit contre tous les décrets de l'assemblée nationale. Je suis , etc.

*Avis*







*Le Roi passant la Revue de la Garde  
Nationale aux Champs de Mars .*

---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 30.

---

F R A N C E.

Draguignan , 31 mai 1790.

Nous venons, de jour hier , 30 mai , du spectacle imposant d'une confédération des gardes nationales des districts de Draguignan et Fréjus , dans la plaine de Valbourges. Huit mille citoyens soldats étoient sous les armes , et plus de vingt mille spectateurs embellissoient l'amphithéâtre des côteaux voisins. Après la messe , célébrée avec tout l'appareil militaire , le bruit du canon annonce la prestation du serment. Il est prononcé par le général. Les officiers et les volontaires lèvent la main , et comme si ce geste sacré n'étoit pas assez manifeste ,

N<sup>o</sup>. 30.

A

tous les chapeaux sont élevés subitement au bout des armes , et l'explosion de mille et mille cris frappe les airs. — L'armée de freres quitte les rangs , se confond avec la foule des spectateurs. On s'embrasse de toutes parts. On se répand dans les bosquets d'alentour. Chaque arbre ombrage un festin. On diroit les noces de la liberté. Bientôt succèdent les chants , les ris et les danses , et tous les cœurs achèvent de se rassasier de plaisir dans ce waux-hall patriotique. La fédération avoit été précédée de fêtes patriotiques qui n'auroient point laissé regretter à J. J. Rousseau , cette danse du régiment de St. Gervais , qui l'avoit tant frappé dans son enfance , et qu'il se rappelle avec tant de plaisir à la fin de sa lettre sur les spectacles. La légion citoyenne de Draguignan avoit fait présent à celle de Fréjus d'un drapeau en gage d'alliance. Le détachement député pour le porter à Fréjus avoit été accueilli avec tant de magnificence et sur-tout avec des transports d'amitié si vifs , que les freres d'armes , de part et d'autre , n'avoient pu se séparer sans verser des larmes d'attendrissement. Bientôt

la légion Fréjussienne se dispose à offrir à la nôtre , à son tour , un drapeau. Instruit que ce drapeau va arriver , nous abandonnons tout pour nous occuper de la réception de Fréjus. On dresse des arcs de triomphe. Des illuminations , des feux , des bals se préparent. De tous côtés arrivent des étrangers , ou plutôt des français qui viennent assister aux fêtes nouvelles de la république de France. Le premier bataillon de Bourgogne , en garnison ici , se joint aux milices citoyennes. Un seul orchestre se compose de tout ce qu'il y avoit parmi nous de musiciens , et la ville de Draguignan semble s'être levée toute entière au-devant de celle de Fréjus. Le drapeau arrive , le signe de l'amitié fédérale des deux villes se montre de loin flottant dans les airs. La famille de Noé ne fut pas plus remplie de joie , lorsqu'après le déluge Dieu déploya devant elle les couleurs de l'arc-en-ciel et fit luire ce gage de son alliance éternelle avec les humains ; une sorte de délire , qu'on peut appeler patriotique , s'empare de toutes les têtes. Le tambour bat , la musique retentit , et l'artillerie semble étendre au loin notre

joie, on diroit qu'elle en veut avertir toute la France, et y associer nos freres, qui ne peuvent entendre les cris de notre allégresse. Pendant qu'on se mêle, qu'on s'embrasse autour du drapeau, tout à-coup, femmes, enfans, soldats, citoyens se prennent par la main, et les deux sexes, les deux villes, les étrangers ne formant plus qu'une même chaîne, exécutent une mauresque, et la foule circule ainsi dans toutes les rues. La joie se soutenoit et redoubloit par les danses, c'est sur-tout dans la salle du festin qu'elle déploie toute son ivresse. Une table de six cents couverts étoit dressée dans une vaste église, artistement décorée en papiers, et toute éblouissante de clartés. Lorsque la foule des convives, parmi lesquels se trouvoit une nombreuse députation du bataillon de Bourgogne, eut pris place, et que les cœurs recommençant à s'épancher, une heureuse effervescence se communiqua à tous les convives, le spectacle devint délicieux. J'en ai moi-même mieux joui que tout autre, parce que je montai dans la chaire pour haranguer. En y arrivant je fus si frappé du coup-d'œil, qu'oubliant ce que j'avois à dire, et cédant

au mouvement involontaire de mon ame ,  
je m'écriai :

« Où suis-je donc transporté? . . . Est-ce l'illusion d'un songe qui me présente cette salle immense , ces tables illuminées? quel prestige me fait entendre ces chants de l'harmonie , ce tumulte de la joie? quelle est cette foule de convives qui me regarde? . . . Ne seroit-ce pas des français qui se sont rassemblés pour chanter leur triomphe? . . . Ils se réjouissent , parce qu'ils sont heureux ; ils sont heureux , parce qu'ils sont libres ; je les trouve à la même table , parce qu'ils ne forment qu'une seule famille ; je les vois confondus entre eux , parce qu'ils sont égaux ; ils s'embrassent avec transport , parce qu'ils sont devenus tous freres. »

» Oui , ce festin est en honneur de la révolution , et pour célébrer l'alliance de Fréjus et de Draguignan ; elle sera sacrée pour nous cette alliance , et nous en jurons , chers amis , par le drapeau que vous nous avez donné : si jamais vous étiez en danger , nous le sortirions , ce drapeau , et , à sa vue , chacun de nous s'arracheroit des bras de sa femme et de ses enfans pour voler à votre

défense ; en voyant l'écusson de vos armes se déployer , nous combattrions avec ce courage qui enflammoit les romains vos ayeux , lorsqu'ils voyoient l'aigle de leurs étendarts s'agiter dans les airs , etc. etc. »

Mais je ne fais pas attention , M. , que je vous entretiens trop long-tems , que je vous distraits d'occupations plus utiles à la patrie ,

J'ai l'honneur d'être , ect.

*Signé* , MAX. ISNARD , Cadet.

Mille remerciemens , monsieur *Isnard* , de cette vive peinture de vos fêtes provençales. Voilà les spectacles ! Voilà les fêtes de la liberté , de l'égalité ! la différence des républiques et des monarchies est celle de votre festin de Draguignan avec le *Gala* , et l'incipide grand couvert. Mais que nous sommes déjà loin ici de ces premiers transports d'une liberté naissante ! On voit bien que l'assemblée nationale se tient au nord de la France. Je doute que nous célébrions aussi dignement la grande fête du 14 juillet ; cette fête qu'on peut bien appeler la pâque des Français , puisqu'elle est commémora-



tive de l'affranchissement des *Pharaons* et du livre Rouge, *transitus enim Domini est*. La cérémonie de l'alliance éternelle des 83 tribus, sera-t-elle aussi touchante que votre fédération de Draguignan et de Fréjus ? Les danses civiques seront-elles aussi animées sur les bords de la Seine, qu'elles l'ont été en tant d'endroits sur les bords du Rhône ? Sans doute, la présence des provençaux et des Bordelais viendra réchauffer notre patriotisme. Ils descendront du Mont-Jura, ces citoyens qui ont envoyé une si belle adresse à l'assemblée nationale, et nous trouverons leur langage encore plus passionné pour la liberté, que leurs écrits. Non, ces Parisiens qui ont pris le deuil de *Francklin*, ne resteront point tout de glace, lorsque le jour où la Bastille fut prise, où l'armée d'étrangers évacua le champ de Mars ; dans ce même champ de Mars, ils verront réunis et les Bretons, et les Dauphinois et les Vivarais, l'avant-garde des patriotes, et les Jacobins de Lille et de Montpellier, et le café national de Bordeaux, et les Cordeliers de Chartres, et les volontaires de Nantes, et les cantabres in-

domptés des quatre vallées , et les municipaux de Marseille , et les Normands qui ont paru s'ébranler les derniers pour la liberté , mais qui viennent de s'illustrer à l'arrière-garde , en faisant un châtement exemplaire du chapitre aristocrate d'Evreux. Elle est déjà en marche de tous côtés cette armée de députés qui vont se réunir autour de l'assemblée nationale. Le nuage de poussière qui s'élève sous leurs pas , épouvante déjà les noirs-foncés de l'assemblée. Voyez comme ils changent de couleur. Comme le Caméléon , ils prennent insensiblement le clair obscur des impartiaux , des ministériels. La mauvaise conscience est si timide , qu'ils ne sont pas encore bien rassurés par leur silence , par la modération naturelle aux Français , par leur majorité , par leur inviolabilité. Rassurez-vous , calotins , aristocrates et ministériels , vous en serez quittes pour l'infamie. Il nous suffit de vous montrer , qu'il vous seroit inutile de prolonger vos rugissemens contre le vœu de la nation ; il nous suffit de nous assurer par cette confédération des 83 départemens , que si vous combliez la mesure , si vous  
poussiez ,

poussiez à bout la patience du peuple  
Français :

Je verrai ce peuple puissant  
Foudroyer vos têtes fumantes ,  
Il vaincra les lions ardents  
Et dans leurs gueules écumantes ,  
Il plongera ses mains et brisera leurs dents.

Mais détournons aujourd'hui nos regards  
de dessus les mauvais citoyens , pour ne  
regarder que cette foule de patriotes , de  
républicains , de Jacobins illustres , d'amis  
de l'égalité rassemblés dans le champ de  
Mars. Ceux qui ont pris le fort St. Jean ,  
qui ont vaincu *Livaro* à Lille , *Bouillé*  
dans Metz , *Esterhasy* à Valenciennes ,  
*Voisins* à Valence , *Bournissac* , *Miran* ,  
*Dambert* à Marseille , *d'Albert* à Toulon ,  
*Imbert* à Lyon , par-tout les calotins et  
les robins vont donc embrasser les vain-  
queurs de la Bastille. A côté d'*Hombert*  
et d'*Arné* , qui n'ont , pour récompense ,  
que leur couronne murale et notre recon-  
naissance impuissante , nous verrons ce  
maire d'Aix , qu'un trait héroïque vient de

placer à côté du maire de Calais , *Eustache* de St. Pierre. (1)

Nous verrons les représentans des fédérations de Montélimart et de Pontivi, de Rochefort et de Strasbourg, de Dijon et d'Orléans . à cet aspect et au milieu des députés républicains de l'assemblée de Brignoles , au milieu de tant de citoyens , auteurs de ces milliers d'adresses éloquentes et de sermens civiques pleins de feu , envoyés à l'assemblée nationale , l'imagination des Parisiens ne pourra demeurer froide. Elle s'enflammera au récit de ce qui s'est passé à Lyon , le même jour qu'à Draguignan , le 30 mai , et on ne dira

---

(1) Les régimens de Vexin et Royal-Marine , avoient entre eux quelques différens , ils avoient décidé de les vider par un combat. Déjà ils étoient en présence , lorsque le maire de cette ville , se présente à eux , il les exhorte à la paix , et ne pouvant les réconcilier , il se jette au milieu d'eux : *soldats , tirez sur moi , dit-il , pour que je ne sois pas témoin du massacre de mes amis et de mes frères !* A ces paroles , les deux partis jettent les armes et tombent aux pieds du maire , qu'ils ramènent ensuite en triomphe dans la ville , où il se sert d'eux pour chasser les brigands.

pas des journalistes de la République ,  
comme de ceux de l'ancien régime et de  
l'archidiacre *Trublet* :

Pendant six mois , toujours nous compilâmes ,  
Lâmes beaucoup et rien n'imaginâmes.

Voici la relation intéressante de la fête  
de Lyon . Puisse ce récit relever les démocrates,  
abattus par les derniers décrets ! Puisse ,  
les fêtes de Lyon et de Draguignan , n'être  
que le prélude , et comme les premières  
vêpres de la grande fête de Paris , le 14  
juillet , lorsque toutes les tribus vont venir  
célébrer la pâque dans le temple de Jérusalem !

*Extrait du courrier de Lyon , par M.  
Champagneux.*

» Que les bons citoyens se réjouissent et  
trionphent , le lieu où le patriotisme sem-  
bloit avoir le moins de vigueur , est devenu  
le théâtre de ses élans.

» Dès le vendredi 28 , un officier de garde ,  
placé à chaque poste des portes de la ville ,  
recevoit et faisoit conduire par un fusilier ,

B 2

sur la place d'armes , les détachemens qui commençoient d'arriver. De toutes les portes et à tous les instans affluent les milices fédérées. L'énergie du patriotisme et l'expression touchante de l'union se peint dans tous les regards. On voit dans différens détachemens , des femmes, ayant le sabre à la main , une démarche ferme et guerrière , présenter , sous les vêtemens de leur sexe , et avec la simplicité villageoise , un spectacle d'amazones , et le courage de *Jeanne-d'Arc*.

» Et toi, jeunesse bouillante et généreuse, toujours prête à saisir la liberté, parce que ce n'est pas toi qui as besoin du despotisme, à embrasser la vertu , parce que ce n'est pas toi qui as besoin de vices, tu devois être l'ornement de nos milices. Une motion ridicule de *Murinai*s n'avoit pas rempli notre camp d'invalides, et n'avoit pas affecté de préférer pour lever la main au serment fédératif, ceux qui étoient menacés de la chiragre. Les anciens , loin d'envier le voyage, avoient chargé avec joie de la fatigue ceux qui étoient plus en état de la supporter. Les peres avoient compris, mieux que l'as-

semblée nationale, que c'étoit à la belle jeunesse à fleurir sous les armes dans le champ de mars. Si à côté d'elle on voyoit l'empreinte des années sur quelques fronts vénérables; si quelques cheveux blancs contrastoient sous le casque à côté des mentons imberbes, c'étoit des peres qui se mêlant aux évolutions, et s'associant au serment, vouloient montrer à leurs enfans que la liberté est bonne pour tous les âges. Ils venoient en marchant confondus dans les rangs, déclarer qu'ils renonçoient aux privilèges paternels et au despotisme des pays de droit écrit.

» Rien n'étoit plus frappant aux yeux d'un observateur attentif, qui a vu beaucoup de soldats sous les armes, que le souvenir de cet air de soumission des soldats de l'institution de St. Germain et de Ségur, avec la contenance du soldat citoyen, qui n'est là que parce qu'il veut y être, qui obéit ou commande avec le même empressement, parce qu'il est l'égal de son chef, et que le soir, à son tour de commander, il aura besoin de l'obéissance qu'on exige de lui le matin.

» Le 29, à huit heures du soir, le

bruit des boîtes et du canon , retentissant des quatre parties de la ville , annonça la solennité du lendemain. La retraite fut éclairée par une illumination générale.

» Une salve d'artillerie ouvrit la journée du 30. A quatre heures du matin , la générale appelle les milices , et toutes les fédérations se rendent sur les vastes terrains des bords du Rhône , près de son confluent avec la Saône , au midi de la ville. Là , après diverses évolutions , elles se sont réunies en corps d'armée. Chaque députation , précédée de sa musique , tenoit ses rangs sous son drapeau. La marche s'est ouverte au bruit du canon : l'armée entière a longé le Rhône , sur les quais , jusqu'au pont Morand , en face de la maison commune. Alors un détachement considérable de la garde nationale de Lyon est venu prendre le conseil général de la commune pour l'amener au sein de l'armée qui l'a reçu , et l'a conduit au camp , au milieu d'une foule immense , transportée de joie , applaudissant à ses représentans et à ses défenseurs.

» Une plaine immense , bornée d'un côté par le Rhône , qui se courbe autour d'elle ,



a servi d'emplacement pour le camp , à demi-lieue de la ville ; elle est couronnée par les riants côteaux qui s'élèvent sur l'autre rive du fleuve , paroissent dessiner la plaine , et la terminent par un charmant amphithéâtre , où l'œil se repose agréablement.

» Au centre du camp s'élève un groupe de rochers que des cascades paroissent sillonner. Il est chargé de plantes et d'arbustes qui semblent y avoir pris naissance. Sur les quatre côtés de sa base , de 80 pieds chacun , des gradins conduisent à quatre portiques d'ordre dorique , chacun d'eux donne entrée dans l'intérieur du rocher : *c'est le temple de la concorde*. La masse des rochers s'élève encore beaucoup au-dessus des portiques ; mais le sommet aplani de cette masse , forme , à cinquante pieds de hauteur , une esplanade sur laquelle est élevée , à 24 pieds , la statue de la *Liberté*. Simple , mais imposante , touchante et noble , elle tient d'une main la pique qui porte le chapeau , devenu son symbole depuis que les anciens en avoient fait le signe de l'affranchissement ; de l'autre , elle présente la cou-

ronne civique aux milices fédérées; sur l'un des frontons des portiques étoit peint un *Diogène* brisant sa lanterne, avec ces mots : *Je cherchois un homme et j'en ai trouvé des millions.*

Cependant, 48 à 49 mille hommes, représentatifs de plus de 500 mille, s'avancent successivement dans le meilleur ordre. Il fallut près de trois heures pour les faire défiler dans le camp, et former, sur trois lignes, un bataillon carré. Les grenadiers pénètrent dans l'enceinte, et vont se ranger près des portiques du temple; la musique s'en approche. Quatre cents dix-huit drapeaux flottent dans les airs et déploient les couleurs de la nation; leurs devises et leurs emblèmes peignent le patriotisme dont les milices sont animées. Des acclamations répétées accueillent et suivent tous les détachemens, particulièrement ceux dont l'énergie est plus connue, ou s'est mieux développée. Près de la colonne qui sert de piédestal à la *Liberté*, est dressé un autel où la messe est célébrée. Au signal qui fait connoître l'approche du moment où doit se prononcer le serment solennel, tous les drapeaux

peaux portés , des différens points de la circonférence , vers le centre , autour du temple qu'ils environnent , présentent l'image d'une flotte puissante , dont les voiles magnifiques se dirigent de concert.

» Le commandant , près de l'autel , adresse la parole aux fédérés , et prononce la formule du serment civique. On n'entend qu'un cri : *Je le jure !* Il est répété avec cet élan de l'ame , dont l'accent pénètre et ravit. Tous les chapeaux jettés en l'air , puis élevés et long-temps soutenus sur les piques et les bayonnettes , accompagnoient la répétition des mots sacrés : *Je le jure !* Tous ont proféré ce serment avec une acclamation de joie et de transport dont on ne sauroit se faire une idée , et qu'il est également impossible de peindre et d'oublier.

» Après avoir juré de maintenir la Constitution , on a écouté , applaudi et a lopté une adresse des milices fédérées à l'assemblée nationale. Tous les journaux ont cité l'apostrophe à la liberté qui la termine. « Liberté , ton sanctuaire est au milieu de nos représentans , mais nous t'honorons par-tout où tu existes , et les salves de notre artillerie ,

après avoir fait retentir nos acclamations et manifesté notre respect pour la nation et pour vous, Messieurs, les sages interprètes de sa volonté suprême, ont encore témoigné celui que nous portons à la majesté du peuple Britannique, à ces braves Anglais, autrefois nos rivaux, aujourd'hui nos amis, aux Etats-unis de l'Amérique, à tous les peuples libres, à ceux qui desirent de l'être, et à cette société de la révolution de Londres qui, la première, applaudissant à votre courage, a prouvé que la liberté est le lien éternel qui doit unir les peuples comme les particuliers.

» A cinq heures et demi du soir, l'armée rentra dans la ville, où un feu d'artifice, un bal paré et une illumination générale terminèrent cette journée mémorable. Les fédérés avoient été douze heures dans la plaine. Beaucoup plus de temps y avoit été employé à danser qu'à faire des évolutions, comme il convient, dans le camp d'une nation qui n'assembloit ses soldats que pour jurer la guerre aux tyrans et la paix aux hommes de bonne volonté, et à tous les peuples. On avoit vu danser dans

le camp des députations armées des villes les plus éloignées, telles que Nancy, Sarre-Louis, Marseille. Les Corses n'arrivèrent que le lendemain dans la plaine du serment. On les compara aux Lacédémoniens, qui n'étoient arrivés que le lendemain de la bataille, dans la plaine de Marathon, mais ils répondirent que s'il y avoit eu une bataille, s'il se fût agi de voler au secours de leurs freres, et de faire une déconfiture d'aristocrates, ils seroient arrivés la veille. C'est maintenant aux Parisiens de surpasser les fêtes de Lyon et de Draguignan. On nous a fait passer différens projets. Chacun se demande comment on célébrera cette fête? quel objet frappera nos sens? c'est, dit M. *Bailly*, dans sa lettre rogatoire de convocation, c'est pour crier tous ensemble : *vive la Nation, la Loi et le Roi*. Cela est très-bien, et seroit encore mieux, si c'étoit pour crier : *vive la nation, la loi et l'assemblée nationale*; mais est-ce donc là tout? nulle pompe, nul spectacle pour les yeux, et qui puisse en même-temps échauffer les cœurs, réveiller le patriotisme,

exciter à faire de belles actions, et récompenser celles qui ont été faites?

J'aime à relire, dans une brochure d'un des plus ingénieux et des plus zélés patriotes, publiée au mois d'août dernier, et qui a pour titre : *motion raisonnable*, par M. de *Villette*, cette ébauche d'un tableau de la fête nationale du 14 juillet.

« Je voudrais que tous les citoyens de Paris fissent dresser leurs tables en public, et prissent leur repas devant leurs maisons. Le riche et le pauvre seroient unis, et tous les rangs confondus, les rues ornées de tapisseries, jonchées de feuilles et de fleurs. Il seroit défendu d'y cheminer en voiture ou à cheval. Toute la garde nationale sur pied maintiendrait aisément l'ordre. La capitale, d'un bout à l'autre, ne formeroit qu'une immense famille. On verroit un million de personnes assises à la même table. La santé du peuple français seroit portée au son de toutes les cloches, au bruit de cent coups canon, de salves de la mousqueterie, au même instant dans tous les quartiers de Paris, et ce jour la nation tiendrait son grand couvert.

Le patriote *Villette* remarque que le 14 juillet, jour de la prise de la bastille, est un jour de bon augure, que c'est le jour de S. Bonaventure. Le patriote N. de *Bonneville*, à la tête de sa seconde livraison DE LA BOUCHE DE FER, où pour remplir son numéro il ne nous donne rien moins qu'une tragédie, dans laquelle on trouve des vers admirables, et qu'il intitule l'an 1789, a poussé les recherches sur le 14 juillet encore plus loin. Il trouve, dans *Ezéchiël*, la prophétie des 13 et 14 juillet de l'an 1789, en ces termes :

« *Le treizième jour du mois, lorsqu'on se préparoit à tuer, ils s'assemblèrent pour tuer leurs persécuteurs, et nul n'osoit leur résister, parce que la grandeur de leur puissance avoit répandu une terreur générale.* »

Il est clair qu'*Ezéchiël* a ici en vue les motions du palais-royal, les attroupemens du fauxbourg S. Antoine, et le grand armement du peuple Parisien, le lundi 13.

« *Les ayant tués, ils ne voulurent toucher à rien de ce qui étoit à eux.* »

Voilà bien les boucles et les tabatières, et

l'or des malheureux aristocrates, que le peuple rapporte à l'hôtel-de-ville, après les avoir mis à la lanterne.

« *Ils commencèrent tous le treizième jour du mois à Dard, et ils cessèrent de tuer leurs ennemis au quatorzième, dont ils firent une fête solennelle pour la passer en tous les siècles suivans dans la réjouissance et dans les festins.* »

« *Et pour rendre solennelle la fête de tout ce qui s'étoit fait en ce temps là, ces jours furent appellés :*

*Dies sortium.* Jours des destinées.

« *Parmi toutes les nations, les provinces et les villes, ils étoient dans un ravissement de joie ; ils faisoient des festins et des jours de fête, jusques-là que plusieurs des autres climats, et qui avoient d'autres langues et coutumes, embrassèrent leurs mœurs et leurs cérémonies.* »

Le prophète prédit ici la révolution générale des royaumes, et l'adhésion de l'Irlande, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Germanie à la constitution de la République de France. *Ezéchiël* aime beaucoup les fêtes, il n'a dit qu'un mot de la lanterne, et il



revient encore sur le festin , c'est qu'il se souvenoit d'avoir fait de vilains repas pendant quarante jours.

« *Ce sont ces jours qui ne seront jamais effacés de la mémoire des hommes , et que toutes les provinces , d'âge en âge , célébreront par toute la terre , et il n'y a point de ville en laquelle les jours des destinées ne soient observés. Tous s'engagèrent à l'observer , eux et leur postérité , ainsi que leurs sauveurs l'avoient ordonné.* » A ces mots , *ainsi que leurs sauveurs l'avoient ordonné* , on ne peut pas méconnoître le décret de l'assemblée nationale.

Comment se fait-il donc , qu'un soi-disant citoyen , qui signe le vicomte de *Toustaing Richebourg* , et qui devrait pourtant avoir appris qu'il n'y a plus de vicomte : Comment se fait-il que M. *Toustaing* m'écrive , pour proposer au public , par la voie de mon Journal , de substituer au 14 juillet la journée du 17 ? Est-ce bien à l'ancien procureur général de la *lanterne* , que cette lettre est adressée ? Le 14 juillet , dit-il , a l'inconvénient de mêler à la plus éclatante cérémonie , à la plus majestueuse fête , *de la*

*plus auguste famille* , des ombres nécessairement dures. C'est le 17 juillet qu'il faut choisir en mémoire de *l'héroïque* abandon, avec lequel *Louis XVI* vint se constituer au Louvre. C'est le 17 juillet que doivent célébrer des citoyens, qui jurent de rester fidèles, 1°. à la Loi, 2°. au Roi, 3°. à la Nation ( 3°. à la Nation après le Roi ; vous êtes un aristocrate , M. *Toustaing* ). C'est le 17 juillet que doivent choisir des citoyens qui jurent d'observer une constitution, où on reconnoît que la France est une monarchie, et non une république fédérative. ( Vous êtes un pauvre homme , M. *Richebourg* . ) Cette proposition est plus importante au fond, qu'elle ne le paroît au premier coup-d'œil ; c'est parce qu'il est essentiel de ne pas confondre ici les dates que tous les patriotes et l'assemblée nationale ont décrété, que la *pâque* sera célébrée le 14 juillet. C'est le jour de l'affranchissement de la servitude d'Égypte, et du passage de la mer *Rouge*. C'est le 1<sup>er</sup>. jour de l'an 1<sup>er</sup>. de la liberté. C'est le jour que très-haut et très-puissant seigneur des abus, précipité des tours de la Bastille, a fait une chute mortelle,

mortelle qui l'obligera à subir nécessairement l'amputation de ses membres jusqu'au dernier. C'est le jour prédit par le prophète *Ezéchiël*, c'est le jour des destinées, c'est la grande fête des *lanternes*.

Je ne sache aucun gros volume des lettres des *Seigné*, des *Voiture* et des *Balzac*, qui vaille le petit recueil de celles que *M. Manuel* a données depuis quelque tems, sur-tout si on y joint celles que les patriotes devinent être de lui, quoi qu'il ne veuille pas en conveuir. Voici la dernière qu'il a adressée aux journalistes.

Hôtel de la Mairie, le 14 juin.

MESSIEURS,

« Le grand jour approche, qui doit effacer le plus beau de la Grèce et de Rome. Est-il une nation dans l'Histoire, dans la Fable même, qui, pendant le court espace d'un an, corrigeant à la fois, ses princes, ses prêtres et ses juges, ait changé de loix et de mœurs, oui, de mœurs, car il y a bien loin de ce peuple qui portoit le deuil de *Cromwel*, à celui qui porte le deuil de *Francklin*.

» Quel spectacle, messieurs, pour l'uni-

N°. 30.

D

vers , que cet anniversaire de la *liberté* , où toute la France , à Paris , croyant avoir fait un nouveau choix , criera jusqu'au ciel ! *Vive Louis , premier Roi des Français !* ( Quoique vous puissiez dire , M. *Manuel* , et quoique j'aime mieux votre nouvelle formule , vous ne me ferez jamais crier cela. Citez moi depuis *Némrod* , un Roi vraiment digne de ce nom , j'excepte *Alfred-le-Grand* . )

» Je ne doute pas que tous les soldats citoyens qui accourent de toutes les provinces , pour se mêler , se confondre sous les drapeaux de la patrie , ne reçoivent dans toutes nos villes hospitalières , les marques d'estime que se doivent les défenseurs de la *liberté* ; mais c'est sur-tout aux conquérans de la *Bastille* , à faire les honneurs de la France ; il faut qu'une armée , qui ne sera qu'une famille , trouve nos maisons ouvertes , comme nos cœurs.

» Voulez-vous bien prévenir ceux de mes concitoyens , qui seront jaloux de loger de nos frères , que j'inscrirai avec plaisir leurs noms , leur demeure et leurs offres. *Manuel* , *administrateur* .

» Tous les patriotes ont souri à cette image d'hospitalité civique, que présente M. *Manuel*. On s'empresse de s'inscrire, M. de *Gouy d'Arcy*, qui signe, *Gouy* dans la chronique, et le comte de *Gouy* dans le *Journal de Paris*, offre 20 logemens. Cela lui fait pardonner le fastueux hôtel de la rue de Provence, dont l'inscription aristocratique a fait crier contre lui quelques Jacobins amis de l'égalité, et qui lui rappelloient le trait de *Valerut Publicola*. A l'approche de la fête du 14 juillet et du grand pèlerinage de la nation, à la *Bastille*, ce n'est point le cas de faire le vœu de *Socrate*, et de trouver sa maison encore trop grande. Pourquoi mon humble tente, ne peut-elle, pour quelques jours, s'aggrandir et être digne des Marseillois ! Vous ne la dédaignerez pas du moins, vous que la garde nationale d'H... , dont vous avez fait la belle adresse, ne peut manquer de députer. Si l'auberge n'est pas excellente, venez y du moins pour l'enseigne, vous savez que ce n'est pas *le grand monarque* ni même la *lanterne*, mais *l'innocence de Greuze*. Que ne pouvez-vous y rencontrer l'original ?

suivant l'usage antique nous vous laverions les pieds ensemble et elle les rendroit aussi blancs que les siens. ( Pardon , chers lecteurs , de cette digression , l'amitié s'est présentée devant moi et m'a fait oublier un moment mon auditoire indulgent ? ) Je reviens à la confédération nationale.

La veille de la cérémonie , MM. les députés seront invités , par une proclamation , à se rassembler dans le lieu qui sera désigné. On y fera l'appel des districts , qui se réuniront , pour représenter leurs départemens respectifs , d'où il résultera 83 cantons. Chacune de ces divisions sera distinguée par une bannière , portant le nom de son département. La commune de Paris fera préparer , à cet effet , 83 bannières uniformes. Elles seront portées à la cérémonie par MM. les députés , qui les déposeront à leur retour , dans le chef-lieu de leurs départemens , pour y servir de monument et de gage de la sainte alliance , contractée par tous les Français , pour y être portées dans les revues générales , et à la cérémonie du pacte fédératif qui se renouvellera tous les ans , à la même époque , dans chaque département.

Cette époque demeurera fixée au 14 juillet, jour mémorable auquel la France a reconquis la liberté.

MM. les députés des troupes de ligne, auront à leur tête une oriflâme, qui restera déposée dans la salle de l'assemblée nationale.

Tous les citoyens du royaume voudront sans doute s'unir au pacte auguste et solennel que la nation va contracter. Ce sera le 14 juillet, à l'heure précise de midi, que le signal de la cérémonie sera donné à Paris.

La commune de Paris invite toutes les municipalités du royaume à rassembler, le même jour et à la même heure, leurs communes respectives, conjointement avec les troupes de ligne qui se trouveront dans leurs arrondissemens, afin que le serment fédératif soit prononcé de concert, et au même instant, par tous les habitans, et dans toutes les parties de cet empire.

On nous a adressé différens projets. L'un fait durer la fête trois jours. Elle commence le dimanche, qu'il appelle la fête des *co-cordes*. Le lundi, c'est la fête des *districts*, ou la fête des *sonnettes*, et le mardi la fête

des lanternes ; il fait annoncer ces trois jours par les héraults d'armes, et mettré aux cloches flammes et pavillons ; le mardi , il promène dans les rues un triomphe national, dont il se réserve de décrire la pompe et l'ordre. Un feu d'artifice représente la bastille , qu'un bombardement détruit pour découvrir le temple de la liberté. Il y a trop peu de variété dans ce qu'il publie de son plan. Par exemple il fait danser l'après midi dans les champs-élysées , et pour la nuit , il se contente de transporter la danse sous les couverts dans les thuileries, ensorte qu'il nous fait danser comme des Abdéritains , et trois jours de suite dans le mois de juillet. Ce projet est sans doute d'un médecin , qui a spéculé sur les fluxions de poitrine. Comme M. de *Villette* , le docteur fait souper tout le monde devant sa porte , sans consulter l'inégalité des services , et la honte de la pauvreté ; quand on veut faire souper les gens en public , il faut d'abord s'occuper d'un pourvoyeur , comme *César* , lorsqu'il traita le peuple romain en 22 mille tables à trois lits ; ou bien il faut que le riche régale son voisin pauvre , que toutes



les tables soient ouvertes , et les rues transformées en un refectoire national. C'est sans doute pour assister à ce banquet national qu'il nous est arrivé tant de convives affamés du Piémont et de la Savoie. (1)

---

(1) Le Journal patriotique de Grenoble, dénonce qu'un grand nombre de soldats Piémontois, Napolitains, Génois, Allemands, sont sortis et sortent encore journellement de la Savoye. On écrit de Bourgoin, qu'on ne voit passer dans cette ville, que des déserteurs qui viennent du Pont-de-Beauvoisin ou qui traversent ailleurs les gués pour arriver en France. La maréchaussée a vérifié que le nombre des déserteurs qui y est passé dans l'intervalle de quinze jours, se porte à cinquante. On nous assure qu'on en a arrêté plusieurs dans différentes villes du royaume, lesquels ont déposé que leurs intentions étoient de mettre le feu aux gerbes dès que la moisson seroit faite. ( Il n'est guère vraisemblable que quelqu'un ait fait contre soi une pareille déposition, moins encore que plusieurs l'aient faite et qu'elle n'ait pas répandu l'alarme. ) On ne peut pas douter que Paris ne fourmille d'une grande quantité de ces misérables, venus d'en delà des Alpes. Presque tous sont munis de passe-ports signés de M. de Choiseul, ambassadeur de France à Turin, et datés du 1er. mars. Nous prions MM. les Journalistes, d'insérer les nouvelles ci-dessus, dont nous assurons l'authenticité.

Journal patriotique de Grenoble.

---

*Lettre à l'auteur.*

Au-lieu de jeter l'or à pleines mains , et par millions , dans les coffres d'une famille qui devroit au contraire n'avoir rien à sa disposition , mais être entretenue par la nation , et n'avoir , comme les moines , qu'un léger pécule pour ses menus plaisirs (1) , au-lieu de donner 100,000 livres pour leur table à chacun des *greffiers* du pouvoir exécutif , tandis que les secrétaires-greffiers du pouvoir législatif ne sont point salariés ; si l'assemblée nationale eût pris en considération la motion de M.<sup>lle</sup> Théroigne , et fait bâtir un capitolé , un palais au congrès de la république de France , j'aurois voulu ,

---

(1) C'est ainsi qu'en Suède , les états au-lieu de donner 25 millions au Roi , lui entretiennent non-seulement sa maison militaire , mais son cocher , son cuisinier et son valet-de-chambre , et lui achètent jusqu'à ses culottes. C'est ainsi qu'à Rome , le trésor-public donnoit aux magistrats , quand ils alloient dans leurs provinces , des esclaves , un train de maison , des licteurs , en un mot , le trousseau de prêteur et de proconsul , et ce qu'ils appelloient le *Vasarium*.

comme

comme autrefois , devant les thuileries , la veille de S. Louis , la veille du 14 juillet , sous le péristille de la basilique nationale , les orchestres réunis de tous les théâtres (1) et une députation de tous les virtuoses , donnassent un bouquet à la nation , et saluassent , d'une symphonie digne d'elle , l'assemblée nationale et la France libre. Je voudrais que toutes les rues fussent tapissées

---

(1) J'aime fort cette idée de l'ouverture de la fête. Je me souviens , la première fois que je suivis la foule qui me portoit ce jour là aux thuileries , avec quel plaisir j'entendis la sérénade , encore qu'elle fût donnée à un Roi. J'étois loin des lumières , et le ciel étoit couvert de nuages. Seul , et par le recueillement , à cent lieues de la foule qui me pressoit , dans les ténèbres , et fermant encore les yeux pour mieux entendre , j'attendois le premier coup d'archet. Si j'avois tenu S. Paul en ce moment , j'aurois pardonné à ce prince des menteurs , de s'écrier : *L'oreille n'a point entendu*. Certainement dans les siècles si vantés de l'antiquité , si des Phéniciens , poussés par les vents sur des mers inconnues , et voguant dans l'obscurité de la nuit près d'un rivage , avoient entendu tout-à-coup une musique si ravissante et si bien exécutée , ils se seroient dit : nos géographes ont raison , nous sommes arrivés aux bornes du monde , et ici la mer touche au ciel.

ce jour là , qu'on tendit des toiles suspendues en l'air , attachées aux croisées des quatrième étages de chaque côté des rues pour arrêter les rayons du soleil. ( Pourquoi mettre des toiles de la main des hommes à la place de ce voile azuré des cieux , de cette draperie si riche et si étincelante que la nature a déployé sur nos têtes , pour arrêter le soleil ? bon si c'étoit une fête de Sibaris. ) Tous les citoyens qui ne sont pas de la fédération seroient armés et rangés en triples haies comme le 17 juillet , et je voudrois voir les longues piques , les serpes , les haches , les hallebardes et les bâtons ferrés de ce jour-là. C'est au milieu de cette forêt de dards auxiliaires que les députations fédérales , au bruit des tambours et de mille instrumens , interrompus par les acclamations publiques et les applaudissemens des femmes aux croisées se rendroient sur la place de la Bastille. Là seroit élevé une espèce de trône simple , mais auguste. On y verroit monter l'homme qui a fait l'action la plus éclatante , qui a eu le plus beau succès dans la révolution ; eh qui ? . . . le brave *d'Arné* , le trop oublié *d'Arné*.

C'est à lui, c'est au citoyen qui aura fait dans l'année la plus belle action, qui appartient l'honneur de prononcer le serment civique, qui deviendrait dans sa bouche encore plus sacré.

De quels transports ne serois-je pas saisi, si je voyois ce brave homme couronné de lauriers des mains du président de l'assemblée nationale ! Quel encouragement pour la vertu ! Je croirois alors à l'égalité des droits, et qu'il n'y a plus de distinction que celle qui vient des services.

Cette idée me paroît trop fière, trop républicaine, peut-être trop précoce, pour être adoptée aujourd'hui dans la capitale, par les pères de ceux qui nous reprocheront notre ingratitude ou notre indifférence. Puis donc qu'il est vrai que le mérite ne paroît plus brillant qu'à mesure qu'il s'éloigne des temps et des lieux. C'est aux départemens que je propose mon idée, puissent-ils être pour le brave *d'Arné* une postérité contemporaine ! pour moi, je ne saurois supporter de voir le conquérant de la bastille spectateur presque oisif d'une fête dont l'institution lui est dûe, et qui

n'est que la commémoration de son courage :

Il est encore un citoyen que mes vœux appellent à cette fête, et que mes yeux y cherchent, un citoyen que je puis bien nommer le restaurateur de la liberté, de l'égalité, le père de la constitution, et que je n'ai vu diffamer que par les ennemis de la révolution par les noirs, ou par ceux qui osent crier dans les mêmes libelles, *assassinez Lameth.*

(1) Pourquoi faut-il que Philippe d'Orléans manque à cette fête ? N'est-ce pas lui qui a excité le premier le peuple à secouer le joug féodal, en renonçant à ses droits si long-temps avant la nuit du 4 août ! N'est-ce pas lui qui s'est mis à son rang de bailliage et de simple citoyen, si long-temps avant la déclaration des droits ? et le 12 juillet, ce jour

(1) Pendant la route du détachement de la garde nationale Bordelaise, entre le *Magistère* et *Agen*, le général remarque un château, dont les tours dominaient sur la campagne. Il s'informe du nom du propriétaire. -- Il appartient à *M. Charles de Lameth*. Alors il ordonne de porter les armes, et aux tambours de battre aux champs.

*Sic virtus evahit ardens !*

*Journal de Bordeaux :*

dont nous allons célébrer la fête, n'est-ce pas autour de son buste que se fit le premier serment fédératif? Son image ne fut-elle pas le premier étendard autour duquel se ralièrent les patriotes, et cette multitude qui ne peut marcher sans guide à la liberté, et qui ne savoit pas alors que le surlendemain elle emporteroit la Bastille sans chefs et sans capitaines. Voilà ses vertus et une partie des services immenses qu'il nous a rendus : où sont les crimes qui doivent me les faire oublier? Je sais que Peltier a étrangement envenimé, dans le *Domine salvum fac regem*, les motifs de la conduite du député de Crespy; mais c'est l'ingratitude qui cherche dans les motifs à s'affranchir de la reconnoissance. Quand on a autant de peine que Peltier à justifier ses actions, devoit-on demander encore aux hommes compte de leurs motifs et une justification toujours impossible de leur pureté. Où en seroient les aristocrates et la cour, si nous sondions les replis des cœurs? Il y a l'autre vie pour récompenser les motifs; celle-ci ne juge que les actions. Pour moi, je le dis hautement: que le châtelet punisse donc les crimes que

signore, ou qu'il laisse ma reconnaissance récompenser les vertus et les services qu'elle ne peut méconnoître, et couronner le 14 juillet, 1790, celui dont l'image recevoit à si juste titre nos applaudissemens, et nos couronnes le 12 juillet 1789.

Pour ajouter à l'intérêt de ce jour, le premier de l'année françoise, je voudrois que le maire et les magistrats de l'année écoulée sortissent de charge pour faire place à ceux de l'année qui commence. A l'exemple des Romains, le consul, le maire ou les présidens, semestres ou annuels du pouvoir législatif et exécutif, monteroient à la tribune pour faire le serment qu'ils n'ont rien fait contre la république ou le bien général, *se nihil in magistratu suo contra rempublicam fecisse*. Heureux ceux qui, comme Cicéron, pourroient jurer alors, qu'ils ont chassé Catilina, qu'ils ont sauvé la patrie, et qui entendraient le peuple reconnoître, par des applaudissemens infinis, le témoignage que la vertu se rend ainsi à elle-même.

*Signé*, un petit citoyen de Paris.



V A R I É T É S.

Paris, le 5 juin 1790.

L E T T R E A L ' A U T E U R.

M O N S I E U R ,

J'ai lu , dans votre dernier N<sup>o</sup>. 26 des *Révolutions de France et de Brabant*, où vous parlez du décret porté le 22 mai, sur le droit de paix et de guerre, le passage suivant :

« Le samedi , 22 mai , le petit Dauphin applaudissoit au décret-Mirabeau , avec un bon sens fort au-dessus de son âge. Le peuple applaudissoit aussi de son côté ; il reconduisit en triomphe Barnave , Péthion , Lameth , d'Aiguillon , Duport et tous les Jacobins illustres ; il s'imaginait avoir remporté une grande victoire , et ces députés avoient la foiblesse de l'entretenir dans une erreur dont ils jouissoient. Robespierre fut plus franc. Il dit à la multitude qui l'entouroit et l'étourdissoit de ses battemens : « Eh ! Messieurs , de quoi vous félicitez-vous ? le décret est détestable , du dernier détestable ; laissez ce marmot battre des mains à la fenêtre : il sait mieux que nous ce qu'il fait. »

Je dois , Monsieur , relever l'erreur où vous avez été induit , sur le fait qui me concerne dans ce passage.

J'ai dit , à l'assemblée nationale , mon opinion sur les principes et sur les conséquences du décret qui règle

l'exercice du droit de paix et de guerre : mais je me suis borné là. Je n'ai point tenu, dans le jardin des Thuilleries, le propos que vous citez. Je n'ai pas même parlé à la foule des citoyens qui se sont rassemblés sur mon passage au moment où je le traversois. Je crois devoir désavouer ce fait : 1<sup>o</sup>. parce qu'il n'est pas vrai ; 2<sup>o</sup>. parce que, quelque disposé que je sois à déployer toujours, dans l'assemblée nationale, le caractère de franchise qui doit distinguer les représentans de la nation ; je n'ignore pas qu'ailleurs il est une certaine réserve qui leur convient. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien rendre ma déclaration publique par la voie de votre Journal, d'autant plus que votre zèle magnanime, pour la cause de la liberté, vous fera une loi de ne pas laisser aux mauvais citoyens le plus léger prétexte de calomnier l'énergie des défenseurs du peuple.

DE ROBESPIERRE.

---

Si j'insère cet *errata*, mon cher Robespierre, c'est seulement pour montrer ta signature à mes confrères les Journalistes, et leur apprendre à ne plus estropier un nom que le patriotisme a illustré. Il y a dans ta lettre une dignité, une gravité sénatoriale qui blesse l'amitié de collègue. Tu es fier à bon droit du laticlave de député à l'assemblée nationale. Ce noble orgueil me plaît, et ce qui me fache bien d'avantage, c'est que tous ne sentent pas, ainsi que toi, leur dignité ? Mais tu devois saluer au moins un ancien camarade d'une légère inclination

clination de tête. Je ne t'en aime pas moins , parce que tu es fidèle aux principes , si tu ne l'es pas autant à l'amitié. Cependant , pourquoi exiger de moi cette rétractation ? quand j'aurois légèrement altéré la vérité dans l'anecdote que j'ai contée , puisque ce fait est honorable pour toi , puisque j'ai dit sans doute ta pensée , si ce ne sont tes paroles expresses , au-lieu de désavouer le Journaliste si sèchement , tu devois te contenter de dire comme la cousine , dans la charmante comédie du mort supposé :

*Ah ! Monsieur , vous brodez.*

Tu n'es pas de ces hommes foibles dont parle J. J. Rousseau , qui ne veulent pas qu'on puisse répéter ce qu'ils pensent , et qui *ne disent la vérité qu'en déshabillé ou en robe de chambre* , et non point dans l'assemblée nationale ou dans les tuileries.

## A N N O N C E.

### *De l'instruction nationale.*

Ouvrage proposé par souscription , dans lequel on indique une manière aussi sûre que facile d'apprendre seul à parler bon français , et à mettre parfaitement l'orthographe.

On peut se faire inscrire chez le sieur Pollet , grammairien , rue S. Martin , n°. 350 ; et chez la dame veuve Delaguette et fils , libraire-imprimeur , rue de la Vieille-Draperie.

N°. 30.

F

Nous insérons cette annonce pour M. de St. Simon, député à l'assemblée nationale, dont la correspondance aristocratique avec les dignes municipaux de Confellens, qui lui ont donné des leçons de civisme, prouve qu'il lui reste encore à prendre des leçons de français et d'orthographe.

---

*LETTRE de MM. les commissaires du bureau de Charité de la paroisse Notre-Dame de Versailles, à monsieur Camille Desmoulins, en date du 14 juin 1790.*

MONSIEUR,

« Témoins d'un de ces élans de patriotisme, dont s'honoreroit l'histoire de tous les peuples policés. Nous devons à la vérité, à la patrie, le récit fidèle d'une action vraiment sublime, digne d'imprimer un nouveau lustre à nos mœurs nationales.

» La loi du scrutin, ou plutôt la voix publique, vient d'élever à une des places de l'assemblée administrative de notre département, un citoyen, particulièrement recommandable par son civisme et par ses profondes connoissances en matières commerciales. À cette heureuse nouvelle, les vrais patriotes tréssaillent de joie, et le nom de cet habile négociant, de M. *le Cointre*, passant de bouche en bouche, n'est prononcé qu'avec les plus vifs transports de satisfaction.

» Mais l'approbation universelle, ce signe d'une estime acquise à force de droiture et de bonté, »

manifeste principalement dans la classe la plus pauvre de nos concitoyens. Instruits du nom propice sorti de l'urne bienfaitrice, les ouvriers employés aux travaux du canal, saisis du même enthousiasme, votent unanimement un hommage solennel à l'homme vertueux qu'ils regardent déjà comme leur génie tutélaire. Ils se rendent tous en effet, précédés de la musique guerrière du régiment de Flandre, chez ce généreux citoyen, et le sieur *Tissérant*, soldat invalide, l'un de leurs frères, porte la parole au nom de tous, avec cette mâle simplicité qui caractérise si énergiquement la franchise du cœur. Touché jusqu'aux larmes, de recevoir de la part de ces nombreux concitoyens une preuve d'affection si touchante et si glorieuse, M. *le Cointre*, par un mouvement de sa magnanimité naturelle, leur impart à l'instant même un bon de trois mille livres de pain, pour en disposer à leur volonté. Loin d'accepter pour eux ce don patriotique, ces ouvriers infortunés, pères de famille pour la plupart, ne gagnant que vingt sous par jour, arrêtent d'un commun accord d'en disposer en faveur de leurs frères, réduits à une condition plus déplorable, faute d'ouvrage. « Si nous sommes pauvres, » dirent-ils, que du moins notre extrême misère n'affoiblisse jamais le sentiment de fraternité qui nous anime. Sachons nous contenter de notre foible salaire, » et répandons, sur de plus indigens que nous encore, le bienfait que nous devons à notre zèle et à notre amour pour la patrie ».

» M. *le Cointre*, saisi de la plus tendre émotion en apprenant un acte de vertu aussi sublime et aussi rare,

y ajouta un nouveau prix , en portant de trois mille à trois mille six cents livres pesant la quantité de pain destinés à être distribués également aux pauvres des trois paroisses de notre ville.

» Voilà , sans doute , monsieur , un bel exemple de patriotisme , et les amis de la révolution l'apprendront avec un plaisir d'autant plus grand , qu'il est un des présages les plus satisfaisans pour notre liberté naissante. L'intention du peuple se manifeste évidemment par ses actions. Donnez-lui , pour embrasser ses intérêts , des hommes d'une probité incorruptible , et vous verrez la tranquillité incessamment rétablie dans toutes les parties de l'Empire. Ce trait prouve , ainsi que mille autres , que la portion la plus indigente de la nation , cette portion du peuple tant décriée , ne demande des riches qui l'insultent , que de n'être pas des barbares , pour qu'ils trouvent en elle des rivaux de vertus et de patriotisme.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus parfaite estime ,

MONSIEUR ,

Vos très-humbles et  
très-obéissans serviteurs ,

*Signés* , DURIES , BERNARD , J. GENDRIN , CARRÉ ,  
GUILLAUD , A. SALADIN , DURAND , LE PELTIER ,  
LA BOUCHE , MOREL , commissaires.

*A Versailles , le 14 Juin 1790.*

A Paris, ce 13 Juin 1790.

Les belles actions , monsieur , et singulièrement celles qui ont pour base le patriotisme , ne doivent jamais rester dans l'oubli ; la reconnoissance du public ne peut mieux se manifester envers ceux qui en sont les auteurs, qu'en leur donnant le plus de notoriété possible. En même-temps que ces procédés servent à acquitter une dette , ils servent aussi d'aiguillon à ces belles ames à qui il ne manque plus que l'encouragement de l'honneur pour faire éclater leurs vertus. Depuis un an que la révolution a commencé , les sieurs *Soulet* , maître d'écriture et de mathématiques , patriote Limousin , le sieur *Paquin* , avocat , patriote Lorrain ; le sieur *Bentable* , patriote Celsacien , n'ont cessé de donner journellement des preuves du plus grand patriotisme , soit par leurs motions salutaires , soit par leur activité dans les momens les plus critiques et les plus périlleux , de manière à se concilier l'estime et l'admiration de tous les vrais Français. Ces trois braves patriotes , amis zélés de notre constitution , viennent tout récemment encore de se distinguer par le plus pur amour de la liberté , ainsi que vous le verrez par le mémoire ci-joint :

Témoin de leurs vertus et de leur magnanimité , je remplis le vœu des habitués du Palais-Royal , en vous priant , monsieur , de leur trouver une place honorable , et si bien méritée dans le premier N<sup>o</sup>. de vos *Révolutions*. Quelle que puisse être leur modestie , je suis

persuadé que ce sera un plaisir pour vous , comme c'est  
un devoir pour nous ,

J'ai l'honneur d'être avec estime ,

MONSIEUR ,

Votre très-humble et  
très-obéissant serviteur ,

BOILUSSE DE BEAULIEU.

---

Depuis long-temps les ennemis de la révolution et de  
notre liberté et leurs suppôts subalternes s'étoient em-  
parés du café du pavillon du jardin du palais-royal. Là,  
rassemblés en force , du matin au soir , ils avoient  
formé le projet d'en écarter les amis du bien public ,  
soit en les accablant d'injures , soit en tenant devant  
eux les propos les plus hardis et les plus infames contre  
notre constitution , nos législateurs les plus zélés et  
leurs décrets. Souvent il en est résulté des scènes qui ne  
tournoient pas à l'avantage des bons patriotes , s'y trou-  
vant en trop petit nombre pour leur faire face. Ils pou-  
voient se flatter d'être parvenus dans leur repaire à  
leur faire la loi , à les molester , à les avilir de la  
manière la plus indigne.

Le sieur *Paquin* , avocat , de Lorraine ; *Soulet* ,  
maître de mathématiques et d'écriture , du Limousin ,  
et *Bentabole* , avocat d'Alsace , qui , depuis un an  
s'étoient toujours distingués par leur patriotisme , et



qui s'étoient toujours montrés les plus ardens défenseurs de la liberté et des droits sacrés du peuple, profondément indignés de procédés aussi audacieux envers leurs frères , avisèrent aux moyens d'y mettre fin :

Après s'être consultés , il fut arrêté entre eux qu'ils proposeroient à la société des patriotes du palais-royal de décider unanimement qu'on n'entreroit plus sans cocarde dans le pavillon , non plus que dans le jardin , et qu'on tiendrait la main le plus vigoureusement , à ce que qui que ce soit ne s'avisât plus de tenir aucun propos contre la constitution , l'assemblée nationale et les patriotes.

Cette motion fut accueillie par acclamation par tous les patriotes qui , pour lors instruits du projet , remplissoient ce café en foule ; et , pour faire observer plus exactement l'exécution , il fut apposé sur la colonne qui se trouve au milieu du café , cette déclaration patriotique :

### C A F É P A T R I O T I Q U E .

*Défense d'entrer ici sans la cocarde nationale , et de tenir aucun propos contre la constitution , sous peine d'être expulsé.*

Malgré la résistance des aristocrates qui s'y trouvoient , on mit sur-le-champ la plus grande sévérité à faire respecter une résolution aussi louable que salutaire , et plusieurs furent expulsés du café. On opinoit même à les punir de leur résistance , en les purifiant dans le bassin , si la foule des patriotes , accourus au bruit de toutes parts , ne les eût déterminés à fuir au

plus vite du Jardin. Les patriotes supplèrent à cette purification par une fumée de genièvre dont parfuma tout le café le sieur d'Arrantière, volontaire de la bastille, patriote Bourguignon. Cette fumigation eut également lieu dans la boutique du libraire Gatey et au café de Valois, autres repaires de l'aristocratie.

A la suite de ces expéditions, tous les patriotes se jurèrent une union éternelle et une vigilance continuelle contre les ennemis de la constitution. Ils consolidèrent un acte aussi louable par une santé à la liberté, à la constitution, et à tous les amis de la révolution.

Ce sont ces actes patriotiques, qui ont tellement inspiré d'horreur contre les ennemis de la révolution et contre les tentatives qu'ils faisoient depuis long-temps, pour faire réussir leurs projets affreux par leurs libelles incendiaires, que tous les citoyens se sont réunis dans ce café pendant plusieurs jours; et c'est de là et de tout le palais-royal que sont partis en grand nombre des foules de patriotes, inspirés par les exhortations du patriotisme des plus zélés, et notamment par l'exemple courageux des sieurs *Soulet*, *Paquin* et *Bentabole*, et qu'ils ont été livrer aux flammes les papiers aristocratiques et incendiaires, et notamment les *actes des Apôtres*, chez le libraire Gatey, qui, par une affiche, a fait amende honorable, la *Protestation* des aristocrates contre les décrets de l'assemblée nationale, et celle du chapitre de Notre-Dame, qui fut brûlée dans le parvis de Notre-Dame, et l'infame *Gazette de Paris*, qui fut aussi brûlée dans la rue S. Honoré, devant la maison du Sr. Durosoy, son auteur. (*La suite à l'ordinaire prochain.*)





*Démolition du Fort S.<sup>t</sup> Jean près Marseille*

---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 31.

---

F R A N C E.

DANS le N<sup>o</sup>. 49 des *Révolutions de Paris*, il a été expédié des lettres de convocation à tous les écrivains patriotes, pour faire aussi entre eux un pacte fédératif. J'aime cette noble invitation de M. Loustalot. *Voyons qui de nous cueillera la palme, et sera couronné meilleur citoyen.* Je ramasse le gant que vous me jetez, M. Loustalot, et je veux lutter avec vous de civisme. Il ne me reste plus de sacrifices après ceux que j'ai faits, et que je n'ai pas tous révélés au public, quoique certaines personnes aient pris pour une fiction la dénonciation de mon N<sup>o</sup>. 29, mais je sacrifierai, s'il le faut, au bien public, jusqu'à ma réputation. Oui, je

N<sup>o</sup>. 31.

A

répète ici le serment que vous avez prononcé, qu'on m'assigne, qu'on me décrète, qu'on m'outrage, qu'on me calomnie indignement, j'immolerai jusqu'à l'estime des hommes à ma propre estime, je ne craindrai ni les coups d'autorité, ni le couteau des loix, je serai au-dessus des honneurs et de la misère, je ne cesserai d'abreuver l'esprit public de la vérité et des bons principes. La lâche désertion de quelques journalistes, la pusillanimité et la mollesse d'un plus grand nombre ne m'ébranlera pas, et je vous suivrai jusqu'à la cigüe. Je joins à celle de *M. Lous-talot*, mon invitation aux journalistes des 83 départemens, d'accéder à ce pacte fédératif. Jamais il n'a été plus nécessaire. Ici sous les yeux de l'assemblée nationale, qui a décrété envain la liberté de la presse, qui écarte envain toutes les motions contre les auteurs et aristocrates et patriotes indistinctement, la persécution se renouvelle contre ceux-ci avec plus d'acharnement que jamais. On en jugera par cet exemple. Le tribunal de police, sur les conclusions de *M. Mitouflet*, assigne *M. Martel* pour être ouï. Sur la foi de l'assignation, celui-ci

se rend au tribunal, et il y est à peine, que, sur les conclusions de *M. Mitouflet*, en un clin-d'œil, le décret d'assigné pour être ouï est converti en un décret de prise-de-corps, et l'*orateur du peuple* est jetté dans un cachot. Je demande si ce n'est pas un guet-à-pens de *Me. Mitouflet*, si ce n'est pas faire du temple de la justice un véritable coupe-gorge. L'ennemi le plus acharné, le plus noir scélérat respecte l'homme qui s'est rendu chez lui sur la foi de son invitation. Il laisse aux empoisonneurs cet art de donner la mort, dans la coupe qu'ils ont présentée à leur hôte confiant. La fidélité à remplir ses engagements, à ne point trahir la confiance, est la seule vertu dont se piquent encore ceux qui ont renoncé à toutes les autres. Après la bataille de Culloden, on promet 30,000 liv. à celui qui découvrirait le Prince Edouard. Il se réfugia chez des voleurs, qui se firent tous pendre pour vols de sommes assez peu considérables, sans qu'aucun fût tenté de découvrir le Prince, et de gagner 30,000 livres. Quelle est donc notre société et cette régénération tant vantée de la France, si des brigands ont

plus de pudeur que nos juges, si la religion des juges cache derrière son crucifix des satellites en embuscade, pour enchaîner et égorger à son signal, ceux qu'elle a appelés à une audience, où ils se sont rendus sur sa parole, et où il est évident qu'ils ne se seroient pas rendus, s'ils l'avoient soupçonnée capable d'un guet-à-pens. Et quel est le forfait de *M. Martel*, qui diminue l'horreur de cette trahison? Son crime est de s'être méfié des ministres, *ces ministres*, s'est écrié Me. Mitouflet, *qui n'ont rien perdu de la confiance à laquelle ils doivent leur élévation?* Ainsi, lorsque tous les papiers publics, et même ceux de l'Angleterre nous apprennent chaque jour de nouvelles perfidies de nos ministres, lorsqu'on les accuse hautement dans l'assemblée nationale, et à Londres dans le parlement, lorsque leurs crimes sont tellement prouvés, que la ville de Marseille, laisse du sommeil de l'assemblée nationale sur le châtement des ministres, a arrêté de ne plus communiquer avec Guignard S. Priest, un procureur-syndic de la commune a l'effronterie de déplorer l'injustice des dénonciations contre *ces hommes*



*-si purs. Courage, Me. Mitouflet, le pouvoir exécutif à tous les officiers du parquet à sa disposition ; courage ! après que tu t'es fait son champion si zélé, après nous avoir débité, masque levé, des réquisitoires si impudents, tu ne peux manquer d'être continué dans les fonctions que tu remplis si dignement ? Tu seras procureur-syndic, royal, inamovible. Prenez garde pourtant, Me. Mistouflet, vous savez ce qui vient d'arriver à Avignon, ou si vous ne le savez pas, je vais vous en dire un mot pour votre instruction ; vous verrez que s'il y a d'un côté de l'or et des places de procureur-syndic à gagner pour les aristocrates et les ministériels dévergondés qui bravent les sifflets, de l'autre côté il y a aussi des dangers à courir. Ni des assassins enrégimentés, ni des juges corrompus, dit Bacon, ne subjuguèrent jamais un peuple qui sera éclairé. Le peuple réagit lorsqu'on croit qu'il sommeille ; c'est un vaste réservoir de force et de puissance, que les écrivains qui auront sa confiance, et qui le dirigeront, sauront épancher au besoin. Les écrits patriotiques ont fait la révolution d'Avignon,*

comme ils avoient fait celle des 83 départemens. Rochegude , d'Aulan , et le Bailli de Villefranche , ce trio de marquis , qui vient d'être mis à la lanterne dans le Comtat , combien ils regrettent aujourd'hui , dans l'autre monde , de s'être montrés à Avignon comme *Me. Mitouflet* à Paris , les ennemis de la liberté de la presse , et les piliers de l'aristocratie !

---

*Extrait de la gazette d'Avignon.*

L'aristocratie déployoit depuis long-temps tous ses efforts dans cette ville ; elle étoit parvenue à séduire quatre compagnies des sept qui composent la garde avignonoise. Tout annonçoit un complot prochain. On avoit trouvé pendu à une enseigne un mannequin représentant un officier municipal. Les complices de ce délit furent arrêtés. Des mouvemens secrets engagèrent le major à ordonner des détachemens des gardes des villages extérieurs. Cet armement indisposa les aristocrates ; ils crurent devoir précipiter leur coup , et le jour de la Fête-Dieu leur parut en fournir une bonne occasion.

Dès les deux heures de l'après-midi , les membres de la coalition se rendirent en secret sur la place du Corps-Saint , où est situé le couvent des Célestins ; ce rassemblement avoit l'air de se disposer à escorter les

processions du Saint-Sacrement ; mais il y avoit bien un autre objet. L'alarme fut bientôt générale. La compagnie de la Magdeleine se rangea en bataille à la maison commune , et elle accueillit tous ceux de son parti qui s'y rendirent. Elle sortit quatre canons et les plaça au poste. Les patriotes avertis heureusement à temps par les soldats de la garnison auxquels la garde des portes de la ville et du palais du vice-légat où se trouve l'arsenal , est confié , se rendirent au poste du palais , et firent des dispositions pour le rendre inaccessible. Il y eut dans les rues plusieurs escarmouches.

Quelle étoit la situation des officiers municipaux et du colonel de la garde bourgeoise qui se trouvoient dans la maison commune , et qui y furent détenus prisonniers ? Ils attendoient la mort. Deux en furent menacés par un gentilhomme nommé d'*Honorati* , ci-devant officier aux gardes-françaises , qui leur appuya la bayonnette sur l'estomac , mais qui fut retenu par le marquis de *Raousset* , qui leur dit : *Il n'est pas encore temps*. Le même marquis de *Raousset* , quand les canons furent portés aux avenues de la maison commune , cria : *La victoire est à nous , vive l'aristocratie ! vive le chaperon ! que les consuls reviennent ! que la canaille soit pendue !* C'étoit lui qui , une heure auparavant , avoit fait faire la première décharge sur des paysans qui n'étoit point armés , et dont trois furent tués. Le général de cette expédition étoit le bailli de *Villefranche* ; le commandant en second , le marquis de *Raousset* ; un des capitaines , le marquis de *Rochevide* ; un autre capitaine , le marquis d'*Aulan* ;

on comptoit aussi dans le nombre des gentilshommes , le commandeur de *Montauroux* , les deux fils de *M. Salvador* , le marquis de *Ribas* , *M. de Foi sy* , ect. ect. ect.

Je l'ai dit , l'affaire commença à quatre heures. A cinq heures et demie toutes ces dispositions étoient faites , et on combattit , ou plutôt on escarmoucha jusqu'à neuf heures du soir. Qu'on juge de la désolation des citoyens. Les cris des blessés , des femmes , des enfans , retentissoient de toutes parts. Enfin le Dieu des armées favorisa la bonne cause. Le poste du palais avoit été rendu imprénable au moyen des batteries de canon , et les anti-patriotes sentirent bien que le poste de la maison commune deviendroit inutile ou seroit bientôt forcé. Ils furent d'ailleurs effrayés. Chacun sentit que , pour se défendre dans ce poste , il falloit soutenir un siège ; et le plus grand nombre voyant que l'affaire devenoit sérieuse , ne voulut pas exposer sa vie. La défection gagna donc cette troupe que le marquis de *Raousset* avoit appelée victorieuse , et elle finit par capituler avec les patriotes qui étoient au palais. Ceux-ci lui permirent de se retirer , à condition qu'elle laisseroit ses armes et qu'elle rentreroit les canons à la maison commune , la bouche tournée contre la muraille ; ce qui fut exécuté. Les patriotes rentrèrent triomphans dans la maison commune. On conçoit qu'elle devoit être leur indignation. Des concitoyens étoient armés contr'eux , et les avoient attaqués sans provocation. Le desir de la vengeance , disons mieux , celui d'effrayer par la punition tous ceux qui seroient capables

capables de pareils projets , animoit tous les cœurs ; et le lendemain 11 , dès le matin , de nombreuses patrouilles allèrent à la recherche des coupables. On en arrêta plusieurs. De ce nombre fut le marquis de *Rochevide* , qui fut trouvé caché dans une cave , muni de pistolets , et chez qui on trouva plusieurs carabines chargées. On trouva aussi chez lui une chemise soufrée ; et comme un pareil meuble ne peut être d'aucun usage utile , on en inféra qu'il y avoit un projet pour rétablir l'inquisition et la consacrer solennellement par un auto-da-fé , et la chemise de soufre auroit été revêtue par le maire , qui auroit figuré le premier dans cette cérémonie religieuse. On ne se forme pas l'idée d'un tel projet sans frémir : aussi le peuple conduisit-il sur-le-champ le marquis de *Rochevide* à la potence , et le fit pendre par le bourreau ; il fit pendre aussi un abbé qui avoit précédemment irrité le peuple par des propos , et qui avoit été arrêté à l'occasion du mannequin. Il fit pendre encore le particulier qui avoit pendu le mannequin ; en sorte qu'on vit accrochés à la potence trois individus pris dans ce qu'on appelloit ci-devant les trois ordres. Le peuple fit pendre dans l'après-midi le marquis d'*Aulan*.

Ces exécutions ordonnées par le peuple justement irrité , puisqu'on avoit attenté *traîtreusement* à sa vie , furent suspendues par la déférence de ce même peuple pour le maire d'Orange qui accourut à Avignon , au bruit de ce malheur , avec trois cents hommes de gardes nationales , le colonel et l'état-major à la tête. Le maire d'Orange représenta au peuple qu'il étoit venu

secourir des alliés dans leur danger , mais qu'il ne pouvoit pas assister et avoir l'air de prêter main-forte à des exécutions faites sans jugement préalable. Le peuple se rendit à ce raisonnement, et il suspendit ses exécutions.

---

Les vœux de *M. Douche* et de tous les bons citoyens sont donc remplis. Avignon n'est plus terre papale , mais un district du département des bouches du Rhône. Salut , braves Avignonnais , recevez l'accolade fraternelle des 83 cantons de la république de France, dont vous faites maintenant partie. La trompette qui a sonné la résurrection d'un grand peuple , pour me servir des expressions de *M. Cloutz* , n'a pas retenti seulement dans vos murs, elle a retenti aux quatre coins du monde, et les chants d'allégresse de 25 millions d'hommes libres ont réveillé les peuples ensévelis dans un long esclavage. L'union des enfans de la France , leur bon sens , est un ravissant tableau qui donne des soucis amers aux despotes , et de justes espérances aux nations asservies. Nous avons arraché les haies de divisions qui séparoient les Français entre eux , et déjà il n'y a plus de provinces ; espérons que bientôt la division des royaumes ne sera

plus, il n'y aura plus qu'un seul peuple, qu'on appellera le genre-humain. Déjà une foule d'étrangers, dans la capitale, se sont réunis en un *club*, qu'ils ont appelé le *comité des étrangers*. L'enthousiasme dont ils étoient saisis pour la constitution Française leur a répondu de celui de leurs nations respectives. Sûrs de n'être pas désavoués, ils se sont constitués en corps diplomatique, en députés extraordinaires de tous les pays du monde, à la fête du 14 juillet. Ils se sont nommés les premiers plénipotentiaires pour la paix de l'abbé de S. Pierre, l'impraticable paix, la paix universelle et ils se sont rendus à la barre de l'assemblée nationale le 19 juin. Parmi eux on voyoit des hommes de toutes les contrées et de toutes les religions. Le journal des décrets en vaudevilles ne sauroit manquer de mettre la séance sur l'air :

Il en vint de tous les pays,  
De la Cochinchine et de l'Espagne.

On n'avoit point vu un tel rassemblement de peuples depuis la tour de Babel. Il y avoit des Arméniens et des Romains, des Grecs et des Persans, des Russes et des Turcs, des

Anglais et des Ethiopiens, des Suédois et des Indiens, des Polonais, des Américains, des Arabes, des Maures et des Scandinaves. *M. Clotz*, prussien, ci-devant baron, portoit la parole. Il s'éleva à la hauteur de son sujet et prononça un discours digne de la majesté de cette ambassade.

« Le faisceau imposant de tous les drapeaux de l'empire François qui vont se déployer, le 14 juillet, dans le champ de Mars; cette solennité civique ne sera pas seulement la fête des Français, mais encore la fête du genre humain..... A nous aussi il est venu une grande pensée, et oserions nous dire qu'elle fera le complément de la grande journée nationale? un nombre d'étrangers de toutes les contrées de la terre, demandent à se ranger au milieu du champ de mars, et le bonnet de la liberté qu'ils élèveront avec transport, sera le gage de la délivrance prochaine de leurs malheureux concitoyens. Les triomphateurs de Rome se plaisoient à traîner les peuples vaincus liés à leurs chars, et vous messieurs, par le plus honorable contraste, vous verrez dans votre cortège des hommes libres dont la patrie est dans les fers, dont la patrie sera libre un jour par l'influence de votre courage inébranlable et de vos loix philosophiques, nos vœux et nos hommages seront les liens qui nous attacheront à vos chars de triomphe.

Jamais ambassade ne fut plus sacrée. Nos lettres de créance ne sont pas tracées sur le parchemin; mais



notre mission est gravée en chiffres ineffaçables dans les cœurs de tous les hommes.

Vous avez reconnu authentiquement, messieurs ; que la souveraineté réside dans le peuple : Or, le peuple est par-tout sous le joug de dictateurs qui se disant souverains, en dépit de vos principes on usurpe la dictature ; mais la souveraineté est inamovible ; et les ambassadeurs des tyrans ne pourroient honorer votre fête auguste ; - comme la plupart d'entre nous, dont la mission est avouée tacitement par nos compatriotes, par des souverains opprimés.

---

Quand l'univers entier rend ainsi hommage à une révolution à laquelle les écrivains patriotes ont eu tant de part et dont je puis bien dire malgré le mépris insolent des *Malouet* et des *Talon*, comme le soldat de *Palamède* :

*Et nos aliquod nomenque decusque gessimus.*

On peut bien dédaigner les sifflemens de reptiles que le peuple dédaigne d'écraser. Laissons Me. *Mitoufflet*, dénoncer du matin au soir, laissons cette petite créature se gonfler de venin aristocratique jusqu'à ce qu'elle en crève.

Si du sein de l'ordre des avocats, il est sorti à notre honte un *Mitoufflet*, il en est sorti aussi un *Feral*, capitaine des chasseurs du district St. Louis-en-l'Isle, dont l'ame républicaine, et la fermeté, la persévérance à soutenir à St.-Cloud l'honneur de l'habit national, méritent la plus haute estime et doivent être proposés pour modèle à tous ses frères d'armes, ( ce sont les

propres expressions de l'arrêté du district des Cordeliers. ) Mon digne confrère, *M. Féral*, après avoir été si long-temps persécuté par les aristocrates de la grand-chambre, pour le lièvre de l'abbé de *Poudens*, ne l'est guère moins par les aristocrates de l'état-major pour le cheval du page de madame *Elizabeth M. d'Arblai*, major, a adressé une lettre au bataillon des Théatins, dans laquelle il l'a convoqué extraordinairement, à l'effet de délibérer sur la formation d'un comité, c'est-à-dire, d'un conseil de guerre, pour juger le sieur *Féral*, et l'aventure du page. Le bataillon des Théatins, assemblé extraordinairement, s'est accordé avec le bataillon de l'isle-St.-Louis, pour combler d'éloges *M. Féral*. Bien plus, il a voté un comité de surveillance, mais pour veiller sur la conduite des officiers supérieurs. Je n'auois besoin que de cette affaire et des pièces justificatives à l'appui, pour dévoiler l'hypocrisie de la cour, et démasquer les ministres et tout le château.

J'en renvoie les détails et l'instruction à l'ordinaire prochain. Ils me sont parvenus trop tard pour que je ne sois pas obligé de parler de mon affaire (1) avant celle de *M. Féral*.

---

(1) *M. Dusauchoy de Bergemont*, auteur du *Républicain*, mon co-assigné et moi n'avons trouvé aucun procureur qui voulût occuper pour nous, contre *MONSIEUR Antoine Talon*. Nous nous présenterions pour plaider notre cause nous-mêmes, et tâcher de nous passer de l'éloquence des procureurs; mais depuis l'emprisonnement *impromptu* de *l'Orateur du Peuple*, il n'y a plus de sûreté à l'audience, et il est trop évident qu'il ne faut se fier aux magistrats non plus qu'aux coupe-jarrets.

*Procès entre Antoine Talon, lieutenant civil au châtelet de Paris, et député à l'assemblée nationale; et Camille Desmoulins, citoyen du district des Cordeliers, accusé de calomnies dans son N<sup>o</sup>. 29 des Révolutions de France et de Brabant.*

*Si la liberté de la presse pouvoit exister dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs; elle suffiroit seule pour faire contrepoids.*

Encore une assignation (1) en réparation

---

(1) Copie de l'exploit du sieur Talon.

Supplie humblement. . . ? Dans le Journal ayant pour titre : *Révolutions de France et de Brabant*, par *Camille Desmoulins*, n<sup>o</sup>. 29, on lit, page 245, un passage, dans lequel le suppliant se trouve impliqué personnellement. Il est conçu ainsi :

« Je révélerai toute la corruption de l'assemblée nationale, je dirai que ceux qui paroissent l'amè de ses délibérations sont corrompus. Je déclare, je jure qu'ils m'ont offert une place dans la municipalité, qu'ils m'ont dit avoir la parole de *Bailly* et de la *Fayette*. J'ai coïn-

d'honneur et en vingt mille livres de dommages-intérêts. Cette fois mon adversaire

---

pris par leurs menaces qu'ils dispoient de *Talon* et de son châtelet; et, par leurs promesses, qu'ils dispoient des placés de la municipalité et des graces de la cour. »

« Plus loin le même Journaliste ajoute, page 247 : *Mirabeau* m'assuroit que c'est à *M. de la Fayette* que j'ai obligation de n'avoir pas été décrété de prise de corps, comme *Talon* le vouloit absolument, ainsi j'ai l'obligation de ma liberté à la protection d'un citoyen, et non à celle de la loi. »

« Le sieur *Desmoulins*, calomniateur, donne à entendre au public que des hommes et des hommes corrompus disposent du suppliant comme Juge et chef du châtelet. Ce Journaliste ajoute que s'il n'a pas été décrété de prise de corps, c'est à la protection d'un citoyen, c'est-à-dire à une condescendance coupable de la part de ce même Juge qu'il doit la liberté dont il jouit, et non à la loi, qui seule devoit déterminer sa décision.

L'auteur de la calomnie est d'autant plus reprehensible, que rien n'a pu motiver le soupçon à l'égard du suppliant, dont les fonctions restraints aux fonctions purement civiles, ne pourroient entrer en considération dans les prétendues menaces faites à un homme qui, par sa position, et sur-tout relativement à l'objet de ces prétendues menaces, n'auroit pu craindre que des procédures criminelles, et si ces sortes de procédures sont étrangères aux fonctions du lieutenant civil, comment

aura

aura l'avantage du terrain. C'est le lieutenant civil Talon qui m'assigne devant son con-

auroit-il pu absolument vouloir décréter de prise-de-corps le sieur *Desmoulins* ? (Belle conséquence ! )

Le suppliant croit que cette considération est plus propre à le justifier , que la rétractation et la réparation de cet *homme vil* ( attends *Antoine Talon* , je suis à toi dans l'instant ) dont il méprise la passion et le témoignage personnel. Cependant il croit devoir poursuivre cette réparation pour le maintien des loix et de la liberté profanée. Il se regarderoit comme coupable, et en sa qualité de député à l'assemblée nationale et en celle de lieutenant civil, s'il toléroit, lorsqu'il a droit de la suspendre, cette licence effrénée, qui confond la liberté de la presse avec la calomnie,

Et attendu que les délits dont le suppliant se plaint sont prouvés matériellement par la représentation dudit Journal, au moyen de quoi toute information et instruction devient inutile, ect. permettre de faire assigner le sieur *Desmoulins* , pour voir dire : qu'il sera tenu de se rétracter pour cela au greffe, par acte au greffe, et de déclarer qu'il reconnoît le suppliant pour un Juge intègre et bon citoyen, incapable des prévarications et du fait qu'il lui a méchamment et faussement imputé dans son Journal ; sinon et faute de ce faire, que la sentence à intervenir tiendra lieu desdites rétractation et déclaration. »

« Comme aussi qu'il sera tenu de réitérer lesdites dé-

frère le lieutenant criminel Bachois, qui m'assigne, devant le *châtelet*, d'avoir dif-

---

claration et rétractation dans le prochain n°. dudit Journal, et, dans tous les cas, d'y insérer ladite sentence en entier, comme étant un moyen pour donner à la réparation la même publicité qu'a eue l'offense.

Et enfin qu'il sera condamné, et par corps, en dix mille livres de dommages-intérêts, et en vingt mille liv. à défaut d'insertion de ladite sentence dans son Journal, par forme réparation civile envers le suppliant, applicable, de son consentement, et ainsi qu'il le requiert expressément, au soulagement des pauvres de Paris, et dont le paiement sera fait en conséquence entre les mains du caissier de la municipalité, pour être distribué par les soins et sous la surveillance de M. le Maire.

En outre, que le Jugement à intervenir sera imprimé et affiché, tant dans Paris que par-tout ailleurs, où besoin sera, au nombre de dix mille exemplaires, aux frais dudit sieur *Desmoulins*, qui sera condamné aux dépens; le tout par suite de réparation civile et par corps, sauf à M. le Procureur du Roi à prendre telles conclusions qu'il avisera pour la vindicte publique, et même à conclure, à cet effet, à telle rétractation qu'il croira devoir poursuivre. *Signé*, Talon et *Chiquart*: plus bas est écrit acte de la plainte, et permis d'assigner au premier jour à l'audience pardevant nous. Fait ce 19 Juin 1790, en présence des notables adjoints sous-signés. *Signés*, Bachois, Hoquart, et le Boucher.

famé le *châtelet*, d'avoir appelé ce tribunal *des ruines gothiques de l'ancien régime judiciaire*, une mesure que l'assemblée nationale avoit bien voulu élançonner, comme un abri passager aux malheureux justiciables, jusqu'à ce que l'édifice de la nouvelle législation fût achevé. C'est le lieutenant civil qui m'assigne devant Boucher-d'Argis, et ce Boucher-d'Argis, que j'ai suspendu au gibet de l'opinion à côté de Bézenval, dont ils'efforçoit en vain de couper la corde, c'est lui qui a assez peu de vergogne pour décréter la plainte, et qui *permet d'assigner*. Mais la pudeur n'est pas une vertu qu'on puisse recouvrer, et il y a longtemps qu'il a perdu toute honte, celui qui, pour ne citer ici que ce seul fait, en recevant de la cour les provisions de lieutenant particulier, au mépris des principes et des décrets qui suppriment la vénalité, qui enlèvent à la cour le droit de conférer les offices de juge, en recevant ses provisions immédiatement après l'infame absolution de Bézenval, et comme le prix de son rapport, n'a pas craint la boue et les crachats de tout un peuple, dès qu'il a été sûr qu'il n'avoit

point à en craindre les pierres et la lanterne. Sans doute il importe peu au public que MM. *Crillon, Samson, et Talon* m'assignent tour-à-tour à la police ou au châtelet, et je n'en nuierai plus mes lecteurs du récit prolix de mes querelles personnelles. Mais, comme la très-bien remarqué M. Loustalot, les décrets contre l'*ami du peuple*, l'*orateur du peuple*, et toutes les assignations que j'ai déjà reçues, ne nous sont par personnelles, c'est contre la liberté de la presse qu'on prélude par ces premiers attentats. Ce n'est pas précisément contre ceux dont la franchise a été la plus hardie qu'ils dirigent les coups les plus violens, mais contre ceux dont ils croient que l'emprisonnement excitera moins de réclamations. Ils viennent de s'essayer sur *M. Martel*, et ils attaquent aujourd'hui avec d'autres armes, l'auteur du journal, intitulé : *le Républicain*, et celui des *Révolutions de France et de Brabant*. Le combat des auteurs contre les tyrans et le despotisme, est celui du moucheron contre le lion, et comme dans la fable de la Fontaine, *Talon* et le châtelet sont pour le moucheron vainqueur, l'embuscade de



l'araignée. Il faut espérer qu'on balayera enfin cette toile, et que l'araignée sera écrasée. L'action intentée aujourd'hui contre moi, par le lieutenant civil, n'est pas tellement mon affaire, que ce ne soit aussi celle de tous les écrivains, et même de tous les citoyens. Il importe à tous, ce me semble, qu'un décret fixe enfin les bornes que ne pourront dépasser les auteurs, sans se voir assaillis par les huissiers et les records. Il importe de savoir jusqu'à quel degré il sera permis à un écrivain d'être patriote ; quelles sont les vérités qu'il sera défendu aux philosophes de publier et de rendre triviales et populaires ; combien il faut que je produise de témoins, lorsque je dénonce des crimes dont on ne se rend coupable que dans les ténèbres, et lorsque je ne crie pas à mes concitoyens : châtiez ce fripon, mais seulement tenez-vous sur vos gardes. Il importe, en un mot, de savoir si je ne pourrai crier au voleur, non-seulement sans avoir la certitude que je suis volé, sans avoir pris mon coquin sur le fait, mais encore sans avoir des témoins qui en déposent avec moi. Je crois donc que, dans les circonstances

où on renouvelle les persécutions contre les écrivains, on me permettra quelques détails sur le procès criminel que vient de m'intenter *Antoine Talon*, qui ne seront pas étrangères à l'intérêt du moment et à la liberté de la presse.

---

*Réponse de Camille Desmoulins à Antoine Talon.*

Antoine Talon, *non pas pour lui*, dit-il, *il n'en a pas besoin, mais pour le maintien des loix et de la liberté profanée, croit devoir m'accuser devant le châtelet; et moi aussi Talon, non pas pour moi, je ne ne crains pas d'être condamné, mais pour le maintien des loix et de la liberté je crois devoir recuser ton châtelet.*

Tu ne te souviens donc pas qu'il y a trois mois, je me suis inscrit publiquement sur la liste des citoyens qui accusent le châtelet et qui n'attendent que l'organisation de la haute cour nationale, pour lui demander compte et du sang innocent qu'il a fait couler, et du sang impur qu'il a épargné. Lorsque le châtelet a eu l'infamie de porter des mains sacrilèges sur le président de mon district : Tu ne te souviens donc pas que j'accourus avec tous les bons citoyens au secours de l'illustre patriote *d'Anton*, que je frappai sur le tambour de l'opprimé dans le vestibule de l'assemblée nationale. Lis mon N<sup>o</sup>. 18, pag. 118. -- Voilà ce que j'y disois.--

« C'est dans le vestibule de l'assemblée nationale que doit être placé ce tambour qu'on voit à la porte du palais de l'empereur de la Chine , sur lequel , dès qu'un citoyen a frappé , il faut que le souverain descende et écoute sa plainte. Eh bien ! je frappe en ce moment sur ce tambour , et je m'écrie : pères de la patrie , vous nous aviez donné le châtelet pour juger les accusés du crime de lèse-nation ; mais il s'est rendu lui-même criminel de lèse-nation. Qui est-ce qui l'accusera ? C'est moi qui vient l'accuser aujourd'hui devant vous. Je demande que vous lui nommiez des juges , une haute cour nationale ; je le cite à vos pieds.

Je l'accuse d'avoir absous Augéard , convaincu du même crime pour lequel il a fait pendre *Favras* ; je l'accuse d'avoir prévarié ; d'avoir trahi les intérêts de la nation , dans le dernier interrogatoire de *Favras* , cet interrogatoire qui n'est établi que pour avoir révélation des complices , et où , en refusant au condamné l'espoir d'un sursis , il a cherché à étouffer dans son sein la révélation importante et les vérités qui cherchoient à s'en échapper , et qui s'avancèrent deux fois sur ses lèvres. Je l'accuse d'avoir absous *Bésenal* , *Brogie* , *Barentin* , *Paységar* et *Autichan* , tous conjurés convaincus de haute trahison par le comité des recherches. Je l'accuse d'avoir prononcé , contre le vœu de toute la France , qu'il n'y avoit point eu de conspiration contre Paris. Je l'accuse de n'avoir pas encore fait pendre *Lambesc* ; et d'avoir fait pendre *Adrien* , au mépris de vos décrets ; d'avoir envoyé *Curé* aux galères , au mépris de vos décrets ; d'avoir décrété de

prise de corps notre président *d'Anton*, au mépris de vos décrets. Je l'accuse d'avoir agréé pour son lieutenant-particulier, un *Boucher d'Argis*, lorsque la vénalité des offices est supprimée, et lorsque ses provisions de cet office sont moins odieuses encore comme le prix d'une somme d'argent, que comme le prix de son rapport du procès de *Béserval* et de l'absolution infame. »

Vivons-nous donc chez les Troglodites ou les Iroques, qu'un *Boucher-d'Argis*, que j'ai dénoncé au peuple, il y a trois mois, et que j'ai déclaré que je citerois devant son tribunal, dès que le peuple aura un tribunal, vienne se constituer mon Juge? On a eu tort de représenter l'effronterie sous l'emblème de *J. F. Maury*, c'est les traits de *Boucher-d'Argis* qu'il falloit prendre.

J'aime à croire qu'il y a des magistrats plus dignes de ce nom dans le châtelet; quoique dans l'affaire de Favras, la majorité ne l'eût pas condamné à mort par le premier Jugement, et que, quelques jours après, sans nouvelle charge, la majorité l'ait condamné à mort, ceux qui, la première fois comme la seconde avoient opiné au gibet, ne doivent pas partager le blâme et la turpitude d'une yersalité si scélérate. Je me souviens qu'au palais, parmi les brigands de la grand-chambre, ces brigands enherminés qui m'ont fait, en comparaison d'eux, estimer *Mandrin* et plaindre les trois quarts de ceux qu'ils faisoient pendre, je me souviens que j'ai trouvé des hommes vénérables, d'une vertu antique et d'une simplicité de mœurs, d'une affabilité, d'une humanité qui n'étoit ni de leur compagnie ni de leur siècle. Je ne puis croire qu'il n'y ait pas de même, dans le châtelet,

des

des hommes délicats, et qui rougiroient trop d'être *Juge et partie* dans mon affaire ; mais si leur exemple n'entraîne pas la troupe, et ce que le peuple a appelé la *buanderie de la Reine*; voilà ce que j'adresse à tout le bateau de blanchisseuses.

» vous n'êtes plus des magistrats. Non, vous ne l'êtes plus. Ce n'est pas seulement l'opinion publique, c'est un Jugement du peuple, un plébiscite qui vous a dépouillé de vos robes, qui vous a dégradés. Indigné de toutes vos prévarications et de vous voir flétrir par des décrets les noms signalés par le plus ardent patriotisme, et vous obstiner à respecter ceux que l'indignation universelle vous déféroit comme assassins et liberticides, le peuple de Paris s'est assemblé dans ses 60 districts. 41 districts ont adhéré au fameux arrêté de celui des Cordeliers. Ils ont demandé votre destitution ; ils la demandoient alors, parce que le décret qui autorise le peuple à choisir ses Juges n'étoit pas encore proclamé. Aujourd'hui qu'il est décrété, que c'est au peuple à choisir ses Juges, par ce décret l'assemblée nationale a donné force de plébiscite à l'arrêté des 60 districts. Votre destitution demandée est devenue une destitution prononcée, et c'est chose jugée. Récusez-vous, ne vous récusez pas, je ne vous reconnois plus pour mes Juges ; qu'on ne m'accuse pas de troubler l'ordre public, de détruire cet abri provisoire accordé au malheureux Justiciable. Il en est du châtelet et de ses Jugemens dans ce moment-ci, comme de ceux de cet esclave qui, muni d'un faux extrait baptistaire, et revêtu de la robe du prêteur, avoit rendu autant de sentences que *Perrin Dandin*. On reconnut que c'étoit un esclave

qui, n'ayant point été affranchi, n'étant point citoyen actif et éligible, avoit été irrégulier pour la préture. grande question entre les *Target* et les *Tronchet* de ce temps-là, si ses sentences auroient force de chose jugée. Tous les plaideurs qui avoient perdu leur cause tenoient, comme on pense, pour la négative, mais l'école décida que les sentences sortiroient leur effet. C'est la loi qu'on appelle *Barbarius Philippus*, du nom de l'esclave. Il en est de même aujourd'hui. Que ceux qui veulent ignorer que le préteur *Barbarius Philippus*, que le lieutenant civil *Talon* est un esclave, plaident devant lui. Pour moi, qui ai reconnu à temps qu'il n'avoit point le bonnet de la liberté, moi qui montre à sa jambe la chaîne ministérielle qu'il traîne, moi qui produis le plébiscite de la commune de Paris, qui a destitué le châtelet, j'oppose à *Antoine Talon* ces deux fins de non-recevoir, et je demande à être renvoyé devant la haute cour nationale ou un tribunal compétent. Je récuse le châtelet, 1°. comme ne pouvant être mon Juge, lorsque je suis son accusateur; 2°. comme ne pouvant être Juge d'aucun citoyen, depuis que l'assemblée générale des citoyens de Paris, usant de ses droits dans son arrondissement, a destitué le châtelet.

Mais des fins de non-recevoir ne conviennent point à *Camille Desmoulins*. La loi appelle elle-même ces exceptions le refuge des plaideurs de mauvaise foi, *improborum perfugium*. J'ai dû m'en étayer pour le maintien des loix, de la liberté, de la constitution, mais j'aurois trop à rougir de devoir mon salut à une récusation, à une espèce de fuite, et je sais qu'il n'y a

point de plus véritablement vaincus que ceux qui faient. J'ai dédaigné de plaider contre *Crillon*, qui me demandoit 100,000 liv. de dommages-intérêts pour l'avoir appelé *citoyen douteux*, je l'ai laissé envelopper les pierres de tailles de ses affiches, bien sûr que les Journalistes patriotes ne vengeroient, en le proclamant, non pas un *citoyen douteux*, mais un *mauvais* citoyen, et en le prouvant comme a fait *M. Loustalot*; et je n'ai pas voulu perdre un temps précieux, à plaider sur un mot; mais il n'enest pas de même dans le procès que m'intente le lieutenant civil. Il n'y a que moi qui puisse justifier l'assertion qu'il relève dans mon N<sup>o</sup> 29 Il faudroit me regarder comme le dernier des hommes et comme un monstre dans la société, si j'avois pu controuver les faits que j'ai articulés en cet endroit, et si, lorsque j'ai mis dans la balance, la nécessité d'instruire mes concitoyens et les considérations qui me fermoient la bouche; je n'avois pu dire comme ce Romain, *Vincet amor patriæ*. Je vais donc répondre à *Talon*, d'une manière plus digne de moi que par des fins de non-recevoir, et avec cette fierté républicaine, et cette supériorité de l'honnête-homme aux prises avec des scélérats.

J'ai dit, page 247, *Mirabeau m'assuroit que c'est à M. de la Fayette que j'ai obligation de n'avoir pas été décrété de prise-de-corps, comme Talon le vouloit absolument.* C'est sur ce fait que *Talon* prend les conclusions extravagantes qu'on a vues dans la note.

Maiere *Talon*, en voyant ta nullité à l'assemblée nationale, où tu as gardé un si profond silence, que je n'ai appris ta députation que par ton exploit, j'ai com-

pris d'abord que tu n'étois pas un grand sire ; mais quand on est lieutenant civil on devoit au moins avoir une teinture des loix. Je le demande , quelle ignorance ou quelle mauvaise foi dans un Juge , qui , sur ces deux lignes de mon Journal m'appelle calomniateur , et soutient *que la calomnie est prouvée matériellement par la seule représentation du Journal , sans qu'il soit besoin d'aucune instruction.* Quoi ! J'avance un fait , je me nomme , je nomme la personne de qui je tiens ce fait , et sans avoir interrogé cette personne , de qui je publie le tenir , tu viendras prétendre que ce fait doit être réputé calomnieux , qu'il n'est pas besoin de mettre *Mirabeau* en cause , et que toute information , toute instruction ultérieure est inutile ! Tu ne vois donc pas , Juge stupide , que si *Mirabeau* avoue ce fait je n'aurai point calomnié , qu'ainsi avant de me condamner *de-plano* comme calomniateur , il faut préalablement que *Mirabeau* soit mis en cause. Eh bien ! mets le en cause , assignes-le , voilà précisément ce que je demande. J'entend dire de tout côté qu'il désavouera ce fait ; non , il ne pourra le désavouer lorsque je lui rappellerai le jour , l'heure , les témoins ; il ne sera même pas besoin que je remette ainsi sa mémoire sur les voies. Il est impossible qu'il ne se souvienne pas combien je fus affecté de ce mot qu'il m'avoit dit. Il sait que je ne l'ai peut-être pas vu une seule fois depuis , sans revenir sur ce fait et sans lui faire cette réflexion si naturelle : Y a-t-il rien de plus accablant que cette pensée , que c'est à la protection d'un homme et non à celle de la loi que je dois ma liberté ? Eh ! comment serois-je content de



la révolution ? non je ne serai pleinement satisfait que lorsqu'on aura coupé toutes *les têtes des pavots*, lorsque nous serons tous égaux, lorsqu'il n'y aura plus entre des hommes la même différence qu'entre le Roseau et le chêne. La science d'un bon gouvernement est toute entière dans ce seul mot, et tous les livres de politique n'apprendront jamais l'art de rendre les peuples heureux, aussi-bien que la baguette de *Tarquin* et son allégorie. Il est impossible que *Mirabeau* ne se souvienne pas que toutes les fois qu'il m'est arrivé de revenir sur ce fait, non-seulement il ne l'a point nié ; mais il confirmoit par son silence, et la vérité du fait et la justesse de mes réflexions.

Dès-lors j'ai dû le dénoncer ce fait au public. Est-ce qu'il n'importoit pas à mes concitoyens d'approfondir s'il est vrai que *la Fayette* et *Talon* arrangeassent ensemble ceux qu'il convenoit à leurs vues de décréter et de sacrifier, ceux qu'il convenoit de condamner et d'absoudre. Si le lieutenant civil étoit bon citoyen comme il s'en vante dans son exploit, pourroit-il ne pas reconnoître que j'ai fait mon devoir en dénonçant ce fait ? S'il avoit seulement quelque sens commun, il auroit vu que pour l'avoir dénoncé je n'avois à attendre de lui que des actions de grâces. Oui, je soutiens qu'il me doit des remerciemens. Auroit-il mieux aimé en effet que je me fusse contenté de divulguer ce fait dans les conversations, d'aller criant par-tout : *voyez quels hommes sont à notre tête !* *Mirabeau* m'a conté telle chose, auroit-il mieux aimé que je lui décochasse ainsi des traits dans l'ombre. Au-lieu de miner sourdement

sa réputation , je le prévins par la voie de mon Journal, qu'on répand tel bruit. Je le mène à la source, je lui nomme *Mirabeau*. C'est à *Talon*, si sa réputation lui est chère , d'obliger celui-ci à désavouer le fait , pour moi , mon devoir m'oblige de le dénoncer , par-là je satisfaisois à ce que je dois au public et à ce que je dois au lieutenant civil , que je mets sur les voies de la justification.

S'il ne veut que sa justification , qu'il fasse donc assigner *Mirabeau* , et de deux chose l'une. Ou celui-ci avouera le fait que j'ai articulé , ou il le niera. S'il l'avoue je serai hors de procès , et les 20 mille livres que *Talon* me demande , c'est à *Mirabeau* qu'il doit les demander , ce qui joint aux vingt-quatre mille livres que tout le monde dit que le lieutenant civil a prêtés l'autre jour à notre *Mirabeau* , constitueront celui-ci son débiteur de 44 mille livres.

Si au contraire , *M. Riquetti* l'a né désavoue ce fait , si l'autre député à qui je l'ai conté , qui me l'a confirmé , et qui tripotoit avec *Mirabeau* toute cette affaire , le désavoue : Eh bien coquins ! vous ne recueillerez pas le fruit de votre impudence , je ne serai pas perdu pour cela comme vous me l'avez dit tant de fois , lorsque vous retardiez par vos instances la dénonciation que je devois faire au public ; j'ai mes témoins , le public me croira , les tribunaux eux-mêmes ne pourront refuser de me croire , et cette meute de Juges que vous me lachez aux jambes ne pourra me déchirer. En vain vous animez le lieutenant criminel et *Boucher d'Argis* à me poursuivre avec les poignards de l'ancien

régime, je les arrêterai d'un seul mot, et je dirai à *Talon*.

Que me demandes-tu ? Tu appelles contre moi le châtiment de la calomnie ; apprends qu'on n'est point calomniateur dès qu'on se nomme ; car, dès que je me nomme, par cela seul j'offre la preuve ou la rétractation de ce que j'avance, et celui qui offre sa preuve ou sa rétractation n'est certainement pas un calomniateur. (1) La seule preuve qu'on ait à me demander dans l'espèce, c'est que *Mirabeau* m'a dit le fait que j'articule. Oui, il me l'a dit, qu'il le désavoue, je l'attends, alors j'étalerai mes preuves, elles sont décisives, et si elles étoient jugées insuffisantes, je le suppose un moment, que s'ensuivroit-il ? Rien contre moi. Je dirois à *Mirabeau*, tu as l'effronterie de me dénier aujourd'hui un fait que tu m'as répété vingt fois ; je vois bien que, pour citer avec confiance les paroles d'un homme tel que toi, il faudroit avoir caché des témoins dans ta cheminée. Eh bien, puisque tu le nie, je me rétracte envers le lieutenant civil, et comme l'intérêt est la mesure des actions, comme il est désintéressé par ma rétractation, il ne peut rester maintenant de procès qu'entre toi et moi, et j'attends ce procès, je le desire ; ose m'attaquer, et nous verrons qui de nous deux baissera les yeux.

Pour revenir à *Talon*. N'est-ce pas se moquer de prétendre, dans son exploit, que le fait de la calomnie est prouvé de ma part, par cela seul, que ses fonctions de lieutenant civil doivent le disculper de

---

(1) Voyez la note B, à la fin de ce N<sup>o</sup>.

*cette imputation , puisque c'est le lieutenant criminel qui lance le décret de prise de corps , comme si on ignoroit l'influence que le chef d'un corps , et en particulier le lieutenant civil a sur sa compagnie , comme si d'ailleurs le lieutenant civil , en qualité de juge d'attribution des crimes de lèze-nation , ne lançoit pas des décrets de prise-de-corps. N'est-ce pas comme criminel de lèze-nation que j'ai déjà été dénoncé par Malouet et Grégoire Riquetti , ces deux hommes dont la haine m'est si honorable ? N'est-c'est-ce pas comme criminel de lèze-nation que Talon m'auroit décrété ? C'est ainsi qu'il se conduisit à l'égard de M. d'Anton ; comme l'observoit M. Antoine , cet excellent député , dans son rapport à l'assemblée nationale. D'abord l'huissier souffla les deux assignations , pour être oui et d'ajournement personnel , après quoi pour l'appréhender au corps il n'étoit plus question que de qualifier le prétendu délit de crime de lèze-nation . C'est ce que Talon fit , puis il lança son décret. Il est évident qu'il eût fait de même à mon égard , que du moins il se seroit cru également en droit de le faire. Tout ce que dit Talon en cet endroit , pour établir que j'ai dû reconnoître d'abord la fausseté du discours de Mirabeau , ne sert donc qu'à me faire reconnoître encore davantage , qu'on a très-bien fait de supprimer la venalité des offices , qui armoit du glaive de la loi des hommes si stupides.*

*Mais ce qui excite toute mon indignation , c'est de voir Antoine Talon m'appeller un homme vil , dont il méprise le témoignage. Miserum me ! Cum hac me labe*

*labe confero* ! s'écrioit Cicéron dans un cas assez semblable. Je suis donc réduit à l'humiliante nécessité de descendre en parallèle avec toi. Tu es député à l'assemblée nationale, c'est-à-dire, qu'une poignée de ci-devant nobles a donné sa voix au chef du châtelet pour ranger cette compagnie du côté des aristocrates ; mais, dans ce poste si honorable, qu'as-tu fait pour la patrie ? Quand ta voix a-t-elle été entendue à la tribune ? Quel abus as-tu attaqué ? Quelle motion as-tu proposée pour le peuple ? Tu es lieutenant civil, je ne peux pas même dire que cette charge a été donnée à tes ancêtres, venus d'Irlande, et dont l'un t'a laissé un nom que tu pouvois t'épargner de déshonorer ; elle a été donnée à ton argent. tu es lieutenant civil, c'est-à-dire, que tu as acheté un office de 4 ou 500,000 livres, c'est-à-dire ; que tu avois hérité ou emprunté 4 ou 500,000 livres. Midas étoit encore plus riche que toi, lui qui convertissoit tout en or, et tu es bien plus méprisable que lui ; puisqu'il ne rendoit ses jugemens ridicules que sur des combats de flûte et de prix d'académie ; mais toi c'est sur la vie et l'honneur que tu exerces tes jugemens iniques ; toi, tu as condamné *Favras*, et absous *Augeard*. (1) Toi, tu n'as pas fait pendre *Lambesc*,

---

(1) Lis le N<sup>o</sup>. 35 de Prud'homme, lis mon N<sup>o</sup> 18 et avoues que tu es un infame Tartuffe, d'avoir gardé alors le silence, d'avoir passé condamnation sur tous ces crimes dont on ta pleinement convaincu, et aujourd'hui de montrer tant de délicatesse pour un mot, parce que tu crois le temps plus favorable, parce que

N<sup>o</sup>. 31.

E

et tu as fait pendre *Adrien*. Tu as absous *Bésenvâl*, convaincu par les deux rapports du comité des recherches, et par les dépositions consignées dans la *Bouche de fer*, du plus grand de tous les crimes. Que seroit-ce, si je passois en revue tous les griefs récents du peuple contre le châtelet, si je te demandois compte non-seulement de ce que tu as fait, mais de ce que tu as souffert qu'on fit ? Car, dans le chef d'une compagnie, il n'y a pas grande différence entre les crimes qu'il commet et ceux qu'il laisse commettre. Réponds, si tu peux, au seul fait notoire de la prévarication de ton greffier ; et de son infidélité obstinée, en écrivant la déposition du témoin *Ancelin*, dans l'affaire de *Lambesc*. Par ce que tu n'as pas été pendu, parce que le peuple, comme *Cambyse*, n'a point fait étendre sur ton tribunal, ta peau tannée pour l'effroi de tes successeurs, crois-tu que je te méprise moins ? C'est le peuple qui a besoin de supplices et de têtes portées au bout des piques, pour avoir le criminel en horreur. Pour moi, les gibets, les roues et les échaffauds, où a monté si souvent l'innocence, où a monté le patriote *Sydney*, n'ajoutent point à l'horreur du crime, et le scélérat honoré, le scélérat sur le siège de la justice ou dans le fauteuil de l'assemblée nationale,

---

*la coalition est faite de tous les aristocrates, des noirs-foncés, des impartiaux, des ministériels, de tous les ambitieux, de tous les intrigans, de tous les égoïstes et de tous ceux à qui il faut un maître pour avoir eux-mêmes des valets et des vices pour être dispensés d'avoir des vertus.*

usurpant les récompenses de la vertu , n'en est que plus hideux à mes yeux. Retires-toi , malheureux , comme on crioit à l'abbé de Granges de se retirer , encore qu'il eût échappé à la rue , retires-toi. Ne vois-tu pas que ta robe dégoutte du sang d'*Adrien*, de ce malheureux gagne-denier , que tu as fait pendre au mépris d'une loi récente , et qu'un chanoine de Dijon , qui m'écrivit dans le temps , s'honoroit d'avoir pour parent , et regrettoit comme un patriote égorgé par le couteau de *Boucher-d'Argis*.

Et tu oses bien te comparer à moi ! Il est vrai que je ne suis qu'un citoyen Français , que je n'aspire pas même à être autre chose ; mais apprends que je fais plus vanité de ce titre de citoyen Français que de celui de lieutenant civil , de premier président et de chancelier dans l'ancien régime. Apprends que je rougirois du titre de Roi , que je me croirois criminel si je l'étois ; telle est mon opinion , et , en la publiant avec franchise , j'essaie si vous avez en France la liberté de la presse et des opinions comme vous vous en glorifiez. A la séance du 18 juin , je sais que l'infame *Malouet* a dénoncé mes opinions ; mais , ne seroit-ce donc pas le dernier opprobre , si *Malouet* disoit du bien de moi ? Si j'avois la douleur de m'entendre louer d'un tel homme , je sens que , malgré son inviolabilité , j'aurois toutes les peines du monde à me retenir , et à ne point imprimer mon indignation sur sa joue en caractères durables. Il lui a été plus facile de dénoncer mes opinions que de les combattre , avant lui , l'auteur des *déjeûners* et de la *lanterne magique* , à qui

on accorde toute sorte de protection et une sauve-garde, tandis qu'on décrète les écrivains patriotes. Avant lui, *Mirabeau tonneau* avoit dénoncé également mes opinions, il en avoit imprimé un recueil. Rien ne m'a fait plus d'honneur que ce recueil. Aussi *Malouet* s'est-il bien gardé de citer ce qu'il dénonçoit dans mes écrits. Il a pris le parti de me dire des injures, mais il faudra qu'il sue long-temps à en ramasser dans tous les égoûts avant de me dire rien d'aussi injurieux que son nom. L'assemblée nationale, en huant *Malouet* et sa motion, lui criant de dénoncer les *Actes des Apôtres* et la *Gazette de Paris*, a montré que si dans ses décrets elle s'écartoit de la rigidité de mes principes, elle rendoit du moins justice à mon civisme. Est-ce à un *Malouet*, dont les forçats ne voudroient pas pour leur compagnon, à un *Malouet*, chassé de la salle Saint-Antoine au bague de Brest, comme on l'a vu dans un de mes numéros, et rayé du tableau des galériens, est-ce à un *Talon* qui, en poursuivant au châtelet la dénonciation rejetée par l'assemblée nationale, et abandonnée par *Malouet*, montre qu'il ne se croiroit pas encore assez aristocrate, s'il ne l'étoit plus que *Malouet* et *Riquetti-Grégoire*. Est-ce à de tels gens qu'il sied de m'appeller un *homme vil*? Je suis donc un homme vil, parce que j'ai été honnête homme, parce que j'ai refusé une place qu'on m'offroit dans la municipalité, si je voulois caresser le pouvoir exécutif, ou du moins me taire ou baisser la voix. Je suis un homme vil, parce que j'ai refusé de trahir mes concitoyens, parce que, n'ayant point l'honneur d'être magistrat ou député à l'assemblée



nationale, je n'ai pas laissé de prouver, par mon exemple, que les occasions de servir sa patrie ne manquoient pas au moindre des citoyens ; parce que, monté sur une table au palais-royal, le dimanche 12 juillet, à quatre heures après midi, j'ai appelé le premier les Français aux armes et à la liberté, parce que j'ai arboré le premier la cocarde nationale ! Je suis donc un homme vil parce que, placé dans un moment unique depuis la naissance des sociétés, pour purger la terre de ses tyrans et rapprocher les hommes du bonheur, en les rapprochant de la nature, j'ai voulu employer toutes mes forces à seconder les impulsions de la philosophie, et à concourir à cette expérience sublime et digne de la divinité ! *Si le gouvernement, que j'appelle une république, c'est-à-dire, l'égalité, la fraternité des hommes et la monarchie de la loi n'étoit pas un chimère.* Je suis donc un homme vil, en un mot, parce que j'ai résisté à la plus rude épreuve où puisse être mise la fragilité humaine, parce que je n'ai pas cru qu'il fût au pouvoir de ceux qui m'otoient le témoignage de ma conscience, de me donner le bonheur qu'ils me promettoient. Certes, soit que je compare les suffrages que *Talon* a recueillis d'une poignée d'aristocrates, avec ceux dont j'ai été honoré à 200 lieues par les citoyens de Marseille, soit que je compare les malédictions et les huées dont *Talon* est assailli, avec cette multitude de lettres si fraternelles que je reçois des 83 départemens, et à ces signaux d'encouragement qu'on m'élève des Pyrénées et du Mont-Jura, soit que je me rappelle cette fête récente du 17 juin, où j'ai vu 300

patriotes de Lille porter à la santé de l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, un toast refusé à *Bailly* et à la *Fayette*, je ne vois pas comment *Talon* peut m'appeller un homme vil. Au reste, qu'il m'appelle un homme vil, un calomniateur, pourvu que mes concitoyens recueillent le fruit de leur haine et de leur diffamation; pourvu que la crainte de la verge du journaliste empêche la vénalité et la corruption de s'étendre dans l'assemblée nationale. Qui sait si ce n'est pas parce que quelques journalistes patriotes et moi, dans mon N<sup>o</sup>. 29, avons levé un coin de leur masque de civisme, que plus d'un hypocrite, dans l'assemblée nationale, afin de le r'attacher sur son visage, s'est réuni dans la séance du 19 aux Jacobins, avec qui il avoit fait schisme? Qui sait si nos efforts et notre dénonciation courageuse n'ont pas concouru à cette réunion momentanée des deux *c'ubs*, réunion qui a fait passer le fameux décret sur la noblesse, décret, à mon avis, le plus républicain; le plus capital qui ait été rendu dans un pays ou tout tient aux mots, décret qui prouvera quelque jour le grand sens de *Montesquieu*, dans ce mot, dont on s'est mocqué, *point de monarchie sans noblesse*.

---

Je parlerai dans le N<sup>o</sup>. prochain de ce décret capital. Aujourd'hui je ne dirai qu'un mot de celui du mercredi 23 juin sur le traitement des évêques.

Même marche dans cette délibération que dans celle du droit de la paix et de la guerre. M. *Thouret* propose un projet comme l'avoit fait M. de *Mirabeau*, plusieurs

personnes affidées soutiennent ce projet; M. *Chapellier* monte à la tribune pour l'amender, comme il avoit amendé celui de M. de *Mirabeau*; M. de la *Fayette* demande la priorité pour sa motion amendée par M. *Chapellier*, comme il l'avoit demandé pour celle de M. de *Mirabeau*. MM. de *Cazalès*, abbé de *Barmon* et autres font la même demande que M. de la *Fayette*, c'es-à-dire, celle de la priorité pour le projet de M. *Thouret*, amendé par M. *Chapellier*. Même résultat dans ces deux délibérations, l'assemblée voit qu'on la joue, les honnêtes gens se rallient, et l'intérêt du peuple l'emporte.

---

P. S. Sur mon affaire avec *Talon*. -- La précipitation avec laquelle on est forcé de rédiger un journal, m'a fait omettre un moyen de droit auquel je défie le châtelet de rien répondre de raisonnable. L'article XI de la déclaration des droits porte : *Tout citoyen peut parler, écrire et imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par les loix.* Il est clair que cet amendement, dans les cas déterminés par les loix, doit s'entendre des cas déterminés par *les loix nouvelles*; car si le législateur eût entendu les cas déterminés par *les loix anciennes*, cet article XI auroit dit à-la-fois *oui* et *non*. Il auroit accordé une liberté indéfinie de la presse, et en même-temps il auroit circonscrit cette liberté indéfinie, dans les cas déterminés, par exemple, par l'édit Néronien de 1759, édit si atroce qu'il ne s'est trouvé qu'un seul criminaliste,

Le détestable *Muyart de Vouglans*, qui n' a pas rougi de l'insérer dans sa plate compilation. Cet édit portoit la peine de mort contre tous écrits séditieux et attentatoires à la sainteté de la religion, ou à la majesté du trône ; ensorte que si l'amendement de l'article XI s'entend des *loix anciennes*, cet article auroit dit en même-temps : liberté indéfinie de la presse, et zéro de liberté ; liberté indéfinie de la presse, et latitude indéfinie à la peine de mort contre les écrivains. Une interprétation qui mene à des conséquences si absurdes ne sauroit être vraie, d'où je conclus que l'amendement de l'art. XI n'a que ce sens, dans les cas déterminés par *les loix nouvelles*.

Or je demande où sont-elles, ces loix nouvelles ? Quels sont ces cas que la constitution a déterminés ? Dans son arrêté du 19 juin 1790, l'incomparable district des Cordeliers, le modèle de tous les districts, sur lequel, si le comité de constitution se régloit, déjà l'Europe entière seroit devenue française, comme Avignon a fait cette observation pleine de sens. *L'assemblée nationale n'a pas cru que le moment fût venu de poser les bornes entre la liberté et la licence de la presse, et de déterminer les cas qu'elle s'est réservée de prohiber. Ainsi, de la part du châtelet et du tribunal de police, parties aliquotes infiniment petites du pouvoir exécutif, c'est un véritable attentat au pouvoir législatif, c'est un crime de lèze-nation de s'arroger la détermination de ces cas, et de créer la loi qu'ils ne sont faits que pour appliquer. Le silence de l'assemblée nationale et de la législature*

auroit

auroit dû avertir ces juges , qu'au défaut de loi écrite en cette matière , ils devoient se régler par le droit naturel , par cette loi éternelle , immuable , qui n'oblige en pareil cas qu'à la réparation de l'offense et à la rétractation. En vertu de cette loi , gravée dans le cœur de tous les hommes par Dieu lui-même , si j'avois été égaré un moment par mon patriotisme , vous ne pourriez exiger de moi qu'une rétractation , et non point vingt , cent ou trois cent mille livres de dommages-intérêts , et des peines infamantes , comme vous n'avez cessé de faire ;

Je ne crains pas de le dire :

Si l'article XI est un décret illuseire , si le fouet du journaliste n'est point continuellement levé sur les mauvais citoyens , sur les ministres , sur toutes les personnes publiques , si *Talon* , au-lieu de m'opposer ses tœurs , ses services , son patriotisme , au-lieu de me demander la réparation de l'offense , lorsque je n'ai voulu qu'avertir mes concitoyens , et l'inviter à une justification , se sert de l'avantage de la meute d'huissiers , de juges , de procureurs qui l'entonre pour les déchaîner contre moi , comme si j'avois voulu l'égorger ; si du haut de ma guerite je suis obligé , sous peine de mort , de montrer à mes concitoyens autre chose que la fumée

qui s'élève des maisons des aristocrates , où on pense bien que je ne puis , ni ne veux pénétrer et assister à leurs mystères ténébreux ; je ne crains point de le dire : plutôt l'ancien régime et la contre-révolution ! Du moins dans l'ancien régime , je savois que je ne pouvois dire ma pensée sous-peine d'être enséveli vivant dans les cachots de la *Bastille* ; mais aujourd'hui , tromper les écrivains patriotes , les encourager à dire librement leur pensée , et ensuite les décréter , les emprisonner , n'est-ce pas faire comme le Crocodile , qui imite la voix humaine et les vagissemens de l'enfance pour attirer l'humanité du voyageur dans le piège du monstre.

---

## V A R I É T É S.

### A CAMILLE DESMOULINS.

*Une lettre m'arrive , monsieur , elle est de Metz. Celui qui me l'écrit recevra mes remerciemens : car on en doit toujours aux procédés. Mais je ne vous le dénonce pas moins , parce que les préjugés ne se pardonnent plus. Lisez :*

M O N S I E U R ,

« Il vient de paroître à notre *chambre* un ballot à votre adresse dont j'ai fait la vérité. Je l'ai fait plom-

ber et remettre à la diligence qui part demain. Il s'est trouvé, dans ce ballot, l'*histoire philosophique et politique des deux Indes*. Or, vous savez que ce livre est très-prohibé en France. J'ai cependant passé légèrement sur la visite de cet ouvrage sans en *retenir*. Mais comme la *chambre* de Paris n'aura peut-être pas la même indulgence, je vous conseille de prendre des précautions pour retirer cette balle de la Messagerie, et je vous prie de ne plus faire passer par notre *chambre* de pareilles productions.

*Signé*, COLLIGNON.

Grand Dieu ! Qu'est-ce donc qu'une tête de Syndic, si la *révolution* ne peut rien sur elle ? avoir encore en France les mêmes idées qu'en Espagne ! Y croire que celui qui, de sa plume a secoué les mondes, doit baisser son génie sous un privilège du Roi ! Cet abbé *Raynal* qui a préparé tant de conquêtes à la philosophie, espère bien qu'elle dira bientôt comme *Louis XIV* : *il n'y a plus de Pyrénées*.

Sans doute ce ne sera pas tant que la capitale tiendra à ses trente-six imprimeurs, Lyon, à ses dix-huit, Bordeaux, à ses seize ; tant qu'un *Barbou*, qui n'aura

pas payé un arrêt du conseil , pourra craindre la saisie de ses caractères , depuis le gros *Canon* jusqu'au petit *Texte*.

Le devineriez-vous, monsieur ? cette semaine, dans la rue du Foin-St.-Jacques , un Imprimeur nouveau subit les anciennes formes. Avec un peu de grec et pas plus de latin , mais muni d'un certificat de *monseigneur* le recteur de l'université , il recevra de *monseigneur* le garde des Sceaux , par la main de deux *adjoints* , la permission d'exercer cet art que la *Sorbonne* croyoit un sortilège ; comme si on avoit plus besoin du consentement d'un ministre pour avoir une presse, que pour avoir une plume.

Oh ! que je suis fâché de n'avoir pas demandé à M. *Champion de Cicé* , le jour même où avec tant de bonté , il ouvroit sa bourse à un malheureux que je lui recommandois ; pourquoi il cache dans l'abbaye de St.-Germain , les bureaux que lui a vendus M. de Maissemy ? C'eût été récompenser sa bonne œuvre que de lui dire quelques vérités.

▲ ce titre-là , j'en aurois quelques-unes à dire à monsieur le maire , mais il a si peu le don de vivre



avec ses égaux ! et peut-être , se fâcheroit-il ; si je lui demandois seulement pourquoi , le mois dernier encore , il a écrit de sa main , sous une approbation du censeur *Suard* , *permis de représenter. Bailly*. Il y a pourtant des conseils qui prouvent de l'estime : et malheur à l'homme en place dont l'amour-propre se contenteroit de cajoleries domestiques. Il ne fait que de faux pas dans le chemin de la gloire.

Je vous en prie , monsieur , prévenez bien madame veuve *d'Houry* , et M. son gendre *Debure* , que si , en 1791 , son quatre-vingt-douzième Almanach-Royal renferme encore la liste des cent soixante-treize inspecteurs de pensées , aucun des amis de la constitution ne l'achètera , quoique ce soit , de tous les livres , celui qui ait toujours contenu le plus de vérités. M. *Blaisot* m'a promis de supprimer dans celui de Versailles , qui a tant fait rire le Roi de Prusse , tous les titres de prince , duc , baron , comte , marquis , puis- qu'il n'y a pas plus de mérite pour un noble , de descendre de la *tribu de Levi* , que pour un loup de descendre de *Lycaon* : Si messire de *Bièvre* vivoit encore , il diroit , en se *désarmant* , qu'il n'y a plus de grand *seigneur* en France , que M. *Cadet* , son chirurgien.

Pardon, monsieur, on sonne : -- Entrez... ce sont des pâtisseries, traiteurs et rôtisseurs qui me demandent ma protection, pour être chargés, le 14 Juillet, du gala de l'Hôtel-de-Ville. Est-ce qu'ils prennent des représentans de la *commune* pour des *échevins*? un d'eux me demande dans quelles places, on jettera à la populace, les pains et les cervelats. --- [Par-tout où il y aura des Français qui voudront les ramasser. On verra si un peuple libre se courbe pour vivre.

J'ai l'honneur d'être, ect.

P. MANUEL,

De la société des amis de la révolution.

---

*Lettre à l'auteur.*

M., Vous vous donnez tant de soins, pour embellir la fête civique qui se prépare, que nous ne croyons pouvoir mieux nous adresser qu'à vous, pour proposer au public l'idée patriotique qui nous est venue à la lecture de votre dernier numéro. Les finances de la *république* sont dans un état

qui demande des ménagemens ; nous proposons donc à nos confrères , les ci-devant nobles , de donner leurs armoiries qui leur seroient désormais inutiles , pour subvenir aux frais de la construction de l'autel de la patrie , sur lequel on feroit bruler en sacrifice expiatoire de la *majesté du peuple* , si long-temps violée , tous les parchemins et titres de noblesse ; cet encens servira à apaiser la divinité sur toutes les vexations passées.

Nous vous envoyons nos cachets , espérant que vous voudrez bien vous charger vous-même de recevoir tous les envois , qui ne manqueront pas de vous être faits , dès que notre motion sera connue. Veuillez en faire , au plutôt , part à la société des amis de la constitution , où nous osons nous flatter qu'elle trouvera beaucoup d'approbateurs , et notre envoi des imitateurs.

Nous sommes , Monsieur , avec l'estime

que votre patriotisme nous inspire ; vos concitoyens.

A. ci-devant Comte de B. . . .

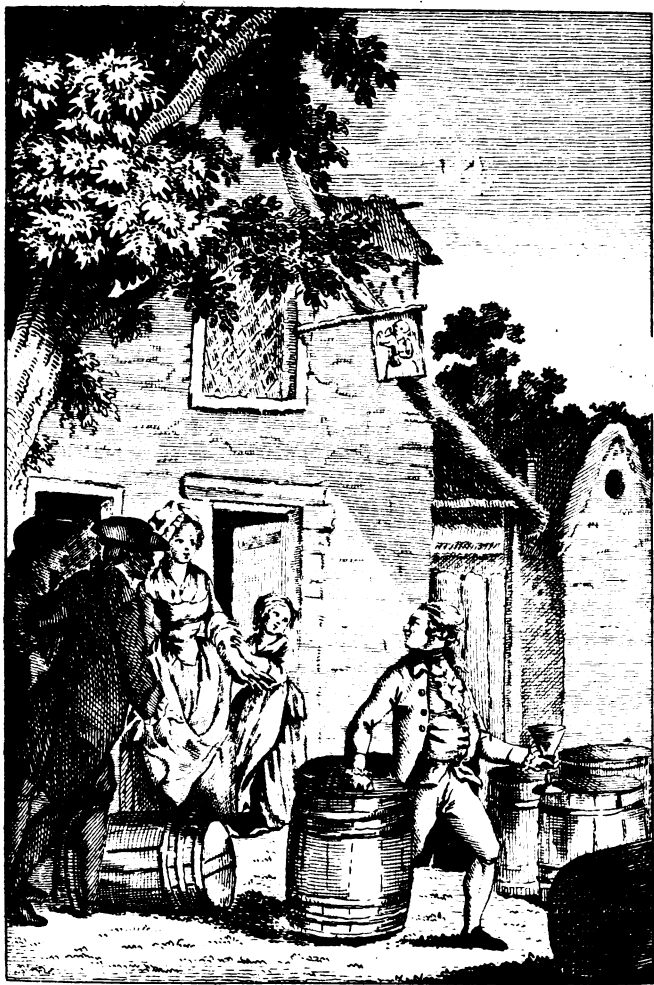
A. ci-devant Marquis de C. . . .

*( Ce 22 juin, l'an premier de la liberté. )*

---

*Nota.* Au milieu des persécutions que me suscite mon patriotisme , c'est pour moi un dédommagement de recevoir ces témoignages de l'estime de mes concitoyens. Mais mes occupations et mon éloignement pour toute espèce de comptabilité ( j'excepte la comptabilité de mes écrits et des faits que j'articule ) m'empêchant de répondre à la confiance dont m'honorent les deux anonymes qui m'ont adressé cette lettre avec leurs cachets , j'ai déposé la lettre et les cachets sur le bureau de la société des amis de la constitution.





*Le grand Colonel Tonneau allant à son Régiment.*

---

---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 32.

---

F R A N C E.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE mérite si peu le reproche qu'on lui fait de dépouiller le monarque, qu'elle lui confère tous les jours de nouvelles dignités, et sans cesse souffle comme un ballon le manteau royal, pour lui donner une majestueuse ampleur, et imprimer au peuple la vénération convenable; elle avoit déjà proclamé Louis XVI le pouvoir exécutif *suprême*, le législateur *suprême* qui a le *veto*, le chef *suprême* de l'armée; dont il confère tous les ordres, le procureur-général *suprême* qui donne tous les offices de parquet; elle vient de le nommer, dans la séance du 29, l'*archiviste suprême*. Ne doutons point qu'avant de

N<sup>o</sup>. 32.

A

clorre la constitution religieuse de l'Empire, elle ne le consacre le primat *suprême*, et le grand prêtre des 83 tribus. Il faut convenir que 25 millions de revenus ne seront pas trop pour les appointemens de tant de *suprématis* cumulées sur une seule tête, et pour le soulagement de tant de fardeaux dont on charge impitoyablement les épaules d'un seul homme.

---

L'auguste assemblée nationale descend quelquefois à des plaisanteries dignes tout au plus d'un mauvais journal. L'autre jour M. de *Dillon*, gouverneur de Tabago, ayant appris à l'assemblée que cette ville venoit d'être réduite en cendres, et *Robespierre* ayant énoncé quelques doutes, d'*Eprêmesnil* a fait la motion dans les formes que *Robespierre* fût envoyé à Tabago avec le titre de commissaire du pouvoir exécutif *suprême*, pour s'assurer par lui-même de la vérité des faits. Je voudrois bien que les aristocrates de l'assemblée nationale, qui se moquent de nos mauvaises plaisanteries, et qui en font de si piquantes, fussent condamnés à faire



un journal, et malades ou bien portans, à rire une année entière.

---

Si nos représentans ne faisoient rien de pis que de mauvaises plaisanteries, il n'y auroit pas grand mal. Qui n'aimeroit mieux les mauvaises pointes et les calembourgs du plus ennuyeux journaliste que la motion, par exemple, de *Me. Target*, le jeudi 30 juin, au nom du comité de constitution. Cette motion porte qu'*il sera sursis à toute nomination de commandant en chef de la ville de Versailles, jusqu'après le décret constitutionnel qui sera donné incessamment sur l'organisation définitive des gardes nationales*. Il est bon de savoir qu'il y avoit eu de grands troubles à Versailles dans les assemblées d'électeurs, au sujet de cette nomination d'un commandant, les milices patriotes de Versailles ne pouvoient souffrir à leur tête, et pour chef provisoire, le sieur *Berthier*, ce major-général qui, dans la journée du 4 octobre s'est tant diffamé, celui-là même qui est convaincu par les dépositions de la BOUCHE DE FER d'avoir

trémpé dans la conspiration d'alors , et d'en avoir été un des principaux chefs. Avant et depuis cette journée , cet homme a soutenu sa réputation d'aristocrate insigne , et il étoit bien naturel que les bons citoyens de la garde nationale de Versailles cherchassent un autre colonel. L'élection avoit donc eu lieu , et *Charles Lameth* avoit eu la majorité ; à ce nom de *Lameth* , sorti de l'urne , la consternation s'étoit répandue sur tous les visages des aristocrates. On avoit affiché dans les rues de Versailles : si vous avez *Charles Lameth* pour commandant, *M. Capet* l'aîné, ci-devant *Louis XVI*, ne viendra plus habiter parmi vous , vous serez ruinés. Il paroît que les bons citoyens de Versailles ont pris leur parti là-dessus, puisque, malgré le placard , ils se sont opiniâtrés à élire *Lameth* , dût *M. Capet* l'aîné ne jamais revenir voir ce superbe Versailles. Alors les aristocrates ont chicané. Ils ont dit ( au moins un peu tard ) que le choix d'un commandant de la garde nationale devoit se faire par tous les habitans , gardes nationales ou non ; qu'ainsi il falloit recom-

mencer le scrutin. Puis voyant que c'étoit ne recourir qu'à une exception dilatoire , que les bons citoyens ne domineroient pas moins dans les districts que dans les bataillons , et que *Lameth* auroit encore la majorité , les aristocrates de Versailles se sont tournés vers les aristocrates de l'assemblée nationale , et ceux que le peuple appelle les *demi-castors* et les *metis* du comité de constitution. *Me. Target* a pris sur lui la motion qu'on vient de voir , motion qui n'a pas été présentée d'une manière mal adroite , et qui , au moyen de quelques réticences , a passé d'emblée. Ensorte que l'assemblée nationale a décrété que *Berthier*, le major-général de Versailles, celui-là même qui est convaincu d'aristocratie au premier chef, celui-là qui a protégé la fuite à Metz , et qui nous eût donné une guerre civile sur les bras , sans la courageuse résistance de M. le *Cointre* , et s'il n'y avoit pas eu une sentinelle patriote à la grille de l'orangerie , l'assemblée nationale a décrété que ce galant homme resteroit commandant provisoire de Versailles. En vérité , *Me. Target* , vous avez là accouché

d'un beau décret, et c'étoit bien la peine aux bons citoyens d'offrir tant de chandelles à la vierge pour vos relevailles.

Si l'assemblée nationale, soit inconsidération ou dépravation se conduit ainsi, que sera-ce des ministres? si déjà le bois vert est bon à faire des fagots, que sera-ce du bois sec? Aussi *M. Carra*, un des plus zélés et des plus robustes flagellateurs des greffiers du pouvoir exécutif, vient-il de nous dénoncer encore un trait de la rancune ministérielle contre les patriotes.

« On se rappellera peut-être, dit-il, que le premier bataillon du régiment de Poitou, en garnison à Saint-Brieuc, a donné le premier l'exemple des pactes fédératifs avec les gardes nationales. Quand cette nouvelle arriva aux thuileries, elle fit pâlir les ministres de terreur et de rage. Les aristocrates furieux mordoient leur frein, mais ils vouloient se venger. Aujourd'hui ils accusent *M. Canot*, lieutenant des grenadiers du régiment de Poitou, d'avoir excité le pacte fédératif; et quoique ce brave officier, qui a 45 ans de service et le brevet de capitaine depuis 1785, jouisse de toute l'estime des sous-officiers et soldats de son régiment, ainsi que de celle des habitans de St. Brieuc, ses chefs ont cherché toutes les occasions de l'humilier, et en dernier lieu, ils ont obtenu un ordre du ministre pour le faire mettre aux arrêts, afin de le priver de l'honneur de la dépu-

tation à Paris le 14 juillet, députation qui lui revient de droit. La municipalité et la garde nationale de St. Brieuc ont écrit de leur côté à M. de la Tour-du-Pin, pour réclamer contre une injustice aussi criante; mais le ministère ne se hâte point de répondre, et les chefs, notamment M. *Bevi*, hâtent le départ de la députation, afin que M. *Canot* soit remplacé avant la réponse à ce sujet. On voit, par ce seul trait, que le choix des députés des troupes de ligne ne tombera pas en général sur les meilleurs patriotes, et qu'il eût été bien plus sage et plus politique, de la part de l'assemblée nationale, de laisser aux sous-officiers et soldats le choix absolu de leurs députés à la fédération du 14 juillet. »

Nous ajouterons. — On voit qu'un ministre est toujours un ministre, c'est-à-dire, un ennemi de la Nation : *simia semper simia*. On voit qu'il est essentiel de ne pas souffrir que *Bailly* et la *Fayette*, qui s'efforcent en ce moment de hâter la confusion des 60 sections en 48, mêlent ainsi les cartes, et transvasent pêle-mêle les citoyens d'un district dans un autre avant la fédération du 14 juillet. Le 14 est une fête militaire, c'est la fête des gardes nationales des 83 départemens. Il faut que dans la fédération générale comme dans les fédérations partielles et élémentaires, les citoyens de la cité, sous

les murs de laquelle se célèbre cette fête , y assistent en armes , comme feroient ceux de toutes les autres cités , si l'éloignement ne les obligeoit à n'y assister que par députation.

Assistons à la fête , comme tous les autres départemens y ont assisté , et sous les armes. Serrez vos rangs , citoyens , et prenez garde qu'il ne s'y mêle des aristocrates ; oh ! la belle municipalité que celle d'Argenteuil , où sur six à sept mille hommes on ne trouve pas de quoi faire la moitié d'un aristocrate ! Nous n'en pouvons dire autant ici ; mais si nous nous tenons sur nos gardes , cette lettre écrite de Crespi , que cette fête tant vantée seroit un jour de deuil pour la France , cette lettre ne nous effrayera point. Il n'y a rien à craindre d'un grand peuple armé , parce qu'il est impossible que l'intérêt général ne domine pas dans un champ de Mai , dans le camp de tout un peuple : il est impossible que toutes les cabales , tous les intérêts particuliers , toutes les vagues des factions ne viennent pas se briser contre le rocher inébranlable de l'intérêt général ; on corrompt des ma-  
jors ,

jours , des commandans de bataillons , on  
 débauche des compagnies ; mais on n'achète  
 point tout un peuple. Des députations ,  
 des bataillons même entier , peuvent crier  
*vive monsieur un tel* , mais le peuple quand  
 il sera assemblé , criera toujours , *vive la*  
*nation*. Qu'on nous laisse donc chacun sous  
 notre [drapeau , marcher dans nos rangs  
 accoutumés avec les patriotes que nous con-  
 naissons , et ne craignez point de confusion ,  
 de désordre , d'accidens. C'est vous seuls qui  
 appelez la confusion , vous qui semblez  
 vouloir la faire naître du mélange de deux  
 districts trop souvent divisés d'opinions.  
 De quel droit la commune veut-elle que  
 nous ne puissions assister à la fête du champ  
 de Mars , que comme des femmes à une  
 comédie et sans armes ? N'est-ce pas sur ses  
 armes que le 83<sup>eme</sup>. département tout entier  
 va faire serment avec les 82 autres , de vivre  
 libre ou mourir ? Allons-nous donc aux *four-*  
*ches Caudines* , et pour passer sous le joug  
 qu'on veut nous faire défilér sans nos épées  
 et nos drapeaux. La précipitation avec la-  
 quelle on veut brouiller les districts et nous  
 faire rentrer dans le cahos du 14 Juillet

1789 autant que possible , ne me dit rien de bon.

Nos chefs méditeroient-ils quelque sottise bien haute , quelque perfidie bien noire , quelqu'adulation bien basse pour le 14 juillet , qu'ils précipitent si fort notre scrutin , et veulent que nous ayons une municipalité inamovible avant ce temps ? Voudroient-ils faire cette sottise impunément , une fois qu'ils auroient été élus et continués à notre tête ? Ils comprennent que le temps presse. Il n'y a masque blanc si artistement appliqué sur le visage des noirs que quelques écrivains honnêtes gens ne réussissent à l'enlever à la longue , nous jugeons les gens par les faits et non par les paroles, nous ne sommes pas si sots *qu'Isaac*, nous ne disons pas *c'est la voix de Jacob*, *mais ce sont les mains d'Esaiï*. Nous ne jugeons pas des mains , par la voix , qu'il est si aisé de contre-faire ; nous jugeons de la voix par les mains, et une fois que nous avons saisi la main dans la poche et sur le fait , on ne nous en impose plus , avec un fausset de patriotisme. Graces à la liberté de la presse , le voile de civisme ne peut tenir aujour-



d'hui plus de trois mois sur la face d'un impartial, il vient un coup de griffe d'un journaliste, qui le *dévisage* ou plutôt le *révisage* en le démasquant :

L'homme reste

Et le héros s'évanouit.

A propos, comme *la Fontaine* disoit à *Racine* : *avez-vous lu Baruch* ? Je dis à tout le monde *avez-vous lu Marat*, le divin *Marat* ? Son No. du 28 juin est notable, et on ne dira point que ce ne sont que des injures. C'est une récapitulation, une énumération, ce que les rhéteurs appellent un *Conglobata*. C'est une masse de faits importants, et qui subjugue le défenseur le plus opiniâtre de la gloire de mon ci-devant héros. Nous avons tant chapitré notre ami *Marat*, sur ce qu'il y avoit dans ses demi-feuilles trop de conjectures, trop de divinations, et trop peu de pièces justificatives, qu'il s'est enfin déterminé à faire une enquête juridique. Je souhaite pour l'honneur du commandant-général, que M. *la Fayette* donne une réponse cathégorique à ces faits, avant le scrutin et les élections prochaines, car je

ne pourrai en conscience lui donner mon suffrage s'il ne se purge de tant de griefs. Il ne peut pas dire qu'il dédaigne ces imputations, car le public ne les dédaigne pas ; le numéro s'est vendu comme du pain dans un temps de famine, et jusqu'à 6 l. la demi-feuille. J'espère que mes lecteurs me sauront gré, de leur donner à si bon marché ce qui a coûté si cher, et d'insérer dans mon No. la précieuse dénonciation du général, par M. Marat, sur-nommé le *sappeur des journalistes*, qu'on trouve toujours le premier sur la brèche, et qui dit comme Bayard.

*Le poste du péril est celui de Marat (1).*

*Extrait du journal de M. Marat.*

(1) Je ne ferai point ici le tableau de vos anciens démerites ; je ne me récrierai point combien la conduite que vous tenez est contraire aux principes que vous affichez ; je n'opposerai point votre dévouement à la cour, dont vous feignez de négliger les intérêts, à votre déloyauté pour le peuple dont vous feignez de servir la cause ; je ne vous parlerai point de votre connivence avec les ministres, dont vous êtes un arc-boutant ; je ne vous rappellerai point les obstacles que vous vous êtes efforcé de mettre à l'entreprise des citoyens soulevés pour punir les satellites royaux, pour empêcher la fuite de la famille royale, et prévenir la guerre civile ; je ne

On ne sauroit nier qu'il n'y ait du vrai et que trop, dans cette dénonciation. Ceux

vous rappellerai point vos sourdes menées pour faire décréter une loi martiale, et empêcher les peuples de se soulever contre ses oppresseurs ; vos efforts pour faire accorder au Roi la dictature, l'indigne motion de mander à la barre la municipalité de Marseille, pour ne s'être pas opposée à la prise des forts S. Nicolas et S. Jean, et la motion plus indigne encore d'ordonner au comité des rapports de fournir au châtelet toutes les preuves nécessaires à l'instruction du procès contre les bons citoyens qui ont sauvé la France le 6 octobre : je ne vous rappellerai point les faux bruits accrédités sous votre nom sur la prétendue faction d'Orléans, pour jeter de la défaveur sur les vrais défenseurs de la liberté ; la haine implacable que vous avez vouée aux *Barnave*, aux *Duport*, aux *Robespierre*, aux *Lameth*, ces soutiens incorruptibles de la constitution ; les mouvemens que vous vous êtes donné pour faire attribuer à la couronne le droit de la guerre et de la paix, et tant d'autres traits de cette marche tortueuse d'un courtisan consommé, qui, depuis si long-temps a fait disparaître à mes yeux le prétendu patriote.

Mais je vous rappellerai l'indigne composition de l'état-major de l'armée parisienne, et les appointemens énormes que vous lui avez prodigués pour vous assurer de lui : je vous rappellerai ce grand nombre de gardes soldés par le gouvernement, que vous avez incorporés à la garde citoyenne, et qui seroient autant de soldats

inême qui disculpent pleinement M. de la Fayette de plusieurs de ces griefs , et qui

---

royaux , si les sentimens patriotiques que nous leur avons inspirés , ne nous répondoient d'eux : je vous rappellerai les indignes moyens que vous pratiquez pour vous affider les commandans et majors de tous les bataillons ; la division que vous avez mise dans l'armée entière , en y formant des compagnies de grenadiers et de chasseurs , auxquels vous avez inspiré un esprit de corps , et que vous vous êtes attachés en les chargeant seuls de toutes les expéditions honorables : je vous rappellerai la funeste organisation de l'armée que vous ne cessez d'asservir à la discipline militaire pour la plier à vos ordres ; les tentatives continuelles que vous ne cessez de faire contre le vœu de la commune pour former un parc d'artillerie , qui menaceroit bientôt la sûreté publique ; je vous rappellerai les expéditions oppressives que vous les avez tant de fois poussés à faire contre leurs concitoyens , et les cabales faites actuellement sous vos yeux parmi les officiers de tous les bataillons ; pour les engager à demander le jugement d'un brave capitaine , qui a soutenu l'honneur de la garde nationale que vous aviez exposée aux insultes de la cour , un brave capitaine dont le civisme dévile et déconcerte vos funestes projets , en vous forçant de demander satisfaction des affronts faits aux défenseurs de la liberté , ou de compromettre votre honneur , en vous abaissant à mille basses menées pour étouffer leurs trop justes sujets de plainte.

voudroient que le journaliste en appuyât d'autres de quelques preuves, ne laissent pas de lui savoir gré de cette dénonciation. Il est bon qu'à la veille des élections on demande au candidat un compte sévère de son ancienne administration ; et ceux à qui nous avons accordé des honneurs excessifs, des places éminentes et d'énormes appointemens, ne doivent pas trouver mauvais qu'une comptabilité rigoureuse soit pour les bons citoyens une caution de leur vertu, et pour leurs rivaux un soulagement de l'envie. Une nation a le droit d'exiger de *Pompée* ce que *César* exigeoit bien de sa femme, qu'elle ne fût pas même soupçonnée. — Vraiment, me dit M. *Marat*, c'est bien de soupçons qu'il s'agit ici. Je crois, M. l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, que vous êtes aussi un flageorneur du général ; est-ce qu'il n'y a pas dans ma dénonciation un ensemble de faits capitaux sur lesquels la justification du commandant-général est impossible? --- Je le sais, M. *l'Ami du Peuple*, voilà pourquoi je donne la boule noire à *la Fayette*, pour

la couronne civique , demandé pour lui à la fête du 14 juillet.

Soyons justes pourtant , *la Fayette* vient de faire une chose dont je lui ai une obligation infinie. Ce que *Robespierre* , *Péthion* et tous les Jacobins , n'avoient pu obtenir , malgré leurs efforts et en revenant dix fois à la charge , hier mercredi 30 juin , à la séance du soir , on m'assure que son influence et son ascendant sur l'assemblée nationale l'a obtenu sans peine. Sur sa motion , il a été rendu un décret que *tout citoyen enrôlé dans la garde nationale , seroit citoyen actif sans être asservi à payer tel taux d'imposition*. Nous serions donc délivrés de l'infame décret du marc d'argent , et le général auroit trouvé le moyen d'annuler ce décret , par un privilège fort naturel , et qui n'a point l'inconvénient et l'odieux des privilèges , puisqu'il ne tient qu'à tous les citoyens d'en jouir. Je n'ose croire à un décret si important. Il me semble qu'on ne parleroit d'autre chose que de cette grande nouvelle. Si elle est vraie je ne m'enquiers point du motif. Que m'importe qu'il l'ait fait dans la vue d'être continué

tinué commandant-général. Est-ce que les places ne doivent pas être la récompense des services rendus au peuple ? Qu'on capte ainsi les suffrages en rendant de grands services, j'aime cette ambition, et je la récompense. Laissons donc de côté le motif, je pèse la *Fayette* avec le même poids que j'ai pesé M. d'*Orléans*. Je laisse à Dieu de sonder les cœurs et les reins, et je dis cette seule motion de la *Fayette* couvre une multitude de péchés. Je ne lui donnerai pas pour cela ma voix pour le continuer général, parce que je suis bien loin de penser comme le district St. Germain-l'Auxerrois (1) mais par reconnoissance pour sa motion décrétée, dans les vicissitudes humaines, et par suite

---

(1) Le district St. Germain-l'Auxerrois, ou plutôt quelques membres du district, dans un arrêté clandestin, n'ont pas craint de qualifier de *mauvais citoyen*; et de noter *d'infamie celui qui penseroit qu'il existât quelque un non-seulement à Paris, mais dans les 83 départemens, en état de remplacer M. de la Fayette dans le commandement de La milice parisienne*. Je ne sais pas si on trouveroit dans toute l'histoire un trait d'adulation de cette force. Il n'y a que les régistrés du sénat sous *Tibère*, qui pourroient offrir un arrêté si servile.

des griefs contre M. de la *Fayette* ; .... Si je reviens à ce décret , s'il est vrai qu'on le 'doive à *la Fayette* ; je ne m'épriserai plus tant la maxime de cet ancien , ( qu'on croiroit être de M. Clermont-Tonnerre , ) *qu'il ne faut être ennemi des hommes que comme pouvant redevenir leur ami.* Si le décret existe , il est certain que M. *la Fayette* a été ce jour-là , aussi bon citoyen que M. *Marat* lui-même , et je crie *Vive Marat* , et même vive..... allons..... oui , *vive la Fayette* aussi ! Il a été patriote à cette séance !

Puisque je suis entrain de décerner aujourd'hui mes couronnes civiques , vive encore M. *Prud'homme* ! c'est-à - dire , vive M. *Loustalot* ! Voyez comme dans son No. 5o il discute le décret rendu sur les volontaires de la Bastille ! comme il développe les moyens qui ont été mis en œuvre pour animer les ci-devant gardes - françaises , contre les volontaires ; comme il montre avec quelle adresse les ministériels ont donné des motifs louables en apparence à des clameurs qui avoient un autre objet , et ont réussi à mettre l'amour-propre mal



entendu des citoyens dans leurs intérêts. C'est un puissant levier que l'amour-propre , et cette fois les aristocrates l'ont remué si habilement qu'ils nous ont mystifiés. On avoit animé les ci-devant gardes-françaises , contre les volontaires de la Bastille , au point que dans ce siècle de lumières , tout le sang de l'un des deux corps rivaux devoit être versé pour les honneurs de la préséance , mais le vrai mérite est toujours modeste. Il ne s'acharne point à obtenir les vains honneurs du pas , et on devoit attendre des volontaires de la Bastille , qu'ils saisiroient le moyen de ramener la paix , en faisant le sacrifice de la préséance qui leur avoit été accordée dans le champ de Mars. Quel étoit le ressort secret qui a produit ce grand mouvement ? L'intérêt d'une poignée d'aristocrates , une basse adulation pour la cour , et la honte de quidams qui auroient eu trop à rougir , s'ils avoient étalé aux yeux de la nation entière , les épaulettes , l'écharpe aux trois couleurs , et les appointemens énormes de l'intrigue , 100 ou 120 mille liv. de rente auprès des couronnes civiques , et de feuilles de chêne de la vertu.

Mais il faut entendre *M. Loustalot*, dont on ne peut trop semer les réflexions, j'aime à les réimprimer, au risque de passer pour un plagiaire et un compilateur paresseux.

Concevez-vous que la cour pût assister à la cérémonie, si les *vainqueurs de la bastille* y avoient une place honorable ? Dès que ceux-ci seroient applaudis, ne seroit-elle pas nécessairement sifflée ? et les machinateurs de l'atroce expédition du champ-de-mars n'expireroient-ils pas de rage, de honte et de douleur, si ces intrépides citoyens, qui renverserent leurs projets, en se rendant maîtres de la bastille, étoient exposés aux regards et aux applaudissemens de toute la France, dans ce même lieu et en leur présence ?

C'est donc de la cour, c'est du comité de St. Cloud que sont partis d'abord les premiers coups portés au décret rénumérateur du 19 juin. L'état-major Parisien étoit par la nature des choses très-disposé à seconder la cour. Supposez en effet qu'une députation de quelque département aborde le marquis de la *Fayette*, et lui dise : « le courage que vous avez montré lors de la prise de la bastille, et pendant que Paris étoit environné de soldats. . . » (tour, oratoire remarquable et digne d'être cité pour modèle dans une réthorique :)

Le général ne seroit-il pas forcé d'interrompre l'orateur, et de lui dire : « vous vous trompez ; je n'étois point à la prise de la bastille ; je ne suis point venu me mettre à la tête des Parisiens lorsqu'ils étoient en danger ; j'ai seulement accepté le commandement ;

lorque les troupes étrangères ont été retirées, et sous la condition expresse de l'agrément du Roi? »

L'orateur chercheroi tailleurs, sans doute, le *héros de la révolution*; et comme tous les officiers de l'état-major auroient autant de modestie que le général, l'Orateur ne seroit-il pas forcé d'ajouter : « eh bien! Messieurs, puisque je ne trouve point les *héros de la révolution* parmi ceux qui ont les premières places et les meilleurs appointemens, permettez que je les cherche parmi ceux qui n'en ont point? » Et se tournant alors vers les *Hulin*, *Arné*, *Elie* et leurs braves camarades, il les salueroit au nom de la Nation. Eh! quelle seroit alors la contenance des protégés de M. de la *Fayette*? Faut-il pour leur sauver ce moment d'embarras, cacher les *héros* du 14 juillet dans les rangs de l'armée parisienne, et exposer nos frères des départemens à courir de rang en rang pour demander : où est *Hulin*? où est *Arné*? où est *Humbert*? où est *Richard-Dupin*? où sont les grenadiers, ci-devant de *Rebouvelles*? où sont les blessés du faubourg St. Antoine?

Trop de gens avoient à craindre le contraste de ce parallèle; aussi l'heureux *Bailly*, le sage la *Fayette* et tous les protégés de crier; non, il ne faut pas de distinctions pour les volontaires de la bastille; c'est nous seuls qui aurons dans le champ de mars la distinction de nos écharpes, de nos épauettes, de nos appointemens et de nos gradins, un citoyen ne pourra.

pas même nous siffler , quoiqu'il fût permis à un esclave de siffler les triomphateurs Romains sur leur char ; et si un journaliste s'avise de gloser , nous le décréterons. Chose étrange. Ce discours a persuadé les 60 districts , ainsi il n'y a rien à dire , car la toute puissance municipale réside dans le peuple et les 60 districts , et il a été arrêté que tous les citoyens étant égaux , il n'y auroit point de distinctions , pas même pour ceux des volontaires de la bastille, dont le courage et le patriotisme sont constatés par le procès-verbal dressé le soir du 14 juillet 1789. Mais en revanche, comme il ne seroit pas juste pourtant que les citoyens fussent pleinement égaux en droits et les rangs aussi confondus que la vallée de Josaphat , oh , il y aura des distinctions , mais non celles des dignités ; par exemple il y aura un trône pour le Roi. Il s'élève même une grande question , si Louis XVI sera proclamé Empereur , et sa femme Impératrice , comme le veut M. de *Villette* , ou s'il sera seulement salué premier Roi des Français , comme le demande M. *Manuel* , dont j'aime mieux l'amendement , quoique je sens bien

que je n'aurai jamais la force de crier *vive le Roi*. On a encore assigné d'autres distinctions rénumératoires, et il a été proposé, dans l'assemblée de la commune, de ceindre de couronnes civiques la tête de MM. *Bailly* et la *Fayette*. Nous ne sommes pas si loin des mœurs de l'ancien régime, puisque les honneurs s'accordent à ceux qui possèdent les places, et non à ceux qui ont montré qu'ils en étoient dignes, puisque, comme dans l'ancien régime les appointemens excessifs et ridicules attirent des honneurs plus ridicules encore. *Montesquieu* a dit que *l'honneur étoit le principe des monarchies*; je n'ai jamais compris ce mot. Je te donne pour que tu me donnes, je te fais Roi pour que tu me fasses ministre, procureur-syndic ou général, je te donne des esclaves pour que tu me donnes des valets: voilà, ce me semble, le principe des monarchies, c'est-à-dire, un marché, un contrat intéressé. Mais dans tous les gouvernemens *républicains*, mot qu'on affecte de ne pas entendre, et qui signifie seulement les gouvernemens où les hommes sont égaux en droits, il n'y a jamais eu de distinction que

celle de la gloire des considérations personnelles, et non celle des pensions, du *livre rouge* et d'appointemens de 100,000 liv. Ce sont les acclamations publiques, les places distinguées dans les fêtes, les couronnes de chêne qui ont produit tant d'actions héroïques chez les Grecs et les Romains. Le décret du 19 avoit l'avantage de faire revivre ces honneurs, et de remettre en circulation cette monnoie qui coûte si peu à la société, et qui lui a tant rendu. Que nous importe que tous les volontaires de la bastille n'eussent pas mérité également cet honneur, qu'il y eût des intrus parmi eux ! où ne s'en glisse-t-il pas ? Ne pouvoit-il pas y avoir un scrutin épuratoire ? Falloit-il frustrer *Arné, Elie, Hulin, Humbert* de l'honneur qui leur étoit dû, parce qu'il n'étoit pas dû à d'autres. On sait bien que ceux qui ont pris la bastille n'ont eu sur cent mille Parisiens que l'honneur d'y être venus les premiers ; mais enfin ils avoient cet avantage, ce bonheur si l'on veut. Leur récompense eût humilié nos ennemis, elle eût enfanté l'émulation, elle eût mis la vertu à sa place, elle n'eût blessé qu'un seul jour les

les yeux de l'envie; quand la justice n'auroit pas sollicité cette récompense, l'intérêt politique l'exigeoit; et s'il n'y avoit point eu de vainqueurs de la bastille, il auroit fallu en créer pour l'émulation et pour la fête. Mais il y en avoit, et puisqu'il ne nous avoit manqué que l'occasion, et d'arriver assez à temps pour partager leur victoire, n'aurions-nous pas partagé leur triomphe. Ne sont-ce pas des Français qui auroient été honorés? Ne sommes-nous pas des Français, et ne devons-nous pas dire?

Leurs titres nous sont chers, leurs succès sont les nôtres  
Et les lauriers d'un seul couronne tous les autres.

Si les applaudisemens, les couronnes civiques, les monumens honorables de la valeur et des belles actions, les places au théâtre et le prytanée ne rétablissent pas la balance déjà trop inégale des jouissances de la vertu et de celles que donne la richesse; si au lieu des places honorables assignées pour ceux qui s'étoient signalés par des actions héroïques et par leur amour pour la patrie, comme dans les beaux jours de la Grèce et à ses fêtes, c'est pour la com-

mune seulement , pour la cour et pour l'assemblée nationale , que nous avons au champ de mars des gradins distincts , semblables *aux quatuor-decim* , et à ces bancs pour les chevaliers romains dans les derniers temps de la république ; nous ne saurions marcher d'un pas plus accéléré à la corruption , à l'anéantissement de l'esprit public et au despotisme. Si vous ne distinguez pas entre eux par des couronnes , par des témoignages flatteurs ceux qui ont obtenu ou surpris la majorité des voix dans les élections , ceux qui , placés dans un poste également honorable , remplissent si différemment les mêmes fonctions , quel encouragement laissez-vous à la vertu ! quelle différence y aura-t-il entre *Péthion* et *Malouet* , *Robespierre* et *Maury* , entre *Garan de Coulon* et *Boucher-d'Argis* , *Pierre Manuel* et *Pierre le Noir* , entre *Loustalot* et *Malet du Pan* ? Quelle différence si grande y aura-t-il donc entre les fêtes de l'ancien régime et celle de la France régénérée , si , comme les honneurs s'accordoient autrefois aux places que donnoient la faveur ou l'argent , aujourd'hui ils s'accordent à celles que don-



ne si souvent l'intrigue dans les élections, si le scrutin, qui ouvre un champ si vaste à l'ambition et aux cabales, fixe les rangs pour toute l'année, et s'il n'y a aucun jour pour le mérite modeste pour la vertu qui dédaigne le manège et ne mendie point les suffrages.

Maintenant j'ai un mot à dire en particulier à M. *Bailly*. *Bailly*, le maire *Bailly* vient d'afficher et publier à son de trompe, une proclamation qui a mis dans la plus grande fermentation les 6<sup>e</sup> districts; et a soulevé contre lui la plupart. Cette proclamation, sous le titre de convocation de tous les citoyens actifs, avoit pour objet d'obliger les Parisiens, de s'assembler jeudi premier juillet, dans les 48 nouvelles sections, là, d'établir par titres, leur activité, leur éligibilité, ou leur électibilité en trois jours de délai, après quoi il seroit donné défaut, et pour le profit, *Sylvain Bailly* espéroit bien être continué maire. Maître *Bailly* avoit arrangé dans sa tête, que depuis le jeudi jusqu'au lundi suivant, les 48 sections auroient terminé tous les préliminaires, de

manière que le lundi 7 heures du matin , il seroit procédé à sa réélection.

*Bailly* a-t-il perdu la tête ; se demandoit chacun en lisant au coin de la rue , cette ridicule affiche. Quoi ! il donne trois jours à un million de citoyens , pour vérifier leurs titres ! il ne prend en considération ni les affaires , ni la maladie , ni l'absence , et le tems de l'année où il y a le plus de citoyens hors les murs et à la campagne ! D'ici à trois jours , vous ferez venir de la province où sont assis vos biens , votre quittance de contribution du quart ; vous produirez votre quittance de capitation , quoique dans le district où vous êtes domicilié , on ne vous ait point demandé de capitation depuis plus d'un an , et que ce ne soit pas aux citoyens à aller chercher le collecteur ! Il n'importe , vous produirez ces titres sous trois jours , sinon vous ne serez pas citoyen actif. Certes , *Sylvain Bailly* se fait une haute idée de l'activité des citoyens de Paris , à qui il ne donne que trois jours pour consommer un million d'opérations.

Et dans quelles circonstances ? Quand d'une part tous les esprits sont occupés , et même tous les bras ; à l'ap-

proche de la grande fête de la nation ! Quoi ; s'écrie encore le district des Cordeliers, dans son placard magnifique, c'est dans cette agitation des préparatifs et de l'attente de ce grand jour ; que le maire s'occupe de dépecer, disons le mot, de tuer, d'anéantir les districts ; fruits du moment et de la nécessité, comme sa mairie provisoire, comme la municipalité provisoire, mais fruits bien plus heureux, et qui ont été jusqu'ici l'aliment du patriotisme ; fruits auxquels cette capitale doit son salut, l'assemblée nationale son indépendance, la France entière sa régénération. Une prétendue proclamation du maire et consors, sans avoir été notifiée aux districts, est affichée dans les rues LA NUIT, avec la précipitation et la timidité du crime.

De quelle surprise, de quel effroi n'ont pas dû être frappés les bons citoyens, d'apprendre d'une part, et tout-à-la-fois, que le 27 juin, ce travail réputé incomplet avoit été présenté à la sanction royale ; que le même jour il l'avoit reçue ; que le même jour la municipalité actuelle avoit été instruite de la sanction ; que le même jour elle avoit arrêté d'en précipiter l'exécution ; que le même jour on avoit rédigé une ordonnance de par le maire et consors, pour forcer les citoyens, absorbés par tant d'autres détails, à s'assembler à trois jours de là, le premier juillet, aujourd'hui, non pas dans les lieux accoutumés, dans les lieux consacrés par leur assiduité, par les preuves de leur civisme, avec les camarades qui, depuis un an, les partageoient, et aidoient à les multiplier ; mais dans ces centres nouveaux, déterminés par le compas géométrique des arpenteurs, choisis au

gé du rapporteur, organe complaisant de la municipalité; que ce jour, premier juillet, marqué pour la sépulture des anciens districts, seroit celui de l'introduction des nouvelles sections, de leur entrée en activité; qu'arriver, s'entrevoir, élire ou plutôt confirmer la municipalité actuelle, seroit le devoir prescrit aux citoyens appelés actifs, mais que l'on devroit bien plutôt appeler des automates aveugles et insensibles, s'il pouvoient se prêter à des injonctions aussi suspects.

On ne peut guère douter, si le plan consigné dans la proclamation a lieu; que la première idée qui frappera tous les citoyens éclairés ne soit celle de la nécessité de cette continuation. Seroit-ce donc là le but secret des titulaires actuels, qui ne dissimulent d'ailleurs ni leurs prétentions, ni leurs espérances? Préféreroient-ils de surprendre, d'arracher ainsi les suffrages de leurs concitoyens, par la vue du danger qu'il y auroit à leur donner des successeurs, plutôt que de les devoir à un choix volontaire, à une élection réfléchie, et non commandée par les circonstances?

En vérité, notre maire provisoire est furieusement expéditif, quand il s'en mêle. Il n'accorde pas un seul moment à une douleur bien justé; il ne nous laisse pas le tems d'entendre Me. *Linguet* faire au distict ses touchans adieux, et recevoir, des applaudissemens des uns et des larmes des autres, le témoignage qu'il exprimoit le sen-

timent de tous. Quoi ! *Bailly*, toi qui n'as jamais pu paroître une seule fois devant le Roi et sa femme, sans pleurer comme un veau, et sans t'écrier que c'étoit le plus beau jour de ta vie, ( blasphémant ainsi le jour où ton étoile te plaça le premier sur le fauteuil de l'assemblée nationale, et où par l'impulsion du moment, élevé au-dessus de toi-même, qui n'a volé depuis que terre à terre, tu fis le premier le serment du Jeu de Paume. ) Toi donc, ô *Sylvain* ! qui as une sensibilité si expansive, et le lacrimatoire d'*Héraclite*, tu nous arraches de notre district, de l'incomparable district des Cordeliers ; ta bile et ta vengeance aristocratique t'en fait anéantir jusqu'au nom si illustre ; tu nous forces d'abandonner ce terrain consacré, le seul où les patriotes aient toujours été vainqueurs ! Il nous faut dire adieu à cette sonnette qui n'a jamais mis à l'ordre que les aristocrates, à cette tribune, à ce fauteuil vierge, et qui n'ont point été profanés et déshonorés, comme il est arrivé si souvent à ceux de l'assemblée nationale ; et lorsque tu mets notre soumission aux décrets, à une si rude épreuve, tu ne nous

donnes pas le tems de nous reconnoître dans la juste douleur que nous causent ces adieux et une émigration sur St. André-des-Arcs. . . . sur St. André-des-Arcs ! Territoire des robins, pays d'inquisition, district où l'on saisit les colporteurs patriotes, où le procureur, capitaine, Me. Doudoux, arrête le Journal du Diable, où on viole la liberté de la presse, dans la personne du patriote Lucifer, district où on députe *Mitoufflet* à la ville, où (1) . . . je dirai seu-

---

( 1 ) M. *Linguet* s'étoit surpassé lui-même dans ses adieux au district le premier juillet, il avoit été couvert d'applaudissemens et envoyé à la tête d'une députation, au chef-lieu des deux sections, à St. André-des-Arcs. A peine est-il entré, qu'à sa vue, la vieille fureur des robins semble se ranimer. Ne pouvant le rayer encore du tableau des avocats, ils veulent le rayer de celui des citoyens ; ils crient qu'il n'est point *actif*, sous prétexte qu'il est logé à l'hôtel de Toulouse, comme si l'auteur des *Annales*, un citoyen qui a payé 12 mille livres de contribution, M. *Linguet* en un mot, pouvoit être rejeté dans la classe des *proletaires*. Quand il n'auroit point été citoyen actif, il falloit au moins respecter le caractère sacré dont il étoit revêtu ; malgré ce caractère, la meute des robins refuse de l'entendre. M. *Linguet* se couvre le visage des deux mains, et laisse  
lement

lement où le bon grain est si mêlé de livraie ; car je veux entrer dans cette nouvelle terre , la branche d'olivier à la main ; et quoique tous nos aristocrates nous y aient précédés avec des cris de victoire , j'aime à croire que l'église St. André-des-Arcs ne sera point le cimetière des Cordeliers , ni pour ce district opprimé , ce que fut *Cheronée* pour la cohorte sacrée des Thébains. O *Bailly* , tu as jetté le masque , toi et ton *Desmeuniers* ; les larmes qui coulent en abondance le long de ce grand nez , ne me touchent point ; tu as ri de la destruction des Cordeliers ; nous rirons à notre tour , quand on va t'ôter cette écharpe aux trois couleurs , qui j'étoit si chère : quelle sottise on t'a fait faire , et qu'on a bien raison de dire *que les gens d'esprit sont bêtes !* Envain *la Fayette* avoit

---

la parole à M. *Paré* , vice-président , qui l'accompagnait. Quelle est donc cette rage des robins , que 20 ans qui prescrivent les forfaits même , n'ont pu assouvir ? Il n'y a que l'envie qui , pendant un si long-temps , n'ait pu encore dégorger son venin et pardonner à M. *Linguet* ses triomphes et cet avantage unique de n'avoir pas perdu une seule cause de 105 qu'il a plaidées.

défendu à notre commandant de bataillon , de faire battre la caisse pour convoquer les citoyens à l'assemblée du district , à dater du premier juillet ; envain il nous a refusé son tambour , nous avons pris la sonnette , nous aurions pris , s'il en eût été besoin , la bruyante cresselle ! Tous les districts de Paris se sont assemblés , 40 ont cassé la convocation du maire ; ils ont condamné sa précipitation ; ils ont rendu un plébiscite qui a remis les élections après la fête. Un *Senatus-Consulte* de l'assemblée nationale , *Senatus-Consulte* dont il n'étoit pas besoin , si je puis dire ma pensée librement , a confirmé ce jugement du peuple. Malheureux *Bailly* , la majorité des districts est contre toi ; tu seras dépouillé de l'écharpe , il faudra quitter ce palais et cette livrée , et ce suisse et ces repas splendides et ce faste de satrape , il faudra retourner à ton imagination , à tes pinceaux , à tes atlantides et à ton fauteuil d'académicien , qui , si tu m'en crois , valoit mieux et pour nous et pour toi-même que ta chaise curule. Que te sert-il maintenant de t'être fait louer si magnifiquement par ton bon ami l'académicien



*Jeaurat*, qui sollicitoit pour toi les suffrages d'une manière si indécente ? De quoi te sert-il d'avoir interdit le tambour de mon district et de l'avoir fait taire, pour qu'on n'entendît que le panégyrique de M. *Jeaurat* ? De quoi te sert-il, d'avoir fait tomber, comme des nues, trois mille invalides au district St. Philippe-du-Roule, *Phalange* inattendue de citoyens actifs, qui venoit te réélire maire ? Que t'a servi cette lettre du comité de constitution adressée aux 60 districts ? (1) Toutes ces mesures sont déjouées, les districts ont vu que c'étoit démenche ou piège grossier de hâter l'élection d'un maire, avec autant de précipitation, que s'il se fût agi de nommer un dictateur, et qu'*Hannibal* eût campé aux portes de Rome, et ils n'ont pas voulu hasarder des choix aussi importans que ceux du maire et de commandant général, ceux des municipaux, ceux du comité de police et du comité des subsistance. Vous nous avez donné une trop bonne leçon, M. Bailly ; après avoir montré au jeu de paulme quelque fermeté, une

---

(1) Voyez l'errata à la fin de ce §.

ame assez républicainé , et dégagée de la servitude des pensions de la cour , après avoir été électrisé un moment par le frottement de tous les patriotes qui vous entouraient alors , après avoir été grand homme un moment , vous ne nous avez guère montré depuis que l'objection d'un courtisan , la mobilité d'un caméléon , et la nullité d'un philosophe qui ne sait que disputer dans le *lycée* ou le portique. Après un tel exemple , est-ce en un jour , et avant d'avoir reconnu seulement les visages des citoyens des nouveaux districts , que nous pourrions nous flatter de ne pas nous être trompés cette fois dans nos suffrages , et croyez-vous que nous n'ayons pas envie de faire de meilleurs choix que ceux de 1789. C'est sur-tout à la veille des élections , que tous les journalistes doivent s'efforcer par leur franchise de faire sentir l'importance de la liberté de la presse , et la grandeur de ses bienfaits pour les peuples.

---

#### E R R A T A .

Nous nous sommes trompés , lorsque quelques pages plus haut , nous avons tant loué

M. de *la Fayette* , d'un prétendu décret rendu sur sa motion , qui révoquoit indirectement le décret du marc d'argent , en déclarant citoyens actifs , tous ceux qui se seroient enrôlés dans la garde nationale. Voici le fait tel qu'il est.

Il a été remis jeudi , à tous les présidens de districts , une note du comité de constitution conçue en ces termes :

« Le comité pense que ceux qui , dans la révolution actuelle , ont fait , en personne , comme à Paris , le service des gardes nationales , *et* ( remarquez bien cette copulative *et* si différente ici de la disjonctive *ou* ) *ont acheté les habits nécessaires pour ce service*, doivent au moins jusqu'à l'organisation des gardes nationales du royaume , être considérés comme citoyens actifs , ayant *contribué à la chose publique , d'une somme plus considérable que celle exigée pour jouir des droits de citoyen actif*. Fait au comité de constitution , ce 30 juin 1790 , Signés , *Desmeuniers , le Chapelier , Target , Thouret*.

Ce qui suit est aussi remarquable.

Le commandant-général est autorisé par

M. le maire , à adresser à MM. les présidens des sections *la décision* ci - dessus.  
Signé , *la Fayette*.

*N.B.M. de la Fayette* n'a pas coutume d'être l'expéditionnaire de M. *Bailly* , et de faire ses messages ; Pourquoi l'empressement de se charger de celui-ci ? Le journaliste n'a pas besoin de montrer ce que tout le monde voit.

De quel droit , maîtres *Desmeuniers* , *Chapelier* , *Target* et *Thouret* s'érigent-ils en interprètes des loix , c'est-à-dire , en législateurs. Ils donnent des édits d'ampliation , des déclarations interprétatives des décrets. L'innovation est du plus pernicieux exemple , et n'est pas même exempte de crime.

Je sais bien qu'ils ont l'air de ne donner ici qu'une réponse de juriconsultes , une simple consultation , et non pas une déclaration de législateurs , une *décision* comme la qualifie l'envoi. Nous sommes même tous de l'avis de ces juriconsultes , leur conséquence est très - bien déduite ; mais nous différons en un point , c'est que la raison de l'exception qu'ils n'introduisent ici que pour les soldats en uniforme , milite selon nous ,

pour tous les citoyens. *Ceux qui ont acheté un uniforme*, dit le comité, *ont contribué à la chose publique, d'une somme plus considérable que celle exigée pour jouir des droits de cité*, c'est-à-dire, *qu'un petit écu de capitation* : or, il n'y a personne qui ne puisse justifier également qu'il a contribué à la chose publique d'une somme plus considérable qu'un petit écu. Tout le monde est donc citoyen actif, et il est ridicule au comité de n'introduire une distinction que pour ceux qui ont un uniforme, et de la motiver par une raison qui milite pour tous les citoyens.

Ces avocats du comité de constitution n'ont pu ignorer qu'il y avoit parité de raison pour tout le monde ; pourquoi donc ont-ils affecté de n'étendre ce privilège qu'à ceux-là seuls qui ont acheté un uniforme ? Ne se seroient-ils pas dit à l'oreille ? On ne fera pas attention que notre raison de décider milite pour tous les citoyens ; on ne s'attachera qu'à la lettre, et la lettre va tuer les districts. En même-temps que les conditions requises pour être citoyen actif, vont diminuer le nombre des capitulans dans les

districts, et écarter du scrutin une multitude de suffrages défavorables à *Bailly* et à la *Fayette*, l'admission du bataillon que nous allons ranger tout entier autour de l'urne, va la remplir de suffrages sur lesquels nos amis ont plus de droit de compter. Pour moi, aura dit *Desmeuniers*, je me donne au diable, si pour servir mon cher *Bailly*, il est possible de trouver mieux que cette opération, qui assure au bataillon toujours plus influencé, plus aisé à influencer, une majorité infaillible sur le district. — Je conviens, M. *Desmeuniers*, que cela n'étoit point mal-adroit, mais votre erreur, ce me semble, est de nous supposer un peu plus idiots, plus aveugles et plus inattentifs que nous le sommes. On vous voit venir, et vous n'aurez fait que donner des armes contre vous, si mon hypothèse est vraie. Pour moi, je prends acte de votre décision, et je n'ai besoin que de cette pièce pour justifier que je suis citoyen actif. Et je dis, d'après la réponse de MM. *Desmeuniers*, *Chapelier*, *Target* et *Touret*, vous avez acheté un habit de garde nationale, ce qui est plus que le petit écu de capitation, donc vous êtes citoyen actif,

actif; vous avez envoyé à la monnaie vos boucles, contribution beaucoup plus considérable que celle du petit écu, donc vous êtes citoyen actif. Venez donner votre scrutin, etc. etc. Grand merci, Messieurs du comité, nous voilà tous citoyens actifs. Au diable le marc d'argent.

---

De temps à autre on ressent encore de légers mouvemens de contre-révolution, derniers et foibles efforts des aristocrates, et pareils à ces secousses impuissantes des géans écrasés sous le mont Etna. Là, c'est la cour des aides qui se divertit à lancer 400 décrets de prise-de-corps; mais, sur l'arrestation d'un grenadier, de je ne sais quel district, ses camarades se rendent chez le procureur-général avec leurs grands bonnets; aussi formidables en ce moment que des bonnets quarrés, le ministère public a peur, il demande pardon, il allègue des ordres de la *Fayette*, du garde-des-sceaux; ici, ce sont deux dames de la halle, qui se mettent en route pour Turin; elle se disent députées des halles parisiennes, allant chercher Monseigneur le comte d'*Artois* à Turin. On ignore

ici aux halles cette députation, et les poissardes protestent. N'importe, elles sont parties ; à Lyon, elles ont reçu les honneurs d'ambasadrices, à la comédie une pièce a été donnée par ordre, par *ordre* de ces dames ; au milieu de la pièce elles crient : vivent les Princes ; ces dames courent risque d'aller chercher les chers Princes plus loin qu'elles n'auroient pensé ; l'*Orateur du peuple* nous apprend, dans son n<sup>o</sup>. 33, que la nation a demandé la tête de M. Capet d'Artois, qui a décampé ainsi que M. Capet Condé, au premier bruit de cette motion.



---

LA JOURNÉE DU VATICAN,

OU

LE MARIAGE DU PAPE,

COMÉDIE-PARADE,

*En trois actes.*

Avec cette épigraphe :

J'ai désiré cent fois , dans ma verte jeunesse ,  
De voir notre Saint Père , au sortir de la messe ,  
Avec le grand Lama , dansant un cotillon.

---

Le pape , les cardinaux *Bernis* et *Lo  
ménie* , l'archevêque *Juigné* , l'ex-duchesse  
*de Polignac* , l'ex - comtesse *de Canisy* ,  
madame *Lebrun* et la princesse , *inamovible*  
*quant à présent* , de *Santa-Croche* , sont  
les principaux personnages de cette pièce :  
ce n'est point-là ce qu'on auroit appelé  
jadis de la *canaille* ; mais la révolution qui ,  
comme l'on dit , a tout mis *sens dessus-*  
*dessous* , a changé les dénominations comme  
les idées. On se doute bien que ces *très-*  
*saints* , *très-hauts* , *très-illustres* interlocu-

teurs ne répandent pas leurs bénédictions sur l'assemblée nationale de France. Le pape sur-tout doit être tenté de lancer contre elle une excommunication majeure, quand il apprend que la *lanterne* de Madrid a exercé sur le grand inquisiteur, un *auto-da-giusticia*, et que les Espagnols abjurant le fanatisme et la superstition qui les ont si long-temps avilis, ont préféré ce spectacle à celui d'un *auto-da-fé* dont on se proposoit de leur donner le divertissement; quand l'ambassadeur de Naples lui annonce que sa nation, fatiguée de la domination d'un prêtre, veut s'en affranchir et cesser d'offrir le tribut ridicule d'une *haquenée*, au vicaire de celui qui fit, sur une monture plus modeste, son entrée triomphante à Jérusalem; quand il voit la contagion de l'exemple gagner ses propres états, la cocarde de la liberté replacée, après dix-neuf siècles de servitude, sur des têtes italiennes; un tribun du peuple pénétrer brusquement jusque dans son palais, d'où naguères par-toient des foudres qui précipitoient les Rois du haut de leurs trônes, et frappoient leurs sujets d'une stupeur imbécille, et qu'il l'en-

tend lui adresser avec véhémence ce discours :

« Homme et libre , je viens à la tête du  
 » peuple Romain , vous annoncer qu'il veut  
 » un chef et non un maître. Plus d'une fois  
 » les enfans de MARIUS et de SCIPION ont  
 » rougi de vos saintes momeries. . . . bai-  
 » gnés du sang des proscriptions , foulés  
 » sous les pieds , gouvernés par des impos-  
 » teurs , ils lèvent la tête ; ils réclament ,  
 » non les loix établies par l'ARISTOCRATIE ,  
 » mais celles que dicta de tous les temps , la  
 » nature ; celles dont la défense plongea le  
 » couteau dans le sein des GRACQUES , aux-  
 » quels je succède ; la liberté ! l'égalité ! Plus  
 » de pontife souverain ; plus d'excommu-  
 » nication ; plus d'inquisition : acceptez  
 » dans toute son étendue , la sage constitu-  
 » tion Française et la déclaration des droits  
 » de l'homme. Si vous vous refusez à nos  
 » décrets , vous allez être ramené à CESENNE ,  
 » votre patrie. Le peuple Romain , en dé-  
 » ployant son antique puissance , épargnera  
 » votre foiblesse : parlez sans crainte. »

Un rayon de la grace éclaire fort à propos le saint-père ; il lève les yeux au ciel , fait

une g nuflexion , consent   troquer le *pouvoir th ocratique* dont il  toit rev tu , contre le *pouvoir ex cutif* qu'on a la bont  de lui offrir , et il d clare qu'il *accepte la constitution Fran aise*.

Voil  un acte d'adh sion de plus , auquel on  toit loin de s'attendre ; c'est un bel exemple pour *J. F. Maury*, l'abb  d'*Eymar*, les chanoines de Notre-Dame , bl m s par la police , et tous les calotins *d clarans* ou *protestans* ; mais ils n'en profiteront pas ; ils s'obstineront   crier sans succ s , que la religion est an antie , si ces ministres ne sont pas assez riches pour pouvoir  tre tir s   quatre chevaux , vol s par une foule de valets , fatigu s par des indigestions et condylonniss s par des catins. Que dis-je ? sans succ s ! ne venons-nous pas de voir   Montauban . . . . . ? Mais d tournons les yeux de ces sc nes d'horreur , et reportons les , pour nous distraire , sur l'ouvrage dont nous rendons compte.

Point de com die sans mariage : aussi le pape , en adoptant la motion de l'abb  *COURNAN* contre le c libat des pr tres , donne-t-il la princesse de *Sancta-Croche*   *Bernis* , madame de *Canisy*   *Lom nie* , et madame

*Lebrun à Juigné.* Il témoigne le desir de faire demander pour lui l'impératrice de Russie, dans l'intention sans doute d'anéantir le schisme qui sépare l'église grecque de l'église romaine ; mais comme à son âge on n'a pas de temps à perdre, et que d'ailleurs il soupçonne que cette souveraine n'a pas beaucoup de foi à ses reliques, il s'accommode de madame *de Polignac*, qui se trouve sous sa main, et qui se soumet de bon cœur à la loi du divorce, plutôt pour jouir de l'avantage d'être assise sur le *trône des Césars*, qu'à cause de la *béatification* qui est réservée dans la couche pontificale ; car elle n'en augure pas fort bien, quoiqu'elle soit trop modeste pour en rien dire.

Cette quadruple alliance est célébrée par des réjouissances, des illuminations et un ballet.

Voici deux couplets du vaudeville qui termine la pièce :

Air : *On doit soixante mille francs, etc.*

L O M É N I E.

Ministre d'un Roi tout-puissant,  
 Ne pouvoir vaincre un parlement ;  
 Vraiment cela désole :  
 Voir d'ici ces fiers potentats  
 Ecrasés par les avocats ;  
 C'est ce qui me console.

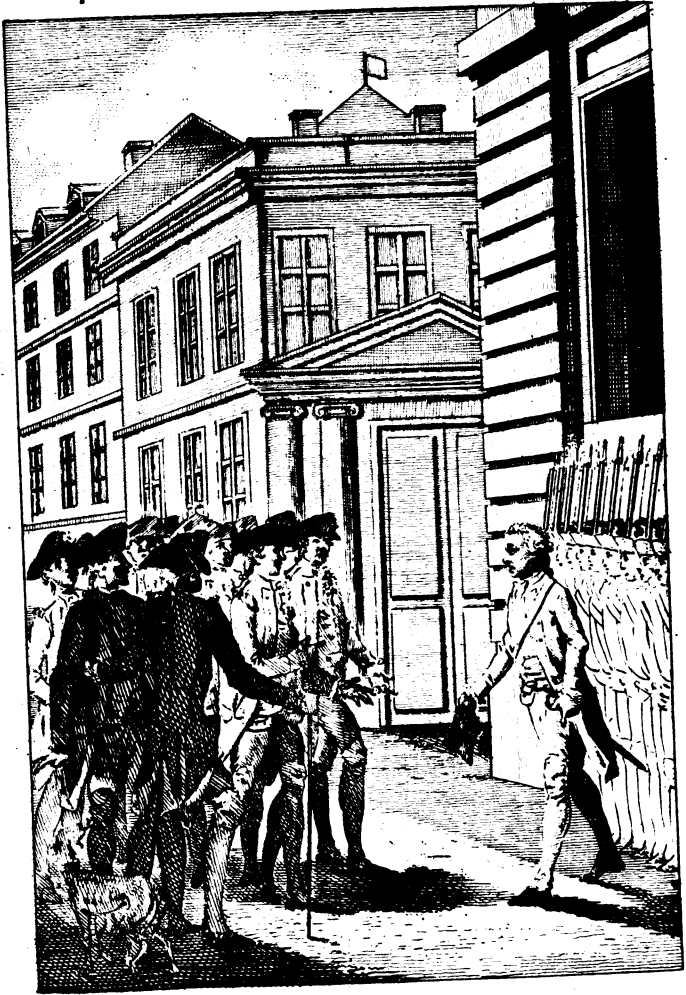
## MADAME DE CANISY.

Du faite du *Visiriat*  
 Qu'un amant tombe avec éclat ;  
 Vraiment cela désole :  
 Mais à lui s'allier en paix ,  
 Loin des *lanternes* des Français ;  
 C'est ce qui me console.

Cette comédie , où l'on trouve de la gaîté et de la chaleur , est précédée d'une épître dédicatoire à *nosseigneurs du haut et du moyen clergé*. On pourra juger du ton piquant qui y règne , par le passage suivant :

« Tous les rôles de notre drame sont édifiants.  
 » Un *Juigné* qui se déride , et fait trêve à  
 » ses jérémiades ; *Bernis* qui ranime un mo-  
 » ment sa verve , et prend son parti en brave ;  
 » un *Pape* en goguette , qui fait les yeux  
 » doux à quelques dames de la cour de  
 » France, et qui se hasarde à donner à la  
 » thiare papale les formes du bonnet de  
 » *Moïse*. Si tout cela est gai, rien de tout cela  
 » ne peut porter du scandale. Il n'y a que les  
 » *pages* du sacré collège, qui pourroient s'en  
 » fâcher ; mais nous les marierons , pour peu  
 » qu'ils soient jaloux , avec nos sœurs *con-*  
 » *verses* ; car la révolution Française ne fa-  
 » vorise pas les goûts Italiens. »





*Les Soldats de Royal-Marine remerciant leurs Officiers.*



---

---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 33.

F R A N C E.

---

J'AI glissé trop légèrement sur le décret du 19 juin, le plus décisif pour les démocrates, le plus mortel pour les aristocrates, qui jamais ait été rendu, et qui devrait être écrit en lettres d'or sur l'arc de triomphe du champ-de-mars. Ce *journal* ne seroit pas digne de son titre des *Révolutions de France*, si les lecteurs n'y trouvoient pas le décret textuellement.

« La noblesse héréditaire est pour toujours abolie ; en conséquence le titre de prince, duc, comte, marquis, vicomte, vidame, baron, chevalier, messire, écuyer, noble et tous autres titres semblables ne seront pris par qui que ce soit, ni donné à personne. »

« Aucun citoyen ne pourra prendre que le vrai nom de sa famille. »

N<sup>o</sup>. 33.

A

« Aucun citoyen Français ne pourra porter ni faire porter des livrées , ni avoir d'armoiries. L'encens ne sera brûlé dans les temples que pour honorer la Divinité , et ne sera offert à qui que ce soit. Les titres de monseigneur et de messeigneurs ne seront donnés ni à aucun individu , ni à aucun corps , ainsi que le titre d'excellence , altesse , grandeur , et même celui d'abbé. »

« Sans que , sous prétexte du présent décret , aucun citoyen puisse se permettre d'attenter aux monumens placés dans les temples , aux chartres , titres , ni aux actes concernant les propriétés , ni à la décoration d'aucuns lieux publics et privés , et sans que l'exécution des dispositions relatives aux livrées et aux armes placées sur les voitures , puisse être suivie ni exigée par qui que ce soit avant le 14 juillet pour les citoyens vivant à Paris , et avant trois mois pour ceux qui habitent les provinces. »

On peut compter qu'à l'époque préfixe , le peuple tiendra la main à l'exécution de ce décret ; aussi la plupart des ci-devant s'empressent-ils de prévenir les contraintes et le par corps du 14 juillet. Dans ces jours de désolation , la noblesse voile les inscriptions et les écussons des hôtels , d'une espèce de chemise de plâtre , comme les calotins couvrent le visage des Saints et des Madones dans le deuil de la semaine Sainte. La noblesse espère que la révolution ne durera

pas plus que cette légère enveloppe; ils sont comme ce sculpteur qui , montrait le nom du prince sur un ciment adroitement appliqué, sous lequel étoit gravé le nom de l'artiste que le temps devoit découvrir à la postérité; ils espèrent que le temps fera reparoître leurs écussons , et viendra glorifier leur race. On remarque beaucoup de voitures où on a mis sur les panneaux un brouillard épais, comme pour donner à entendre que ce gros temps, qui empêchoit de se reconnoître, passeroit. Un de nos aristocrates, de peur que le peuple ne saisît pas l'allégorie, a mis pour devise : *ce nuage n'est qu'un passage.*

C'est le petit nombre des ci-devant nobles qui se bercent de ces songes; mais la plupart ne s'abusent plus. A l'exception de *M. Capet Condé*, en qui semble avoir émigré l'ame de *M. l'abbé trente mille hommes*, et qui ne cesse de dire comme lui, *donnez-moi trente mille hommes, faites-moi un noyau de trente mille hommes*, tous les autres regardent leur noblesse comme enterrée, et l'égalité établie par la déclaration des droits, leur fait souffrir le supplice anticipé de la vallée de Josaphat. Il est très-vrai

qu'un vieille comtesse est morte de rage à la lecture du décret. Elle n'a pas expiré sur l'heure, comme on l'a dit, mais une demi-heure après. Le décret a mis la peste dans les hôtels, et a valu une peste pour les médecins. C'est sur-tout la plus belle moitié de la gent aristocrate qui est attaquée de cette peste, dont les malades expirent dans des étouffemens extraordinaires, comme d'une *aristocratie rentrée*. D'autres s'éteignent insensiblement dans les langueurs et la consommation. Ce splén aristocratique mine également et la duchesse septuagénaire et la maréchale édentée, et la jeune vicomtesse, qui se flattoit, lorsqu'elle n'auroit plus ses couleurs du couvent, de se séparer encore de l'ordre *des vilains* avec le privilège du rouge. Elle se désole de n'avoir plus sa livrée. Elle dit comme dans l'*Enfant prodigue* :

Votre écusson, vos gens, votre livrée,  
 Tout retraçoit une image adorée.

Mais d'autres se consolent, puisqu'on leur laisse leurs laquais. Soit dit, à l'honneur des dames de la cour en général, personne ne

méprisoit moins le tiers , et elles avoient mis en fait la réunion des ordres bien avant que M. Syeyes l'eût mise en thèse. L'assemblée nationale elle-même n'a pas été si loin en philosophie que les plus hautes dames, pour qui l'état de domesticité ne fut jamais exclusif des droits de citoyen *actif*, et des conditions de l'éligibilité.

L'état de langueur où je vois quelques-unes de ces jolies femmes qui faisoient l'ornement des promenades , des phaétons et des loges , touche notre ministère compatissant. Je veux leur prouver que le Procureur-général de la lanterne n'est point un cannibale ni un cyclope affreux qui n'a qu'un œil , et qui ne voit pas leurs charmes. Elles ont lu dans l'art d'aimer d'*Ovide* que les lanternes ne se souviennent de rien le lendemain : *Nil cras meminere lucernae*. Je veux, par un conseil salutaire, leur prouver que notre lanterne ne veut point non plus se souvenir aujourd'hui de leurs petites conspirations , de leurs cocardes blanches , et qu'elle a tout oublié. Je vous conseille donc , mesdames , puisque le vinaigre de Maille et tous les sels sont inefficaces

contre les évanouissemens , les syncopes , les migraines et les attaques de nerfs que vous cause le décret du 19 , de chercher le vrai topique dans une petite brochure , intitulée : *vrai miroir de la noblesse Française*. La partie historique sur-tout doit vous guérir radicalement de vos préjugés les plus invétérés. Prenez et lisez. A commencer par M. *Capet l'ainé* ; l'estimable auteur vous prouvera , par une suite d'actes authentiques , que lui-même , M. *Capet* , le pouvoir exécutif *suprême* , descend de *Laurent Babou* , notaire de Bourges , en 1643. Cela se peut-il , vous écrierez-vous , mesdames.—Cela se peut tellement , que cela est. Oui , regardez dans ce miroir magique : entrez dans cette rue étroite , tirez le loquet de cette méchante mesure. Voyez-vous maître *Babou* dans ce fauteuil tapissé en bergame , avec sa perruque de crin et ses chandeliers de bois , il gronde son clerc paresseux , et tous deux griffonnent à qui mieux mieux. Eh bien , maître *Laurent Babou* est précisément celui dont les enfans , les petits *Babou* , un jour , ( quand la prise de la bastille et une grande

révolution aura amené une grande réforme , et les aura mis à la diète ) conserveront encore 25 millions de rente pour leur cave et leur cuisine , et *le veto* sur 25 millions de citoyens. Si vous ne me croyez pas , lisez plutôt mon auteur. Je défie *Chérin* et *d'Hosier* de mordre à sa généalogie. Et puis qu'on dise que je suis un enragé , un incendiaire , un homme vendu à la nation , parce que je soutiens qu'on doit crier *vive la nation* AVANT de crier *vive M. Capet*. Que *Malouet* et *Grégoire Riquetti* me dénoncent comme criminel de lèse-majesté. Je vous le demande mes chers concitoyens ! N'est-il pas ridicule de dire *la majesté de M. Laurent Babou* ? Je soutiens qu'il n'y a de majesté que la majesté du peuple qui fait la loi , la majesté des représentans du peuple , quand c'est le peuple qu'ils représentent et qu'ils ne mettent pas leur volonté à la place de la sienne. Je soutiens que le crime d'un journaliste ne peut être que celui de lèse-vérité , et si M. *Mitoufflet* prétend me bailloner et interdire mon imprimeurpatriote :

S'il ne m'est pas permis de le dire au papier,  
 J'irai creuser la terre, et comme ce barbier  
 Faire dire aux roseaux, plutôt que de me taire :  
*Capet le Roi Capet est le fils d'un notaire.*

Je supplie humblement maître *Mitoufflet* de ne pas requérir la vindicte publique pour ces vérités, mais de s'en prendre à mon généalogiste, et de faire contre lui un beau requisitoire, si beau que M. *Peuchet*, dans son *moniteur universel*, soutienne encore que notre réquisiteur est un passe *Cicéron*, et le presse contre son sein, en s'écriant, ô grand *Mitoufflet* ! Mais j'ai tort de me moquer de M. *Mitoufflet* ; qui sait si on ne verra pas un jour ses petits enfans élevés à leur tour sur le pavois, et exercer *le veto*. Me. *Mitoufflet* vaut bien Me. *Laurent Babou*. Mais laissons - là M. *Mitoufflet* ; il vaut mieux revenir à vous madame la ci-devant baronne, à vous et à notre cher généalogiste. Il a descendu les marches du trône avec son miroir magique, et il va le présenter à tous ces ci - devant hauts et puissans seigneurs, qu'il trouve faisant le pied de grue dans l'œil de bœuf, et tenant à grand honneur les ennuis de l'anti-chambre



l'anti-chambre qu'ils tapissent de leurs cordons et de leurs plaques. Voyez quelle laide grimace fait devant le miroir le prince de *Tarente* , on croiroit que c'est la coupe enchantée de *Bocace* qu'on a présenté à un mari. Il voit *Nicolas la Trémoille* , s'efforçant de faire rire *Charles V* avec des calembourgs et des turlupinades , c'étoit le *Grégoire Riquetti* et le meilleur paillasse de ce temps - là. Notre généalogiste ne peut s'empêcher d'être surpris lui-même de cette origine. Ma foi , dit-il , à la *Trémoille* , nous ne nous serions jamais douté , M. le duc , que la noblesse vous fût venue par l'esprit.

Voyez-vous comme le duc de *Luxembourg* se couvre le visage pour ne pas reconnoître dans la glace , la robe et le bonnet quarré de son père , *Honoré Albert* , plaidant au baillage de Mornas , dans le Comtat : c'est un des jeux les plus étranges de la fortune , que l'élévation subite des trois fils du bon homme *Albert* , *Charles* , *Brante* et *Cadenet* , devenus tout-à-coup les ducs de *Luyne* , *Luxembourg* et *Chaulnes*. Pour M. de *Chaulnes* , comme il vient de prendre pour femme la

demoiselle *Darquet*, il sourit au miroir et se moque à son tour de sa famille qui se moquoit de son mariage. Il a raison, l'oracle n'a-t-il pas répondu que rien n'étoit plus heureux que ces sortes de mariages, St. Augustin, que rien n'étoit plus méritoire, et l'assemblée nationale, par son décret du 19, que rien n'étoit plus patriotique?

Je suis assez cinique à mon ordinaire, mais aujourd'hui d'où me vient cette veine de médisance? Oh, c'est la fête du 14 Juillet. De toutes parts arrivent nos chers fédérés, je voudrais bien les régaler, et je dis, comme dans l'évangile, *car ils viennent de fort loin*. Mais je n'ai pas, comme le Seigneur Jesus, le don de la multiplication des pains, ni celui de faire de la marée avec de goujeons. Je ne puis que leur donner le pain de la satyre, mais d'une satyre honnête, civique, et qui a un but moral; on fait ce qu'on peut, et telle est ma manière de contribuer pour ma part à la fête patriotique. Poursuivons donc notre médisance innocente, instructive et louable, pour la patrie et pour la fête. Il est bien juste que vous en fassiez les frais, MM. les ci-devant ducs et pairs.

Mais non , je n'aime point la satire , que ceux qui l'aiment recourent à mon généalogiste , dont ils trouveront les tables chez tous les marchands de nouveautés.

Il me suffit de dire en passant que notre auteur érudit n'oublie ni les filets et la caque de Villeroi sous *François I. er*; et l'étal de boucher de *Georges de Vert* , depuis la *Roche-foucaut et Liancourt* ; ni *St. Simon* , oiseleur sur le quai de la Féraille sous *Louis IX* ; ni *Breteuil* , naguère bahutier sur le pont Notre-Dame , à la fraiche qui veut boire ; ni *Maupeou* , meunier à Gonesse ; ni le tabellion *Potier* , ni la baguette d'huissier et les paix-là de *Villequier* , ni la seringue des *Mazarin* , des *d'Uzès* , des *Lamoignon* , ni la serviette et la livrée des *Noailles*. ( J'en demande pardon au cidevant vicomte de *Noailles* , excellent patriote , et que cette anecdote ne doit pas mortifier. Quel est le citoyen qui peut affirmer qu'aucun des siens n'a monté derrière les carrosses avant de monter dedans , et puis il y a serviette et serviette. *J. J. R.* n'a-t-il pas porté la serviette chez mademoi-

selle de *Solar*, et qui est-ce qui n'a pas dit comme le bon la Fontaine :

Je voudrais bien déchausser ce que j'aime.

J'ai regret que les bornes de mon journal, où il faut pourtant donner quelque chose aux nouvelles et à la politique, m'empêchent de lever le voile qui couvre le berceau de *Jean d'Harcourt-Beuvron*, juge de Caen, en 1574. L'aventure de l'évêque de *Bayeux* et de la dévote *Suzanne*, est une des anecdotes les plus romanesques et les plus piquantes de l'histoire. Je m'étonne qu'on n'ait pas encore traité ce sujet au théâtre de *Nicolet*, c'est sans doute la fêrule de *M. Suart* qui a empêché que *Suzanne* ne fût le pendant de *Dorothée*. Je veux voir à cette représentation le visage de *J. F. Maury* s'enflammer comme sur le Thabor; je veux l'entendre hennir et s'écrier : *que n'étois-je ce bienheureux évêque Normand!*

Voilà pour ce qu'on appelle les grandes maisons. Quant aux nobles de l'arrière-ban, si je puis parler ainsi, et à cette portion, qui dans le second ordre correspondoit à celle du premier, qu'on nommoit le bas clergé, l'auteur ne daigne pas en scruter l'origine.

Il dit seulement un mot en passant, et de ces 500 vilains, à qui *Louis XIV*, en 1696, vendit 500 savonnettes à deux mille écus pièce, et de ces 300 secrétaires du Roi qui se recrutoient sans cesse, et de ces bureaux de trésoriers de France, espèce de haras où se remontoit la chevalerie Française, et de quelques autres espèces de lettres de noblesse telles que celles dont le paillard *Henri IV* paya à *la Varenne* le plus abject de tous les services, ou celles dont *Philippe II* paya à *Balthazard Gérard* l'assassinat du Prince d'*Orange*, etc. etc.

On m'avouera que d'après tous ces traits, il n'étoit pas besoin d'un décret pour proscrire la noblesse transmissible; aussi voit-on que tout le monde se résigne, et prend son parti avec la moins mauvaise grace que possible. Chacun d'abattre ses armoiries, d'effacer ses panneaux, d'ôter ses croix et ses rubans, et sur son chiffre, de mettre à la place des mortiers et des couronnes, à la place du chapeau de prélat le bonnet de la liberté. Que de métamorphoses!

En un palais de Rois le manège et changé,  
On va même bientôt marier le clergé.

Mais il semble que l'amour propre rendoit celles-ci plus difficiles encore. On quitte ses noms de terre et de marquis pour reprendre ceux du faubourg paternel, *Boniface-le-Doux*, *Crépin-Taillepie*, *Alexis Chassepou*. Quelques-uns s'exécutent avec tant d'empressement, qu'on voit bien qu'ils tiennent de la nature et de l'éducation, la véritable noblesse et la supériorité qu'il n'est pas au pouvoir de l'assemblée nationale de ravir, celle du mérite. A la première nouvelle du décret, et en recevant le postillon par *Calais*, M. le ci-devant duc de *Chartres* appelle aussi-tôt sa maison, il fait lecture du décret, y donne sa sanction domestique, défend qu'on l'appelle M. gr ou M. le Duc, quitte sa livrée avec plus de plaisir que *Bailly* n'a pris la sienne, déshabille de la tête aux pieds cochers, laquais, coureurs, et leur fait prendre des vêtemens convenables à des citoyens *paulò post* actifs. Dans les pamphlets publiés par la cabale ennemie de M. d'*Orléans*, on m'a mis à table avec MM. les ci-devant ducs de *Chartres* et de *Montpensier*. Le fait est faux, ceux qui me connoissent savent que ce n'est point avec

des princes que j'aimerois à me trouver à table, et si M. *Capet* l'ainé m'invitoit, bien certainement je refuserois, ne fût-ce que pour lui montrer ce que c'est qu'un citoyen, et que nous sommes tous égaux. En général, et à un très-petit nombre d'exceptions près, je méprise tous les grands. Plus j'observe, plus je me convainc qu'il en est si peu (même parmi des soi-disans patriotes) dont les républicains puissent être satisfaits, si peu qui soient amis de bonne-foi de la révolution et de l'égalité, que ce n'est pas la peine de les compter. Aussi on ne me verra point leur donner ma voix, où je ne le ferai qu'à bonnes enseignes. Il m'est arrivé, par distraction, ou plutôt parce que, dans une conversation animée et affectueuse de part et d'autre, je ne sais point garder un maintien froid et réservé, il m'est arrivé de saisir la main de quelques-uns de ces nobles soi-disans patriotes, et j'ai senti une contraction de nerfs aristocratique : ah ! faquin, reprends cette main à la quelle je faisois trop d'honneur, et toi ouvrier respectable, qui as à peine achevé t'a journée salariée, que tu accours à sept heures du soir, au champ-

de-mars offrir gratuitement à la patrie ,  
 le reste du soleil et de tes forces , viens  
 mon ami , mon frère , que je baise ces  
 mains durcies par le travail , indique moi  
 l'homme du peuple que tu estime le plus ,  
 par ses lumières , sa probité , sa fierté répu-  
 blicaine , et en même-temps son humanité  
 et son amour encore pour la justice ; que je  
 lui donne ma voix pour être maire de Paris.  
 Que ceux qui méprisent le peuple , que ceux  
 qui , comme cet insolent *Necker* dans son  
 dernier écrit , séparent le *peuple de la na-*  
*tion* , aillent le contempler au champ-de-  
 mars ! Je reviens à mon objet. Ne laissons  
 point les aristocrates soi-disant patriotes se  
 nourrir de la pensée qu'ils ne sont point nos  
 égaux , en alimentant encore leur orgueil ,  
 avec des épaulettes ou l'écharpe aux trois  
 couleurs. Cette profession de foi que je fais  
 sur les ci-devant nobles , ne m'empêche pas  
 de rendre justice au très-petit nombre d'entre  
 eux , et tous les écrivains la doivent par exem-  
 ple , à M. de *Chartres* , en ce moment sur-  
 tout , où le déchaînement est inoui contre  
 M. d'*Orléans*. Je ne vois pourtant pas quels  
 sont ses crimes , sinon d'être le principal  
 auteur



auteur de la révolution , et celui qu'on doit le plus applaudir à la fête du 14 Juillet. Malgré ma méfiance des ci-devant nobles , et dût-on m'accuser encore d'être vendu, en ce moment , où nous attendons tous les jours l'arrivée de *Philippe Capet* , je rendrai justice à qui il appartient. Les plus grands sacrifices n'ont rien coûté à cette famille. M. de *Chartres* n'a pas cru descendre mais s'élever en devenant simple citoyen , et quand je l'ai vu lui et ses frères s'empressez de faire le serment civique et d'écrire leur nom sur le rôle du district , je me suis dit : nous voilà donc revenus aux beaux temps de la république Romaine , et les princes briguent encore le titre de citoyens.

A cet exemple , opposons le contraste du baron de *Copet* , opposons le petit papa *Necker* , tenant son écusson à deux mains , s'opiniâtrant à défendre son nom et ses armes , contre l'assemblée nationale , et qu'on me dise , si sur aucune cheminée il y a magot de la Chine dont la tournure bouffonne soit aussi risible que ce contraste. Si je n'avois vu sur toutes les boutiques de libraire , *lettre de M. Necker à l'assemblée*

*nationale*, sur le décret du 19 juin, si les colporteurs n'avoient proclamé la grande opinion de M. le baron de Copet sur l'abolition du titre de baron, je n'aurois pu croire à une telle démençe. Quoi ! c'est ce banquier Gênevois qui se fait le champion de la noblesse ! c'est le philosophe Necker, qui, tout bouffi apparemment de ce que la femme du Roi l'aura appelé petit papa et lui aura passé la main sous le menton, demande ses belles manchettes, son chapeau à plumet, ses talons rouges, sa belle épée, son bel habit galonné, ses diamans de financier, parce que ses gens, loin d'être blessés par leur éclat, se plaisent à en recevoir le reflet. Dans cet équipage, le voilà qui se rengorge, qui se donne des airs, qui prend le caractère d'une tête qu'on voit sur le quai, à laquelle la sienne ne ressemble pas mal, celle de l'auteur applaudi, enfin qui va criant par les rues que quand tout le monde bifferoit ses armes, lui prétend garder les siennes, demeurer très-haut et très-puissant seigneur le baron de Copet, et mourir le dernier des gentilshommes. Au lieu de s'occuper du devoir indispensable

de sa place , au-lieu d'obtempérer au décret, et de compter avec l'assemblée nationale de clerk à maître , il tranche avec elle du pédagogue et veut la regenter sur sa plus belle loi. Il lui va bien de prendre la fêrule , lui qui depuis six mois , est sous les étrivières de M. Carra. Mais M. Carra et moi nous avons beau lui administrer le fouet quotidien , ou hebdomadaire , nous avons beau lui tirer les oreilles de toutes nos forces , c'est une ladrerie dont il n'y a pas d'exemple , et le petit papa est tombé dans une enfance tout-à-fait incorrigible.

Oyez mes chers concitoyens : *il soutient que la noblesse est par son essence transmissible*, cela n'est qu'une bêtise ; *qu'aucune autorité ne peut détruire l'hérédité des titres* , ceci est un blasphême contre la toute-puissance de la nation.

O M. le baron de Copet , vous ne serez donc jamais au niveau de la révolution , vous allez toujours à reculons loin d'avancer d'un seul pas , c'est ainsi que dans votre discours d'ouverture , vous retiriez au tiers d'alors , l'avantage que vous lui aviez procuré par la double représentation. Nous avons beau

vous faire sentir l'aiguillon, vous conservez votre allure pesante. On pouvoit la supporter dans l'ancien régime, mais aujourd'hui, vous conserver au timon des affaires, c'est vouloir garder un cheval de fiacre à un char de triomphe. La patience m'échappe, quand je vois cette rosse régimber contre le char de la constitution et prétendre l'empêcher d'avancer. Quoi ! la *noblesse est transmissible par son essence*, dit ce banquier. Il ignore donc ce mot si énergique et si vrai de *Rumbold*, mot qui vaut lui seul un traité de philosophie, *qu'il ne croiroit à la noblesse et à la souveraineté des Rois, que quand il les verroit naître avec des éperons, et leurs sujets avec une selle sur le dos*. Nous voyons bien en France quelques familles nobles, où on naît avec une bosse et une espèce de selle sur le dos, mais je n'en sais aucune où on naisse avec des éperons ; la noblesse n'est autre chose que la considération, l'illustration, que donne la vertu, et cette illustration, loin d'être transmissible par essence est essentiellement personnelle. Si l'illustration qui vient de la vertu étoit nécessairement trans-

missible comme le prétend notre ridicule baron , qui ne voit que la dégradation qui vient du crime , le seroit par la même raison et dans cette hypothèse de transmissibilité nécessaire , y auroit-il un nom plus ignoble , par exemple , que celui de *Laval* , depuis ce *Gilles de Laval* , baron de *Retz* , maréchal de France , qui , en 1440 , avant d'être brûlé à Nantes , confessa , dit *Monstrelet* , avoir fait mourir par passe-temps , jusqu'à 160 enfans et femmes enceintes.

Après avoir dit que la noblesse est un bien *qu'aucune autorité ne sauroit ôter* , un bien *nécessairement transmissible et partant un bien réel* , le papa dit tout le contraire l'instant d'après ; *est-il juste* , dit-il , *de priver un citoyen d'une possession , qui git dans l'opinion d'une possession qui n'est pa réelle , et sans qu'il en résulte aucun avantage réel pour personne ?*

Ce bien qu'on leur ôte n'est qu'un *bien d'opinion* , et il n'en résulte aucun avantage *réel* pour personne ! voilà bien mon banquier , mon agioteur , mon homme à argent. Par bien réel , *Necker* n'entend que l'argent , un décret n'est bon qu'autant

qu'il touche la bourse , ainsi les titres de noblesse , les titres de décorations , les noms féodaux et armoiries , ne prennent pas l'argent au peuple , M<sup>e</sup>. *Necker* en a conclu qu'il n'y avoit aucune espèce de bien public. Monsieur *Turcaret* n'auroit pas mieux conclu.

Ce bien qu'on leur ôte n'étoit qu'un *bien d'opinion* ? mais tout dans ce monde sub lunaire n'est-il donc pas affaire d'opinion ? Penses tu que je sois d'humeur à m'accommoder de l'opinion d'un tas de faquins , qui regardoient à mes talons , à ma boutonnière , s'ils devoient m'honorer d'une réponse , qui regardoient à mon extrait de baptême , si j'avois le droit de trouver leur *demoiselle* jolie ; n'est-ce rien d'anéantir la base de ces idées de mésalliance , d'empêcher les pères d'être aussi sots que toi , et de sacrifier la réputation de leur fille , au titre de baronne ? Il me semble te voir lorsque tu appellois la fille du commis *Necker* , madame *la baronne* , comme tu avois la bouche pleine de vent , comme ce mot de baronne avoit enflé tes deux joues ! toi qui as écrit sur l'influence des opinions religieuses , et qui

es un dévot, si tu avois lu les psaumes de *David*, tu verrois que l'aristocratie, cette aristocratie que nous voulons extirper ne git que dans l'opinion, elle n'est autre chose que cette idée absurde de domination, ce sentiment d'orgueil, cette injustice qui vous fait nous regarder les autres le nez haut, et que le roi *David* appelle *iniquitas superborum. Multiplicata est super me iniquitas superborum*. Falloit-il ne pas détruire cette *iniquité de l'orgueil*, parce qu'elle n'étoit fondée sur aucun bien réel, et n'est-ce pas au contraire par cela même qu'elle n'étoit fondée sur aucun bien réel qu'il a fallu la détruire ?

Comme tous les écrivains se sont moqués des autres passages de cette lettre de *messire le baron de Copet*, et qu'on peut dire que pour ce trait de démente il a véritablement passé par les verges de tous les journalistes, je ne m'étendrai point davantage sur ce sujet. Le mieux est, je crois, d'étendre à M. *Necker* l'amendement proposé par M. *Lucas* pour *J. F. Maury*, qu'il lui fût permis de porter ses armes; ainsi, il y aura trois hommes en France qui seront exceptés du décret, et

continueront de demeurer *nobles de race* ; savoir, *J. F. Maury*, le baron de *Copet* et le comte de *Rivarol*.

A dire vrai, que *Necker* se monseigneurise, qu'il soit galonné comme un beau-père du temps de *Louis XIV* à une nôce de la comédie, peu nous importe ; ce qui crie vengeance contre lui, ce sont ces 45 millions qu'il vient d'obtenir encore de la facilité ou de la corruption de l'assemblée nationale. Comment, tous les mois 40 ou 45 millions d'extraordinaires ! Est-ce que cette incommodité *menstruelle* du ministre des finances n'aura pas un terme comme celle des femmes ? Les expressions me manquent pour peindre ma colère contre ces larrons.

L'art. I.<sup>er</sup> de l'ordre judiciaire, décrété à la séance du 5 juillet, me donne encore plus d'humeur contre l'assemblée nationale. La *justice sera rendue au nom du Roi*, porte cet article. Y a-t-il rien de plus inconséquent et de plus servile que ce décret ? Ils ont reconnu cent fois que la Nation est le *Souverain*, et ils rendent la justice non au nom du *Souverain*, mais au nom du pouvoir exécutif, qui n'est qu'une commission subalterne

et



et amovible par sa nature comme toutes les commissions. Il est bien évident que la justice n'est autre chose que l'application de la loi, que partant elle doit être rendue au nom du législateur et non pas de celui qui n'est que l'instrument passif et aveugle de la loi ; le Roi n'est, à proprement parler, que le premier huissier, ou si l'on veut, une qualification plus relevée, le commandant général des huissiers du pouvoir législatif, a-t-on jamais, chez aucun peuple, rendu la justice au nom du premier huissier ? Qui ne voit que la loi a deux représentans dans une nation, le pouvoir législatif qui la médite et la décrète, c'est la partie noble et intellectuelle et le pouvoir exécutif qui l'exécute, c'est la partie animale. Ne seroit-ce pas une formule plus auguste, si les jugemens commençoient par ces mots : *au nom du peuple Français*. Il est clair comme le jour que c'est la société, c'est l'intérêt général, c'est notre intérêt à tous qui fait les loix ; qu'ainsi c'est au nom de l'intérêt général, au nom de la société, en notre nom à tous que la justice est rendue ; aussi c'est ce que soutenoit notre cher *Péthion, Péthion*, l'ami du bon sens. Qu'a

répondu *Fréteau*, qui s'est levé contre *Péthion*; sa réponse est curieuse, et fera mieux que toutes mes réflexions, juger quels principes dirigent l'assemblée. Voici mot pour mot sa réponse laconique. « Le préopinant veut que la justice soit rendue au nom de la société entière, au nom de la nation; je pense qu'elle doit être rendue au nom du Roi. En effet: vous avez statué que ni l'assemblée nationale ni le Roi ne pourroient rendre aucun jugement; il y a une seconde maxime, c'est qu'il n'y aura plus de juges seigneuriaux. D'après ces deux maximes, il ne reste plus de difficulté ». Je demande à mes lecteurs ce que ces deux maximes de *Fréteau* ont de commun avec la question, et si elles ont seulement l'air d'être une réponse aux propositions si simples, aux principes irrésistibles que *Péthion* n'avoit eu besoin que d'exposer. Il s'agit bien de savoir si le Roi ou les seigneurs rendront la justice. Ce dont il est question, c'est si on donnera au pouvoir exécutif le plus bel attribut de la souveraineté, si la justice sera rendue en son nom. Abordez cette question, et luttés avec *Péthion* et ses principes; mais tu n'oses pas. Il est bien plus

facile , après avoir débité deux maximes en l'air , et qui font un *alibi* de la question , de conclure que la justice ne sauroit être rendue qu'au nom du Roi. Ne vois-tu pas que si la justice ne pouvoit être rendue qu'au nom du Roi , comme tu l'avances , s'il n'y avoit pas de Roi , il n'y auroit donc plus de justice. Réponds-moi , esclave ( dont je prise d'ailleurs la probité et les lumières ) , un Roi qu'est-ce autre chose qu'un délégué , et comment se peut-il faire que la justice soit rendue au nom d'un délégué , et non pas au nom de celui qui délègue ? N'est-ce pas au contraire une maxime certaine , et que tu connois aussi-bien que moi , qu'un délégué ne peut rien faire qu'au nom de ses commettans ? Après avoir débité les deux propositions que j'ai dites , *Fréteau* , pour dernière raison , a demandé qu'on allât aux voix , car c'est là le fort des ministériels , *aux voix , aux voix*. ( Je ne crois pas pourtant que *Fréteau* soit ministériel , il est trop janséniste , et je ne m'en prends de ses erreurs qu'à sa robe rouge et à son éducation , qui par fois prévaut chez lui sur son Cicéron et son Lucrèce. ) On a été aux voix , et comme

il n'y a pas plus de soixante membres de l'assemblée nationale qui soient fidèles aux principes, l'article I.<sup>er</sup> a été décrété tel que l'avoit proposé le comité de constitution, ce comité si aimable, si délicieux, et qui est pour la cour tout sucre et tout miel.

Les principes que M. *Péthion* a posés sont si clairs, si incontestables, qu'il est impossible que l'assemblée nationale s'en soit écarté de bonne-foi. Si on excepte une cinquantaine d'honorables membres qui abusent de la permission donnée aux enfans d'*Adam*, d'être des imbécilles, et qui semblent n'avoir été envoyés aux *états-généraux* d'alors qu'afin qu'il ne fût pas dit que les sots n'étoient pas représentés, il faut convenir que la législature de 1789 est très-éclairée. C'est donc contre leur conscience qu'ils ont décrété l'absurdité palpable que je viens de relever. Encore s'ils n'avoient point reconnu cent fois que la souveraineté réside dans la nation, et par une conséquence nécessaire et implicite, que la justice seroit désormais rendue au nom de la nation, qui est le souverain; nous dirions: il faut leur pardonner, la majorité de cette législature

est encore assise dans les ténèbres de l'ignorance, attendons que la raison se lève sur eux. Mais décréter que le peuple est souverain, et que cependant la justice sera rendue au nom de son délégué; qu'est-ce autre chose que faire le plus bel éloge, et des cuisiniers des ministres, et des cajoleurs de la cour, et de ses promesses et de ses libéralités; qu'est-ce autre chose que confesser sa turpitude?

Heureusement voici venir M. *Philippe Capet*. J'espère qu'il sera des Jacobins, et alors il pourra bien rétablir l'équilibre et incliner de notre côté la balance que les ministériels ont fait pencher du côté des aristocrates. J'aime à croire que les plus fermes appuis du parti ministériel, dans l'assemblée, n'ont pas vendu le fond, le capital de leur conscience, qu'ils ne font ce commerce qu'en détail, et à tant la séance, tant le décret. S'il est ainsi, il n'est question que de mettre l'enchère. A la vérité, le caissier de M. *Philippe Capet* n'a pas, comme celui de M. *Louis Capet* 25 millions, et même de bon compte 36 millions à faire travailler, et la partie n'est

pas égale ; mais la bonne cause doit avoir meilleur marché. Mais , j'abuse cette fois de la liberté de la presse. Dans l'exposé que M. d'Orléans vient de publier de sa conduite, il se justifie pleinement d'avoir cabalé, même pour le bien. Je dirai mon opinion avec franchise sur cet exposé. Je suis fâché, pour l'honneur de M. d'Orléans, de le trouver si justificatif, et je comptois que les patriotes avoient plus d'obligation au député de Crépy? C'est sans doute modestie de sa part. Mais plus il se plaît à atténuer les services qu'il a rendus, plus c'est à notre reconnaissance à les apprécier à leur juste valeur. Cependant rien n'excuse dans son exposé, l'endroit qui concerne l'autre *Philippe Capet*, ci-devant *comte d'Artois* : cet endroit est impossible à justifier, autrement que par l'évangile. On peut appeler cela, si on veut, le pardon des injures. Mais ce n'est pas magnanimité, car c'est seulement quand l'ennemi est vaincu, qu'on peut être magnanime ( 1 ).

---

( 1 ) A la séance du 6, M. de la Touche a lu à l'assemblée nationale, une lettre de M. d'Orléans, où le député de Crépy faisoit part à ses collègues, d'une

Mais il s'en faut bien que nos ennemis se tiennent pour viancus. La paix a été signée entre la Prusse et l'Autriche. L'Espagne, dit M. *Linguet* dans son dernier N°. qui laisse croire aux politiques que ses armemens n'en veulent qu'à l'Angleterre, terminera tout-à-coup ses différends avec elle, et dirigera aussi-tôt ses flottes vers la France, où l'entrée lui est ouverte par le port de Marseille, dont les forts viennent d'être remis entre les mains du Roi. L'annaliste donne dans le même endroit, des détails très-étendus d'un projet de contre-révolution pour cette quinzaine. Le patriote

---

visite étrange qu'il avoit reçue à Londres. C'étoit celle de M. *Boinville*, aide-de-camp de M. *Molier*, ci-devant *la Fayette* qui, sur le bruit qu'il se disposoit à repasser la mer, s'est présenté chez lui avec l'ambassadeur de France, pour le prier de n'en rien faire de la part de M. *La Fayette*. Cette espèce de lettre-de-cachet, délivrée par le commandant de la Milice Parisienne à M. *Phillippe Capet*, a paru comique, du plus haut comique; et sur la question si M. d'Orléans pouvoit revenir ou non, toute l'assemblée s'est levée, à l'exception de M. *La Fayette*, qui est resté assis presque seul. On me dispense de donner mon commentaire, la chose parle de soi.

*Stanislas Fréron*, dans son *Orateur*, grossit encore le péril : quinze mille soldats du roi de Sardaigne, dit-il, sont campés sur la lizière du Dauphiné, quatre-vingt mille Autrichiens d'un côté, vingt mille Prussiens de l'autre sont en marche, la flotte Anglaise est réunie à celle des Hollandais ; l'Espagne a pour alliés Naples, Venise, Lisbonne. Ce qui me console, c'est que tous ces vaisseaux, toutes ces tentes sont remplies, non de Rois et de Princes, non pas de calotins, d'aristocrates, mais de peuple, qui sera toujours de notre côté. Il n'est pas un seul Roi qui ne branle en ce moment dans son trône ; et ce qu'ils ont de mieux à faire, est d'imiter Louis XVI qui a le bon sens de piocher au champ-de-mars. Cette fois je l'ai applaudi moi-même.

Voilà les périls du dehors et voici ceux du dedans : Ne vient-on pas de saisir 3 mille poignards dans le district du Temple ? Trois mille poignards ! Cela fait frémir. Ce qu'on peut supposer de moins criminel dans l'intention du fabricant, c'est qu'il spéculoit au hasard sur une S. Barthélemi, et sur le débit de ses poignards. On a conduit ce coquin en prison ;



son ; ces indices de conspiration vont ils s'engloutir , comme tant d'autres , dans les greffes du châtelet ?

M. *Carra* nous avoit tenus long-temps en haleine , en annonçant un secret important , enfin le voilà révélé ce secret. C'est qu'il faut fouiller l'école militaire et les environs du champ-de-mars. Trop de précautions ne sauroient nuire. L'autrichien comte de *Mercy* est l'ame du cabinet de Saint-Cloud. Le château vient d'appeller à son secours Me. *Riquetti*, ci-devant comte de *Mirabeau* ; on l'a conjuré de fouiller dans son Bissac s'il ne sauroit pas quelque bon tour pour le 14 , en lui promettant de le remplir d'or. *Mirabeau* est furieux , d'être découvert. Il avoit si bien pris ses mesures. Il avoit renvoyé sa voiture de chez Me. d'*Arragon*. Il étoit allé dans un fiacre sapin , et le manteau sur le nez aux champs-élysées , là il avoit trouvé son cher neveu déguisé en postillon , qui l'avoit caché dans une chaise de poste à six heures du matin , le 3 juillet , et l'avoit mené à St. Cloud ; il y avoit eu une très-mystérieuse conférence avec l'archevêque de Toulouse et la femme du pouvoir

exécutif , depuis sept heures jusqu'à neuf. Alors le pouvoir exécutif lui-même s'étoit montré , et le colloque avoit duré en sa présence une heure et demie. Qu'on juge combien *Mirabeau* fut stupéfait de voir le lendemain tous ces détails dans l'*orateur du peuple*. Le vrai *Sosie* n'est pas plus sot à la comédie , lorsque le faux *Sosie* lui raconte ce qu'il a fait dans la tente d'*Amphytrion* pendant la bataille. *Mirabeau* croit que *Lameth* le fait suivre , et depuis ce temps , quand il sort , il se retourne sans cesse pour regarder si l'espion de *Lameth* ne le suit pas , ce qui lui a donné un torticolis violent.

---

## V A R I É T É S.

L E T T R E A L ' A U T E U R .

7 juillet 1797.

M O N S I E U R ,

On vient enfin de donner au brave *Arné* une place de sous-lieutenant dans le corps

des volontaires de la bastille. Il faut espérer que le comité des pensions ne regardera pas ses services avec la même indifférence que l'état-major. Je crois que, sans vos pressantes sollicitations et les approches du pacte fédératif, on l'aurait encore laissé dans l'oubli. Convenez donc, malgré vos plaintes éternelles à ce sujet, qu'un journaliste est bon à quelque chose, et qu'à force de frapper, à la longue il se fait ouvrir.

Ne seroit-il pas juste, mon cher *Camille*, que vous nous donnassiez, dans un de vos numéros, votre portrait, pour mettre à la tête de leur collection la figure mâle et républicaine de l'auteur.

Ne seroit-il pas juste aussi que vous donnassiez une table des matières, etc.

F E V E L A T .

---

Mon cher *Fevelat*, je réponds au premier article de votre lettre, en vous renvoyant tout l'honneur de la promotion bien tardive de M. *Arné*. Ceux qui ont lu mes

E 2

numéros savent qu'il vous appartient tout entier ; je réponds au second article que je vais m'occuper de cette table des matières, et pour réponse au troisième, voici une lettre de madame *Brulart*, ci-devant marquise de *Sillery*, qui m'arrive fort à propos.

---

*Nota.* — J'avois d'abord imprimé en entier cette lettre de madame *Brulart*, qu'on appellera encore long temps madame de *Genlis*, car les noms littéraires sont plus difficiles à oublier que les noms féodaux. Madame *Brulart* désavouoit dans cette lettre l'estampe placée à son insçu en tête des discours qu'elle vient de publier *sur l'éducation de M. le dauphin, et sur l'adoption*. Elle invectivoit contre cette estampe, et trouvoit fort mauvais qu'on l'eût faite d'imagination. C'est à ceux qui ont l'avantage de connoître Me. de *Sillery* à partager sa juste colère ; pour moi, je ne saurois m'empêcher de savoir gré au libraire *Garnery* de m'avoir peint d'imagination, et de m'avoir peint si peu ressemblant dans la gravure en tête de l'édition qu'il vient de donner du

discours de la lanterne, bien que, dans cette gravure, sans doute par vengeance, il m'ait donné à-la-fois l'air d'un petit-maître *venit autem Nicodemus*. Au reste, je pense entièrement comme madame *Brulart*, après avoir accusé le peintre de *supposition de figure*, elle ajoute : « *je trouve encore plus ridicule d'offrir son portrait au public, à moins d'avoir la grande renommée de M. de Buffon, ou la brillante réputation de M. de Voltaire, et des droits si rares n'excuseroient pas même l'orgueil révoltant de présenter soi-même son portrait. Je me suis moqué dans tous mes ouvrages de cette manie des auteurs, de se faire graver par la main de Nanteuil, et je suis très-empressée de me justifier d'un tel ridicule.* »

---

LETTRE A L'AUTEUR.

Paris , 6 juillet 1790.

M O N S I E U R ,

Il appartient à un écrivain aussi patriote que vous de dénoncer au public tous les écarts de la municipalité de Paris , et surtout du maire et de ses adhérens.

On a déjà observé avec beaucoup de sagacité combien il étoit indécent que ce corps municipal provisoire voulût s'arroger une suprématie sur les autres municipalités du royaume. Comment a-t-on pu souffrir , par exemple , qu'elle s'attribuât le droit de vérifier les pouvoirs des députés des provinces , et sur-tout que le maire ait eu l'impudence de prétendre que cette vérification se fît dans l'hôtel de la mairie.

Ceci ne tient encore qu'à des formalités qui cependant blessent la dignité et l'égalité, qui doit régner entre toutes les municipa-

lités du royaume ; et certainement les pouvoirs ne doivent se vérifier que par des commissaires et des délégués de l'assemblée nationale , et dans un lieu qui en dépende.

Mais voici un autre abus d'un genre plus important. Je lis dans le récit de l'ordre qui s'observe à la cérémonie du 14 de ce mois ,

Que la municipalité de Paris donnera une oriflame et une bannière aux départemens et aux troupes de ligne , et que ces simulacres seront fond blanc avec des cravates aux couleurs de la nation.

Pourquoi encore est-ce la municipalité de Paris qui fait ce don ? Ces attributs sont conventionnels et généraux ; ils ne doivent émaner que de la nation ou de ses représentans.

Mais ce qui paroît plus révoltant , c'est que sans avoir l'air d'y toucher, les bannières et les oriflames seront plus royalistes que nationales.

La couleur blanc - uni est la couleur royaliste de l'ancien régime , les cocardes blanches sont proscrites ; et on a raison de forcer tous les citoyens de porter la cocarde nationale *aux trois couleurs*.

L'assemblée nationale a décrété les trois couleurs pour les écharpes des officiers municipaux ; et on sait que la marine-royale s'oppose dans ce moment-ci , à ce qu'on substitue à l'ancien pavillon-royal tout blanc , le pavillon national aux trois couleurs demandé par les bons citoyens et qu'il faudra bien finir par admettre bon gré malgré.

On s'écarteroit de ce système en faisant des bannières et des oriflames blanches. La partie essentielle , le corps de l'oriflame ou de la bannière ne doit pas être blanc , mais aux trois couleurs. C'est manquer au respect dû à la nation , à la constitution , que de n'y ajouter que des cravates aux trois couleurs. La cravate est un accessoire ; ainsi la nation n'aura que la partie accessoire , tandis que le signe principal sera de la couleur royaliste qu'on veut même conserver dans la marine.

Nous soutenons avec *J. J. Rousseau* , que la langue des signes parle souvent plus fortement que celle de la parole.

Le maire et les administrateurs de la commune le savent sûrement tout comme nous. C'est une basse adulation de leur  
part



part pour la personne du Roi , dont on craint sans doute de blesser les regards , en lui mettant sous les yeux des emblèmes qui lui rappelleroient trop fortement qu'il n'est plus souverain , mais que c'est le peuple ; que la couleur nationale n'est plus celle du Roi , mais celle qu'il a plu à la nation d'adopter , qui est le bleu , le rouge , et le blanc uni.

Nous croyons donc qu'il est important d'y insister. Nous vous prions de rendre notre lettre publique , et d'y joindre vos observations avec le talent et le patriotisme que vous manifestez si bien.

Nous avons l'honneur d'être très - fraternellement , vos dévoués concitoyens.

S O U L E T .

P A Q U I N , Avocat.

---

Ce 9 mai 1790.

MONSIEUR,

Au moment , où le plus excellent de tous les patriotes Français , celui qui a le plus contribué à arracher sa patrie aux fers honteux de l'esclavage , *Louis-Philippe d'Orléans* , sorti d'une espèce de prison où la méchanceté et l'artifice l'avoient jetté , vient reprendre sa place au milieu de nos augustes représentans , la cohorte aristocratique fait ses derniers efforts pour tromper le peuple et jeter du louche sur son innocence : des papiers abominables , fruits honteux du crime qui se cache , sortent d'un antre infernal et inondent la capitale. Mais ô vaines tentatives , supercheres infructueuses ! *Philippe* reparoîtra plus brillant de gloire que jamais et plus chéri de tous les vrais Français , de tout le peuple entier.

Le Palais-Royal , foyer de la plus heureuse révolution , lui tend déjà les bras et lui fraye le chemin de son palais. Il fait rentrer dans la poussière les écrits audacieux de ses traîtres ennemis : les habitués au nombre

desquels sont les sieurs *Paquin*, *Soulet* et *Bentabole*, se sont transportés en foule aujourd'hui vers midi, sur la motion qu'en a faite le sieur *Paquin*, dans la boutique de la veuve *Vausleury*, libraire, au Palais-Royal, lui ont saisi un de ces libelles séditieux et incendiaires, ayant pour titre : *Arrêté des députés réunis du faubourg-St.-Marceau et St.-Antoine, du 5 juillet 1790, à l'occasion du retour de M. le duo d'Orléans.* Cet écrit infame est d'autant plus dangereux qu'il trame la perte de nos plus zélés défenseurs, MM. *d'Orléans*, *Lameth*, *Barnavé*, ect. ect. et excite contre eux l'aveugle fureur du peuple. Ils l'ont ensuite porté au district St.-Roch, qui a reçu leur déclaration signée d'eux, et qui a nommé deux commissaires, qui se sont transportés à l'instant chez la veuve *Vausleury*, où ils ont fait perquisition. On assure que l'auteur ténébreux est arrêté. Je vous prie de rendre ma lettre publique.

J'ai l'honneur d'être, ect.

Votre très-humble et  
très-obéissant serviteur,

MIRAMONT, habitué du Palais-Royal.

F 2

---

*Avallon, le 3 juillet 1790.*

MONSIEUR,

Si vous pouvez accorder une place dans vos feuilles à la relation que j'ai l'honneur de vous envoyer, vous ferez d'autant plus de plaisir à une partie des gardes nationales confédérées du département de l'Yonne, que le fait en question a été entièrement dénaturé par des gens mal-intentionnés, et que l'on a compromis dans les papiers publics, non-seulement les gardes nationales, mais encore le principal acteur de la scène, celui qui s'adresse à vous.

Le récit de cet événement prouvera d'ailleurs en faveur du peuple Français, qu'il n'en est point au monde qui soit plus que lui susceptible de sentimens généreux, qui soit plus doux et plus soumis à la loi. Il est bon d'ailleurs de mettre en opposition la conduite modérée des patriotes envers les ennemis de la révolution, avec celle de ces derniers envers les patriotes, qu'ils mettroient en pièces s'ils étoient les plus forts.

Voici le fait tel qu'il s'est passé : les témoins sont en trop grand nombre pour qu'on puisse les citer.

Les gardes nationales de St. Brice, Cravan, Vermenton, Asquins, Vezelay, l'Isle, Sousmontrial et Avallon, au retour de la confédération du département de l'Yonne se réjouissoient dans une fête civique qui leur étoit donnée sous des tentes établies sur la route de Vermenton : on proclamait la réconciliation des habitans de cette ville avec ceux de Cravan : on chantoit

les miracles de la liberté qui, montant les âmes à un ton d'élevation extraordinaire, et leur apprenant à mépriser ces petites passions tracassières destructives des plus douces affections humaines, peut détruire en un jour des haines de deux cents ans :

En un mot, on jouissoit du spectacle le plus attendrissant, lorsque deux voyageurs vinrent à passer en chaise de poste. Ils furent invités à porter une santé à l'assemblée nationale; et comme ils buvoient, des cris de vive les *voyageurs patriotes* venant à frapper mes oreilles, je courus à eux pour examiner s'ils n'avoient pas une physionomie anti-constitutionnelle.

Qu'elle fut ma surprise, en apercevant celle du vicomte de Mirabeau ?

C'est lui, m'écriai-je aussi-tôt, c'est M. de Mirabeau, sans désigner lequel; ce nom ainsi dénué de sa qualification distinctive, électrise au même instant les cœurs.

Déjà l'on se précipite auprès de la voiture; chacun croyoit voir l'intrepide défenseur de la patrie: le souvenir de ses bienfaits écartoit toute autre idée :

Tel que Thémistocles, lorsqu'il parut aux jeux olympiques, après avoir rendu des services éclatans à la Grèce; déjà chacun se le montrait avec empressement, et disoit: « le voilà, le voilà celui qui a si utilement servi la France et l'humanité: déjà dans les transports de la reconnoissance on s'abandonnoit à tous les mouvemens de la sensibilité, on crioit vive; vive M. de Mirabeau. . . . L'acclamation alloit devenir universelle, lorsque, révolté contre cette involontaire prostitution de la plus touchante expression de l'estime publique, dont j'avois déjà vainement essayé d'arrêter le cours, je ne vis plus d'autre parti à prendre que d'accabler tout-à-coup l'imagination des citoyens. Au même instant, donc, d'une voix de Stentor, je fis entendre ces terribles mots de proscription. . . » Que dites-vous, camarades, ce n'est pas le comte, c'est le vicomte de Mirabeau, je le connois; c'est le plus ardent ennemi de la constitution, de la liberté française.

Ces paroles produisirent l'effet de la foudre; tous restèrent comme *Méduse*.

Rien ne fut plus imposant que ce silence : chacun sembloit se recueillir pour se faire un reproche ; et quoiqu'entouré d'un peuple immense, il ne s'éleva pas une seule voix dont l'accent pût déplaire à M. le vicomte. Ah ! il étoit impossible qu'on profanât un aussi beau moment par aucun mouvement condamnable.

Cependant , à ce cri patriotique qui le déceloit , on le crut atteint d'un accès de fièvre ; il eut vraiment besoin d'être rassuré : aussi le fut-il ; je m'approchai de lui , et , d'un ton ferme et élevé , je lui dis. « Je » ne vous aurois point nommé , Monsieur , si je n'avois » pas dû compter sur tous les braves gens que vous » voyez : nous péririons plutôt que de souffrir qu'il » vous fût fait aucune violence :

» Vous ne serez insulté d'aucune manière : la seule » qualité d'homme rendroit , au milieu de nous, votre » personne inviolable , quand même vous ne seriez pas » honoré du caractère de député ».

Et comme il vouloit montrer son passe port.

« Non , Monsieur , ajoutai-je , nous ne voulons rien » voir : je vous connois assez vous et votre système » politique , M. le vicomte ; car je vous ai suivi pendant trois mois à l'Assemblée : je sais que vous n'êtes » pas de nos amis : mais de grâce , au nom de la patrie ; au nom de l'humanité , changez d'opinions , » changez d'opinions , et les Français vous accueillent » ront alors avec tous les témoignages de l'estime. » Allez , Monsieur , poursuivez votre route ».

M. de *Mirabeau* me prit la main , me la serra presque sans mot dire , et disparut.

Ainsi finit cette singulière scène arrivée le 2 juin , en présence de plusieurs milliers de citoyens , sans aucun bruit , sans aucun tumulte , sans qu'il soit échappé un seul mot équivoque.

Disons une chose à l'avantage de M. le vicomte de *Mirabeau* : lorsque l'on crioit *vive* , sa conscience repoussoit les honneurs qu'on croyoit rendre au patri-

tisme de son frère ; il ne donnoit pas un seul signe de contentement ; il étoit pâle ; le remords sembloit agiter son ame :

*Post equitem sedet atra cura.*

En quel état dut-elle être son ame au moment où un lugubre silence succéda aux acclamations de tout un peuple.

Ah ! lorsque nous comparons ce qui lui arriva en ce moment à l'accueil que venoit de recevoir M. Goué dans l'assemblée des confédérés , nous disons :

O vertu ! tu n'es pas un vain nom ; tu dois faire essentiellement le bonheur de ceux qui t'aiment , et infailliblement le malheur de ceux qui t'abandonnent.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite estime ,

Votre très-humble  
et très-obéissant serviteur

JACQUES BOILLEAU , ci-devant d'AUSSON ,  
Député à la confédération générale.

*Suite de la lettre insérée au N<sup>o</sup>. 30 ,  
page 308.*

Il étoit intéressant pour la nation , d'avoir un décret sur la paix et la guerre , qui ne donnât pas trop d'atteinte aux droits du peuple en le replongeant dans l'esclavage dont il étoit sorti si heureusement. Il a fallu , pour éviter ce danger ; que l'opinion publique , la maîtresse des loix , se manifestât. Ce sont les sieurs *Paquin*, *Soulet* et *Bentabole* qui , en rassemblant les habitués du Palais-Royal , au sujet de ce qui venoit de s'opérer au pavillon ( ce qui étoit trois jours avant le décret de la paix et de la guerre ) ont donné lieu à cette manifestation de l'opinion populaire : le peuple rassemblé au Palais-Royal contre les aristocrates , effrayés du risque que couroit la liberté de la nation , au sujet du décret sur

la paix et la guerre que l'on attendoit depuis plusieurs jours , se portoit ensuite journellement en foule autour de l'assemblée nationale , et déclaroit hautement et impérieusement sa volonté contre les tentatives audacieuses et les menées sourdes d'un grand nombre de députés corrompus , vendus à l'aristocratie ministérielle. Tel a encore été l'heureux effet du zèle et de la conduite vigoureuse et inappréciable de ces trois excellens patriotes , qui joignirent le conseil à l'exécution dans la circonstance la plus intéressante , peut-être , et la plus délicate de notre constitution.

Autre avantage de leur courageuse entreprise : Paris a toujours été le moteur des coups mortels et redoublés , portés au colosse du despotisme ; les provinces se sont toujours fait et se feront toujours honneur de suivre ses exemples. Celui-ci , sans doute , est beau à suivre , et elles le suivront.

Telle est la conduite louable des sieurs *Bentabole* , *Soulet* et *Paquin* , elle a été approuvée de tout le monde ; le Roi lui-même lui a donné la plus grande marque d'approbation , puisque deux jours après on a vu paroître à l'assemblée nationale et affiché par toute la ville la proclamation du Roi , qui avoit pour objet la cocarde , les propos et papiers incendiaires aristocratiques , ce qui étoit aussi le seul et unique objet , comme on le voit , de ces trois braves patriotes.

Si cette proclamation du Roi a opéré un grand bien ; si elle a été reçue avec enthousiasme , la conduite des sieurs *Soulet* , *Paquin* et *Bentabole* , en est d'autant plus remarquable et intéressante , puisqu'il est évident que ce sont eux seuls qui ont donné lieu à cette proclamation et qui l'ont amenée. Cette vérité est d'autant plus frappante , que dès le lendemain même on commença par rétablir au jardin des Tuileries et dans celui du Palais-Royal , la défense d'y entrer sans cocarde , défense qui , comme l'on sait , avoit été levée depuis long-temps.







*Fédération Française.*

---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 34.

---

F R A N C E .

*Fête du 14 juillet 1790, le premier jour de  
l'an deuxième de la liberté.*

L'IDÉE sublime d'une fédération générale, proposée d'abord par des Parisiens du district S. Eustache, des Artésiens et des Bretons, et accueillie avec transport par toute la France, avoit pétrifié le ministère. Ne pouvant lutter contre cette acclamation de 24 millions d'hommes, les greffiers du pouvoir exécutif avoient mis tout leur art à amortir cette première impétuosité nationale, à rendre presque nuls les effets de la fête, ou même à la faire tourner à leur avantage, et le comité de constitution ne les avoit que

N<sup>o</sup>. 34.

A

trop bien secondés de toute sa politique et de toutes ses ruses. Nous aurions tort de nous en prendre de notre avilissement progressif, depuis quelque temps, à ce comité seul, puisqu'il n'a que l'initiative, et que ce n'est point lui qui décrète. Ceux qui ont vu l'assemblée nationale le jour où un citoyen, M. Capet l'ainé, n'a point rougi de lui demander 25 millions pour sa portion congrue, ceux qui ont vu, dis-je, avec quelle précipitation et quel fanatisme les neuf dixièmes de l'assemblée crièrent à l'instant *aux voix, aux voix*, avec quelle abjection ils enchérèrent encore sur le message royal, comme il fut impossible aux gens de bien de faire entendre un seul mot qui eût quelque dignité, quelque civisme, au milieu des cris de cette ligue de la vénalité avec la servitude; ceux-là savent bien que le comité de constitution ne remporte pas une grande victoire sur nos représentans, lorsqu'il réussit à faire quelque nouvelle plaie à la liberté. Ils savent que ce comité n'a pas besoin d'employer avec l'assemblée nationale autant d'adresse qu'il en faudroit pour la tromper elle-même, mais seulement le peu qu'il en faut pour tromper

le peuple , et ne pas compromettre jusqu'à certain point l'inviolabilité des pères conscripts , en mettant trop à découvert la corruption commune et presque générale.

Ecartons ces idées décourageantes , et supprimons , s'il est possible , les réflexions , aujourd'hui que nous avons tant de faits à raconter. Quinze mille ouvriers travailloient dans le champ-de-mars. Aggrandie encore par l'amphithéâtre immense qui s'y élevoit , l'enceinte alloit pouvoir contenir 600 mille ames , et Rome n'auroit rien vu de pareil. Quel champ convenoit mieux à l'anniversaire de la révolution , que celui où , il n'y avoit qu'une année , dans le même temps , l'infame ministère avoit rassemblé tant de régimens étrangers , et avoit cru établir un camp de 20 mille bourreaux. Les Parisiens et les fédérés ne pourroient se rendre dans cette plaine sans éprouver cette joie des Troyens , en se répandant dans le camp des Grecs au départ de leur flotte :

*Hic saevus tendebat Achilles !*

Là Broglie , Bézerval et Lambesc concertoient ensemble les moyens d'égorger les

patriotes. Là 100 pièces d'artillerie nous menaçoient ouvertement , sans compter les grils à boulet qui étoient cachés dans les écuries de la femme du Roi.

Le bruit se répand que 15 mille ouvriers ne peuvent hâter assez les travaux , pour qu'ils soient terminés à temps , c'est alors qu'on peut voir que le patriotisme Parisien n'est point ralenti , et qu'il ne lui manque que des occasions pour éclater. Aux 15 mille ouvriers épars par pelotons dans le champ-de-mars , succède tout-à-coup une fourmière de 150 mille travailleurs , et le champ est transformé en un atelier de 80 mille toises et à perte de vue. C'est l'atelier de Paris , de Paris tout entier ; toutes les familles , toutes les corporations , tous les districts y affluent. Le commandant de bataillon marche à la tête. Les tambours ou la musique militaire les précède , et les femmes , entre-mêlées dans les rangs , les animent encore davantage. Tous se tiennent trois à trois , portant la pioche ou la pelle sur l'épaule , chantant à-la-fois le refrain si connu d'une chanson nouvelle , *ça ira , ça ira ; oui , ça ira* , répètent ceux qui les

entendent. Personne ne se croit dispensé de travail par son sexe , son âge ou son état ; on voit ceux à qui les outils manquent , choisir les plus grosses pierres pour les porter dans leurs mains. On voit des femmes avancées en âge et peu habituées à la fatigue , épuiser leurs forces à transporter la terre dans leur tablier. On quitte la retraite des campagnes , on accourt à Paris pour venir payer cette contribution patriotique du travail de ses mains , pour participer à élever l'autel de la patrie , l'autel du serment civique , du serment de liberté , du serment d'égalité de tous les Français. Comme on trompe cette nation ! comme il s'abuse cet excellent peuple , qui croit être libre ! Mais il est beau d'être trompé , il est beau de juger de ses représentans et des ministres et des tribunaux par ses propres vertus et par son incorruptibilité. Je n'en honore pas moins cette multitude de citoyens et de citoyennes qui ne croient pas avoir consacré (1) ces travaux par leurs mains , mais avoir consacré leurs mains par ces travaux.

---

(1) Oui , cet amphitheatre est consacré , et on doit le conserver comme un monument religieux. Aucun des

Voyez ces habitans de villages éloignés qui accourent conduits par leur maire avec son écharpe aux trois couleurs. Voyez cette armée d'invalides précédée, accompagnée et suivie de plus de cent mille personnes qui vont comme eux travailler pour la fête de la fédération générale. A la tête de ces anciens militaires est le doyen des invalides. Ce patriarche, solide encore, malgré sa jambe de bois, porte sur ses épaules, aussi lestement qu'auroit pu faire S. Christophe, un vieux camarade qui a les reins cassés, et si bien cassés, qu'il ne peut plus même se traîner avec ses crosses. L'homme aux reins cassés, ne voulant point céder aux plus alertes, s'est fait hisser sur les épaules de la jambe de bois. Il sera au moins bon, dit-il, à garder les manteaux des travailleurs. Beaucoup de ces invalides sont balaffrés,

---

instrumens n'a été touché par des mains aristocrates, et j'ai vu un patriote, reconnoissant l'aristocratie à la nonchalance et à l'air dédaigneux d'un abbé qui brouettoit comme contraint, arracher avec indignation l'honorable brouette, et aller loin du champ-de-mars jeter à la voirie la terre que le calotin voituroit, et qui sembloit souillée par l'attouchement de la pelle du travailleur indigne.



estropiés , mutilés de toutes les manières. Ceux qui n'ont qu'une jambe chargent les tombereaux des deux mains , et ceux qui n'ont qu'une main, tirent les tombereaux des deux jambes avec autant d'ardeur qu'ils conduisoient les trains d'artillerie dans leurs anciens champs de mars. Un fédéré du département des Vosges , qui m'a conté ce fait , étoit si ému à ce spectacle touchant, qu'il essuyoit avec vénération la sueur qui couloit du front du capitaine la jambe de bois , et qu'il le pressoit sans cesse de se rafraîchir , pour avoir le plaisir de boire avec un patriote du temps de *Louis XIV*, ce qui lui sembloit un phénix. Il lui a demandé son nom avec autant d'instance , qu'on feroit cette question à une jolie femme , et il a su enfin que la jambe de bois se nommoit *Charles-Denis*, et que les reins cassés se nommoit *Prestance*.

Avec cette légion de vétérans estropiés, contraste bien cette jeunesse aux pieds légers, cette jeunesse bouillante de patriotisme, qui descend de toutes parts de la montagne *Sainte-Geneviève*, et laisse déserts tous les collèges et toutes les pensions , pour mettre la main à l'œuvre patriotique. Un enfant

d'une pension de Vincennes, à qui on demande si ce travail lui plaît, répond qu'*il ne peut encore offrir à la patrie que sa sueur, mais qu'il l'offre avec grand plaisir*. C'est cette génération lettrée qui nous promet une législature et des *clubs* meilleurs que ceux de 1789. C'est à elle qu'il est réservé de régénérer tout-à-fait la France, si la France peut être régénérée. J'ai remarqué parmi les enfans, toujours amis de l'égalité, que les moins patriotes ne crioient jamais *vive le Roi*, qu'après avoir crié *99 fois vive la Nation*, qu'après s'être enrhumés, et lorsqu'ils n'avoient plus la voix assez belle pour saluer le peuple Français. Oui, c'est cette jeunesse qu'on peut bien appeller : *magnæ spes altera Romæ* ; elle seule peut nous rendre les beaux jours de la république, parce qu'elle va commencer à lire *Cicéron* et *Démosthène* avec fruit, parce que, plus heureuse que nous, elle ne les lira point comme des maîtres de grammaire et pour apprendre du grec et du latin, mais comme des tribuns du peuple, et pour se former d'après leur exemple à tonner contre les tyrans et les criminels de lèze-nation.

Les

Les-élèves de l'Académie de Peinture et l'Ecole Vétérinaire luttent de zèle avec l'Université, et la même émulation enflamme tous les corps. Là, ce sont les porteurs-d'eau et les forts de la halle, la fleur de l'Auvergne, et qui valent bien les forts d'Israël, et les innombrables perruquiers, et le corps non moins nombreux des tailleurs et cordonniers, qui ont enfin réuni les deux ordres, et terminé leurs vieilles disputes sur la préséance, et les charbonniers qui, derrière leur drapeau, mènent un aristocrate d'entr'eux, à qui ils ont mis un manteau court et un rabat, qu'ils appellent l'abbé *Murry*, et qu'ils ont garotté, pour faire voir que, s'ils sont noirs par dehors, ils ne le sont pas en dedans comme les noirs de l'assemblée nationale, dont ils promènent au contraire, les effigies chargées de chaînes. Les bouchers avoient sur leur flamme, un large couteau; on lisoit dessous: *Tremblez, aristocrates, voici les garçons bouchers*; on voyoit pêle mêle les acteurs de la demoiselle *Montansier* avec les domestiques des Italiens, les les facteurs de la poste, et *M. Doigny*, avec les Cent-Suisses, enfin

nous autres auteurs faméliques , à côté des restaurateurs , bien plus étonnés de nous trouver ensemble ; les imprimeurs avoient écrit sur leur drapeau : *Imprimerie , premier flambeau de la liberté* ; ceux de M. Prud'homme avoient de bonnets de même papier que celui qui couvrit les Révolutions ; leur légende étoit : *Révolutions de Paris* : je n'oublierai point les colporteurs ; voulant surpasser les autres corps , et voués plus particulièrement à la chose publique , ils avoient arrêté de consacrer toute une journée à l'accélération des travaux. En conséquence de leur arrêté , ils suspendirent un jour entier le travail du gosier , et le soufflet de leurs poumons ne joua point. Paris s'étonna de ne point entendre le matin , le cri des colporteurs ; et le silence de ce tocsin patriotique avertit la cité , les fauxbourgs et la banlieue , que les 1200 reveille-matin piochoient dans la plaine de Grenelle.

Que dire des Chartreux , dont quelques-uns n'avoient vu depuis 40 ans , que les murs silencieux du grand sepulchre de la rue d'Enfer , et qui conduits par M. Gerle , se trouvent transportés au milieu d'une scène

sianimée, au milieu de 250 mille personnes et de tant d'oies du frère Philippe ? ils demandent quel est ce pseame : *ça ira* ; et ce nouveau *gloria patri* que chante tout ce peuple. J'aurois aimé à voir sur ces fronts tondus et décapuchonnés , se peindre toutes les sensations que devoient éprouver à ce spectacle ces hommes , à qui le législateur *Bruno* n'avoit laissé que le ventre , et à qui l'assemblée nationale sembloit avoir fait par son décret l'opération de la cataracte.

Ils venoient prendre la pelle non plus pour creuser leur tombeau , mais celui des aristocrates ; ils venoient non plus apprendre à mourir , art qui n'a pas besoin d'enseignement , qu'il faut bien apprendre malgré soi , et où nous finissons tous par être aussi savans les uns que les autres , mais pour apprendre à vivre , ce que tous les Chartreux passés , et tant de gens sont morts sans avoir jamais su. La curiosité attire autour de ce phénomène de 1790 , une multitude de femmes qui n'étoient pas toutes des vestales , et qui se font un plaisir malin d'exciter l'honnête rougeur des enfans de *Bruno*. Elles leur présentent les brouettes vuides : *emplissez*,

*mes pères, emplissez.* Elles dansent autour d'eux. Contraints de prendre part à la joie et d'entrer dans la ronde, les bons pères, qui avoient déjà recouvré les yeux, commencent à sentir encore qu'ils ont des mains.

Je ne parle pas des autres capuchons et calottes de toute espèce. Je ne parle point des anciens gardes-françaises, des suisses, des dames de la halle et même de la cour, des chevaliers de St. Louis, des cordons rouges, des enfans d'Orléans, des jardiniers, des pompiers et des marchands de vin qui plochoient, ni du Roi qui regardoit, et qu'on applaudissoit avec autant de transports que s'il eût remué à lui seul les 80 mille toises de terre. On est pourtant obligé de convenir que *la Fayette* étoit applaudi bien d'avantage. L'engouement pour lui passe l'idée que je m'étois faite de l'idolâtrie et de la badauderie d'une nation; j'ai vu le moment où on associoit son cheval à sa gloire, et on alloit également couronner de lauriers et porter en triomphe l'homme et le cheval. J'ai vu les fédérés le 14 au repas de la Muette surpasser encore l'aveugle superstition des Parisiens; il est vrai que c'étoit après boire,

et cela se conçoit. Cette effusion de tendresse, et cette ébullition d'enthousiasme, pensa coûter la vie à M. Motier. Etouffé sous les caresses, il étoit devenu plus blanc que son cheval, sans pouls, sans respiration, et comme dans le récipient de la machine pneumatique. Un moment avant, au sortir du champ de Mars, au milieu des acclamations qu'il provoquoit par des inclinations de cour, et le mouvement de son chapeau qui sembloit dire : applaudissez encore davantage, il m'avoit reconnu derrière lui le suivant avec mon burin. Il avoit lu sur mon visage ma profonde affliction de tout ce que je venois de voir, il avoit lu dans mes regards l'abattement du désespoir et les reproches amers de sa complicité à avilir la majesté du peuple Français, à rassasier d'opprobres ma nation, il me fixa ; il y eut un moment une scène muette entre lui et moi. Un républicain que j'accompagnois me dit : je suis content. Il a compris votre regard ; il a lu en un clin-d'œil tout votre N<sup>o</sup>. prochain : s'il n'est pas le plus vil des esclaves, vous avez dû réveiller les remords au fond de son ame. J'eus du moins la joie un moment

que ma vue eût été pour lui, comme celle de Mardochée pour Aman. Mais n'anticipons point les faits, et revenons aux préparatifs.

Qu'on ne croie pas que l'envie de participer à une fête, la vanité de se montrer, dirige tout ce peuple : beaucoup n'arrivent que la nuit. C'est après avoir fini leur journée que les ouvriers du pont de Louis XVI accourent avec leurs instrumens, leurs tombereaux, leurs brouettes : les passeux de la Grenouillère accourent lorsque la nuit, entièrement close, ne permet plus de passer la rivière : le ciel, qui se fond en eau, et qui semble en ce moment aussi aristocrate qu'un ministre et aussi conjuré contre la révolution, n'arrête point, par des torrens de pluie, les femmes les plus élégantes. Plus fières de la brouette patriotique, que de leurs chapeaux, de leurs plumes, de leurs linons, de leurs mousselines, et même des regards des amateurs elles en font gaiement le sacrifice ; ce qui surprend sur-tout les aristocrates, qui ne savent pas qu'il n'y a que le despotisme et les rois qui ont besoin de police, c'est l'ordre qui regne parmi cette



confusion ; c'est la confiance des patriotes les uns dans les autres. Un jeune homme arrive , ôte son habit , jette dessus ses deux montres , prend une pioche et va travailler au loin. Mais vos deux montres ? — Oh ! on ne se défie point de ses frères. — Et ce dépôt , laissé au sable et aux cailloux , est aussi inviolable qu'un député à l'assemblée nationale. Il y a 250 mille âmes , et pas une seule sentinelle ; cependant il est impossible de dire qu'il y ait eu le moindre désordre , qu'on ait vu un seul homme ivre. On a remarqué un honnête citoyen , qui étoit suivi d'une brouette chargée d'un tonneau de vin : il tenoit un verre , et offroit à boire gratuitement aux travailleurs , et il ne se présentoit à cette brouette que des hommes épuisés de fatigue. Arrêtez - vous devant cette famille : le père pioche , la mère charge la brouette et le fils la roule. Le même spectacle se reproduit en mille endroits , et il est impossible , à moins de l'avoir vu , de se figurer un tableau si mouvant , si animé et si immense ; tous les états , tous les rangs sont confondus. C'est le ballet de la réunion des ordres : la ci-de-

vant marquise *dégante*, sa main blanche, pour tenir celle d'un charbonnier, l'agacante modiste serre celle d'un chartreux, la dame de la halle s'empare de celle d'un petit maître ; tous s'attèlent à un tombereau, leurs bras tendus servent de traits ; voyez-les monter, descendre, courir en traînant de lourdes voitures, gravir précipitamment la cime de l'amphithéâtre, pour renverser cette masse énorme de terre, et redescendre avec la vitesse de l'éclair. Ah ! que du moins, le lien trop dur du tombereau, ne blesse pas le sein délicat de cette jeune fille ! qu'il ne mette pas ces deux témoins fidèles dans l'impuissance de déposer du *voeu secret* de son cœur !

· Tout est disposé pour la fête. Les fédérés sont accourus de toutes parts. Tous arrivent à la file. Onze cens Bretons entrent à Paris en corps, avec armes, bagages, même canon, et à pied. Une route de cent lieues ne les a point effrayés, et leur avant-garde, ayant à sa tête les députés de Bretagne, aux fatigues de la route, ont voulu ajouter celle des travaux du champ de Mars. Une foule de départemens lointains arrivent  
de

de même à pied, comme des Spartiates, a-t-on remarqué. C'est peu dire. Y a-t-il quelque comparaison entre le trajet de Lacédémone à Delphes et aux jeux olympiques, et celui des Pyrenées et du Mont-Jurá, à Paris? M. *Prud'homme* s'est plaint, avec raison, du peu d'accueil que l'état-major de la milice Parisienne a fait à nos frères. Mais de combien de choses, nous autres journalistes, nous nous plaignons inutilement! Ils arrivent le havre-sac sur le dos, les armes hautes, le front couvert de sueur, et aucun détachement ne va au-devant d'eux, et on ne bat point aux champs. Mais la fraternité qu'ils lisent sur tous les visages, les salutations de cœur des passans et l'accueil domestique de leurs hôtes, les dédommagent de la froideur du baiser municipal. M. *Capet* l'aîné semble vouloir faire quelque pas vers ses concitoyens, qui viennent le voir de si loin, et vouloir leur donner aussi l'accolade: il fait signe au commandant des Bretons, il l'embrasse, et même, il faut le dire, ce n'est point ce *breve osculum* de *Tibere* à *Germanicus*, cet embrassement de l'extrémité des joues; M. *Capet* a collé sa face

sur celle du Breton : rendez-le , dit-il , à la province. Mais bientôt il revient à la morgue royale. Le 13 juillet , il passe en revue tous les départemens ; et , parce qu'il tombe quelques gouttes d'eau , il a si peu de vergogne , que de passer la revue sur son escalier. Je m'étonne que , pour mieux faire sentir la distance que les ministres croient apparemment qu'il y a entre un Roi et une nation , ces messieurs ne lui aient pas conseillé de nous passer en en revue dans sa garde-robe.

Est-il possible que Louis XVI , homme de jugement et dont le bon sens étonne par fois , n'ait pas vu l'inconvenance qu'il y avoit à un Roi qui se dit citoyen , de ne pas descendre son escalier pour aller au-devant de ses concitoyens , qui venoient de 200 lieues. Se peut-il qu'il ait craint un peu de pluie , qu'il n'ait pas réfléchi combien ses frères d'armes avoient été trempés depuis Brest , Bayonne et Marseille. Comment ne s'est-il pas souvenu , ni du gros habit de *Frédéric* , ni du manteau bleu de *Charles XII* , ni de la pelisse de *Charlemagne* , qui ne craignoient pas qu'un peu de pluie ne compromît la

dignité royale, mais cette insulte n'est rien en comparaison de celle que devoit essuyer le lendemain la majesté du peuple Français.

Cependant nous avions espéré que le débordement des fédérés dans les galeries, rendroit à l'assemblée cette voix ferme et élevée qu'elle a baissée tout d'un coup si servilement, que les approches de la fête rendroit aux patriotes leur première ferveur que cette fierté républicaine qui sembloit abattue, se releveroit un peu, et l'assemblée nationale redevenue depuis trop longtemps états-généraux, paroissoit en effet avoir repris quelque vigueur. M. *Farnave* avoit fait décréter qu'il n'y auroit de place d'honneur dans le Champ-de-Mars, que pour le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, lui seul; que la femme du pouvoir exécutif et sa famille iroit se placer où bon lui sembleroit, mais parmi les citoyens, sur les gradins communs; sans qu'il leur fût permis de se donner des airs et de se distinguer dans une loge et à une lanterne. Dans un pays qui juge les hommes par le plus ou le moins d'élévation du fauteuil, c'étoit un décret capital, et j'avois loué Dieu d'avoir

préservé l'éloquent *Barnave* de l'épidémie de la servitude qui a fait de si affreux ravages dans l'assemblée nationale. J'avois encore été enchanté de la conduite de M. *Delley* : nommé maître des cérémonies pour la fête du 14 , et animé du même esprit que son compatriote *Barnave* , il s'étoit fait représenter les fauteuils ; celui destiné pour le Roi étoit de la plus grande magnificence et tel qu'on l'a vu ; celui destiné pour le président , étoit mesquin et tel qu'on la vu encore. M. *Delley* en voit un autre dont la richesse et le faste égaloit le premier ; on l'avoit disposé pour la femme du Roi : ce fauteuil , a dit M. *Delley* , vous le donnerez au président. — Mais le ministre ne m'en a point prié. — Je ne vous en prie point non plus , je vous l'ordonne ; il n'y aura pas d'excuses si vous y manquez.

Nous avions tous été ravis de cette fermeté du maître des cérémonies , et nous avons placé son nom sur nos tablettes , à côté de celui de M. *Camus*.

Quelques inscriptions qu'on lisoit au Champ-de-Mars , faisoient augurer éga-

lement bien de la fête. On lisoit sur le  
soubassement de l'autel :

Les mortels sont égaux, ce n'est point la naissance,  
Mais la seule vertu qui fait la différence.

La loi dans tout état doit être universelle,  
Les mortels, quels qu'ils soient sont égaux devant elle.

« Songez aux trois mots sacrés qui garan-  
tissent vos décrets ; la nation, la loi et le  
Roi : la nation, c'est vous ; la loi, c'est  
encore vous, c'est votre volonté ; le Roi,  
c'est le gardien de la loi ».

On lisoit sur une des façades de l'arc de  
triomphe :

Nous ne vous craignons plus subalternes tyrans,  
Vous qui nous opprimiez sous cent noms différens ;

Les autres inscriptions ne méritent pas  
qu'on s'y arrête. Si on jugeoit la génération  
présente d'après ces échantillons, il faudroit  
la croire frappée d'une grande stérilité d'ima-  
gination. Il est vrai que l'académie française  
est aussi aristocrate que le beau siècle de  
Louis XIV. Quant aux autres écrivains, ils  
sont tous brouillés plus ou moins avec la  
municipalité, qui a été obligée de recourir  
à M. *Mitoufflet*, et de puiser dans son propre

fond. Il auroit mieux valu compulser les quatrains de *Pibras* et les doctes sentences du conseiller *Matthieu*. Toutes les inscriptions avoient du moins le grand mérite de la simplicité, et d'être à la portée du peuple, à qui il importe sur-tout de parler dans ces occasions. Le plus grand défaut de toutes ces inscriptions est qu'elles ne mentoient guère moins que toutes celles de l'ancien régime. On avoit mis pour troisième inscription de la façade du côté de la rivière :

Le pauvre sous ce défenseur  
 Ne craindra plus que l'oppresser  
 Lui ravisse son héritage.

Bien des gens secouoient la tête, et chacun probablement avoit les mêmes raisons que moi, qui n'ai pu m'empêcher de dire: j'ignore quel est *ce défenseur*, mais je sais bien que, dans ce moment encore, l'oppresser *Talon* et ses confrères, l'oppresser *Bachois*, l'oppresser *Boucher-d'Argis* viennent de commettre envers moi une injustice criante. Ils s'obstinent à vouloir être mes juges, quand je suis leur accusateur. Ils me condamnent par défaut, lorsqu'ils savent qu'aucun pro-



cureur n'a voulu se présenter pour moi ; ils prononcent contre moi l'absurde , l'atrocité de condamnation en 1200 liv. de dommages-intérêts pour avoir dit *que Talon avoit voulu que je fusse décrété, et que je devois à la protection de M. Motier de ne pas l'avoir été* ; ils me condamnent en 1200 liv. pour avoir rempli mon devoir de journaliste, de sentinelle vigilante du peuple, pour avoir dit à mes concitoyens un fait qui est vrai, un fait qu'il leur importoit de savoir. Ils me condamnent avec une partialité impudente sans daigner seulement mettre en cause *Mirabeau*, de qui je leur ai crié que je tenois ce fait, de qui leur propre exploit prouve que j'ai dit tenir ce fait, ensorte qu'ils sont inexcusables de m'avoir condamné, même par défaut, sans l'avoir assigné. Ils me condamnent à payer ces 1200 liv. *dans le jour et par corps*. Ils prononcent le par corps en cette matière et par défaut, et lorsqu'un décret défend d'emprisonner un citoyen, s'il n'échec peine afflictive ! Peut-on se jouer plus audacieusement des décrets de la liberté individuelle et de la liberté de la presse ?

Tandis que je suis persécuté avec cet achar-

nement, moi, dont tout le crime est d'être le défenseur de la majesté du peuple Français, et de souhaiter que les Rois descendent à leur place, c'est-à-dire, aux pieds du trône de la Nation, sur un tabouret ou debout, prêts à exécuter ses ordres suprêmes en leur qualité de pouvoir exécutif. Les aristocrates cependant peuvent maudire impunément la révolution, calomnier ses auteurs, et crier dans leurs feuilles : *assassinez Lameth*. L'avocat *Suleau* ne craint pas de signer cette menace : « d'Orléans, reviens si tu l'oses, c'est sur l'autel de la fédération que je veux répandre ton sang impur. » C'est ainsi qu'on peut librement menacer la vie de ce citoyen qui a fait les premiers et les plus grands sacrifices pour la révolution, pour la liberté, pour l'égalité, pour que la loi régnât seule en France, de ce citoyen qui peut même avoir d'autre intérêt, et qui seroit le plus insensé des hommes d'avoir une autre pensée. Ce patriote illustre qui, dans le fort des préjugés a couvert la cause du peuple de l'éclat de sa naissance, on l'a voulu précipiter de la roche tarpeienne, on lui a supposé le crime de *Manlius*, parce qu'on

qu'on ne pouvoit nier qu'il n'eût la même vertu, qu'il n'eût le mérite d'avoir fait la même action, qu'il n'eût les mêmes droits à la reconnoissance publique. Les libelles ne lui raviront pas la gloire d'avoir jetté les premiers fondemens du capitolé. C'est lui qui, averti par les oies sacrées, l'a sauvé de l'escalade des Gaulois. Qu'il échappe seulement aux embuches et aux poignards des esclaves et des eunuques noirs, et il achèvera avec les bons citoyens le temple magnifique qu'il a commencé si heureusement, celui de *Jupiter*, libérateur du genre humain.

Chers fédérés, si ma voix ne vous est pas inconnue, répondez-moi : ne serez-vous venus de si loin que pour assister à une cérémonie vaine ? n'aurez-vous bravé tant de fatigues que pour retourner les mains vuides de bonnes œuvres et d'actions patriotiques ? J'ai aimé à voir les Bretons abattant sur leur passage, les poteaux, les armoiries, les écussons, vestiges odieux de la féodalité. Mais ne vous reste-t-il rien à faire pour la patrie ? Je parle à des députés, et je n'ai besoin que d'enflammer leur zèle. Je puis m'en fier à leur sagesse. En lisant

la quatrième inscription de l'arc de triomphe, avez-vous pu être dupes de ce mensonge grossier : *vous possédez maintenant la liberté*. Quelle liberté, bons Dieux ! Elle existe pour les *Pelletier*, les *Rivarol*, les *Sulleau*, les *Durosoy*, les *Sabatier*, pour la *Chronique du Manège*, les *Actes des Apôtres*, le *Martyrologe*, l'*Apocalypse*, la *Gazette de Paris* et l'*Ami du Roi*, etc. C'est - là qu'il est permis d'injurier, de calomnier les citoyens. Deux hommes bien dignes assurément de se liguier contre moi, car je puis du moins me rendre le glorieux témoignage que je n'ai pas un seul ennemi qui ne se soit déclaré auparavant l'ennemi de la nation, *Malouet* et *Mallet du Pan* redoublent d'efforts pour me diffamer. Je ne les assigne point en réparation, en dommages-intérêts, parce que leurs injures sont honorables, (1)

---

( 1 ) Ces injures sont tellement honorables que le petit nombre des patriotes éclairés qui combattent encore pour soutenir la loyauté de M. *Motier*, ne savent que répondre, lorsqu'on leur fait cette objection véritablement sans réplique : « mais tous les noirs s'égosillent à le prôner » *Turpe est Laudari*

parce que c'est du flambeau de la raison que les bons citoyens attendent leur triomphe tardif et que ce n'est pas de la poussière et des ténèbres du greffe que doit sortir leur justification. Nous laissons jouir nos calomniateurs d'une paix profonde; mais M<sup>r</sup>. *Tallon*, M<sup>r</sup>. *Bachois*, M<sup>r</sup>. *Boucher-d'Argis* et M<sup>r</sup>. *Mitoufflet* tournent sans cesse comme des lions rugissans, autour du *Club* des amis de la liberté de la Presse, cherchant qui ils pourront dévorer.

C'est nous seuls, patriotes impuisans, qu'on assigne, qu'on condamne à de grosses amendes, qu'on décrète de prise de corps. Que n'a-t-on pas mis en œuvre pour appréhender au corps M. *Marat*? Et aujourd'hui encore pour découvrir sa retraite, on atente, m'assure-t-on, la probité des colporteurs; on leur a offert de l'or pour le livrer. Honnêtes colporteurs, vous avez été incorruptibles. On a fabriqué de faux *Marat* pour diffâmer le véritable, en le chargeant de

---

*ab illaudatis*, dit Ciceron; ce qui signifie dans la traduction de l'abbé d'Olivet : il n'y a que les noirs qui soient loués par les noirs.

toutes les extravagances , de toutes les grossièretés qu'on débitoit sous son nom. Comme s'il ne suffisoit pas à ses ennemis de le tenir depuis si long-temps dans une prison véritable, en l'empêchant de se montrer et de jouir de la lumière des cieus ; encore aujourd'hui on veut à toute force enfermer au châtelet le courageux *Marat* , cét écrivain trop véridique, pour notre malheur , et que moi-même je me reproche d'avoir , comme le public , aussi peu cru que la prophétesse *Cassandre*. Et dans le même-temps que des juges multiplient , avec une audace de brigands , les attentats contre la liberté des écrivains patriotes , dans le même temps ; ô comble de l'horreur ! à peine le digne comité des recherches de la ville a-t-il pris la résolution vigoureuse d'étaler la complicité de *Guignard Saint-Priest* avec *Bonne-Savardin* et *Maillebois* ; à peine a-t-il dénoncé *Guignard* , à peine tenons-nous dans nos mains le fil qui va se changer en un lacet , et étrangler le perfide ministre et maint autre peut-être , convaincus de haute - trahison ; on coupe aussi-tôt le fil : voyez , chers concitoyens , comme vous êtes joués , circonvenus , trahis indigne-

ment. Arrivent à l'Abbaye deux aides-de-camp, (supposes, dit-on) de *la Fayette*. Ils produisent un faux ordre du comité des recherches, d'élargir *Bonne-Savardin*, et le concierge ouvre aussi-tôt la porte à *Bonne-Savardin*, et les chevaux sont déjà à la voiture de l'ambassadeur de Sardaigne, et le prisonnier et l'ambassadeur sont déjà loin, et avec eux, le danger d'une confrontation accablante pour *Saint-Priest*, et le concierge est quitte pour aller faire son rapport au comité des recherches, qu'il est venu deux faux aides-de-camp de M. *Motier*, avec un faux ordre du comité. Ceux qui, comme moi, dans le ministère d'avocat que j'exerçois, ont eu quelquefois le bonheur d'arracher un opprimé des serres d'un concierge, savent combien ils rendent difficilement leur proie. Ils savent que le prisonnier le plus indifférent à la société, ne passe point le guichet sans des précautions incroyables de la part du géolier; il faut un jugement, des parchemins, des huissiers, il faut que l'huissier montre sa chaîne: que n'exigent-ils pas avant d'ouvrir la porte au captif! Ici, c'est un criminel.

d'état , un prisonnier de la plus haute importance. Le ministre est impliqué dans l'affaire. Le concierge a entendu le matin crier sa dénonciation dans les rues , dénonciation provoquée par les interrogatoires et les aveux du prisonnier ; et sans qu'on lui présente un jugement , sans ministère d'huisier , le concierge ne s'adresse au comité qu'après qu'il a rendu la liberté au coupable. (Voyez les pièces justificatives à la fin.) Y a-t-il trahison plus manifeste , plus criante ! Qui ne voit que ce n'étoit pas assez que la municipalité de Lyon eût rendu à *Bonne-Savardin* , son porte-feuille ! Celui-ci qui avoit vu pendre *Favras* , s'étoit bien promis de ne pas faire comme lui la sottise d'aller à l'échafaud sans forcer , par sa dénonciation , son instigateur à partager le péril , et à tout tenter pour se soustraire ensemble à un supplice inévitable pour tous les deux. Il avoit chargé *Saint-Priest*. On assure qu'il y a également des charges contre l'ambassadeur de Sardaigne. La caverne de *Cacus* alloit s'ouvrir. On corrompt le concierge , on fabrique un faux ordre. Le concierge feint d'abord de croire que l'ordre du comité est vrai , et



ensuite , quand le prisonnier est parti , que les deux aides-de-camp sont supposés ( et *M. Motier* ne jette pas les hauts cris contre cette supposition ) ! ce concierge va dénoncer au comité deux quidams en l'air , et le comité sans appui , ne peut que faire une contre-dénonciation à l'assemblée nationale , et cette affaire va s'engloutir , comme celle de *Lautrec* , comme celle de *Riquetti-Cravatte* , comme tant d'autres , dans les bureaux de son comité des recherches , ou de son comité des rapports , ces deux vastes cimetières de complots qui ne seront jamais exhumés ; et on ne pend ni *Savardin* , ni *Maillebois* , ni *Guignard* , ni les aides-de-camp , ni même le concierge , bien certainement responsable de son prisonnier ! Et voilà comme dans tous les pays où le peuple plus juste n'est rien , ne peut rien , les ministres , le gouvernement , se sont toujours servi d'un habit d'aides-de-camp et d'un simulacre de formes judiciaires pour sauver les coquins et faire périr les gens de bien ! Voilà comme on se joue effrontément des loix et d'une nation ! Et le lendemain ,

plus effrontément encore , on fait lire à cette nation , sur un arc de triomphe , cette inscription si belle , si elle étoit vraie : *peuples , vous possédez maintenant la liberté , montrez-vous dignes de la conserver !* Et le lendemain , dans la tribune des ministres , dans une estrade qui domine sur l'assemblée nationale , *Guignard* se montre radieux , derrière la femme du Roi , qui sourit à *Guignard* et à l'inscription de l'arc de triomphe ! Et le lendemain , comme quelques patriotes zélés usant de la liberté des opinions , osent observer qu'il auroit été de la bienséance que M. Capet l'aîné fît au moins un pas vers l'autel , où la nation toute entière étoit bien venue de 10 , 20 , 50 , 100 et 200 lieues , que le Roi auroit dû remercier le peuple , des 25 millions qu'il lui avoit délégués , en montant à cet autel qui n'avoit été élevé de 40 pieds de haut qu'afin qu'il fît son serment civique aussi ostensiblement que possible , on traîne ces observateurs patriotes en prison à la place que *Savardin* vient de laisser vacante , et on crie : *vivent les patriotes ! vive la liberté !* mais avec cette belle liberté , je vois qu'il n'y

a plus que les écrivains incorruptibles , que les honnêtes gens qui courent risque d'être pendus. Je fais réflexion que ceux qui ont pu faire entendre 450 témoins dans l'affaire du 5 octobre contre Philippe d'Orléans , disoit-on , qui cependant défie aujourd'hui ses accusateurs , peuvent bien plus aisément suborner 2 ou 3 témoins , et , quand il leur en prendra fantaisie , me faire pendre , dans les formes , Moï qui ne suis pas bien sûr d'être citoyen actif. Je commence à douter si , pour éclairer des fédérés ingrats , que j'ai entendu faire au Palais-Royal la motion de me pendre , jé dois aiguiser plus long-temps tant de poignards contre moi. Je commence à douter si un journaliste qui n'a point été mis en faction par le peuple , mais qui s'est constitué sentinelle de son propre mouvement , est obligé en conscience de mener la vie errante et souterraine de M. *Marat*. On peut bien se précipiter dans le gouffre comme *Curtius* , quand on croit que sa mort sauvera la patrie : Jesus de Nazareth , marche à la croix , parce qu'il est sûr d'opérer la rédemption du genre-humain : encore eut-il une sueur de sang aux approches de M. *Sanson*. Mais moi ,

qui n'ai jamais si bien reconnu que depuis 8 jours l'inutilité parfaite de mes prédications ; moi qui vois que mon enterrement ne seroit bon qu'à faire rire M. *Moitier*, *Malouet*, et le goguenard *Riquetti* cadet, le meilleur pour moi est de supprimer dans mon journal les récits qui me mettroient trop en colère, comme l'anecdote des deux fauteuils à la fédération, celui du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, entre lesquels il y avoit autant de différence qu'entre le siège du juge et la sellette de l'accusé. Le meilleur pour moi est de prendre congé du public, qui a trop honoré de ses suffrages mon zèle et mon ministère si inutiles. Malgré le décret qui nous a autorisés à écrire et parler librement, pour dire son opinion en sûreté, il faut au moins être député à l'assemblée nationale, et avoir un brevet d'inviolabilité. Si j'avois eu l'honneur d'être député à l'assemblée nationale, j'aurois exigé que le trône où s'est assis sans façon M. *Capet*, restât vuide, dans un lieu élevé, pour représenter la souveraineté de la nation ; j'aurois voulu qu'au bas de ce trône, les deux pouvoirs fussent placés sur

des sièges au moins égaux ; j'aurois parlé encore à un Roi comme autrefois *Popilius*, et je serois mort plutôt que de souffrir la disproportion des deux sièges , et qu'un commis de la nation s'assît devant elle sur ce fauteuil insolent. Mais puisque je n'ai point de mission , puisque je ne suis point tribun du peuple , et que Rome est arrivée au dernier degré d'avilissement , j'aime mieux , comme *Milon* , aller manger des poissons à Marseille ; je cède le champ du raisonnement à ceux à qui *M. Motier* permet d'écrire. Du moins , j'ai la satisfaction de pouvoir me rendre ce témoignage , que moi *auteur famélique* , au dire de ces messieurs , j'ai refusé pourtant leur or et leurs places ; et si je leur donne aujourd'hui la joie de me voir sortir de la lice , ce n'est point de ma part pusillanimité ou crainte , c'est parce qu'une nation qui porte en triomphe le cheval de *M. Motier* , une nation qui , à l'évasion de *Bonne-Savardin* , ne pousse point de cris de vengeance contre ceux qui ont joué cette farce grossière ; un nation qui traîne en prison un citoyen , pour avoir dit que *M. Capet* devoit , sinon à la sainteté du

serment , du moins à la majesté du peuple Français , d'aller à l'autel où les représentans de trois millions de soldats , citoyens comme lui , étoient venus recueillir ce serment de sa bouche ; parce qu'une telle nation , dis - je , ne mérite pas qu'on se dévoue pour elle , et il ne faut pas qu'un romain descende dans l'arène , et s'expose aux bêtes féroces , pour amuser des esclaves.

---

UN AMI DE LA LIBERTÉ , A CAMILLE  
DESMOULINS , *salut.*

Au nom de l'humanité outragée , dont vous vous êtes toujours montré le vengeur , autant qu'il-a été en vous ; au nom de cette liberté sainte ; de laquelle vous êtes un des plus ardens apôtres , je vous adjure d'insérer dans votre plus prochain N<sup>o</sup>. les extraits suivans de deux lettres de la Martinique , signées par *Joseph Micoulin* , membre de la commune , et officier de milice de Saint-Pierre.

De Saint-Pierre , du 30 mars 1790.

« Vous aurez reçu sans doute le détail de notre triste position depuis le 22 février

jusques au 19 du courant ; voici des nouvelles plus récentes. Les dangers auxquels la troupe nous avoit exposés , et la crainte de les voir renouveler , nous portèrent à inviter les paroisses de l'île d'établir leur municipalité , pour avoir , ainsi que nous , une barrière à opposer au pouvoir exécutif. Les commandans de l'ancien régime dans chaque paroisse , voyant leur ambition déconcertée , s'unirent au *monstre* général , et machinèrent le plus affreux de tous les complots , de concert avec la soi-disant assemblée de la colonie. Le 24 du courant , sur le soir , environ 1,200 mulâtres libres et habitans blancs arrivent de tous côtés , et entourent le bourg du Lamentin , dont les citoyens , animés de notre même esprit , avoient voulu nous imiter. Les mots de feu et de pillage sont dans la bouche de tous les individus qui composent cette armée exécrationnelle ; des nègres avec des paniers les suivent à cet effet. Arrivent en même temps , et d'après les mêmes ordres , 100 hommes du régiment de la Martinique ; l'officier qui les commande , jaloux de sa réputation , empêche heureusement le pillage , et en im-

pose , par sa fermeté , à ceux auxquels il étoit venu se joindre. Le 25 , au milieu des bayonnettes , on assemble tous les citoyens du bourg , et les habitans de cette paroisse , tous sectateurs du despotisme , les forcent par serment à soutenir l'ancien régime. Il s'y est passé diverses scènes toutes plus horribles. Les esclaves , armés par leurs maîtres , étoient réunis aux gens libres , et il n'est pas d'atrocités dont ils ne se fussent souillés , si les malheureux habitans du Lamentin n'avoient fait de nécessité , vertu. Les braves gens à la tête de cette honorable expédition , sont Messieurs , ou monstres , *Devouve* et *Dugué* , chevaliers de St. Louis , habitans du Trou-au-chat ; *Soudon* , de la rivière salée ; *Arbousset* , frères ; *du Robert* , *Pichery* , frères , de la rivière Pilote ; *la Thuilerie* , père ; *Tartanson* , de Grave ; *Rive* , *Lemerle* et *Galé* , de Saint-Aurin du Lamentin. Le 25 , après - midi , cette armée s'achemine au Fort - Royal : on les loge dans les cazernes ; et par un ordre signé du général *Viosmenil* , on leur distribue des rations ; le lendemain ,



on les munit de cartouches à balle et d'armes, On nous assure que ces dispositions sont dirigées contre nous ; avant ils devoient répéter au Fort-Royal la scène du Lamentin : nous apprenons en même temps que chez M. *Godin de Soterre* , au Gros-Morne , se fait un attroupement qui devoit s'élever à plus de 3,000 hommes , tant habitans que gens de couleur libres et esclaves armés par leurs maîtres. Cette seconde horde d'incendiaires se propose de venir nous surprendre, en traversant les forêts. Jugez de notre position. Le 26 , nous reprenons notre état de défense , nous écrivons à nos bons amis les Guadeloupiens ; et , pour ne pas effrayer les femmes et les foibles , nous cachons la majeure partie du danger. La providence qui , jusques à présent , a toujours été pour la bonne cause , fait arriver le même jour , à 4 heures après-midi , le vicomte de *Damas* , qui vient relever M. de *Vio menil*. Quel coup du ciel ! Nous en sommes instruits de suite , et nous avons le temps de retenir nos députés pour la Guadeloupe. Nous apprenions alors que l'armée des braves assassins du Fort-Royal grossissoit à chaque instant ;

qu'une partie devoit être embarquée sur la frégate du Roi *la Gracieuse*, commandée par le preux M. de *Vaugiraud*. Ce brave homme devoit les débarquer au Prêcheur : là , réunis aux gens de couleur de cette paroisse , ils devoient entrer dans notre ville par le côté de la Galère : la moitié de l'armée du Fort-Royal devoit nous attaquer par le Mouillage , et ceux du Gros-Morne par la Rivière ; jugez de notre déplorable situation , et combien d'horreurs a prévenu l'arrivée de M. de *Damas*. Une heure avant qu'il fût débarqué , on fit partir les mulâtres réunis du Fort-Royal pour retourner chez eux. On aura peine à se persuader qu'au fonds de l'Amérique il existe de pareils monstres ; mais , quiconque aura pu connoître *Vio-menil*, auteur et fauteur d'un pareil complot , n'en sera pas surpris. Ci-joint est notre protestation contre la soi-disant assemblée de la colonie , dont les membres , presque tous commandans de paroisses , étoient à la tête de la brillante expédition. M. de *Vio-menil* part , dit-on , demain : il ne manquera pas de certificats , car sa plus grande adresse a toujours consisté dans les moyens qu'il s'est

s'est ménagé pour en obtenir par force ou par séduction. Je ne crois pas qu'il puisse en imposer à nos dignes représentans... ni qu'il puisse éviter ce qu'on fait subir à ses pareils en place de Grève.

» M. de *Damas*, entouré de méchans, a déjà fait quelques légères sottises; nous nous flattons de l'en faire revenir dès qu'il viendra nous voir; ce qui ne sera qu'après le départ du monstre. Nous l'en avons prié, instruits que les habitans assemblés au Fort-Royal avoient agités de ne pas le reconnoître, et qu'à cet effet ils auroient bien pu profiter de son absence.

» Communiquez la présente aux honnêtes gens qui s'intéressent à nous, et assurez-les qu'il n'est aucun fait dont nous n'ayons une infinité de preuves.

*Du 10 avril 1790.*

« Nous sommes encore dans les horreurs, et depuis hier, je suis de retour de la grande Anse. Nous étions parti le 4 après dîner pour aller nous opposer aux abominations que commettoient une horde de barbares anti-Français; ils alloient d'une paroisse à l'autre,

Forçant les habitans , le pistolet sur la gorge , à signer une confédération , par laquelle ils s'engageoient à soutenir l'ancien régime du despotisme et les décrets de cette malheureuse assemblée de la colonie que l'enfer avoie vomie de son sein pour notre malheur. Ils devoient être le 5 à la grande Anse , accompagnés de 7 à 800 hommes de couleur , libres ou esclaves , armés pour leurs maîtres. Il étoit aussi parti du Fort-Royal la compagnie des chasseurs de la Martinique , qui bravement venoit se joindre à eux. Ayant marché toute la nuit , notre détachement , composé de 200 hommes , arriva à six heures du matin à la grande Anse ; les monstres qui devoient venir en furent déconcertés , et n'ont osé s'y montrer ; nous avons cru à plusieurs reprises qu'on alloit nous attaquer , mais , à ce qu'il paroît , ces gens-là ne sont braves que quand ils peuvent surprendre. Une lettre écrite à notre municipalité nous fit rétrograder ; le général nous y menaçoit de se porter en force sur notre ville , à l'effet d'y faire abolir tout ce que nous avons fait à l'instar de toute la France ; et c'est toujours l'ouvrage de l'assemblée générale. M. de

*Viosménil* est parti avant-hier sur la frégate du Roi la *Gracieuse* ; M. de *Damas*, qui l'a remplacé, a perdu son bon sens depuis quelques jours, et voici pourquoi, et comment. Il est tombé au milieu de la tourbe des partisans de l'infame *Viosménil*. Par séduction et par violence on a obtenu sa signature au bas de divers ordres faits pour troubler la tranquillité des citoyens ; la dernière fut celle mise au bas de la lettre par laquelle il nous menaçait. Jusques alors ce malheureux commandant n'avoit osé quitter le Fort-Royal, craignant les menées du monstre qui avoit eu l'audace d'armer les mulâtres contre les colons. *Viosménil*, assuré du désordre, ne pouvant éluder son rappel qui est trop précis, et craignant sur-tout qu'après son départ le foible *Damas* ne divulgue les moyens par lui employés pour obtenir sa signature, lui fait administrer une dose d'opium ; observez que *Viosménil* a fait ses pâques le Samedi-Saint. Le 5, le général donne des signes non équivoques d'aliénation d'esprit, et le même jour, la trop fameuse assemblée offre le gouvernement à M. de *Viosménil* qui, par un sublime effort

le refuse , et s'en fait concéder acte. C'est une pièce de plus que cet homme exécrationnel emporte avec lui ; puisse-t-il trouver ce qu'il mérite ! Notre position est affreuse ; nous sommes menacés par tous les habitans de la colonie , et l'interrègne est rempli par un *M. Damoiseau* , l'homme le plus brut possible , et sectateur des principes *Viosménil* ; nous avons requis secours de la Guadeloupe , et à chaque instant arrivent de la campagne des martyrs de la constitution qui fuyent la vexation , et viennent partager notre sort. Des malheureux capables d'avoir armé les esclaves aux dépens de leur propre sécurité , le sont de toutes sortes de trahison. Jugez par tout cela de l'état affreux de notre malheureuse colonie.

Tout homme sensible doit compâtrer à l'infortune des Martiniquais , et vouer aux perfides auteurs de tant de complots odieux la juste indignation qu'ils méritent : leurs noms , à jamais détestables , ne sauroient être trop connus , et *Camille Desmoulins* , dont la grande ame cosmopolite , est plus affectionnée encore pour ses concitoyens et pour ses frères persécutés , qui déjà l'idolâ-

trent , et avec raison ; Camille Desmoulins , dis-je, doit être le hérault de toutes les atrocités révoltantes , et en dénoncer les machinateurs avec sa rapide éloquence qui épouvante toujours plus les ennemis de la sainte égalité.

*N. B.* Je suis véritablement honteux de ces éloges dont personne ne sent plus que moi combien je suis peu digne. Mais *Malouet* qui requiert une visite de médecins pour consulter ma folie , et le procureur du Châtelet qui conclut à cette visite , m'autorisent à produire pour ma justification , quelques-uns des certificats de bon sens , que je reçois de tous côtés , et même de l'Amérique comme on voit.

---

De Marseille le 25 juin 1790.

C H E R D E S M O U L I N S .

Parmi les députés qui sont nommés pour Paris, le sort n'a échu sur aucun des citoyens qui se sont emparés, le 30 avril, du fort Notre-Dame de la Garde; mais en leur qualité d'électeurs, ils sont persuadés que ceux qu'ils ont choisi parmi leurs compagnons d'armes s'acquitteront avec joie et le zèle le plus civique de leur sublime mission.

Cher *Desmoulin* , privés du plaisir de t'embrasser , de presser contre notre sein l'ami de la vérité et le bouillant défenseur des droits de l'homme : le député qui te remettra cette lettre est chargé expressément par nous de satisfaire à ce desir ardent de notre ame. Nous te prions également d'insérer dans ton journal , et cette lettre et l'adresse y jointe , envoyée à l'auguste assemblée nationale pour nous y justifier de l'inculpation odieuse de *gens sans aveu* , dont ont osé nous qualifier *S. Priest* , et un membre de l'auguste assemblée nationale , infecté du virus aristocratique.

En parlant à notre ami *Desmoulin* , nous lui disons , non pas *vous* , mais *tu*. Eh pourquoi? . . . les expressions qui portent l'empreinte humiliant de l'esclavage te font horreur , et doivent être bannis du langage et des écrits de l'homme vertueux et libre : le gouvernement féodal est anéanti , et les titres dont son orgueil s'alimentoit sont détruits , nous sommes tous égaux ; il n'existe de prééminence que pour la vertu . . . Les respects et les hommages ne sont dûs qu'à celui qui s'est imposé , au péril même de sa vie , le



devoir sacré de toujours dire la vérité, quelque offensante et humiliante que cette vérité soit, pour celui ou ceux dont elle découvre la turpitude et les manœuvres criminelles.

Nous devons faire, le 14 juillet, une fête civique à l'instar de celle de Paris. Toutes les gardes nationales des environs se réuniront ici. Il pourra y avoir 60 mille hommes sous les armes. Là. . . nous jurerons sur la lame de nos sabres ce que jureront nos frères de Paris.

Quatre gardes nationales, du corps des porte-faix de Marseille, nommés par leurs frères d'armes, pressés de se rendre auprès de leurs frères de Paris, sont partis à leurs frais et à pied pour Paris, sans attendre la délibération de la municipalité pour régler la somme qui doit être payée à chacun.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus parfaite estime et les sentimens les plus fraternels.

Vos frères d'armes les cinquante citoyens  
de la prise du fort Notre-Dame de la Garde.

JACQUES MONBRION, *Secrétaire.*

( 500 )

*Adresse à l'auguste assemblée nationale.*

*Par les citoyens qui se sont emparés le  
30 avril, du fort Notre - Dame de la  
Garde.*

De Marseille le 2 juin ,  
l'an premier de la liberté.

N O S S E I G N E U R S ,

Le salut de l'Empire, l'affermissement à la constitution, paroissent dépendre de la destruction des projets ténébreux et des forces de l'aristocratie. Marseille étoit le foyer le plus ardent des ennemis de la révolution; trois forts que le despotisme seul avoit élevés contre cette cité, qui l'écrasoient sans la défendre, étoient au pouvoir des ennemis de la liberté. Leurs menaces réitérées, leur conduite équivoque, les marques les plus évidentes d'hostilité, menaçoient les Marseillois de la mort ou de l'esclavage. Les soussignés, animés du feu brûlant du patriotisme, ont osé surprendre le fort Notre-Dame de la Garde, qui dominoit tous les autres.

*( La suite l'ordinaire prochain. )*





*m<sup>me</sup> Dépréménil s'échappant à -  
regret des bras de M... d..., et se dis-  
posant à s'embarquer pour Scioto.*

---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 35.

---

F R A N C E.

*Fête du 14 juillet et son octave. Suite.*

Nos lecteurs nous dispensent de décrire la procession fédérale. Si la fête l'a emporté sur celles de l'antiquité, c'en est point par le cortège. Qu'est-ce que les trois heures que celui-ci a mis à défilér, en comparaison des trois jours qu'il fallut au triomphe de *Paul Emile*, si on en croit les historiens, pour passer tout entier devant le peuple Romain? Une procession, fût-elle aussi longue que celle de l'idole de *Jaganat*, composée de plus de 150 mille personnes, a bientôt fatigué la curiosité. Après le premier coup-d'œil, ce n'est plus qu'un spectacle mono-

N<sup>o</sup>. 35.

A

tone qui ne dit rien à l'ame , ou qui ne lui offre que la pensée de *Xercès*, en découvrant du haut de son tertre trois millions de soldats et le plus grand rassemblement de nations qui se soit jamais fait : *que d'hommes dont pas un seul ne jouira de la lumière du ciel dans cent ans !*

Dans le triomphe de *Paul Emile* , deux choses rendoient la procession bien intéressante : la première c'étoit de voir *Persée* , sa femme et ses enfans , enchaînés derrière le char du consul. Je conçois que ce devoit être un grand régal pour des Romains , de voir des rois et des reines, les mains derrière le dos , ces mains qui avoient signé tant de lettres de cachet , et de promener ainsi depuis la porte Triomphale jusqu'au Capitole, ces hommes qui se croyoient pétris d'une autre argile, et qui étoient élevés dans les principes qu'il valoit mieux périr que d'être assis sur un fauteuil comme les autres magistrats , et non pas sur un trône comme *Jupiter*. Un bourgeois du mont Aventin , pouvoit sans crime goûter quelque plaisir à voir le pouvoir exécutif suprême de Macédoine, le pouvoir exécutif le plus formidable,

celui dont les ministres étoient les plus insolens valets qu'il y eût dans les trois parties du monde connu ; un bourgeois , dis-je , pouvoit trouver un certain plaisir philosophique à contempler ce pouvoir exécutif , qui passoit , sur son escalier , la revue des *Phalanges Macédoniennes* , qui n'auroit pas fait un pas au-devant de 50 millions d'hommes venus du Gange ou de l'Euphrate pour le complimenter , maintenant descendu du trône , découronné , ne voulant point encore marcher , mais contraint par des chaînes que traînoient les deux chevaux blancs de *Paul Emile* , de suivre le char , et derrière , un peuple immense , criant à sa majesté qui refusoit d'avancer : *ah ça ira , ça ira*. C'étoit un peuple bien démocrate , bien fanatique , bien enragé , bien cerveau brûlé , que ces Romains , ils se faisoient une idée bien étrange de la royauté. Se peut-il donc qu'il y ait tant de différence dans les pensées entre un homme et un autre homme , entre *Paul Emile* , par exemple , et *Victor Malouet* , entre *Caton* le censeur et le censeur *Mitoxfflet* ? A Rome , une loi permettoit de tuer , sans forme de procès , tout

homme qui auroit eu seulement la pensée  
 d'être Roi , ou auroit fait la motion qu'un  
 autre le fût , et voici que , comme fit  
*Satan* quand il tenta le fils de Dieu , et  
 qu'il l'eut transporté par les cheveux , sur  
 le pinacle du temple , *Malouet* me prend  
 au collet , veut me faire fléchir les genoux ,  
 et me dit , non pas comme *Satan* : *Je te*  
*donnerai tout cela si tu m'adores* , mais je  
 vais t'intenter un gros procès et mettre tous  
 les huissiers et procureurs à tes trousses , si  
 tu n'adores point le Roi. De grace , M.  
*Malouet* , liberté de culte. Encore si ,  
 comme *Satan* , vous me découvriez tous  
 les royaumès du monde , si vous me disiez ,  
 je te donnerai tout cela , pour prix de  
 ton adoration ! ou bien , si vous me pro-  
 posiez d'adorer un être qui ne fût pas  
 un homme comme moi , un démon , par  
 exemple , un démon puissant qui m'auroit  
 transporté par le toupet sur le dôme de  
 Ste.-Geneviève , je pourrois bien tomber aux  
 pieds de *Satan* , et baiser son ergot avec  
 autant de respect et de tremblement que j'ai  
 vu des fédérés baiser la main du Dauphin !  
 Je demande pardon à mes lecteurs du dé-



sordre de mon imagination. Je suis bien excusable. Retiré au septième étage , à chaque instant je regarde par une lucarne , si MM. les médecins du Châtelet ne viennent pas me tâter le pouls sur la requête de *Malouet*, et sur les conclusions de M. *Flandres de Brunville*. Ce nom de *Flandres de Brunville* au bas d'une telle requête me glace d'effroi. C'est ainsi , me dis-je , qu'autrefois cet homme de bien , ce vénérable procureur du Roi , envoya des médecins à son malheureux père , qui constatèrent sa folie et le firent enfermer à Charenton , lorsque toute la folie du vieillard étoit de ne pas vouloir mourir à son âge , et de faire attendre trop long-temps sa succession. Je reviens aux Romains. On voit bien que tous étoient criminels de lèse-majesté , au premier chef. Les médecins du Châtelet les auroient tous envoyés à Charenton , ou bien *Malouet* eût prononcé que puisqu'ils n'avoient pas perdu les sens , ils devoient perdre la vie. Il n'auroit pas manqué d'exécuter la grande pensée qu'eut *Caligula* , et il eût fait trancher la tête au peuple Romain tout entier. Ce peuple cependant en usoit moins cruelle-

ment avec les Rois. Il fut très-affligé que *Persée* eût succombé à son chag in le troisième jour du triomphe. Ce fut une grande sottise que fit ce prince de mourir de désespoir pour être devenu bourgeois , et le sénat fit voir qu'il avoit eu tort de se défier de la générosité Romaine. Il prit soin de la veuve. Il ne lui assigna pas un douaire de quatre millions , mais il mit ses deux fils au collège. *Plutarque* rend ce témoignage au cadet, *Démétrius* , qu'il n'étoit pas aussi sot que le commun des enfans des Rois. Il avoit la main belle , il devint greffier de l'écritoire , acheta une petite maison de campagne à Arpinum , et mourut syndic de sa communauté. Il avoit épousé une Romaine fort jolie , mais il ne voulut jamais reconnoître , comme *Scarmantado* , que l'état le plus doux de la vie étoit d'être cocu. Au reste , il eût pu jouir également de cette douceur étant Roi : on sait bien que l'un n'empêche pas l'autre. Pour ne pas perdre de vue ma comparaison du triomphe de *Paul Emile* avec la fête du 14 juillet , il faut convenir que nous n'avons pas vu des Rois enchaînés ; mais aussi quelle

différence des Rois de Macédoine , avec un Roi citoyen , le premier Roi des Français ! Nous n'avions pas à notre fête des Rois , les fers aux mains , mais du moins la royauté ne pouvoit plus fouler aussi librement les peuples à ses pieds ; et c'étoit déjà quelque chose que de l'avoir obligée pour avoir des esclaves , à les marchander et à aller toujours l'argent à la main.

L'autre spectacle qui dut charmer les Romains , dans ce triomphe , ce fut de voir , à la suite de *Persée* , le directeur général de ses finances , le baron de *Copet* , enchaîné aussi , derrière lequel venoient 9 à 10 mille charriots et une quantité innombrable de vases , où étoient toutes les richesses de l'Asie , tout le butin d'*Alexandre le Grand* , que les brigands de Rome venoient de conquérir sur ceux de Macédoine : ces trésors étoient immenses et tels , que , la veille du triomphe , les édiles de Rome , c'est-à-dire , M. *Bailly* , et le comité de Police , avoient fait afficher dans les rues une proclamation , que le peuple romain étoit affranchi pour jamais de la taille , de la gabelle , de la capitation , de la contribution

du marc d'argent, et que tout le monde seroit désormais citoyen actif, sans que personne eût à payer le plus léger impôt, octroi ou don gratuit. Qu'on juge de la joie des *quirités* dans leurs districts, et si l'on dut sonner toutes les cloches à la lecture de ce placard. Hélas ! ils n'avoient point de cloches, point de petards, point de *Rugieri*, point de canons ! Comment la joie pouvoit-elle se manifester ? Ceux qui ont entendu crier avec tant de fureur, *vive M. Motier, vive le grand général Motier*, qui pourtant ne nous a point encore délivrés de tous les impôts, je leur laisse à penser si le peuple Romain devoit crier *vive Paul Emile*, si on devoit étouffer de caresses ses deux chevaux blancs.

Soyons justes pourtant, dans notre système, même qu'une fête n'intéresse qu'autant qu'elle est commémorative de grands événemens, quoique nous n'ayons pas encore enchaîné notre baron de *Copet* et les autres ministres aux pieds de l'assemblée nationale, comme ces quatre statues étoient enchaînées à la place des Victoires aux pieds de *Louis XIV* ; quoique je n'aie pas entendu

tendu crier *vive M. Camus* ; ce correcteur des comptes n'avoit pas laissé de remporter d'assez grandes victoires sur le brigand *Necker* (1) : il avoit déjà forcé une bonne partie des retranchemens de la caverne et les voleurs n'étoient pas loin de l'échelle ; sous ce rapport , il y avoit quelque ressemblance entre le triomphe de *Paul Emile* et la fête. *M. Camus* avoit mis , dans le trésor national , 60 millions de revenus , sans qu'il en coûtât un sol au peuple , et , en prenant ces 60 millions aux voleurs qui s'étoient fabriqué mille fausses clefs pour puiser dans le trésor royal. Jamais assurément *M. Camus* n'avoit gagné une plus belle cause.

Telle qu'elle s'est passée , la fête du 14 juillet , qui tend à nous faire regarder sinon *M. Capet* comme notre égal , du moins tous les hommes et tous les peuples comme frères , les philosophes aimeront mieux une telle fête que les triomphes d'un peuple aristocrate , qui ne cherchoit qu'à abaisser toutes les autres nations , au-lieu qu'il e t

---

(1) Voyez la note (a) à la fin.

bien plus beau de les élever comme nous , de rappeler tous les hommes à la dignité commune , et de les inviter à partager les bienfaits de la constitution française. La mauvaise humeur que nous a donnée , et l'insolence du fauteuil exécutif , et l'adulation , la bassesse du fauteuil législatif , et la vue de l'habit odieux des gardes-du-corps , et les courbettes de M. *Motier* , et l'espèce d'évasion du Roi , qui n'a pas eu mal aux jambes pour disparaître , lorsqu'il a entendu que les cris à l'autel étoient si nombreux et si forts dans le camp qu'ils alloient devenir impératifs et plus forts que le *veto* royal ; cette mauvaise humeur ne m'a point empêché , en reportant mes regards sur la fête , de féliciter mes concitoyens , d'une multitude de traits qui leur font infiniment d'honneur.

Les soldats-citoyens , sur pied depuis 5 heures du matin , mouroient de faim. Ce fut une occasion de manifester ces sentimens d'une fraternité inconnue jusqu'à nos jours ; chacun s'empressoit de jeter par les fenêtres des pains qui étoient reçus sur les bayonnettes ; on descendoit des viandes froides ,

du vin , de l'eau-de-vie , des liqueurs , etc. Les femmes et les jeunes filles sortoient de leurs maisons pour apporter aux fédérés toute sorte de rafraîchissemens. Les sœurs , sans craindre l'inceste , recevoient de leurs frères des embrassemens patriotiques , qui n'avoient point la tiédeur des baisers fraternels.

Un grand nombre de citoyens avoit passé la nuit au champ-de-mars , et 6000 hommes de la garde nationale s'y étoient rendus dès minuit. Le vent étoit glacial et une pluie intermittente tomboit par torrens sur cinq à 600 mille hommes. Le ciel qui n'auroit dû déployer sur nos têtes que ses plus riantes draperies , au lieu d'un voile d'or et d'azur , au lieu de ce plafond mobile si éblouissant , ne rouloit sur le champ-de mars que de sombres nuages. Mon ami *Carra* , dans la description charmante et si animée qu'il nous a donnée de la fête , a grandement remercié Dieu que la pluie eût tombé à grands flots : il prétend que tout étoit pour le mieux , que cette pluie détrempoit les imaginations trop vives , et déphlogistiquoit les têtes , ( celle de *M. Delaunay* , par exemple , qui , à la tête

des fédérés d'Angers , a adressé à la femme du Roi , un discours si servile et d'une adulation plus abjecte que tous les complimens de l'académie Française elle-même ) d'où le patriote *Carra* , conclud qu'une pluie de déluge n'est jamais venue plus à propos que dans cette circonstance , soit pour empêcher les adorateurs du pouvoir exécutif de commettre quelque grande idolâtrie , pour le veau d'or , aux pieds même de nos législateurs et du mont-Sina , soit pour préparer les esprits au sang-froid d'une admiration sage et réfléchie , soit pour montrer le courage et la persévérance des Français depuis la révolution. Il remarque que le ciel vouloit seulement nous éprouver , et que vers les trois heures , le soleil ayant vu que l'épreuve étoit assez bonne , et que la nation méritoit tous ses regards , s'est montré plus brillant que jamais , et a décrit , au-dessus de l'autel , les couleurs de l'arc-en-ciel , ce signe d'alliance et de la confédération des cieux avec la terre. La plupart des amis de la constitution , à qui ces observations de leur confrère *Carra* avoient échappé , n'étoient pas moins indignés con-



tre les refus obstinés du ciel , à prendre part à la joie publique.

Les protestans du Languedoc et les juifs en concluient que l'Eternel ne vouloit pas être adoré de cette manière , et que la religion catholique fût la dominante , puisqu'il faisoit crêver tant de nuages sur l'autel où on alloit dire la messe , et sur la chasuble du célébrant. Les catholiques de Nîmes et de Montauban voyoient la chose tout autrement : c'étoit la colère du ciel qui éclatoit contre une nation impie. Les Théistes , percés jusqu'aux os , et peu endurans malgré leur philosophie , tiroient argument contre la Providence , ou du moins concluient comme les enfans de *Calvin*. Voyez , disoient-ils , la reconnoissance céleste des 80 millions annuels qu'on vient de décréter pour la sacristie. Il est évident que le ciel est aristocrate , ou du moins qu'il n'est pas bon catholique. Que ne vote-t-on la reversibilité au trésor-national des 80 millions décrétés pour solder les prêtres dont le ciel improuve si manifestement les rites ? mais les prêtres se réjouissoient de la pluie , prétendant bien que le ciel prenoit enfin leur

cause, et que ces sceaux d'eau, qu'il jettoit à la tête de son clergé étoient un châtement de la suppression des dîmes, et des motions *Treilhard* et *Martineau*. En pareil cas, lorsque des orages venoient troubler leurs cérémonies, l'histoire rapporte que les Celtes courageux, se jettoient sur leurs arcs, sortoient en rase campagne et en bataille, et tiroient des flèches contre le ciel. Le peuple Français n'a guère moins bravé la violence de la pluie. Plusieurs fédérés forment une ronde, et aussi-tôt tous les départemens d'entrer en danse, et de former autour de l'autel, des chœurs innombrables et de transformer, au milieu d'une pluie affreuse, le champ-de-mars en une salle immense d'opéra. On entendoit des étrangers, qui n'avoient rien vu de semblable dans leur nation, s'écrier : *voyez ces diables de Français qui dansent quand il pleut à verse.*

Les fédérés d'Auvergne et de Provence figuroient les danses de leur pays. Plus de 500 tambours, frappés à la fois, et 1200 musiciens autour de l'autel, et les cris d'allégresse qui sortoient de toutes les bouches,

et la vue des épées agitées dans les airs , des bonnets de grenadiers , et des chapeaux de soldats au bout des bayonnettes , et sur-tout les 83 bannières , quoique blanches , et l'oriflamme et les drapeaux des 60 districts réunis , animoient les danses et remplissoient l'ame et tous les sens à la fois.

Après le serment sur-tout , ce fut un spectacle touchant de voir tous les soldats-citoyens se précipiter dans les bras l'un de l'autre , en se promettant liberté , égalité , fraternité. Auprès du bataillon des vétérans et des vieillards étoit celui des enfans , ils retraçoient ces fêtes lacédémoniennes , dont parle Plutarque , où il y avoit toujours 3 danses en 3 bandes , celle des vieillards , celle des hommes faits , et celle des enfans : les vieillards ouvroient le bal , en chantant :

Nous avons été jadis  
Jeunes , vaillans et hardis.

Les enfans venoient les derniers , chantant de toute leur force :

Et nous bientôt le serons  
Que tous vous surpasserons.

Ces deux bandes se mêlèrent ensemble

après le serment. Elles confondoient leurs embrassemens. Les vieillards regrettoient d'être nés trop tôt pour jouir long-temps des fruits de la prise de la Bastille , et les enfans d'être nés trop tard pour en avoir été les conquérans.

O siècle ! ô mémoire ! s'écrie encore le patriote *Carra* , nous l'avons entendu ce serment sublime , qui sera bientôt , nous l'espérons , le serment de tous les peuples de la terre ; 25 millions d'êtres l'ont répété à la même heure tans toutes les parties de cet empire. Les échos des Alpes , des Pyrénées et des vastes cavernes du Rhin et de la Meuse en ont retenti au loin , ils le transmettront sans doute jusqu'aux bornes les plus reculées de l'Europe et de l'Asie : divine providence ! je me prosterne devant toi ; et regardant avec dédain , tous ces Rois qui se croient des Dieux , et demandent l'encens des mortels , je leur dis : qu'êtes-vous ? qu'avez-vous fait pour le bonheur des hommes ? c'est aux hommes eux-mêmes ? c'est aux nations assemblées à faire leurs propres loix et leur propre bonheur. Peuples de l'Europe , en écoutant ce récit , tombez à genoux

genoux devant la providence ; et puis vous relevant avec la fierté de l'homme et l'enthousiasme républicain ; renversez le trône de vos tyrans , soyez libres et heureux comme nous » !

Lorsque la bombe et le son du tambour annoncèrent la prestation du serment , les habitans restés dans Paris , hommes , femmes , enfans levoient la main vers l'autel avec transport , et s'écrioient : oui , je le jure. Les pères prenoient la main de leurs enfans au berceau , pour les faire participer au serment du patriotisme. On a vu un vieillard du Fauxbourg St. Honoré , perclus de tous ses membres , et couché depuis deux ans dans son lit , sans en sortir , faire transporter son lit à la porte de sa maison ; et là , le plus jeune de ses fils , âgé de 12 ans , soulever la main inanimée du paralytique , et unir le serment du petit-fils à celui de l'ayeul. Heureux d'être restés dans la ville , leur joie fut pure et sans mélange ; ils n'avoient pas entendu ces clameurs timides , il es vrai , honteuses , ventriloques , rares , ett aussi - tôt étouffées de *vive la Reine ! vive les Gardes du corps !* ils

n'avoient pas vu ni le pavillon blanc ni les bannières blanches , ni les refus obstinés du pouvoir exécutif de se rendre à l'autel , où l'appelloient les acclamations du peuple , seul souverain ; ils n'avoient pas vu l'insolence de son fauteuil , ni l'avilissement de la nation , ni la complicité de *Bonnay* , ce lâche président , qui seroit puni d'une peine capitale , si la loi *Cornelia* étoit en vigueur ; ( 1 ) car à Rome , ni le consul , ni le dictateur même n'étoit inviolable , et chacun étoit pendu à son tour.

» Un trait attendrissant , remarque M. *Loustalet* , rachetoit tant de maux. Les députés des départemens marchaient le sabre à la main devant et derrière les députés de l'armée ; ceux-ci avoient le sabre dans le fourreau ou n'en avoient point du tout. Sublime langage patriotisme et de la vertu ! De mauvais ci-

---

( 1 ) Cette loi punissoit du dernier supplice , le citoyen qui avoit porté la plus légère atteinte à la majesté du peuple , *qui majestatem populi imminuisset*. Cette loi est de *Cornelius-Sylla*. Tout aristocrate que fût *Sylla* , on voit bien qu'il l'étoit moins que l'impartial *Bonnay*.

toyens se sont permis de dire que les députés des troupes avoient l'air d'une armée vaincue au milieu d'une armée triomphante. Ames viles ! est-ce que vous êtes dignes de comprendre cette belle image ! par quel discours plus éloquent les députés de l'armée auroient-ils pu témoigner aux gardes nationales, qu'au milieu d'elles ils n'avoient pas besoin d'armes, et que jamais l'armée française ne menaceroit la liberté ? Que l'on nous montre dans l'histoire des soldats qui aient su parler un langage plus intelligible, tout à-la-fois aux hommes libres et aux tyrans » !

Vingt-deux mille couverts dressés dans les jardins de la muette attendoient les fédérés. Des tables sans fin étoient servies avec une abondance digne de *Lucullus* et d'*Antoine*, digne des temps du livre rouge. Jamais assérément la munificence, la prodigalité même, ne fut moins condamnable que dans cette fête, qui devoit à-la-fois être digne de Paris et célébrer la liberté de la France, et tant de décrets précurseurs de celle du genre humain. Cependant la liberté est économe autant que le despotisme est dissipateur. C'est avec ces repas et ces fêtes que les aris-

tobrates de Rome corrompoient le peuple. C'est avec ces 22 mille tables que César faisoit supporter sa dictature ; c'est ainsi que les candidats riches supplantoient ceux qui n'étoient qu'honnêtes gens et lorsqu'ensuite les *Caton* ou les *Tuberon*, pour satisfaire à l'usage établi, vouloient aussi régaler le peuple, lui servoient un repas stoïcien, et à la place des tapis de perse, étendoient sur les *triclinium* des peaux de chèvre : malgré tout leur mérite ils étoient rejetés de la préture. *Itaque*, dit Cicéron, *homo integerimus, civis optimus hic haedinis pelliculis à praetura dejectus est.* Je n'aime point cette table de deux ou trois cens couverts que M. Motier, dit-on, n'a cessé de tenir chez lui toute la quinzaine de la fédération, et je ne m'étonne plus qu'on ait fait dans une après dîner la motion de me pendre. Je n'ai pu voir sans plaisir les dépenses municipales pour fêter nos frères d'armes, à une époque unique, mais je ne sais si le 4 juillet 1788, la procession fédérale de Philadelphie n'a pas célébré mieux encore l'époque du 4 juillet 1776, par la collation si simple qui fut donnée aux fédérés à *union-green*.



ou gazon de l'union. Un citoyen proposa d'y élever un monument , sur lequel on auroit lu ces mots : *dix-sept mille hommes assemblés sur ce gazon , le 14 juillet 1788 , pour célébrer l'établissement de la constitution des Etats-Unis , se sont séparés de bonne heure , sans enivrement ni querelle ; ils n'ont bu que de la bière et du cidre.* Il faut convenir pourtant que le vin de la Muette étoit plus propre à faire circuler la joie que le cidre de l'*union-green* ; aussi avons-nous deux fois failli perdre M. *Motier*, étouffé sous les embrassemens de la reconnaissance des convives. La première fois ce fut l'explosion de la tendresse des fédérés qui pensa lui coûter la vie. Cependant 5 à 6 mille seulement s'étoient rendus à des tables servies pour 30 mille personnes , et les ravages de la faim d'une douzaine de départemens , étoient presque insensibles parmi un si grand nombre de provisions de bouche. Pour en consommer l'excédent, on fut chercher *per plateas et vicos* les nécessaires qui , n'ayant pas la robe du festin, l'habit de garde nationale , n'avoient pu être admis. A ce débordement de citoyens

passifs autour des tables, on juge que le second danger d'être étouffé de caresses, fut pour le général plus grand encore que le premier. Il y avoit de quoi le noyer lui et son cheval dans le vin qui fut bu à sa santé. Puisqu'il a réchappé de ce danger, il est bien décidé qu'on n'expire point sous les embrassemens de la multitude, que l'amour propre donne à l'homme des forces surnaturelles, et que la vapeur de l'encens, si forte qu'elle soit, ne suffoque point comme celle du charbon. Combien le curé de Morangis, qui aime tant à se repaître de cette fumée, auroit voulu alors se trouver à la place de M. Motier, et sur son cheval blanc. (*Voyez la note B à la fin.*)

Je ne parle point des illuminations qui ont eu lieu ce jour et les suivans. Celle de M. Charles Vilette mériteroit bien pourtant une mention honorable; un orchestre qu'il avoit établi devant cette maison, non moins chère aux amis de la liberté qu'à ceux des lettres, menoit dix contre-danses, et nul des ci-devant marquis ne voyoit danser avec plus de plaisir les ci-devant serfs du Mont-Jura. Les républicains les plus déterminés

doivent interpréter, à l'envi, le plus favorablement qu'ils peuvent, sa motion récente de saluer *Louis XVI* Empereur ; et le public l'a bien vengé, par ses longs applaudissemens, des injures des *actes des apôtres*. L'illumination de la halle au bled avoit offert plus d'une fois le même spectacle dans des fêtes royales, mais la magnificence de Louis XIV lui-même étoit vaincue dans le coup-d'œil nouveau que présentoient les champs élysées illuminés en bougies. Pendant que les spectateurs, qui se croyoient dans les jardins d'Alcine, ne pouvoient s'en arracher, le terrain de la bastille et ses cachots, convertis en des boccages, retenoient par d'autres charmes ceux qu'un an écoulé n'avoit pu encore accoutumer à en croire leurs yeux. On avoit planté un bois artificiel, formé de grands arbres, et très-bien illuminé. Au milieu de cet antre du despotisme, on avoit aussi planté une pique, surmontée du bonnet de la liberté. A côté on avoit enterré des ruines de la bastille, parmi lesquelles on voyoit, avec des fers et des grilles, le bas-relief représentant des esclaves enchaînés, et qui décoreoit dignement l'horloge de cette

forteresse , dont , ce qu'il y a peut-être de plus étonnant à observer , est qu'elle ait pu tomber sans renverser dans sa chute la postérité des tyrans qui l'avoient élevée et y avoient englouti tant d'innocentes victimes. Ces décombres , et les souvenirs qu'ils rappelloient , contrastoient singulièrement avec l'inscription qu'on lisoit à l'entrée du bocage , inscription simple et d'une beauté de situation vraiment sublime : ICI ON DANSE.

Le serment que nous avons prononcé , le 14 , à trois heures , toute la France l'avoit prononcé à midi , mais ce jour n'a pas été seulement pour la France entière un jour de réjouissance. Dans toute l'étendue de la république de Hollande , les amis de la liberté ont célébré l'anniversaire de notre révolution. Dans quelques pays , ces fêtes ont été un peu clandestines. Les patriotes des contrées voisines n'ont pu jouir comme nous du magnifique *hiérodrame* , intitulé : *prise de la Bastille* , paroles du roi *David* , musique de M. *Desaugiers* , exécuté le 13 à Notre Dame , par plus de 600 musiciens , et qui , par le ravissement et les transports ou quelques passages ont

ont jetté les auditeurs, les a fait croire aux effets merveilleux qu'on raconte de la musique chez les anciens. Ces patriotes n'ont pu encore jouir, comme nous, du spectacle des vainqueurs de la Bastille, assemblés mercredi dernier, à 10 heures du matin, sur ses ruines, pour y rendre, en présence des fédérés, les honneurs à leurs frères d'armes qui ont péri si glorieusement. Ils étoient accompagnés d'une trentaine de veuves et d'autant d'orphelins, qu'avoient laissés ces martyrs de la liberté. Ceux qui avoient été blessés ou estropiés étoient placés sur le mausolée. On a prononcé l'éloge funèbre des vainqueurs décédés, et là on a rendu aux survivans les honneurs qui leur avoient été refusés dans le champ-de-mars. Car *Arné, Elie, Hombert, Richard Dupin*, et leurs vaillans compagnons, et les auteurs de la révolution qu'on célébroit, et l'assemblée nationale elle-même, et la majesté du peuple Français, tout y avoit été éclipsé par un cheval blanc et par un fauteuil, fauteuil encore plus riche, à la vérité, que la chaise d'or que l'honnête *S. Eloi* fit pour le roi *Dagobert*.

Parmi les commémorations de la prise de  
N<sup>o</sup>. 35. D

la Bastille , qui ont eu lieu chez les peuples voisins , il y en a pourtant eu de solennelles. A Londres , le 14 juillet , dans le Strand , à la taverne de la *couronne* et de *l'Ancre* , il s'est donné une fête superbe en mémoire de la glorieuse révolution de France. 652 personnes , parmi lesquelles grand nombre de membres de la société de la révolution , et du *club* des Whigs , plusieurs étrangers d'un rang distingué , et beaucoup d'autres amis des droits de l'homme et du citoyen , s'y étoient rassemblés , sous la présidence du lord *Stanhope*. Après le dîner , le président porta les santés suivantes :

La majesté du peuple ,  
La nation , la loi et le roi.

( Ce n'est point là les santés qui furent portées au district des filles Saint-Thomas , et dans le repas que donnèrent les 60 districts à ceux des fédérés qui habitoient sur leur territoire. On avoit écrit ces santés sur une liste donnée par je ne sais qui , et que lisoit le doyen d'âge , mais dans la fête superbe que donna notre district des cordeliers , au Waux-Hall d'été , l'illustre *Danton* , et cette foule d'ames républicaines , l'ornement du district,

ne souffrirent pas ce renversement de l'ordre : il y eut une protestation , une insurrection unanime , contre les santés inconstitutionnelles , et le président fut obligé de mettre dans sa poche son cahier de santés. ) Je reviens à la taverne du Strand.

Alors un des domestiques monta sur la table , portant sur sa tête un fragment de la Bastille , qui fut à l'instant couvert d'une nuée de cocardes nationales , et il proclama au nom du président :

*Le triomphe de la liberté dans la destruction de la Bastille.*

*La glorieuse révolution de France.*

*L'assemblée nationale.*

Le président prononça ensuite un discours , où cette phrase est remarquable. « La constitution française , devenue l'objet des vœux de tout homme de bien , ne sera haïe que des méchants , elle servira de leçon au monde entier , et rapprochera peut-être l'époque où tous les hommes , même les rois , se regarderont comme frères et sans droit d'aïnesse ».

Lord Stanhope pérora par ce toast.

*A l'extinction de toute jalousie entre la France et l'Angleterre , et puissent-elles ne chercher désormais , à l'envi l'une de l'autre , qu'à étendre les bienfaits de la paix , de la liberté et de la vertu sur le reste du monde.*

Le docteur *Price* harangua ensuite sur ce texte , que l'Angleterre et la France devoient contracter entre elle une alliance étroite. « La France paroît disposée à s'unir à nous , à l'effet de maintenir la paix universelle. Ce seroit une ligue entre les deux premiers peuples du monde pour le plus noble de tous les desseins. Elle sauveroit l'Angleterre , garantiroit le repos du monde et combleroit le désir de tous les amis du bonheur et de la liberté humaine. On a déjà formé ce projet dans l'assemblée nationale de France. Hommes admirables ! célestes philanthropes ! vous méritez les bénédictions de l'univers. Les deux nations unies sont toutes puissantes ; il leur sera facile de s'associer la Hollande sur cette partie du globe, et les Etats-Unis d'Amérique sur l'autre ; et lorsque la guerre menacera de troubler l'harmonie générale , elles commanderont la paix , et la paix se continuera. Cette société ne sauroit mieux exprimer qu'elle partage ce vœu , que par le *toast* suivans :

Une ligue entre la France et l'Angleterre ,  
à l'effet de maintenir une paix universelle  
et de rendre le monde heureux,



Véritablement tous ces *toast* sont dignes de l'incomparable district des Cordeliers. Une chanson analogue aux circonstances termina ce banquet. Le refrain en étoit plus grave, que *ah ! ça ira* ; le voici : « salut , ô sainte liberté ! Anglois , célébrez ce jour glorieux. Il a délivré la France des mains du pouvoir arbitraire ! » J'oubliais de dire qu'on but aussi à *la mémoire des citoyens François qui ont perdu la vie en combattant pour la liberté de leur pays.*

---

N O T E ( a ).

L'impudent Genevois , qui a défendu si long-temps le livre rouge des pieds et des mains , comme il fait encore aujourd'hui son écusson , cet Aristide qui ne laissera pas de quoi se faire enterrer , qui nous parle sans cesse de ses hautes vertus , de son austère probité , tout-à-l'heure avec son effronterie quotidienne , et comme si nous n'avions pas dans le livre rouge seul de quoi le faire pendre , vient d'offrir à l'assemblée nationale de faire remonter à son égard la responsabilité des ministres jusqu'à sa première

administration (1) : *tous les jours*, dit-il, *il s'est présenté au tribunal de sa conscience, et il n'en craint point d'autre.* C'est avec une pareille effronterie que ce moderne *Fabricius*, d'abord commis, puis tout-à-coup baron de *Copet*, comte de *Naar*, haut et puissant seigneur, selon quelques-uns, de deux millions de rentes, avoit de même attesté cent fois, *la main sur sa conscience*, que le total des pensions et gratifications annuelles, n'excédoit pas 28 millions. Et aujourd'hui, que le comité des pensions a achevé son addition, il est démontré, par ce calcul sans réplique, que M. le baron a menti bien grossièrement, lui et sa conscience, puisque le total des pensions et gratifications annuelles s'élève à 70 millions, au-lieu de 28. C'est ainsi que cet honnête banquier, avec une bonne-foi

---

(1) C'est au sujet de cette lettre que *Gregoire Riquetti* a fait la motion dans la tribune que l'assemblée nationale nommât une députation de 150 membres, vers le baron de *Copet*, pour le remercier, avec la plus grande solennité, de ce qu'il lui *avoit écrit une fois sans demander de l'argent.*

cartaginoise, la bonne-foi d'un remueur d'argent, renioit M. *Rutledge*, soutenant que jamais il n'avoit eu avec ce citoyen aucune relation, qu'il le connoissoit à peine de vue, qu'il ne lui avoit jamais écrit. M. *Rutledge* lui a produit 17 lettres écrites de sa main, et *Necker*, accablé de ce témoignage, à la face de la justice, n'a pas caché sa honte au fond de la terre, et M. *Rutledge*, en lui donnant ces 17 démentis, en lui appliquant ces 17 soufflets sur la joue, n'a pu même parvenir à exciter la moindre rougeur sur ce front jaune. Je voulois seulement toucher un mot, en passant de l'ouvrage qu'on vient de publier, *la première partie du rapport du comité sur les faits et abus relatifs aux pensions*. Après l'abus des lettres de cachet, observe M. Linguet, celui des pensions et le rapport que vient d'offrir le comité, est peut-être ce qu'il y a de plus propre à justifier l'horreur qu'inspirera probablement à perpétuité l'époque ministérielle, dont nous avons, le 14 de ce mois, célébré et juré la proscription. Voici quelques échantillons des faits épars dans ces nouvelles lucubrations du comité.

A un sieur *Aude*, ancien carabinier , actuellement cavalier de maréchaussée , pour avoir fait prisonnier le général *Ligonier* , à la bataille de *Lauwfeldt* , 200 liv. , réduites par les retenues , à 188 liv. 3 s.

Au sieur *BRESSOLLES* , premier lieutenant au régiment de *Bretagne* , pour sa conduite distinguée sur une des *batteries* flottantes. . . . . 400 liv.

Au sieur *Chortat* , sergent de l'*Auxerrois* , pour reconnoître sa conduite distinguée à bord du vaisseau *le Glorieux* , dans le combat que ce vaisseau a soutenu contre deux vaisseaux anglais à *TROIS PONTS* ; et pendant lequel il a donné des preuves du plus rare , de la plus grande intrépidité . . . . . 50 liv.

Pension de 44 liv. 5 s. par la retenue d'un dixième en faveur du nommé *Jana-*

A la dame *Aubert*, *MOY-TEUSE DE BONNETS* de madame *Sophie* , pour retraite , 400 liv. de pension , qui , n'étant sujettes à aucune retenue , font en compte . . . . . 400. liv.

Au sieur *Lenoir* ( l'em-  
bastilleur ) . . . 47,500 liv.

Au sieur *Lagarde* , maître de musique de France. . . . . 8,000 liv.

Au sieur d'*Auvergne* , sur - intendant de la musique . . . . . 4000 liv.

Au sieur *Jeliotte* , vétér-  
ran de la musique. 6,000l.

Et aux *POLIGNAC* , en-  
tr'eux tous , le comité trou-  
ve en argent comptant ,  
2,500,000 liv. , et en pen-  
sions annuelles. 437,000. l.

Aux Demoiselles *Belle-  
treu* , âgées l'une de dix ,  
l'autre de onze ans , en  
lesdites

|   |  |
|---|--|
| <p><i>René Hamel</i>, né le 4 janvier 1724, ancien sergent au régiment de Flandre : laquelle pension lui a été accordée sur le fond de l'extraordinaire des guerres, le 25 décembre 1762, en considération de ses services et de ses blessures, et pour avoir par sa valeur, occasionné la prise de la ville de Duderstalle, pendant la campagne de 1761, ayant eu l'intrépidité d'aller seul attacher le petard qui en fit sauter la porte :<br/>ci net . . . . 44 liv. 5 s.</p> | <p>considération des services de leur mère, <i>COEFFEUSE</i> et femme-de-chambre de madame <i>Adélaïde</i>, à chacune 400 liv. de pension, pour ces services précieux<br/>. . . . . 400 liv.</p> |
|---|--|

NOTE (b) sur le curé de Morangis.

*Extrait du journal de M. du Saulchoi, intitulé : le républicain.*

Le 29 juin dernier, M. *le Danois*, vicaire de Morangis près Paris, pénétré de respect pour les décrets de l'assemblée nationale, et instruit de celui du 19 du même mois, qui porte que *l'encens ne sera brûlé dans les temples que pour honorer la divinité, et ne*

*sera offert à qui que ce soit*, s'est rendu à la sacristie pour y faire fonction de diacre.

En présence du soudiacre et d'un autre particulier, il a dit à *M. Pierre Camus*, curé de cette Paroisse : « Monsieur, il ne » me sera pas permis, d'après le décret de » l'assemblée nationale, de vous encenser » aujourd'hui, jour de votre fête ».

*M. Pierre Camus* a répondu que le décret ne frappoit point sur les prêtres officians.

*M. le Danois* a répliqué que la lettre du décret étoit formelle, puisque l'encens étoit réservé exclusivement à la divinité.

*M. Pierre Camus* : *vous en donnerez comme à l'ordinaire, Monsieur le Vicaire.*

*M. le Danois*, *vous n'en aurez point, M. le Curé.*

*M. Pierre Camus*, le diacre et les soudiacre, revêtus des habits du sacerdoce, sont sortis de la sacristie, et montés à l'autel.

*M. le Danois*, après avoir chanté l'évangile, a voulu rejoindre sa place.

*M. Pierre Camus* qui avoit le dos tourné à l'autel, attendoit l'encens; s'apercevant qu'on ne l'encensoit pas, il a demandé à voix basse : *est-ce qu'il n'y a point d'encens?*

M. le Danois a répondu par un *a parte*, comme son pasteur : « Non , Monsieur le » curé ».

A l'*offertoire*, suivant l'usage , M. Pierre le Camus a fait demi tour à droite , pour recevoir l'enceus ; il a dit deux fois , à voix haute , en parlant à M. le Danois : *Monsieur , donnez de l'encens*. M. le Danois , dont la bouche étoit close par le décret , n'a pas répondu.

Alors M. le curé a fait volte-face au public ; il lui a dit : *vous voyez qu'il me refuse l'encens*.

M. le Danois a répondu : Monsieur , ce » n'est pas moi qui vous le refuse , mais » l'assemblée nationale ».

M. Pierre le Camus , ulcéré de n'avoir pas avalé l'encens accoutumé de l'*offertoire* et de l'évangile , et dont la plaie venoit de se rouvrir encore à *magnificat* , a sonné toutes ses cloches , à l'issue des vêpres , convoquant l'assemblée générale , demandant la destitution du vicaire orgueilleux , et il a proposé à sa place , un sien cousin , jeune séminariste , qui ne refuseroit point au grand-prêtre ou l'encens ou le sel. Le vicaire

a répondu qu'il ne demandoit pas mieux que de payer le tribut ordinaire au nez de *Pierre Camus* ; qu'il étoit prêt à encenser , parfumer et embaumer M. le Curé autant qu'un roid'Egypte lorsqu'il descendoit dans le tombeau ; mais que les vicaires avoient trop d'obligations à l'assemblée nationale, pour donner l'exemple d'enfreindre ses augustes décrets ; qu'il y avoit un *veto* de l'assemblée qui prohibe cette *rosée d'Hermon qui descendoit sur la barbe d'Aaron*, et l'encens d'Arabie qui montoit vers le nez du grand-prêtre. M. le Curé a répliqué qu'il n'étoit point ici question d'encens d'Arabie , mais de genièvre ; qu'on n'avoit jamais brûlé que du genièvre dans l'encensoir de Morangis ; que les loix pénales , les loix de rigueur ne devoient point recevoir d'extension , et qu'il étoit odieux d'étendre au genièvre un décret qui n'avoit été rendu que pour l'encens. Il demandoit que l'humble genièvre lui fût du moins conservé. Malgré cette distinction subtile , les municipes de Morangis , jusqu'à ce qu'il en ait été référé à l'assemblée nationale , interprétant provisoirement le décret , défendirent de brûler en l'honneur de M. le



curé, même le genièvre ; et comme les deux partis s'échauffoient , et que M. *Pierre Camus* , pour venger l'affront fait à son nez et le refus d'éteindre la soif sacrée del'encens , parloit de mettre bas la soutane , pour prendre la veste du *Pugilat* et du *Boxage*. La commune de Morangis a ordonné que les deux champions chanteroient alternativement la grand'messe , sauf à *Pierre Camus* à user de représailles sur le vicaire , et à refuser à son tour au célébrant , le genièvre de l'offertoire.

---

BIBLIOTHÈQUE DES VILLAGES,  
par M. BERQUIN.

Cet auteur , connu par des succès d'estime , dont la plume ingénieuse et tendre s'est consacrée depuis long-temps à l'instruction des enfans , dont il étoit véritablement l'ami ; qui a su revêtir , pour eux , la morale et la raison des couleurs les plus aimables , étoit digne , dans une révolution destinée à recréer l'espèce humaine , de devenir le précepteur des villages. Nous ne pouvons donner une idée plus avantageuse ni plus complète de l'ouvrage qu'il vient d'entreprendre pour leurs modestes habitans , qu'en empruntant ses propres expressions.

» La liberté veut des hommes et des citoyens : elle n'en peut créer que par l'instruction.

» Celle que je réclame pour les campagnes, n'est pas composée de cette foule de connoissances frivoles dont on amuse le loisir des villes. Simple comme les besoins de l'habitant du village, et proportionnée à son intelligence, elle doit sur-tout parler toujours vivement à son cœur et toujours juste à sa raison.

» Un petit nombre de connoissances physiques et naturelles pour le tenir en garde contre la charlatanerie, pour le préserver ou le guérir de la superstition ;

» Le développement de ces vérités simples, mais fécondes, de la morale universelle, qui doivent élever ses idées, épurer ses sentimens, fonder tous les principes, soit de ses actions particulières, soit de sa conduite envers les autres :

\* L'objet et les avantages des conventions sociales, l'intérêt qu'il a de les observer fidèlement, l'indispensable nécessité de travailler à la prospérité publique pour son propre bonheur :

» Enfin la constitution mise à sa portée, le prix de la liberté dont elle veut le faire jouir avec les justes bornes de son étendue, le zèle pour les fonctions qui lui seront confiées, le respect pour les lois, et l'amour de la patrie.

\* Tels sont les principaux objets que j'embrasse dans le plan de son instruction, et sur lesquels j'ai tâché de répandre la clarté, l'onction, et même tous les agrémens qui ont pu s'accorder avec la simplicité du langage.

» Cette instruction si utile, et cependant jusqu'à ce jour si étrangère aux campagnes, pourroit y être

universellement répandue avec autant de promptitude que de facilité , par la fondation que chaque municipalité nouvelle , animée aujourd'hui de l'esprit public , feroit dans son village de la petite bibliothèque que je propose. Un exemplaire en seroit déposé chez le curé de chaque paroisse , et tous les volumes partiroient tour-à-tour de ses mains pour circuler dans toutes les fermes et dans toutes les chaumières.

» Une lecture instructive et touchante , faite par un père de famille pendant les longues soirées de l'hiver , ou dans ces journées pluvieuses qui suspendent les travaux rustiques , rempliroit utilement son loisir , et charmeroit les occupations de sa femme et de ses enfans. Entre de bons voisins réunis dans les veillées , auprès du lit des malades , dans les ateliers de charité , dans les salles de convalescens des maisons hospitalières , pendant les heures de délassement des travaux publics , ou des vendanges et des moissons , elle prendroit la place de ces histoires licentieuses qui corrompent les cœurs , de ces contes absurdes de sortilèges qui troublent les imaginations , de ces propos de médisance et de calomnie qui sèment la discorde entre les familles , engendrent les haines , les querelles et les procès , et plus d'une fois ont occasionnés des violences et des assassinats. L'effet naturel d'une heureuse impression reçue à-la-fois dans toutes les âmes , et fortifiée par sa communication , seroit d'éclairer les esprits , d'adoucir les mœurs , d'inspirer le goût de la paix , de l'ordre et de la justice , de faire naître la fraternité , la bienfaisance et le patriotisme , et d'étendre ainsi l'empire de toutes les vertus.

» Ministres d'un Dieu , l'ami du pauvre , vous dont il emprunte la voix pour parler au cœur de l'habitant des campagnes , le détourner du vice et l'arracher à l'ignorance et à l'erreur , c'est à vous de diriger l'usage d'un livre , qui , en inspirant la confiance et le respect pour vos fonctions augustes , peut préparer le succès de vos leçons.

» Et vous , femmes tendres et généreuses , qui , non contentes de faire verser en secret vos dons sur l'indigence , allez vous-mêmes visiter la douleur dans sa chaumière et lui apporter la consolation , souffrez que j'accompagne vos pas , pour vous aider à soutenir la patience et à relever le courage du malheureux , et pour lui faire trouver un adoucissement à ses peines dans le sentiment même de la reconnaissance dont je veux l'animer pour vos bienfaits.

» Ces dix volumes paroîtront successivement le premier de chaque mois , à commencer du premier juillet 1790.

» La souscription pour ces 10 volumes rendus , port franc par la poste , dans tous les villages , sera de 6 l. --- Chaque volume séparément , 12 sous ; aussi franc de port.

» On peut souscrire à tous les bureaux de poste , avec la précaution d'affranchir les lettres et le port de l'argent , sans quoi , ni l'un ni l'autre ne seroient retirés , et adresser le tout à M. LE PRINCE , directeur du bureau de l'Ami des Enfans , rue de l'Université , N<sup>o</sup>. 28 , à Paris.

*Suite*

*Suite de l'Adresse des 50 citoyens qui se sont emparés du fort Notre-Dame de la Garde, insérée dans le N.º 34, pag. 500.*

Cette action d'éclat a fait tomber les deux dernières places qui étoient au pouvoir de l'aristocratie. Dès-lors Marseille a respiré l'air pur de la liberté ; la France entière en a dressé des arcs de triomphe : et pendant que vingt-quatre millions d'ames nous félicitent d'avoir cimenté leur liberté, pendant que nos concitoyens jouissent du triomphe de l'empire français, nous sommes, nosseigneurs, en proie à la vengeance aristocratique, non-seulement d'un ministre, mais encore d'un membre gangrené de votre auguste assemble. Ils osent, dans leur démente, nous appeller *gens sans aveu* ! Nous démentons leur assertion calomnieuse : ceux qui défendent la liberté et bravent la mort pour elle, aiment l'honneur. — Nous nous empressons de vous faire parvenir, nosseigneurs, nos noms et qualités, etc. afin d'éclairer votre religion sur l'anathème horrible qui a été lancé contre nous du haut de cette tribune de notre auguste assemblée....

N.º. 35.

F

*gens sans aveu* ! Nous sommes tous citoyens actifs , officiers et volontaires de la garde nationale , et la plupart pères de famille. Nosseigneurs , si dans ce moment vous pouviez jeter vos regards dans nos ames , vous y verriez gravé en traits de flammes le serment que nous avons fait de nous vouer à la mort , plutôt que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à l'autorité de vos saints décrets , qui tendent , avec une sollicitude vraiment paternelle , au bonheur de vingt-quatre millions d'ames.

Tels sont et seront pour toujours , nosseigneurs , les sentimens des cinquante citoyens ci-après mentionnés.

Nous avons l'honneur d'être , avec le respect et l'admiration la plus profonde ,

N O S S E I G N E U R S ,

Vos très-humbles et obéissans serviteurs  
les soussignés ci-dessous ,

J O L I , B R A R D , *Commissaires.*

J . M O U B R I O N , *Secrétaire.*

Nous résolumes de nous emparer par ruse d'un des principaux forts , qui , en battant

les deux autres, opéreroit certainement leurs redditions, si notre projet réussissoit : nous vouant à la mort et aux persécutions s'il échouoit. Cinq d'entre nous, amis et patriotes zélés furent du secret, et se concertèrent sur les moyens de s'emparer du fort sans coup férir. Voici les moyens que nous avons employés.

Comme la réussite de notre projet dépendoit du secret, nous ne voulions que trente personnes pour l'expédition. Mais un de nous observa avec raison qu'il n'étoit pas prudent que 30 personnes en assaillissent 50 retranchées dans des forts ; en conséquence on fit choix de 50 citoyens tous de la garde nationale et de différens grades, dont la plupart sont pères de famille, et tous citoyens actifs. On se rassembla au moment indiqué dans un lieu désigné, et ce ne fut qu'à onze heures du soir que nous fîmes part à nos frères d'armes du secret et de l'expédition, et tous furent charmés de cette nouvelle, et résolurent de mourir pour la patrie. Nous nous rendîmes dans le plus grand silence l'arme sous le bras, et comme le clair de lune étoit très-brillant, nous fîmes choix

de fusils rouillés. Après bien des contours et de peines à gravir des rochers escarpés, et l'attention la plus sérieuse à ne faire aucun bruit, nous nous rendîmes à nos postes respectifs, dont l'un étoit aux pieds du rempart, et l'autre fixé à un lieu nommé *la croix*, peu éloigné du fort. Une division de quatre hommes s'étoit rendue près du pont-levis, ayant pour armes des pistolets dans leurs poches, et à l'abri d'une petite muraille qui les cachoit aux yeux de la sentinelle. Ils étoient destinés à s'emparer de cette sentinelle aussi-tôt que le pont-levis se baisseroit, ce qui arriva à cinq heures du matin, et feignant d'aller entendre la messe, ils pointèrent leurs pistolets sur la poitrine de cette sentinelle, et lui déclarèrent que la Nation s'emparoit du fort, en lui recommandant le silence sous peine de mort. Maîtres du pont levis, on fit le signal commun, les deux détachemens se précipitèrent dans le fort avec une ardeur et une joie impossible à décrire. On désarma la seconde sentinelle en faisant usage des mêmes moyens, et de la même formule qu'on avoit employés pour la première. Tous les soldats furent désarmés



dans un clin-d'œil par l'activité et l'ordre admirable des volontaires. On arbora sur le donjon de la forteresse le drapeau national avec cette devise : *la liberté ou la mort*, et de l'autre côté le serment civique. A la nouvelle de la prise du fort Notre-Dame de la Garde, la joie des citoyens fut universelle ; des détachemens considérables de la garde nationale vinrent tambour battant, nous féliciter aux pieds des remparts, et dans la ville les citoyens couroient aux armes, résolus de s'emparer des autres forts, et nous fûmes encore de la fête.

*Liste des cinquante citoyens qui se sont emparés du fort Natre-Dame de la Garde.*

Joseph-Blaise Garnier, entrepreneur de bâtimens, de Marseille, résident depuis 38 ans, chef de bataillon.

Pierre Garnier, fils, entrepreneur de bâtimens, de Marseille, lieutenant.

Etienne Garnier, fils cadet, volontaire.

Matthieu Bec, marchand fabricant d'indienne, né à Digne en Provence, établi à Marseille depuis 29 ans, capitaine.

Jean Carrière, maître cafetier, de Marseille, lieutenant.

Pierre-François Javel, peintre, né à Avignon, établi à Marseille depuis 17 ans, capitaine.

**Louis Chaix**, peintre et professeur de l'académie royale, né en Provence, établi à Marseille depuis 24 ans, sergent-major.

**Jean-Nicolas Brard**, peintre, adjoint professeur de l'académie royale, né à Paris, et soldat de la garde nationale Parisienne, et lieutenant de celle de Marseille.

**Antoine Casaty**, peintre et professeur de l'académie royale, Romain, établi à Marseille depuis 15 ans.

**Nicolas Doinet**, mécanicien, né à Rheims en Champagne, établi à Marseille depuis 14 ans, sergent.

**Jacques Joly**, maître forgeron, Picard, établi à Marseille depuis 36 ans.

**Julien Feissolle**, modèle de l'académie, natif de Braye en Provence, établi à Marseille depuis 36 ans, sergent.

**Pierre Laforêt**, maître charron, né en Bourgogne, établi depuis 22 ans à Marseille, sergent.

**Jean-Baptiste Joigneaut**, maître charron, natif de Bonne en Bourgogne, établi à Marseille depuis 12 ans, lieutenant.

**Joseph Michelet**, chirurgien, né à Beaume en Dauphiné, établi à Marseille depuis 10 ans, volontaire.

**Houpp**, ébéniste, né à Bonne en Allemagne, établi depuis 15 ans à Marseille, sergent.

**Alexandre Renaud**, sculpteur, professeur de l'académie royale, né à Dijon en Bourgogne, pensionnaire des Etats, établi à Marseille depuis 6 ans, volontaire.

**César Franc**, faïancier, de Marseille, sergent.

**Louis Declergue**, maître Chauderonnier, né à Mousset en Auvergne, établi à Marseille depuis 19 ans, volontaire.

Claude Padey , maître menuisier , né à Chambéry ;  
établi à Marseille depuis 3 ans , volontaire.

Demaille , marchand - fabricant de chanvre , né à  
Grenoble en Dauphiné , établi à Marseille depuis 12  
ans , caporal.

Remy , marchand-façancier , né à Domartin-le-Franc  
en Champagne , établi à Marseille depuis 20 ans , ca-  
poral.

Joseph Plendoux , orfèvre , de Marseille , volontaire.

Joseph Plendoux aîné , bourgeois , de Marseille , vo-  
lontaire.

Jean-Honoré André , marchand de tabac , de Marseille,  
caporal.

Jean-François Salomé , maître serrurier , né à Mous-  
fier , établi à Marseille depuis 14 ans , sergent.

Joseph - Charles Guyenot , peintre , né à Lure en  
Franche-Comté , établi depuis 3 ans , à Marseille ,  
sergent.

Claude Bardet , maître menuisier , né à Monoureau  
en Bourbonnais , établi à Marseille depuis 16 ans ,  
volontaire.

Joseph Chailland , traiteur , né à Digne en Provence,  
établi à Marseille depuis 20 ans , volontaire.

Jean Labbadie , maître tisserand , né à Gardel en  
Gascogne , établi à Marseille depuis 16 ans , volontaire.

Antoine Vergues , maître coutelier , de Marseille ,  
sergent.

François Blain , de Marseille , volontaire.

Antoine Bomier , maître maçon , de Marseille ,  
sergent.

Joseph Bomier , maître maçon , de Marseille , volontaire.

Jacques Fassety , né à Lans en Savoie , établi à Marseille depuis 12 ans , volontaire.

Louis Séguin , maître charpentier , né à Limouse en Languedoc , établi à Marseille depuis 6 ans , volontaire.

Mathieu Gimbert , fabricant de chaux , né à Saumur , établi à Marseille depuis 30 ans , volontaire.

Pierre Carbonnel , maître serrurier à Lapalu , établi à Marseille depuis 38 ans , volontaire.

Jean-Baptiste Arban , ménager , de Marseille , volontaire.

François Arnaud , maître tourneur , né à Toulon , établi à Marseille depuis 17 ans , volontaire.

François Carbonnel , porte-faix , de Marseille , volontaire.

Pierre Venelle , maître serrurier , volontaire.

Alexandre Venelle cadet , idem.

Julien Cadet , orfèvre , né à Paris.

Pierre Galibert , raffineur de sucre , volontaire.

Joseph Bernet , tapissier , de Paris , volontaire.

Pierre - Bernard Manuel , de Marseille , volontaire.

Jean Gauthier , maçon , de Marseille , volontaire.

Poiret , sergent , Normand.

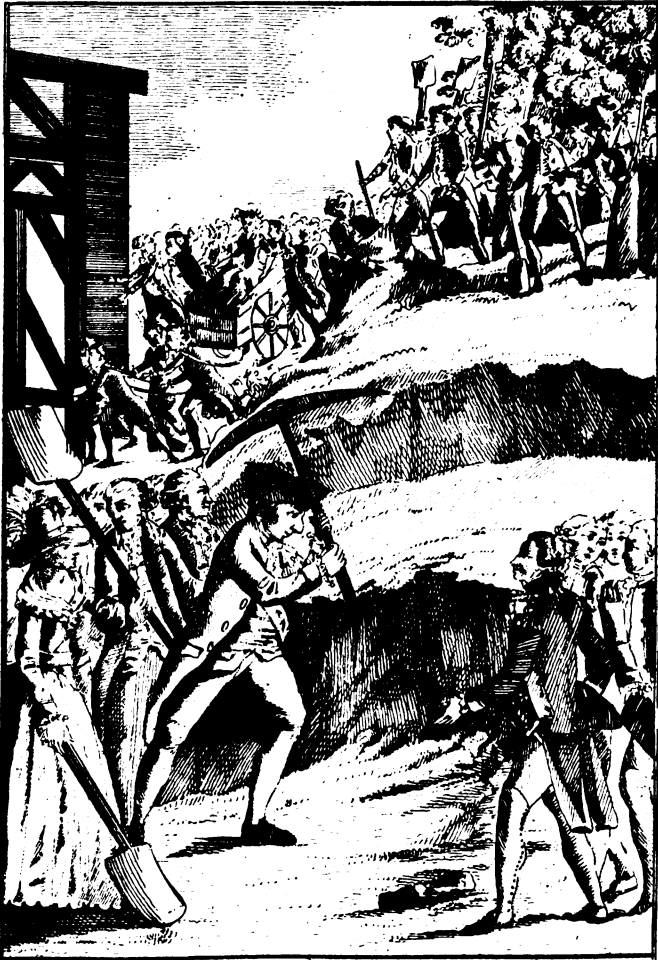
Jacques Monbrion , dégraisseur , Parisien , établi à Marseille depuis 4 ans , sergent.

Nous soussignés secrétaires et commissaires , certifions le présent tableau conforme à l'original déposé en nos mains.

JOLY , BRARD , Commissaires.

JACQUES MONBRION , Secrétaire.





*LE ROI, piochant au champ de Mars.*

---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 36.

---

F R A N C E.

N. B. **V**OICI une lettre bien violente et bien nourrie d'épithètes que je reçois de M. *Rutledge*, contre le baron de *Copet*. Mais sa violence porte son excuse avec soi, par la nature des faits. Au milieu de tant de criminels de lèze-nation qui nous investissent de toute part, lorsque pour eux les comités des recherches et des rapports de l'assemblée nationale sont sans voix, les châtelets sans glaive, les prisons sans verroux, où éclatera la libre indignation de la vertu, de l'honneur, de la justice, trahie, méconnue, persécutée, où se retirera la vérité, sinon dans le foible et dernier azyle des journaux incorruptibles ? Cette lettre est un peu plus intéressante que la longue plainte de *Malouet* contre moi, qu'à insérée en entier dans son dernier mercure, le genevois *Mallet*, ci-devant *Mallet du Pan*, et ci-après *Mallet pan du s'il n'y prend garde*.

N<sup>o</sup>. 36.

A

---

*Lettre de M. RUTLEDGE à l'auteur.*

M. CAMILLE DESMOULINS,

Plus je suis outragé , et plus j'ai pensé devoir montrer ma modération : tel est le principe qui m'a empêché jusqu'à présent , d'avoir recours aux plus énergiques d'entre les écrivains patriotes. Au mois de février dernier , échappé à peine des fers qu'étoient parvenus à me forger de concert et le lâche *Necker* et des municipaux tyrans subalternes dont ce misérable avoit fait ses instrumens , je publiai le *projet d'une législation des subsistances* , précédé d'une préface , dans laquelle j'apprenois au public que cet ouvrage avoit été composé à la prière du vil *Necker* et pour son utilité. Le maraut en fut instruit ; car , le sieur *Goujon* , libraire au Palais-Royal , qui s'étoit chargé de debiter cet ouvrage , évita de le mettre en vente , quoi qu'il eût fait les frais de l'édition. Je reconnus à cette bisarrerie , de la conduite du libraire , les effets de l'influence du *Necker* , exercée quelques mois auparavant à l'égard de mon *second mémoire pour les boulangers* , ouvrage tiré à quatre mille exemplaires , et soustrait aussi



à la connoissance du public , moyennant les précautions prises , et l'argent répandu du scélérat astucieux.

Au mois de mars dernier , je remis à l'assemblée nationale , *une dénonciation sommaire* contre ce ministre prévaricateur , ses complices , fauteurs et adhérens. Huit jours après , cette dénonciation fut imprimée et répandue dans le public.

Vers la fin d'avril , je fis paroître un autre imprimé , intitulé : *Procès fait au chevalier Rutledge , Banquier , avec les pièces justificatives et sa correspondance avec M. Necker*. J'avois été provoqué à mettre au jour ce dernier écrit , par une manœuvre que ce scélérat avoit pratiquée , au moyen des nombreux agioteurs qui sont à ses ordres , et qu'il répand effrontément en tous lieux , pour tâcher de décrier les gens de bien qu'il craint , manœuvre qui consistoit à persuader que ses lettres imprimées par moi , étoient fausses et forgées , et qui avoit pour but de me faire donner l'exclusion de la société des amis de la constitution , où ce malheureux avoit droit d'appréhender que je ne misse au jour ses forfaits.

A 2

Enfin , dans les derniers jours de mai , je n'ai point désapprouvé que l'on ait fait paroître un dernier écrit , ayant pour titre : *Instructions relatives aux affaires du temps , composées pour le Roi , par les ordres d'une grande princesse.*

Le sort de ces divers ouvrages , il ne m'est plus possible d'en douter , a été d'être retenus par l'infidélité de l'éditeur , plus que vraisemblablement causée par les manœuvres et l'or des ministres dont ils manifestent jusqu'au dernier degré de l'évidence , l'infatigable et honteuse turpitude.

Tandis que je lançois avec plus d'intrépidité que de succès , de lumières sur cet homme , je l'ai encore poussé sans relâche devant les représentans de la nation. Ma dénonciation portée en février , au comité des recherches de l'assemblée nationale , après de longues et vigoureuses sollicitations de ma part , a enfin été transmise au comité des rapports. M. l'abbé *Grégoire* , qui en étoit président , il y a deux mois , a chargé du rapport de cette affaire M. *Boullé*. Il y a actuellement plus d'un mois que ce dernier m'a assuré que son travail étoit prêt ; et j'augure assez bien du caractère de ce

rapporteur , pour ne former aucun doute sur ses assertions.

Mais , Monsieur , je me suis en vain épuisé en démarches pour obtenir du comité des rapports , présidé actuellement par M. d'*Ambésieux* , que cette affaire y fût développée. Je n'ai cessé d'y rencontrer tous les obstacles d'une *procrastination* que sa persévérance et son opiniâtreté sont au moment de me donner le droit de regarder comme systématique et concertée.

Mon honneur m'impose la loi de faire connoître à mes concitoyens les derniers efforts que j'ai faits pour forcer enfin *Necker* à descendre dans l'arène , et à repousser , s'il lui est possible , les accusations et les menaces que je n'ai cessé d'exhaler contre lui , tant durant les *auditions* du Châtelet , que dans les imprimés divers que je viens de mentionner. Voici , Monsieur , le récit abrégé d'une scène *très-préméditée* , qui a eu lieu de ma part dans ce comité des rapports le dimanche 4 de ce mois.

A midi j'y suis entré , et j'ai dit : « M. le » président , M. *Boullé* , rapporteur dans » mon affaire contre *Necker* , m'a fait part

» ce matin , qu'il s'étoit agité , dans ce  
 » comité , une question de *compétence* qui  
 » servoit à en reculer encore l'examen. Il  
 » m'a dit qu'on y avoit été d'avis d'en-  
 » tendre son rapport à l'égard de tout ce  
 » qui concernoit les vexations que j'ai es-  
 » suyées , par le fait du sieur *Necker* , de  
 » la part des municipaux , et par un effet  
 » de la connivence des juges du Châtelet ;  
 » mais que , quant à ce qui concerne l'af-  
 » faire des subsistances publiques , affaire  
 » tellement liée à la précédente , qu'elles  
 » n'en font qu'une , ce comité avoit été  
 » d'avis que cette partie du tout devoit être  
 » renvoyée au comité des recherches , par  
 » la raison que ce dernier avoit l'attribution  
 » de toutes les affaires que leur nature rend  
 » dépendantes du comité des subsistances ,  
 » que celui des recherches remplace au-  
 » jourd'hui.

» J'observe , M. le président , que c'est  
 » le comité des recherches lui-même qui a  
 » renvoyé la totalité de cette affaire à celui  
 » des rapports. J'ai donc droit de dire que  
 » la question de compétence est déjà jugée  
 » par le comité même auquel celui des rap-  
 » ports se propose de renvoyer. »

M. le président a répondu « que les re-  
» tards de l'examen de l'affaire n'avoient  
» lieu que par l'effet de l'omission d'une  
» formalité commise par M. l'abbé *Gré-*  
» *goire* , son prédécesseur dans la prési-  
» dence ; que M. l'abbé *Grégoire* avoit  
» négligé de prendre l'attache de M. le  
» président de l'assemblée nationale , et que  
» c'étoit-là l'obstacle à la discussion que je  
» sollicitois.

« Quoi ! Monsieur , ai-je repris alors ,  
» une omission de ce genre , et qui n'est pas  
» de ma part , serviroit à suspendre l'exa-  
» men d'une affaire dont le résultat inévi-  
» table doit être de délivrer le Prince d'un  
» ministre pervers , qui osa affamer son  
» peuple , et de couvrir d'ignominie , qu'ils  
» méritent , des juges qui n'ont pas rougi de  
» suivre , sans aucun décret préliminaire ,  
» une action criminelle contre un citoyen  
» vertueux , pour qui la prison du Châtelet  
» fut durant deux mois convertie en Bas-  
» tille , et a remplacé ce monument abattu  
» de la tyrannie , où les prédécesseurs du  
» *Necker* ensevelissoient le patriotisme gé-  
» néreux et le génie importun ! Et vous ,  
» vous souffririez cette horreur ! Seroit-il

» donc vrai , comme le bruit commence à  
» s'en répandre , que ce misérable ferme  
» vos cœurs avec la clef-d'or , et qu'il fait  
» tourner vos têtes au moyen de ses bille-  
» vesées ministérielles ? Je ne vous ai point  
» encore fait l'outrage de le croire , et je  
» vous apporte l'occasion de repousser ef-  
» ficacement cette calomnie. Non , Mes-  
» sieurs , non , vous ne la négligerez point ,  
» et vous couperez le cours des attentats  
» d'un scélérat qui rit impudemment de ses  
» propres ruses , sur les tombes de l'inten-  
» dant *Bertier* , qui ne fut que son instru-  
» ment et son complice , et du boulanger  
» François dont il fut l'assassin , par les  
» mains d'un peuple abusé , et par l'effet  
» de la pusillanimité des municipaux vendus  
» et sans armes. J'ai offert preuves écrites  
» de la main même de cet atroce maraut ,  
» du premier des deux faits abominables  
» que je viens d'énoncer ; et le châtelet ,  
» épouvanté , a suspendu toute procédure !  
» Je vous réitère ici , Messieurs , cette  
» offre , et j'y ajoute celle de confondre , en  
» pleine assemblée nationale , ce lâche et  
» inepte j. f. Je demande pardon au comité  
» d'une

» d'une expression aussi grossière ; mais je  
 » n'en connois point d'autre dans la langue  
 » pour qualifier un maraut qui a l'audace  
 » de nier des lettres écrites de sa main dont  
 » je suis porteur , tant dans des conversa-  
 » tions particulières que par l'organe des  
 » agioteurs espions dont il empoisonne les  
 » cafés et autres lieux publics ». (1)

Une sortie aussi pathétique fit , sur quelques-uns de ces Messieurs , l'impression la plus vive. L'un d'eux , qui s'est trouvé placé derrière moi , articula dans ce moment , d'un ton de dubitation et d'effroi , ces paroles : « vous apporterez , Monsieur , ces lettres et ces preuves écrites ? — « Je les » mettrai sur cette table , repris-je , avec

---

(1) C'est ainsi que dans l'affaire des Boulangers , lorsque j'écrivois le mémoire contre les insignes *Mcüniers* de *Corbeil* , le sieur de *Rioles* , celui-là même qu'on vient d'arrêter à Bourgoïn , et le confident intime du baron de *Copet* , me juroit que jamais *Necker* n'avoit eu la moindre relation avec M. *Rutledge* , qu'il le connoissoit à peine , et pour m'en convaincre , m'offroit à l'instant même , avec le ministre adoré , une conférence que l'écrivain famélique a dédaignée.

» une véhémence effrayante ; et vous qui  
 » parlez , Monsieur , vous les toucherez  
 » des yeux et non pas des mains ; car , j'ai  
 » été instruit ce matin par M. le Rappor-  
 » teur , que ma dénonciation manuscrite  
 » cont e *Necker* , inscrite sur le registre de  
 » votre dépôt , et qui y a été remise par  
 » M. l'abbé *Gregoire* , en a été soustraite.  
 » Où en serois-je , Monsieur , si j'avois eu  
 » l'imprudence d'y remettre les pièces en  
 » question ? Je me défends autant que je  
 » puis , des conjectures qu'un pareil fait  
 » suggérerait à des hommes prompts à sus-  
 » pecter ; mais j'ai le droit d'en induire ,  
 » pour ma propre sûreté , la nécessité de  
 » m'armer des précautions les plus rigou-  
 » reuses ».

Voilà , Monsieur , un abrégé littéral des  
 choses pathétiques que je me suis cru fondé  
 à préférer. M. le président du comité m'a  
 déclaré alors qu'il étoit indispensable que  
 j'adressasse une courte requête à M. le prési-  
 dent de l'assemblée nationale , afin de sup-  
 pléer à l'omission frivole , imputée à M.  
 l'abbé *Gregoire*.

Dès le lendemain , je fis passer à M. de



*Bonnay*, président de l'assemblée nationale, la courte requête, ainsi conçue :

« M. le président, dans le courant de  
» février dernier, j'ai dénoncé au comité  
» des recherches le sieur *Necker*.

» Dans le courant de mars, ma dénon-  
» ciation a été renvoyée au comité des rap-  
» ports, et mise au rapport de M. *Boullé*.

» Aujourd'hui, cinq juillet, le comité  
» des rapports attend votre autorisation,  
» Monsieur, pour donner à cette affaire  
» le cours qu'il est juste et nécessaire qu'elle  
» ait, pour qu'il soit enfin mis un terme  
» aux délits progressifs du sieur *Necker*.

» J'attends cette justice de vous, M. le  
» président; et pour que vous soyez bien  
» convaincu qu'il est important qu'elle soit  
» faite promptement et publiquement, au  
» gré des lois émanées de l'auguste ass-  
» blée, devant les comités réunis des re-  
» cherches et des rapports, je joins à ce  
» placet cinq imprimés pour lesquels je sol-  
» licite l'attention la plus impartiale ».

Cette requête précise et énergique a été  
gardée dans le porte-feuille de M. de *Bonnay*  
durant tout le cours de sa *très-mémorable*

présidence, et ce n'est qu'à son expiration, et sur la sommation comminatoire que ma juste impatience m'a décidé à lui faire, que cet ex-président a fait passer cette requête au comité des rapports, duquel j'attends encore justice.

Voilà les faits, Monsieur. Je m'abstien-  
drai d'y joindre des réflexions. Je me con-  
tente de les exposer, pour que nos conci-  
toyens puissent apprendre, par votre jour-  
nal, que je soutiens courageusement la pro-  
testation publique que j'ai faite aux con-  
ditions du châtelet : *que ceci seroit un  
combat à mort entre Necker et moi.* Je sens  
de plus en plus chaque jour l'inégalité de  
nos armes, puisque malgré une prétendue  
liberté reconquise, et la renaissance illusoire  
de la justice, un ministre scélérat est encore  
l'espèce de divinité malfaisante qu'aucune  
main n'ose frapper, et qui, du sein des  
ténèbres où c'est sa coutume de se dé-  
rober, peut faire impunément le malheur  
public, et prétendre, la clef-d'or à la main,  
cause d'ignorance de l'ignominie dont le cou-  
vre un citoyen courageux, il ne faut pas que  
la voix de l'indignation générale soit plus

long-temps étouffée par les clabauderies stippiendées de l'essaim de vils agioteurs , tels qu'un *Fournier* de Nismes et consors.

*Signé* , RUTLEDGE.

Mes réflexions n'ajouteroient rien à des faits si décisifs : ne cherchons point d'autre cause à nos maux présents et à ceux dont nous sommes menacés , que dans la non-responsabilité des ministres , dans la mollesse des deux comités des rapports et des recherches de l'assemblée nationale , dans le sommeil du châtelet et des tribunaux sur les crimes de lèze-nation , sur-tout dans *la lettre-décret* , dans le plus liberticide de tous les décrets qui a accordé à M. *Capet* l'aîné , c'est-à-dire au ministère , 25 millions , et avec le supplément des domaines , 36 , pour corrompre tous les frippons adroits et qui pourroient lui vendre leurs talens. Comme s'il n'eût pas eu assez de 36 millions annuels pour corrompre la lie de la nation , on a laissé encore à sa disposition une infinité de places , afin qu'il pût mettre dans ses intérêts tous les brigands , tous les scélérats des

83 départemens. Voilà la source , la source unique de tous nos maux. *La vigilance*, *l'adresse est la vertu du vice* ; aussi voyez quels mouvemens se donnent tous les noirs , à quelles ruses ils ont recours pour renverser la constitution naissante. Qui pourroit nombrer les folies des *Guignard*, des *Necker*, des *La Tour-du-Pin* , soit pour attiser dans le cœur de la France une guerre intestine , pour liguier les puissances voisines contre notre liberté , pour censurer le *d'ficit* , pour dégarnir de troupes les frontières ? *Gouvelot* passe des lettres en chiffres dans la coëffe de son chapeau ; *Thouard* ou de *Rioles* dans la doublure de sa culotte ; que n'imaginent ils pas pour échapper aux déchiffreurs même et à la pénétration des comités de recherches ! Lorsque la municipalité de Lyon , cette municipalité dont ledit *Rioles* assure aux noirs trente-cinq membres , dans les dépêches qu'on lui a saisies , lorsque la municipalité de Lyon eut rendu à *Bonne-Savardin* son nécessaire , un des patriotes du Pont de Beauvoisin , qui avoit arrêté le sieur *Bonne* et assisté à l'inventaire , craignant la soustraction des pièces de con-

viction , depuis la remise de son portefeuille , m'écrivit que les *lettres de créance* qu'on avoit données à *Bonne-Savardin* pour les fugitifs de Savoie , étoient curieuses et d'une invention tout-à-fait neuve. A l'imitation de *Gonsalve* , qui envoyoit sa moustache en ôtage , des dames lui avoient remis , par forme de lettres de recommandation , des moustaches qui ne pouvoient manquer d'inspirer aux personnes à qui elles seroient présentées , une grande confiance pour le porteur. Mon correspondant patriote a pris un signalement très-exact de ces cheveux sans poudre , et j'ai regret que la pudeur d'un journal ne comporte pas une certaine naïveté d'expressions que permet la familiarité d'une lettre qui rougit moins. J'en fis mon rapport dans le temps à plusieurs membres du comité des recherches , qui se promettoient bien de rire à la confrontation. Ils se rappelloient une certaine *affrontation* de Madame de *la Motte* et du cardinal , qui fit tant envier aux curieux le bonheur d'être juges du parlement , et en fit renchéris les charges.

Au milieu de tous ces complots , que chaque jour à vu éclore depuis quinze

mois , il ne s'est trouvé dans le royaume qu'un seul tribunal de lèze - nation qui ait rendu le jugement que les bons citoyens attendoient ; encore ce tribunal tient-il ses séances à 200 lieues du pouvoir exécutif et de l'influence ministérielle. Le six juillet , la sénéchaussée de Marseille a jugé le procès de M. *Ambert* , colonel du régiment de Royal Marine. Il a été condamné à 1 liv. d'amende envers le Roi , privé , pendant 5 ans , de la qualité de citoyen actif , condamné à 6,000 liv. d'aumône en faveur de l'hôpital , sur lesquelles 6,000 liv. sera prélevée la somme nécessaire pour établir , au lieu du délit , une inscription qui fera mention du jugement et des motifs. Défense de récidiver , sous plus grandes peines. Affiches de la sentence et dépens.

Si le châtelet avoit ainsi rendu à chacun selon ses œuvres ; s'il n'avoit point enhardi par l'impunité les ennemis de la nation , le comité autrichien de Saint-Cloud n'auroit point osé déployer un génie infernal , en nous suscitant une guerre avec les puissances voisines ; les massacres de Nismes , de Montauban , du Comtat , ne seroient point arrivés ;

rivés ; les députés du congrès Belgique n'auroient point été conduits, on n'eût point ouvert à l'armée autrichienne des passages sur la Meuse pour fondre dans le Brabant ; *Lambesc* auroit été pendu , d'*Esterhazy*, chassé, les peuples de l'Angleterre, de la Catalogne, de la Savoie, du Comtat de la Suisse, auroient contracté avec le peuple Français l'alliance étroite qu'on sait bien qu'ils desirent. Combien nous sommes loin de toucher au terme fortuné des desirs de M<sup>r</sup>. *Target*, *la paix et le repos, suivis du calme et de la tranquillité !* Et c'est M<sup>r</sup>. *Target* qui, sans y penser, a fait tout le mal, en proposant d'investir ce détestable châtelet du jugement des crimes de lèze-nation. Il est évident que la punition exemplaire de *Bézenval* eût contenu tous ses pareils, qui ont pullulé depuis, encouragés par l'impunité de ce traître. Oui, c'est vous, M<sup>r</sup>. *Target*, qui, en vous faisant dans l'assemblée nationale caution du châtelet, avez accouché de ces cinq armées qui menacent nos frontières ; le sang va ruisseler dans l'Europe, à moins que l'échange proposé par quelques Anglais, de la tête de *Pitt*

contre celle de *S. Priest*, et ce nouveau traité de commerce entre la France et l'Angleterre rend ne le repos au monde. Oui, si *S. Priest* et *Necker* avoient expié aux fourches patibulaires le crime de nous avoir préparé les fourches caudines ; leur supplice auroit donné aux fédérés un long spectacle, plus utile et moins coûteux que celui du champ-de-mars ; leurs squelettes desséchés auroient été une grande leçon aux aristocrates, et les oscillations salutaires de ce double pendule ministériel auroient remonté la machine détraquée de la constitution.

A cette peinture, je vois le sensible *Malouet* éprouver une crispation de nerfs et s'évanouir dans son fauteuil. Il ne veut pas voir que je ne crie pas ici, à la lanterne, et que je suppose ces ministres perfides jugés légalement par un tribunal, autre à la vérité que le châtelet, et vengeur plus sévère des crimes de lèse-nation. il s'empporte contre le journaliste *atroce, cannibale, qui a osé s'attribuer l'épouvantable magistrature de la lanterne* ; si *Malouet*, au lieu de faire décréter provisoirement pour



leur table, 120 liv. au vice-amiral, et 20 liv. au sous-lieutenant de vaisseau, si *Malouet* déroboit quelques instans des heures qu'il passe à cette table de 120 liv. pour lire *Cicéron*, il verroit que le procureur-général de la lanterne est bien moins sanguinaire que cet orateur, qui fut appelé le père de la patrie et qui avoit une ame si belle et si sensible. Voici ce qu'il adressoit au consul *Pison*, en plein sénat : « si je te voyois suspendu au gibet, toi et *Gabinus*, crois-tu que j'en aurois une joie plus vive que celle que j'éprouve en voyant combien tu es diffamé. Je laisse à *Thieste*, dans la tragédie d'*Ennius*, ces imprécations contre *Atrée* : *Puisses-tu, jetté par la tempête contre un rocher, et suspendu sur sa pointe aigue, vomir par la bouche, par les yeux, par la large plaie de ton côté entr'ouvert, ton ame avec ton sang impur!* Si cela t'arrivoit, à toi, *Pison*, continue l'orateur, je n'en serois pas très-fâché, par ce que tu es un aristocrate fiéffé : *NON FERREM OMNINO MOLESTÈ, SI ITA ACCIDISSET.* Mais il suffit à ma haine que tu demeures aussi deshonoré, aussi infâme que tu l'es. » Maintenant, *Malouet*,

vois combien j'ai plus de délicatesse que l'orateur Romain. Lorsque toi, personnage inviolable, tu ne dédaignes pas de te mesurer avec moi, dont la personne n'est pas insaisissable, lorsque tu me provoques à cette lutte inégale sans aucun ressentiment personnel, mais, comme tu l'avoues, par haine pour mes opinions, c'est-à-dire, par bassesse, pour faire la cour à ton maître, montrer qu'on ne peut être meilleur valet que toi, et que tu es le modèle des chiens couchans de l'anti-chambre de St. Cloud; lorsque tu appelles à ton secours *Boucher-d'Argis*, pour m'empêcher de te rendre dans mon journal les mépris et les injures atroces que tu t'es bien permis contre moi dans la tribune de l'assemblée nationale; lorsque tu me demande 20 mille livres pour t'avoir appelé infâme, comme si tous les districts, tous les départemens qui ont envoyé des adresses à l'assemblée nationale contre la protestation des capucins, que tu as signée, ne t'avoient pas appelé comme moi, infâme et traître à la patrie; lorsqu'il y a quelque jour tu disois encore à un de tes amis, en parlant de moi; *c'est quelque*

argent qu'il pourra m'en coûter, mais je veux me donner la joie de le faire mettre en prison; vois, dis-je, combien le procureur-général de la lanterne est moins vindicatif que *Cicéron*. Non-seulement je n'ai point mis ta vie en danger, comme tu l'annonces, mais j'ai répondu au contraire à ceux qui m'ont fait l'honneur de me demander des conclusions, et s'il ne seroit pas à propos de vous mettre tous deux à la lanterne, toi et *Mallet du Pan*, pour la plus grande gloire de la nation, j'ai répondu que, dans mon traité des délits et des peines qui est sous - presse, s'il étoit question de vous deux, ce n'étoit point dans le chapitre premier de la lanterne, mais dans le chapitre 5°. des huées, crachats, boue et étrivières, et des cas où le peuple peut les repartir et administrer de sa pleine puissance et autorité souveraine.

Il y a plus : dans ces numéros où tu prétends que j'ai provoqué la justice du peuple contre toi, j'ai imprimé au contraire, que si tu étois assailli pour être traîné à la lanterne, je défendrois de toutes mes forces ton inviolabilité; en ce moment, par

exemple , j'avoue que je ne te conseillerois pas de compter beaucoup sur ma défense ; j'aurois trop peur de frapper un bon citoyen pour sauver un traître ; toujours ai-je raison de dire que ces numéros que tu allègues , sans en avoir rien cité , font ta condamnation , et prouvent que je n'ai point mis tes jours précieux en péril ; mais voici en quoi je sens qu'un français a plus de délicatesse qu'un romain et que Cicéron lui-même , c'est que je ne te souhaite pas même , comme il faisoit à *Pison* et à *Gabinus* , une continuation d'infamie ; et si , comme toi , j'avois de l'argent de trop à sacrifier pour mes menus plaisirs , j'avoue aux médecins du Châtelet , que je serois assez fol pour l'employer à te ramener aux bons principes , et à te laver un peu de tant de fange dont tu es couvert , plutôt qu'à te faire mettre au Châtelet. Je tâcherois de te rendre un peu moins mauvais citoyen. Mais je fais réflexion que dans l'ancien régime , on n'alloit à la fortune qu'en rampant , et puisque toi , fils d'un procureur auvergnat , tu as su dans ce temps-là devenir intendant de la Marine , tu dois être un des hommes les plus vils

de la génération , tu dois être incurable, et je m'étonne que tu n'aies pas fait encore dans le château des Thuileries , le métier de ces esclaves du serrail , qui , pour relever la grandeur du maître en se ravalant eux-mêmes à la condition des chiens , mordent au bras ceux qui traversent la galerie ou l'œil de bœuf. Je sais que cette place est promise à *Mallet du Pan* , qui a la priorité , et qui en a même offert une grosse finance, mais rien n'empêche qu'on ne vous lache tous deux dans l'anti-chambre : le grand *Malouet* sera le levrier ; *Mallet* , si caressant , si gentil , sera le roquet ministériel ; et les femmes-de-chambre , en lui jettant des os de poulet , diront mon petit chien de Genève , comme on dit mon petit chien de Malte. Pour moi , je veux alors monter l'escalier du château pour avoir le plaisir de voir ces deux chiens fidèles , se ruer sur mes basques , et de leurs morsures déchirer les retroussis de mon habit national , et mettre en pièces ces deux mots , *liberté* , *constitution*. Mais que fais-je autour de la loge de ces deux cerbères aris-

tocrates que je dédaigne , le procureur général de la lanterne doit-il s'occuper de ces vils animaux , lorsque ses concitoyens sont dans un si grand péril , et que leurs cris l'appellent de tous côtés à son parquet. *De minimis non curat praetor.* Allons à l'assemblée nationale.

Les séances des 27 et 28 ont eu un grand intérêt , comme toutes celles d'un congrès délibérant sur la guerre en présence du peuple. Un courrier du département des Ardennes, expédié à M. *Dubois de Crancé*, excitoit un grand mouvement dans le public. Il annonçoit que *Bouillé*, l'aristocrate *Bouillé*, si souvent et si vainement dénoncé dans nos feuilles, avoit adressé un ordre aux commandans de Charleville , Mezière , Rocroi , Givet , d'ouvrir les passages sur la Meuse , à l'armée Autrichienne , qui marchoit sur le Brabant. Au bruit de cet ordre , 60 mille soldats citoyens du département s'étoient mis sous les armes , pour veiller sur l'armée Autrichienne. Maintes autres nouvelles confirmatives de la trahison et des machinations ministérielles , accrédi-  
toient le récit de M. *Dubois de Crancé* et  
les

les alarmes des patriotes. Le dégarnissement des troupes de cette frontière du Luxembourg , la plus foible , la plus exposée et la plus découverte de toutes ; le refus obstiné de la Tour - du - Pin , d'envoyer un régiment à Rocroi , sa réponse impertinente à M. *Dubois de Crancé* que *Desterhazy* ne le jugeoit pas nécessaire , et qu'il en savoit là-dessus plus que M. *Dubois* , ( ce *Desterhazy* , qu'on auroit dû il y a six mois , appréhender au corps , et détenir à l'Abbaye ou chasser de France , d'après la correspondance de *Joseph II* , interceptée et si probante contre lui , au lieu qu'il semble que cette preuve de son crime ait été une raison de plus aux perfides ministres pour lui laisser le commandement du Hainaut. ) Le rassemblement de tant de troupes du roitelet Sarde à l'entrée du Dauphiné , la paix ou conclue , ou très-prochaine , disoit-on , entre la Prusse et l'Autriche , l'armement de 94 vaisseaux en Angleterre , de 72 en Espagne , la réconciliation de *Breteuil* avec *Calonne* , le voyage de celui ci à Amsterdam , où il avoit passé 3 jours , ses conférences secrettes avec le ministre de Hol-

lande ; les côtes de Provence aussi nues et dégarnies de troupes que les bords de la Meuse ; l'imprimerie du château de *Copet*, foyer d'écrits séditeux et criminels de lèze-nation ; tous ces chevaux de poste que maints aristocrates infatigables , maints calotins , maints robins , métamorphosés en postillons , faisoient crêver sur les frontières pour intriguer ; l'évasion de *Bonne Savardin* et autres, l'arrestation de *Trouard* et *Gouvelot*, etc. c'étoit plus qu'il n'en falloit pour réveiller les patriotes de l'assemblée nationale , ceux-là même à qui il faut des coups de tonnerre pour sortir de leur léthargie et reconnoître l'aveuglement de leur confiance , c'étoit plus qu'il n'en falloit pour fermer la bouche aux ministériels les plus impudens , et exposer les ministres , dans le premier moment de la fermentation générale , à faire le saut de la roche Tarpeïenne.

L'assemblée nationale à ces nouvelles , envoie sur le champ six commissaires , MM. *Fréteau* et *Crancé* à la tête ; pour se transporter au secrétariat de la guerre , et y prendre des ministres les renseignemens qu'elle aviseroit.



C'étoit s'avilir que de faire l'honneur aux greffiers du pouvoir exécutif, de leur députer six commissaires, dès que le pouvoir législatif n'avoit pas ordonné cette descente pour saisir leurs papiers et mettre le scellé sur leur greffe. Elle ne vouloit que les interroger, il étoit donc de sa dignité de leur envoyer deux huissiers, pour les emmener sur l'heure à la barre, où le président *Treilhard* leur auroit fait prêter interrogatoire sur faits et articles ; mais les jours sont passés où nous attendions de notre sénat, la dignité et la fierté romaine, et nous sommes aujourd'hui trop heureux, quant nos pères conscrits ne descendent pas au dernier degré de la servitude.

Le lendemain M. *Fréteau* a rendu compte de sa mission. La *Tour-du-Pin* avoit répondu que les frontières étoient dans un état de défense respectable. Mensonge grossier, puisque Rocroi étoit réduit à cent cinquante hommes de garnison, et Charleville à un simple escadron du régiment *Desterhasy*. Il avoit répondu que le nombre des Autrichiens, à qui on avoit accordé

le passage , étoit infiniment petit et sans conséquence : mensonge plus grossier encore , puisque j'ai vu moi-même une lettre de Mezières , dont le témoignage est sûr , annoncer que l'armée Autrichienne n'étoit de rien moins que de 40 mille hommes ; et ce qui est très-important à remarquer , dans cette armée , il n'y a pas deux mille Autrichiens , tout le reste est un assemblage de déserteurs, de fugitifs et d'aristocrates français, sous les bannières autrichiennes. Qu'on juge des bonnes intentions d'une telle armée !

Si dans cet interrogatoire à leur greffe , *la Tour-du-Pin* s'étoit chargé des mensonges et avoit pris le rôle de l'impudeur , il paroît que *Baptiste Montmorin* avoit pris celui de la bêtise. *M. Fréteau* lui avoit rappelé le décret du 18 février , où on lit en termes exprès , que *le passage des troupes étrangères , dans le royaume , ne pourroit être permis sans l'autorisation du corps législatif*. Ce texte est clair assurément ; cependant *Baptiste* a répondu naïvement que ce décret n'a soit la portée de son intelligence , et qu'il ne l'avoit jamais bien en-

*tendu*. Sur quoi M. *Prieur* observoit sensément , qu'il étoit fort drôle que le ministre des affaires étrangères eût vu , pour les Autrichiens , dans la convention de 1769 , une permission de passer qui n'y étoit pas même tacitement , et qu'il n'eût pas vu dans le décret du 18 février dernier , une défense de passer qui y étoit expressément. Sur le reproche de n'avoir pas donné avis à l'assemblée nationale , des ainemens des nations voisines , *Montmorin* a répondu non moins ridiculement , *que sans la fête de la fédération* , il auroit instruit l'assemblée nationale de tous ces faits , et qu'il se *disposoit* à lui en donner connoissance , *incessamment*. O bon M. *Capet* , quels ministres vous avez choisi dans votre sagesse !

Sur ce rapport , M. d'*Aiguillon* a fait la motion que l'assemblée *improuvât* la conduite des ministres. Certes , *improuvern* étoit pas un terme trop fort. Mais par son refus de décréter la motion de M. d'*Aiguillon* , il se trouve que l'assemblée a *approuvé* , *forma negandi* , et le ministre la *Tour-du-Pin* et le ministre *Baptiste* , et le ministre *Guignard* , et le ministre *Capet* , et le mi-

nistre *Champion* violemment prévenu d'être l'un des 45 apôtres. Au surplus, si l'assemblée nationale a donné aux ministres une approbation si flatteuse, il n'en a pas été ainsi du peuple. Des groupes bien fournis, et maints gros pelotons de patriotes délibérant dans le palais-royal et dans les thuileries, proclamoient des scrutins effrayans pour les oreilles ministérielles. On demandoit, on commandoit le renvoi des ministres, et notamment l'expulsion de *Guignard* et de *Necher*. On a été plus loin; une multitude s'est portée au contrôle général, non plus en criant *hosanna*, comme l'année passée, mais à *la lanterne*. On a requis la jonction de notre ministère. J'ai répondu que véritablement l'affaire étoit délicate, que nous n'aurions jamais du baron de *Copet* un compte satisfaisant, un compte de tutelle avec des détails, des pièces justificatives, ce qu'on appelle en langage de palais, *visis tabulis*, et en style de la chambre des comptes, le *quitus*, mot forgé comme qui diroit *le partant quitte*; que cependant il étoit essentiel de ne pas serrer un gosier précieux dont il pourroit sortir des aveux

importans, et qui répandroient une grande lumière dans la caverne des finances ; qu'il étoit essentiel d'avoir de lui un compte final. La position du procureur-général étoit, comme on voit, des plus critiques, lorsque le général *Motier*, envoyant fort à propos sa cavalerie au secours de M. le baron, a dispersé mon tribunal, et m'a tiré d'embarras. Au moins, M. *Motier*, gardez à vue cet hypocrite, et faites ensorte qu'il ne nous échappe pas, et qu'il rende ses comptes à M. *Camus*.

L'assemblée nationale en approuvant la conduite des ministres avoit mis le peuple dans le cas de déclarer lui-même son improbation, car, d'une manière ou d'autre encore faut-il que justice se fasse ; ( 1 )

---

(1) Cette réflexion est plus sérieuse qu'elle ne paroît. Il ne faut point chercher d'autre cause des diverses lanternations qui ont eu lieu, que la facilité du châtelet à absoudre les criminels. Lorsque les municipaux supplioient le peuple dans l'église de Valence de différer le châtiment de *Voisins*, il n'y eut qu'une voix ; si on ne l'expédie en flagrant délit, il ira au au châtelet, et il en arrivera comme de *Lambesc* et de *Bézénival*.

l'adroit *Mirabeau* , *Honoré Riquetti* , l'Ulysse de 1789, vit bien qu'il falloit, comme on dit, *donner de la corde* au peuple , au lieu de s'exposer à la rompre en la tenant trop tendue ; après avoir ruminé tout le cas dans sa tête, il imagina un décret admirable pour calmer le peuple , en lui faisant croire que l'assemblée partageoit sa fermentation ; il étoit impossible de concevoir rien de mieux pour enrhummer les colporteurs : tout-à-coup il lui souvient qu'il se répand depuis quelques jours un manifeste de la famille de Bourbon , attribué au ci-devant prince de *Condé* , et il fait la motion que *Louis-Joseph de Bourbon , dit Condé , sera tenu de faire , sous trois semaines , le déni formel et légal du manifeste qui lui est attribué. A défaut de quoi son silence sera réputé comme un aveu, et à cet effet , ledit Condé , sera déclaré traître à la patrie , et ses biens confisqués au profit de ses créanciers ; et appliqués aux travaux publics.*

*Cazalès* pour mieux faire donner dans le piège a feint de s'opposer de toutes ses forces à la motion , il a dit que le préopinant

pinant injurioit le patriotisme de M. Condé. Le patriotisme de M. Condé injurié!.. Un député qui se moque ainsi de l'assemblée ; et des galeries , et de la nation , je ne suis pas bien sûr si c'est en mon chapitre cinquième *des huées* , qu'il doit être couché , du moins ne mérite-t-on pas la plus légère attention lorsqu'on insulte ainsi à ses auditeurs.

Le hors-d'œuvre de la motion *Mirabeau* , et la colère du contradicteur *Cazalès* , qui parut feinte , ne dit rien de bon à notre féal *Robespierre*. On sait qu'il ne pèche point par trop de confiance ; et comme il est toujours à l'avant-garde des patriotes , croyant reconnoître une manœuvre savante du général *Mirabeau* , il fut le premier à crier : *ce sont les ennemis , à moi Auvergne* , c'est-à-dire , c'est le club de 1789 , à moi les Jacobins. MM. *Charles Lameth* et le *Pelletier* appuyèrent son avis , et rappellèrent à l'ordre du jour , tous trois par des raisons peu satisfaisantes à mon avis , et les mêmes qu'avoient données *Cazalès* et *Malouet*.

J'ai exposé la motion *Riquetti* sous le point de vue où il paroît que *Robespierre*

et *Lameth* l'ont envisagée. Maintenant je dirai ce que. Je pense , je ne suis pas plus confiant que *Robespierre*. Comme lui , *je crains les présens des Grecs*. Mais M. *Dubois de Crancé* , qui a eu la parole immédiatement après *Mirabeau* , avoit dit un mot plein de sens , auquel devoient se rallier tous ceux qui ne cherchent que le bien public. La motion avoit été couverte d'applaudissemens du côté gauche , et partant moins suspects. « Si vous adoptez cette motion incidente sans discussion , a dit M. *Dubois* , j'y joins mes applaudissemens ; si vous la discutez , je m'y oppose ». Dilemme excellent , réflexion d'un patriote vraiment impartial , et qui prenoit l'ennemi dans son propre piège , si piège y avoit !

Au lieu de ce dilemme, qu'ont dit les opposans ? Je parle des opposans patriotes. Quant à *Cazalès* , *Malouet* et autres qualifiés infâmes par les districts et les départemens , leur dire est nul : celui qui est infâme , ne peut faire aucune foi , ni être entendu en justice , à plus forte raison dans l'assemblée nationale. Qu'ont opposé , dis-je , les patriotes à la motion ? *Toute belle qu'elle*



*paroît , ont-ils dit , cette motion n'est rien du tout , car M. Condé n'a qu'à désavouer le manifeste , et il est justifié.*

Il n'a qu'à désavouer le manifeste , disoit *Lameth* , et il est justifié. Mais il ne pouvoit désavouer des sentimens qui sont ceux de tous les francs aristocrates , sans se couvrir de honte , et sans passer pour un lâche dans l'esprit de son parti. De deux choses l'une : ou bien , il le désavouoit , et il envoyoit son serment civique ; alors il devenoit un ennemi nul : les patriotes avoient triomphé de son orgueil , il étoit méprisé de sa bande , et c'étoit un étendart de révolte que nous avions arraché et jetté par terre : s'il rentroit en France , il étoit gardé à vue , surveillé ; c'étoit un ôtage de plus. Ou bien , ce qui est beaucoup plus probable , il ne le désavouoit pas , et alors on faisoit un grand exemple ; la confiscation étoit prononcée , et cette confiscation , la matière du second chapitre de mon traité des délits et des peines , faisoit trembler tous ses pareils , et attestoit à l'Europe que le peuple français exerçoit réellement la souveraineté qu'il avoit reconquise.

Je sais bien que si l'assemblée nationale

avoit quelque vigueur , quelque sentiment de sa dignité et de sa force , il ya long-temps que , sur le refus de *Capet Condé* de faire son serment civique , elle l'eût déclaré traître à la patrie , déchu de tous ses biens , et eût permis de lui courir sus. Mais parce que dans cette assemblée , on n'avoit pas fait les meilleures motions possibles , étoit-ce aux patriotes illustres , *Lameth* et *Robespierre* de se joindre à *Malouet* , à *Cazalès* , pour en faire rejeter une bonne ? *M. Condé* est notoirement connu pour le chef des ennemis de la constitution , et c'est des chefs qu'il importe de faire un exemple. Ainsi , l'objection de notre cher *Robespierre* , *pourquoi lui plutôt que tant d'autres* , n'étoit pas digne de lui.

La motion *Mirabeau* , un peu divergente de l'ordre du jour avoit une physionomie si patriotique , que pour moi j'aurois battu des mains à *Honoré Riquetti*. Le système des opposans nous jetteroit dans des réflexions trop décourageantes. Ne diroit-on pas , à voir avec quelle chaleur ils ont combattu la motion , que le *Club* de 1789 ne peut produire que des poisons , et qu'il

ne peut venir rien de bon de *Mirabeau*, qui depuis, . . . . mais enfin, ci - devant c'étoit *saint Mirabeau*. Moi, charitable et bon homme, je n'ai pas laissé, depuis son grand péché, d'applaudir à sa motion *Franklin*, à sa motion *Condé*. Il y a des jours de salut et la quinzaine de fermentation où nous sommes, ces jours caniculaires du faubourg St.-Antoine, auroient pu opérer sa conversion. Il y a toujours de la ressource avec les gens d'esprit. Je n'aime point M. *Chapelier* et son *club* de 1789; mais je crains toujours que le *club* des Jacobins ne jette le club de 1789, dans l'impénitence finale, en ne voulant point lever son excommunication et ses anathêmes. *Robespierre* sera toujours pour moi, en fait de principes, *primus antè omnes*; mais, quoi qu'il pense, j'ai peine à croire, qu'un homme tel que *Mirabeau*, lors même que la femme de *Putiphar*, le tiroit par son manteau de toutes ses forces, et faisoit briller l'or à ses yeux, n'ait pas conservé quelque arrière-pensée pour la vertu et la liberté. J'ai tombé de mon haut lorsque malgré mes plaisanteries, M. *Motier*, sur son cheval blanc,

a pourtant rattrapé *Bonne-Savardin*. Qu'en pensez-vous, M. *Loustalot* ? On n'est pas si fort ministériel quand on fait pendre les ministres ; quand on se conduit comme il a fait avec l'auteur de *Blondinet*, avec la femme de l'imprimeur arrêté, on n'est pas si fort ennemi de la presse, et c'est la haine de la liberté de la presse, qui est la pierre-de-touche des mauvais citoyens. Don-moi ainsi des traits de générosité, de patriotisme que je puisse louer, et vous verrez, M. *Motier*, si je suis vendu à vos ennemis.

Me serais-je donc trompé lourdement sur le compte du général ? Ne seroit-il que foible, qu'entraîné par des conseils qui ne sont pas toujours ceux de *Washington* ? Ne seroit-il que mal entouré ? L'amour-propre me dit : non, tu ne t'es point trompé, relis M. *Loustalot* ; mais l'amour de la patrie me crie : puissé-je m'être trompé et passer pour mal-habile, et de peu de jugement, pourvu que M. *Motier* soit un excellent citoyen ! Après tout, il reste toujours à l'écrivain un guide bien sûr, c'est sa conscience, et je puis me rendre le témoignage que j'ai toujours suivi ce guide : il a pu

m'égarer par fois , mais ce n'est point quand on s'égare , quand on se trompe , qu'on ment , qu'on est méprisable ; c'est quand on parle autrement qu'on est affecté. Mes lecteurs s'étonnent sans doute , de ce ton tranquille avec lequel j'écris , dans un moment où le *décret Malouet* , cet inconcevable décret qu'on vient de rendre contre moi , et dans ma personne contre tous les bons citoyens , devoit me jeter hors des gonds ; mais en apprennant ce décret, M. de *la Fayette* a dit un mot qui me fait tant d'honneur , et qui lui en fait tant à lui-même , la persécution de *Malouet* et des noirs , et l'adversité , m'ont fait connoître des amis si sensibles , des patriotes si zélés , que je rends grâce à mon lâche assassin , et à cet atroce calomniateur qui a osé m'accuser dans la tribune de l'assemblée nationale , de *détourner le peuple de payer les impôts*. Quand le Châtelet m'auroit englouti dans ses cachots , le témoignage seul de M. de *la Fayette* , qui n'a pas à se louer de ma plume , et qui à la nouvelle du décret , convient que *je suis animé du patriotisme le*

*plus pur qu'il ait vu.*, ce mot me consoleroit. Il me couvrait à la fois d'honneur et de confusion. Je sais bien que M. *Motier* répondroit difficilement à un dilemme que fait naître l'affaire de *Philippe d'Orléans*; je sais qu'il a fait bien souvent sa cour à la femme du Roi, qui par parenthèse, prend tous les jours des leçons d'équitation à St. Cloud, et s'exerce à galopper en commandant général; mais enfin, comme dit le bon *Horace* :

*Quid ? . . . . si flava excutitur Chloe ?*

N. B. Je prévient mes Souscripteurs qui, d'après l'avis de mon n.º 34, ont craint la banqueroute du journaliste, que d'après l'obstination de *Malouet* je ne veux pas qu'il soit dit qu'un picard a cédé à un auvergnat en; entêtement que je continuerai mon journal jusqu'à ce que le procès soit réglé à l'extraordinaire, et que mon dernier numero sera le testament de mort.

M.

Me permettez-vous, mon cher *Camille*, à moi qui ne vous vois jamais, mais qui vous lis toujours, de vous prier d'insérer dans votre journal, si plein de principes vigoureux, ma lettre aux *Jacobins* de province. Il me semble que ce qu'on trouve chez vous gagne : aidez-moi à faire ce peu de bien.

MANUEL.

*Lettre à la société des amis de la constitution de Montargis, affiliée à celle de Paris.*

MESSIEURS,

Je vous félicite : vous avez été des premiers à faire vos vœux sur l'autel de la patrie, et ce sont les seuls vœux qui désormais seront permis en France.

Le fondateur des Jacobins l'avoit bien prévu, que les apôtres de la révolution trouveroient des frères partout où il y a des hommes, quand il leur dit : allez et prêchez l'évangile par toute la terre. Son évangile, liberté. Et quel peuple n'accueillera pas cette bonne nouvelle ? Elle s'insérera jusques dans l'alcoran ; car, s'il le faut, la philosophie aura aussi ses croisades qui expieront celles de la religion. Mirabeau, Barnave et Lameth auront peut-être autant d'éloquence que Saint-Bernard et Pierre l'Hermite.

Ce qui m'a encore plus fâché, c'est de voir avec

N<sup>o</sup>. 36.

F

quel délire un peuple libre élevoit jusqu'aux nues le premier de ses soldats ; on l'adoroit , comme s'il étoit prudent de faire des dieux de ceux qui vivent encore. J'ai vu le moment où l'ivresse décernoit , même au Roi , une statue. Une statue ne doit jamais être que l'image posthume d'un bon Roi ; tout au plus on coule sous ses yeux le cheval de bronze prêt à le porter.

Se plaît-on toujours dans nos provinces , à grossir les accidens de la révolution ? Quels accidens , en effet , que des ministres sans lettres de cachet , des juges sans épices , des courtisans sans pensions , des terres sans vassaux , des temples sans écussons , des princes sans livrées , des évêques sans abbayes ; que des religieuses qui peuvent devenir mères ; que des curés qui se marieront ; que des époux mécontents qui se sépareront ; que de citoyens qui se feront soldats ; plus de parlemens , plus de privilèges , plus de censeurs , plus de chambres syndicales. . . . Si ce sont-là des malheurs , ce sont des malheurs d'un peuple heureux.

Que n'étiez-vous tous , mes chers compatriotes , au champ fédéral ! Quelle fête !... mais quel temps ! Eh bien ! pendant que le ciel , pour m'éprouver sans doute , m'inondoit , je pensois à ce vil courtisan qui , parce qu'il avoit l'honneur de se promener avec Louis XIV dans les jardins de Marly , lui disoit , en s'essuyant : Sife , la pluie de Marly ne mouille pas.

Oui , messeurs , voilà comme toutes les nations devroient sacrer leurs rois. Celui des *Français* me paroissoit bien plus grand , lorsque , sur la même ligne que le président de ses législateurs , qui ne souffrirent



pas entre l'un et l'autre l'épaisseur d'un *Brissac* ; il promettoit à Dieu de ne jamais faire que la volonté de tous ; qu'à Reims , sous la sainte ampoule , lorsque l'église , en lui souhaitant ; dans ses prières hébraïques , la force d'un éléphant , lui laissoit croire qu'il avoit le don de guérir les écrouelles.

C'est moi , messieurs ; qui ai proposé à mon département de la police la suspension des voitures , même celles de ces cochers à moustaches , qui roulent plus de filles que de princes , et où la vertu ne monte pas encore. N'étoit-il pas juste qu'il y eût du moins un jour où les riches ne pussent pas écraser le pauvre ? Lorsqu'un feu duc , qui n'avoit jamais marché que sur des tapis , vint humblement me demander le privilège de son carrosse , je le renvoyai à M. le maire ; qui avoit obtenu du Roi le droit de distribuer des dispenses , en lui observant que les abus naquirent toujours des exceptions. Les prérogatives trop souvent deviennent des injustices , et les favoris sont toujours pour le moins des flatteurs.

Oui , oui , la France aura enfin des loix. Mais que pourroient-elles sans les mœurs ? Ce n'est point assez qu'Aspasie ne décide plus du droit de faire ou la guerre ou la paix. Sans qualités privées , les nations ne se régénèrent pas. Que chaque ville demande donc des tribunaux domestiques où la censure réprime et flétrisse les vices qui savent se soustraire à la loi , où les enfans apprennent par des exemples que faire des dettes , c'est commettre des vols ; et sur-tout que la *gloire n'est jamais où la vertu n'est pas* ; car qu'importe que l'univers admire le talent sublime de Démosthène , si ,

traître à la république , il boit la honte dans une coupe d'or d'*Alexandre* ! je le demanderai à l'abbé *Maur* , qui sait si bien son histoire ancienne , s'il n'est pas vrai qu'à Rome celui qui avoit une mauvaise réputation , quand il avoit proposé un bon avis , étoit obligé , pour qu'il fût accueilli , de le faire passer par la bouche d'un homme de bien. Le patois du pere *Gerard* doit inspirer plus de respect au Louvre que l'esprit frelaté du jeune *Mirabeau*. La première fois que ce colonel des *noirs* a paru dans la tribune des *Solons* avec le manteau des *Crispins* , comment ne s'est-on pas rappelé , dans la diète auguste , le décret dont furent frappés à Sparte les polissons de *Clazomène* , qui avoient sali la place des Ephores ? *Que l'indécence et la malhonnêteté soient permises aux clazoméniens.*

Des honneurs , parmi des citoyens qui se gouvernent , sont des peines : il ne faut ni les desirer , ni les craindre. Chacun se doit à la chose commune. Heureux celui qui , quand il l'a servie avec succès ; trouve du plaisir à reprendre le métier de ses pères ! En Amérique , lorsque les frères *Bicker* quittèrent leurs fonctions publiques , ils s'empressèrent de mettre dans les journaux cette annonce touchante :

« Les frères *Bicker* donnent avis qu'ils viennent de reprendre leur ancienne profession de chapelier qu'ils avoient abandonnée pour défendre la liberté de leur pays. Ils espèrent que leurs concitoyens voudront bien , en récompense de leur courage et de leurs services , les favoriser dans leur commerce et les préférer aux autres. »

Quand connoîtrons-nous , comme les frères Bicker ,  
le véritable prix des écharpes et des épaulettes ?

MANUEL.

P. S. J'ai bonne idée d'une ville qui a choisi M. *Gastelier* pour maire. Il lui rendra bien l'honneur qu'elle lui fait : mais je dois , puisque je l'estime , le prévenir que c'est être aristocrate que de censurer et d'approuver des affiches : c'est à moi à répondre de mes pensées , et à l'imprimeur à répondre de moi.

*Hôtel de la mairie. A Paris, ce 24 juillet 1790.*

---

#### DES ÉLECTIONS DE PARIS.

*Extrait du Patriote Français.*

Les élections de Paris commencent. Tout citoyen doit son avis et sur les qualités qu'exigent les places à remplir , et sur les candidats ou sur ceux qui , sans se mettre sur les rangs , méritent de les obtenir.

Je l'ai déjà dit lors des élections à l'assemblée nationale ; le peuple ne fera jamais un bon choix tant qu'il n'y aura pas par-tout une liste de candidats , tant qu'on ne s'habituera pas à discuter , dans les papiers publics , le mérite ou les défauts de ces candidats. Ce qu'on n'a point encore fait , je vais l'essayer pour les élections de Paris. Les hommes qui n'ont pas vécu dans les états libres ou républicains se révolteront de voir ainsi les individus soumis à la censure publique. Mais il n'y a plus de liberté dès qu'elle ne s'exerce pas. Le point important est de se renfermer dans les bornes que prescrivent la

déceance , l'utilité publique et la vérité : *quid verum atque decens*. Hors de-là , la censure est satire , et toute satire est condamnable dans un état libre.

Qu'est-ce qu'un maire de Paris ? Un personnage assez inutile , si l'on eût saisi les vrais principes des municipalités dans un état libre. L'auteur du plan médiocre , adopté sans avoir été discuté par l'assemblée nationale , a eu sans doute ses raisons pour en faire quelque chose , et pour tant élever cette place. Attendons quelques années , et l'expérience en prouvera tous les défauts.

Un maire de Paris , d'après ce plan , doit être versé dans la connoissance des lois , et dans toutes les parties de l'administration. A ces lumières , il doit joindre l'intégrité la plus intacte , parce qu'il a beaucoup de moyens de faire mal ; l'activité la plus infatigable , parce qu'il surveille tout ; l'amour de la liberté , l'éloignement de la cour et de l'ambition.

Supposez-le ennemi secret du peuple , ambitieux , bas valet de la cour , et le peuple sera sacrifié , non pas avec cette impudence de l'ancien régime ; mais de mille manières obliques qui le ramèneront insensiblement.

Un maire de Paris ne doit jamais être membre de l'assemblée nationale. Son influence devient trop grande ; et s'il est pervers , elle sera pernicieuse. En effet , sa place lui permet d'y parler lorsque ses adversaires doivent emprunter des organes étrangers ; sa place lui donne accès dans ces comités , qui fabriquent et commandent , pour ainsi dire , presque les décrets ; sa table le fait accueillir des membres qui dirigent ces comités , et il n'a pas de peine à écraser et la municipalité , et le con-

seil général , et tous ceux qui s'opposent à ses desseins.

Un maire de Paris ne doit jamais avoir ni luxe ni table ouverte , excepté dans certaines cérémonies : son luxe éblouit le peuple , et , dans ce sens , il y a beaucoup de peuple jusques dans l'assemblée nationale. La table corrompt aisément en France ; on y est presque toujours de l'avis de celui chez lequel on dîne : c'est un reste du caractère famélique et servile des anciens Français. Rousseau disoit que quiconque avoit le courage de dîner avec deux œufs , avoit le secret de l'indépendance. Ce secret-là n'est pas encore dans beaucoup de mains.

On se laisse trop séduire en France par ces mots : *c'est un bon homme*. . . . Appréciez ces mots à leur vraie valeur ; ils signifient c'est un *mannequin* , dont on tire les cordes comme on veut ; et le mannequin se meut à votre gré. Il peut être de l'intérêt du gouvernement , du pouvoir exécutif d'avoir ces sortes de mannequins à la place de maire ; mais ce n'est pas l'intérêt du peuple ; car le peuple est toujours au parterre , voit jouer ; mais ce n'est pas lui qui , derrière la toile , tire les cordons.

J'ai long-temps examiné si je donnerois mon suffrage au maire actuel , à M. *Bailly*. J'ai lu , entendu pour et contre , et je crois en conscience être obligé de voter contre lui. M. *Bailly* peut être un élégant historien des sciences , un excellent académicien ; mais il n'entend rien ni en administration , ni dans les affaires contentieuses.

M. *Bailly* a de la douceur dans le caractère ; mais cette douceur est souvent foiblesse pour ceux qui l'en-

taient. Rien n'est plus dangereux qu'un pareil caractère dans les places. L'histoire de *Bacon* en offre la preuve. Les commis, les serviteurs d'un ministre foible abusent de sa facilité, se jouent de sa confiance et le maîtrisent à leur gré. C'est un défaut qu'on a reproché avec quelque raison au maire actuel.

M. *Bailly* a de l'aménité, et des manières souples et polies, de ces manières qu'un académicien devoit avoir sous l'ancien régime, parce que c'étoit le seul moyen de parvenir, parce que pour parvenir, il ne falloit heurter personne. *Faut souffrir, qui veut parvenir*, disoit aussi l'aimable *Gravelle*. --- Dans le nouveau régime, il faut des hommes durs et inflexibles; inflexibles pour la cour, pour les valets, les flatteurs; inflexibles sur tous les abus. Sans cette inflexibilité, les abus renaîtroient aisément.

M. *Bailly* tourne fort bien un compliment; il improvise spirituellement: c'étoit encore un talent de l'ancien régime. On étudioit sur-tout ce qui devoit plaire. Mais jamais M. *Bailly* n'a prouvé, par aucun discours ou ouvrage, qu'il entendit les constitutions libres, et il faut les entendre pour ne pas les violer.

M. *Bailly*, qui a passé presque toute sa vie dans la simplicité, a montré du goût pour le faste et l'ostentation, quand il a été maire. Il a eu sa livrée, quand tout le monde la quittoit, table ouverte, quand la détresse publique forçoit à l'économie, une nuée de commis, quand la bureaucratie devoit être bannie.

( *La suite à l'ordinaire prochain.* )

l'ans.  
l'fre.  
e l'is.  
re et.  
prou.  
pou.  
l'ens.  
sel.  
l'is.  
pou.  
le.  
ou.  
ou.  
la.





*M. NECKER, Ne pouvant se résoudre  
d'abandonner son Ecusson, et protestant  
contre le Décret qui le supprime .*



---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 37.

---

FRANCE.

---

## AVIS AUX SOUSCRIPTEURS:

MM. les souscripteurs qui n'ont souscrit que pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement finit au 30<sup>e</sup>. n<sup>o</sup>. Ils sont priés de renouveler, pour que leur envoi ne souffre aucun retard.

L'abonnement, pour Paris, est de 6 liv. 15 sols pour trois mois, et de 27 liv. pour un an.

Pour la province, de 7 liv. 10 sols pour trois mois, et de 30 liv. pour un an. --- On ne peut souscrire que du 1<sup>er</sup>. n<sup>o</sup>. d'un trimestre. Chaque trimestre est composé de 13 numéros. Les personnes qui n'ont pas la collection peuvent se la procurer, en faisant passer 7 liv. 10 sols par trimestre, francs de port.

On est prié d'adresser les lettres et le prix de l'argent à M. Caillard, le jeune, directeur du journal; on aura soin d'affranchir le port de l'argent et des lettres.

---

LES 30 tyrans, soutenus des 3000 hommes armés qu'ils s'étoient associés pour tenir la main à l'exécution de leurs décrets, portèrent, sur la motion de *Critias*, cette loi ridicule

N<sup>o</sup>. 37.

A

qui défendoit d'enseigner à Athènes l'*art de raisonner*. Je n'ai pas la vanité de me donner pour un professeur de dialectique et de l'art du raisonnement ; je professe tout bonnement le sens commun , et je fais mes efforts pour sauver aux auditeurs l'ennui de ces sortes de leçons ; combien *Malouet* n'est-il donc pas plus ennemi de la logique que le tyran *Critias* ! ( Ce *Critias* , par parenthèse , fut mis huit mois après à la lanterne , lorsque *Trasybule* eut pris le Pyrée , et que le succès eut fait de son insurrection le plus saint des devoirs. ) Combien , dis-je , n'est-il pas plus aristocrate que *Critias* , lui qui ne veut pas souffrir dans Paris une école de sens commun , lui à qui il n'a pas tenu de faire pendre l'humble professeur ! On va voir que notre *Critias* avoit arrangé assez bien son plan de procédure. Mais *Victor Malouet* n'a pas joui long-temps de sa victoire. Il avoit saisi habilement l'avantage ,

D'une nuit qui laissoit peu de place au courage.

*M. Dubois de Crancé* a rallié les patriotes , et j'ai eu la gloire immortelle de voir *Péthion* , *Lameth* , *Barnave* , *Cottin* , *Lucas* , *de Croix* ,

*Biauzat*, etc. confondre les périls d'un journaliste famélique avec ceux de la liberté, et livrer pendant quatre heures un combat des plus opiniâtres pour m'arracher aux noirs, qui m'emmenaient captif; maints beaux faits d'armes sur-tout ont signalé mon cher *Robespierre*. Cependant la victoire restoit indécise, lorsque *Camus*, qu'on étoit allé chercher au poste des archives, accourant sans perruque, et le poil hérissé, se fit jour au milieu de la mêlée, et parvint enfin à me dégager d'entre les mains des aristocrates, qui, malgré l'inégalité des forces et les embuscades inattendues de *Dubois* et de *Biauzat* se battoient en désespérés. Il étoit 11 heures et demie. *Mirabeau-Tonneau* étoit tourmenté du besoin d'aller rafraichir son gosier desséché, et je fus redevable du silence qu'obtint *Camus*, moins à la sonnette du président, qui appelloit à l'ordre, qu'à la sonnette de l'office, qui appelloit les *ci-devant* et les ministériels à souper, et qui, depuis plus d'une heure, sonnoit la retraite. Ils abandonnèrent enfin le champ de bataille. Je fus ramené en triomphe, et à peine ai-je goûté quelque repos, que déjà

un chœur de colporteurs patriotes vient m'éveiller du bruit de mon nom, et crie sous mes fenêtres : *grande confusion de Malouet ; grande victoire de Camille Desmoulins*, comme si c'étoit la victoire de celui qui, les mains chargées de chaînes, ne pouvoit combattre, et non pas la victoire de cette cohorte sacrée des amis de la constitution, de cette foule de preux jacobins, qui ont culbuté les *Malouet*, les *Dupont*, les *Cazalès*, les *Folleville*, les *Desmouliers*, les *Murinais*, les *Foucaut*, les *Montlausier*, et cette multitude de noirs et de gris, d'aristocrates vétérans et de transfuges du parti populaire.

Je ne suis pas peu embarrassé du ton qu'il me convient de prendre lorsque j'ai à parler des séances de l'assemblée nationale, où les bons citoyens m'ont défendu indirectement, et où les ennemis de la patrie m'ont attaqué personnellement avec une chaleur, des deux côtés si honorable pour moi. Il m'est difficile de parler froidement du plus grand honneur que puisse recevoir un homme, celui de voir son triomphe être celui de la liberté elle-même ; d'un autre côté, me

dit-on , ce seroit irriter la rage de vos adversaires de prendre dans votre n<sup>o</sup>. prochain le ton de la harangue , *pro domo sua* , et si on n'a point pardonné à un écrivain tel que M. *Linguet* , de parler ainsi de lui-même , lorsque sa radiation et les succès de la haine et de l'envie sembloient lui permettre la fierté du malheur , on ne pourroit le supporter en vous qui avez eu l'avantage de vaincre. Il n'est pas donné à tout le monde , d'attirer impunément les regards sur soi et de se montrer sur un cheval blanc. Je sens la justesse de ces réflexions et je vais narrer les faits avec simplicité.

Un numéro extraordinaire de M. *Marat* , (c'est-à-dire , publié sous son nom , le 26 juillet) intitulé ; *C'en est fait de nous* , avoit fait du bruit , et non pas de l'effet ; car , si je voulois prouver combien est faux le mot que *Voltaire* a dit si souvent , qu'il n'est pas question chez les Français , de *frapper juste* , mais de *frapper fort* , je citerois M. *Marat*. Ce *Marat* , vrai ou faux , rouloit sur trois points : 1<sup>o</sup>. Une exposition de la conjuration *Maillebois* , ou *Savardin* , ou *Guignard* , comme on voudra. 2<sup>o</sup>. Une

dénonciation du comité des recherches , et notamment de *M. Garran de Coulon* , laquelle m'avoit tellement indigné , que je courus sur-le-champ chez *Marat* , m'exclamer : qu'il gâtoit la bonne cause , qu'il nous perdoit avec son intempérance de patricisme , que puisqu'il venoit de dénoncer le plus homme de bien que j'eusse rencontré de ma vie , notre *Caton* , *M. Garran* , je ne l'appellerois plus le *divin Marat*. 3°. Une adresse à tous les citoyens. Je me garderai bien de dire mon avis sur le préambule et le *vu* de cette adresse , où véritablement il y avoit du bon. Voici les conclusions et le *ce considéré* qui a fait tant de vacarme , et que je dois transcrire pour l'instruction du procès : à ces causes , citoyens , volez à *St. Cloud* , s'il en est temps encore. Ramenez le *Roi* et le *Dauphin* en vos murs. Tenez-les sous bonne et sûre garde ; renfermez l'*autrichienne* et son beau-frère , qu'ils ne puissent plus conspirer. Saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis. Mettez-les aux fers. Assurez-vous du chef de la municipalité et des lieutenans de maire. Gardez à vue le général ; arrêtez

*l'état-major. Enlevez le parc d'artillerie de la rue Verte ; emparez-vous de tous les magasins à poudre ; que les canons soient répartis entre tous les districts ; que tous les districts se rétablissent et soient à jamais permanens ; qu'ils fassent révoquer les funestes décrets : courez , courez , ou bientôt de nombreuses légions fondront sur vous , bien-tôt vous verrez les ordres privilégiés se relever , le despotisme reparaître plus formidable que jamais . . . . cinq à six cents têtes abattues vous auroient assuré repos , liberté et bonheur , etc.*

M. Marat , lui dis-je , en secouant la tête , mon cher Marat , vous vous ferez de mauvaises affaires , et vous serez obligé de mettre une seconde fois la mer entre le Châtelet et vous. Cinq à six cents têtes abattues ! vous m'avouerez que cela est trop fort. Vous êtes le Dramaturge des journalistes. Les Danaïdes , les Barmécides ne sont rien en comparaison de vos tragédies. Vous égorgez tous les personnages de la pièce et jusqu'au souffleur. Vous ignorez donc que le tragique outré devient froid. Vous m'allez dire que cinq à six cents têtes abattues ne

sont rien , quand il est question de sauver 26 millions d'hommes , que *Durosoy* , dans sa Gazette de Paris , crie tous les jours aux ci-devant nobles : *liguez-vous , prenez les casques , les cuissarts , les épées rouillées de vos pères , égorgez toute la nation ;* qu'on ne peut vous considérer tout au plus que comme le *Durosoy* des patriotes , et que la Gazette de Paris est encore bien plus altérée de sang que l'Ami du Peuple. J'en conviens , et ne vous en inprouve pas moins. *M. Marat* , ne voulez-vous aussi combattre celui que vous appelez *Sylla* , que comme *Marius* ? Cinq à six cents têtes abattues !.. c'est vraiment une proscription. Je sais bien que vos tables de proscription n'ôteront pas à un seul aristocrate un cheveu de sa tête ; je sais encore qu'il y auroit bien cinq à six cents personnes à pendre légalement ; mais je crois que tant de monde bon à pendre , n'est pas également bon à lanterner ; du moins devriez - vous faire un appel nominal de ces cinq à six cents coquins , afin de ne point répandre la consternation dans toutes les familles. Pour moi , vous savez qu'il y a long - temps que j'ai donné  
ma



ma démission de procureur général de la lanterne ; je pense que cette grande charge , comme la dictature , ne doit durer qu'un jour , et quelquefois qu'une heure. Pardonnez , cher *Marat* , si ma verte jeunesse donne des conseils à une tête aussi saine que la vôtre , et qui est plus mûrie que la mienne , par les années et par l'expérience ; mais vous compromettez véritablement vos amis , et vous les forcerez à rompre avec vous. ( Cette conversation , c'étoit , si je m'en souviens , le 29 juillet , que je tenois ces propos à M. *Marat* , n'est point une histoire fabriquée à plaisir , et il y avoit témoins ) voyez , ajoutois-je , comme je suis plus circonspect que vous. Depuis que j'ai compris qu'ils avoient juré ma perte , avez-vous remarqué comme j'évite de donner prise sur moi. Ils m'attendoient au numéro de la fédération ; et d'après les faits et mes principes , le pas étoit glissant. Mais j'ai vu venir *Malouet* , la clef de meute , qu'on m'a lâché aux jambes ; au lieu de me laisser relancer dans le champ-de-Mars , je l'ai dépisté en parlant du triomphe de *Paul Emile* , et en le promenant de la porte triomphale

à la porte *Esquiline* et à la porte *Cœlimontane*. Je n'ai fait que traduire mot à mot, *Plutarque*. Viennent les noirs quand ils voudront. Je les défie de m'assigner au Châtelet, ou bien il faudra qu'ils fassent assigner aussi *Plutarque*, *Amyot* et madame *Dacier*. Quand le despotisme règne, il ne reste plus aux amis de la liberté, qu'à soulager leur cœur en peignant des temps plus heureux. *Voltaire* écrit la mort de *César*; *Corneille*, celle de *Pompée*; et *Fénélon* fait son *Télémaque*; car le despotisme même n'a jamais été jusqu'à défendre au pinceau de l'historien, ou du poëte le tableau des temps antérieurs. ( 1 ) *M. Marat* me laissa pérorer, et me réfuta ensuite d'un seul mot : je DÉSAVOUE : l'écrivit *C'en est fait de nous* : alors ne voulant point lui céder en laconisme, je terminerai ma mercuriale, comme un procureur sa requête ; *et vous ferez bien*.

---

( 1 ) Il étoit réservé à *Malouet* de qualifier de crime de lèze-nation, le récit du triomphe de *Paul Emile*, et l'an second de la liberté, au milieu de l'assemblée nationale, de demander la ciguë pour un écrivain qui avoit eul'excès d'audace, la scélératesse de traduire *Plutarque*.

M. *Marat*, qui par fois m'a paru être très-bien servi en *espions*, si on pouvoit donner ce nom à des patriotes animés des motifs les plus purs, raconte qu'à la lecture du *ç'en est fait*, l'épouvante se peignit sur tous les visages à la mairie. M. *Bailly* ne se couche point, et M. *Motier* envoie quérir M. *Carle*. M. *Carle* est ce bijouter, commandant du bataillon du quai des orfèvres, et qui s'est si fort distingué dans l'affaire du 22 janvier, dans le fameux blocus de la maison *Marat*, où il faisoit les fonctions de major-général. On sait qu'il ne lui manqua que des bombes et des batteries flottantes pour en faire un siège dans les formes, et tel que celui de Gibraltar. M. *Carle* se rend chez la veuve *Meugnier*, distributrice des feuilles *Marat*. Il étoit 9 heures du soir. Les archers fouillent l'hôtel. Grande perquisition de l'invisible *Marat*. On remplit un fiacre de ses numéros. A minuit on emmène la veuve chez *Bailly*. Là, interrogatoire jusqu'à trois heures du matin, puis grand consistoire municipal, puis le soir grand *club* ministériel. Grands débats dans le directoire. Comment se débarrasser

des auteurs, patriotes déterminés ? *Riquetti* l'aîné préside. Il tamise, il ventile, il passe au crible les avis. Enfin on prend ce parti. *Malouet* dénoncera, *Brunville* poursuivra, le châtelet jugera. *Malouet* fait semblant de se faire prier. On devine sa pensée. Honnête *Malouet*, prenez sur vous la dénonciation et nous vous abandonnons *Camille Desmoulins*, nous l'encadrons dans le décret et vous êtes vengé. *Malouet* ne se tient plus d'aise. Il court chez son ami *Brunville*. Celui-ci montre du bon sens. Il trouve la dénonciation hasardée, mais *Malouet* lui reproche sa tiédeur. N'ayez nulle crainte C'est un coup monté admirablement. *Mirabeau* l'aîné, c'est tout dire, a mené toute cette affaire. Les frères *Target* et *Chapellier* composent ma dénonciation, moi je n'ai qu'à lire; à payer d'effronterie, et toi tu n'as qu'à te tenir derrière la porte et à paraître quand je t'appellerai. Tout est prévu, il n'y aura presque point de Jacobins; tous les noirs, les impartiaux, les ministériels ont le mot. Le Limousin *Treillard* est des nôtres. Il n'a pas oublié les railleries du discours de la

*lanterne* sur son compte , dans l'affaire du *veto*. Depuis que *Treilhard* n'alloit plus dîner chez la *Polignac* , et avoit passé à la gauche , *Desmoulin*s avoit fait de lui une mention honorable ; mais *cui dolet meminit* , dit le proverbe , *cui placet obliviscitur*. Ainsi la sonnette est pour nous. Le côté gauche restera étourdi , sans voix , quand je vais leur montrer 600 têtes abattues par *Marat*. Je saisis le moment. Je dénonce le procureur-général de la *lanterne*. L'effet est immanquable. Quand j'aurois payé le faux *Marat* il n'eût pas mieux servi ma vengeance contre *Camille Desmoulin*s. Je dénonce , on décide , tu poursuis. Crime de lèse-nation ! C'est le châtelet , notre féal châtelet qui juge , qui juge en dernier ressort ! — *Desmoulin*s est pendu ! Saute *Malouet* , comme tu vas faire ta cour à la femme du Roi ! Tout étant ainsi réglé , la séance du samedi s'ouvre , *C. Lameth* est à la campagne , les patriotes les plus zélés sont ré-pandus dans les bureaux. *Virieu* , le président *Vicieux* , ce *Virieu* que j'ai tant berné en vertu de la déclaration des droits et de la liberté de la presse , et qui , après la

dénonciation de *Malouet*, lui sauta au col par trois fois en pleine assemblée, s'étoit chargé ce soir-là de la fonction de tambour-major des noirs, il donne le signal.

*Virieu.* — Beaucoup d'entre nous demandent la parole pour M. *Malouet*.

Pouvoit-il venir rien de bon de *Malouet*?  
On demande à la gauche l'ordre du jour.

*Malouet.* — C'est une dénonciation importante que j'ai à faire.

On répond à la gauche, allez à la police.

*Malouet.* — Il n'y a point d'ordre du jour plus pressant que de révéler des projets atroces, d'assurer le châtiment de leurs auteurs. Si l'on vous disoit qu'il existe un *complot*.... On ouvre les oreilles... pour arrêter la famille royale, emprisonner la reine, égorger 600 personnes. — L'assemblée frémit d'horreur. — Eh bien, c'est à votre porte que des scélérats projettent ces atrocités. — Elle frémit de crainte. — Et qui est-ce qui excite ainsi le peuple à l'effusion du sang, c'est *MARAT*. . . . A ce nom la terreur s'éloigne, on respire. — C'est *Camille Desmoulins*. Les murmures et les huées s'élèvent contre le ridicule dénonciateur. L'hypocrite *Ma-*

*Louet* continue. — Je n'ose croire que ce soit du sein de l'assemblée que s'échappent ces éclats de rire, quand je dénonce un crime public. Lisez le dernier n°. des *Révolutions de France et de Brabant*. L'auteur parle avec mépris de la fête du 14 juillet. Il détourne le peuple de payer les impôts, traite d'insolent le fauteuil du pouvoir exécutif; il appelle le Roi M. *Capet*. J'ai essayé de provoquer la vigilance du ministère public contre *ce vil scélérat*. Le procureur du Roi m'a dit que les loix étoient muettes. Je lui ai répondu, jetez donc un crêpe funèbre sur l'autel de la justice. (A cette phrase, placée au milieu d'une multitude de choses plates et triviales, quand *Marat* ne m'apprendroit point que les frères *Target* et *Chapelier* avoient fait la dénonciation, j'aurois reconnu le *faire* de l'académicien.) Oui sans doute il falloit jeter un crêpe funèbre sur l'autel de la justice, quand on a vu *Augeard* absous et *Favras* condamné, *Adrien* pendu en 24 heures, et *Lambesc* non encore jugé, et *Bézenval* déclaré innocent par le plus effronté des arrêts, et *Bonne-Savardin* évadé, et tant de prison-

niers échappés des prisons avec de l'argent , disoit-on, et un salaire de leurs crimes. Certes, voilà ce qui doit faire couvrir d'un voile l'autel de la justice. On s'attendoit que *Ma'ouet* alloit justifier sa tirade par la lecture du n<sup>o</sup>. dénoncé, mais après avoir injurié *Camille Desmoulins*, c'est *Ma'at* qu'il a lu. Il a cité le morceau que j'ai rapporté, et qui finit par ces mots. Citoyens, vos ennemis triomphent, ils vous *égorgeront* sans pitié; ils *éventreront* vos femmes, et pour éteindre à jamais la liberté parmi vous, *ils chercheront le cœur dans les entrailles palpitantes de vos enfans*. Ces mots ont fait sur l'assemblée la même impression que le tocsin de la tragédie de *Charles IX*; et l'adroit orateur, le *Sinon* auvergnat, tirant habilement parti de ce mouvement, faisant sonner bien haut le nom de *procureur général de la lanterne*, se gardant bien de dire que j'avois donné ma démission il y a longtemps, est parvenu, non pas à obtenir un décret, ( la minorité des opposans avoit été calculée par les noirs, et *Ma'ouet* avoit dans sa poche ce décret déshonorant pour la législature, et inconcevable de la part d'une



d'une multitude de jurisconsultes , dont il renverse tous les principes ) mais à le colorer un moment. Il faut tout dire : non-seulement l'opposition des patriotes auroit été inutile , vu leur petit nombre , et la ligne manifeste du club de 1789 , et des noirs , mais il paroît que *Malouet* ne s'étoit pas contenté de prendre ses précautions au-dé-là de la salle , il en avoit pris au-dé-hors ; et une cinquantaine de personnes attroupées sous les fenêtres de la salle , sur la terrasse des Feuillans , avoient applaudi de toutes leurs forces à la motion *Malouet* , et de manière à faire croire au côté gauche , que par toute sorte de raisons ils devoient remettre leur opposition à un autre jour ; c'est sans doute de cet attroupement que *Dupont* mon ami , et qui a été successivement l'ami de *Turgot* , de *Calonne* , de *Ncker* , dit quelques jours après dans l'assemblée , qu'il n'en avoit pas coûté plus de quarante écus pour subjuguier les suffrages par des applaudissemens extérieurs , dont la vivacité grossissoit le nombre , aux yeux des opinans timides.

Pour encourager encore plus *Malouet* ,

voici l'ordre que dans l'après-midi , avant l'ouverture de la séance , M. *Motier* avoit envoyé à tous les commandans de bataillon.

« Toute personne qui criera autre chose que des actes émanés de l'assemblée nationale du royaume , d'une autorité légale , sera arrêtée et menée au comité de police de la section.

« Le commandant de patrouille qui l'aura conduit , demandera un reçu , contenant le nom et signalement du colporteur , la liste des ouvrages que le pouvoir civil aura jugé à propos de saisir , et le fera passer au commandant de poste , afin qu'il en soit rendu un compte exact à M. le maire.

« Lorsque les postes et patrouilles auront reçu d'autres ordres du pouvoir civil pour l'arrestation d'individus , ouvrages et papiers , on en rendra de même un compte détaillé , pour que le *commandant général* puisse démontrer leur exactitude dans l'exécution ».

Et l'on veut que je croie au mot de M. *Motier* , que j'ai imprimé dans mon numéro précédent ?

Y a-t-il rien de plus tyrannique ? Les dé-

crets ont permis aux colporteurs de crier indistinctement les papiers ; et voici qu'un simple citoyen , M. *Motier* , leur défend de crier autre chose que les actes de l'assemblée nationale , revêtus d'une autorité légale. Que dis-je , leur défend-il ne leur défend point. Avant de les avoir avertis , il les arrête , il les dépouille de leurs papiers , ce qui est un véritable vol , il les jette en prison. 14 ont été conduits à la Force. On s'essayoit sur les colporteurs , à arrêter ensuite les auteurs , pour avoir passé les bornes de la liberté de la presse , comme si l'assemblée eût marqué aux auteurs les bornes qu'elle leur défendoit de passer , comme s'il étoit possible de passer des bornes qui n'existent point. On emprisonnoit les colporteurs qui crioient autre chose que les actes émanés de l'assemblée nationale , comme si on leur eût défendu de crier autre chose que ces actes. y a-t-il rien de plus perfide ? c'étoit , comme on voit , la journée des coups de Jarnac. J'entends dire : encore des variations sur M. *Motier* ! Pourquoi a-t-il deux visages , comme M. *Panckouke* ?

Ce n'est pas tout. Comme si la guerre

civile alloit s'allumer , comme si le sang eût dû ruisseler dans Paris , ce soir même ; M. *Motier* avoit ordonné à toutes les gardes nationales de mettre leur uniforme pour se distinguer des autres citoyens , investissant tous ceux qui auroient l'habit militaire , du pouvoir d'huissiers et captureurs , et les autorisant , même hors de service , à saisir les colporteurs et à voler leurs papiers. C'est ainsi que sur la destruction des ordres arbitraires , M. *Motier* élevoit un nouvel ordre ; le plus formidable de tous , l'ordre des citoyens armés de fusils et de sabres ; c'est ainsi qu'il assimilait les gardes nationales aux anciens Français , conquérans des Gaules , et toujours armés ; et nous , nous devenions les Gaulois vaincus , et sans armes. C'est ainsi que M. *Motier* , à la place des censeurs royaux , substituait trente mille censeurs municipaux , trente mille censeurs armés de bayonnettes , et dont un si grand nombre ne savent ou ne veulent pas lire. Il n'y a pas loin d'une puissance si arbitraire , si effrayante , à la dictature et à la toute-puissance de *Sylla*. On veut que j'écrive désormais mon journal avec

plus de gravité, que je me renferme dans la discussion. Les mauvais citoyens y gagneront peu. Chez une nation plus sévère que les Français et plus amie de l'égalité et de la liberté, il me semble que si je voulois discuter ces deux ordres, j'aurois peu de peine à prouver qu'il y a de quoi faire porter sa tête sur l'échaffaud à celui qui les a donnés. Je dois observer néanmoins à l'honneur des Parisiens, que jamais je n'ai vu si peu d'uniformes que depuis que M. Motier a donné l'ordre de s'habiller en uniforme.

Espérons du moins du prudent *la Fayette*, qu'il ne prendra pas moins de précaution pour ne point laisser échapper *Bonne-Savardin* et ses complices, qu'il vient d'en prendre pour ne point laisser sortir du gosier des colporteurs des proclamations criminelles de lèse-nation. *Mirabeau cadet*, qui trempoit jusqu'aux oreilles dans la conspiration *Maillebois*, vient déjà de déguerpir; on le dit dans l'armée du Luxembourg, dans cette armée, toute composée de déserteurs français, sous les bannières autrichiennes.

Les mesures étant si bien prises. Voici le décret du 31.

« L'assemblée nationale, sur la dénonciation qui lui a été faite par un de ses membres, d'une feuille intitulée : *C'en est fait de nous*, et du dernier numéro des *Révolutions de France et de Brabant*, a décrété que, séance tenante, le Procureur du Roi au Châtelet de Paris sera mandé, et qu'il lui sera donné ordre de poursuivre comme criminels de lèse-nation, tous auteurs, imprimeurs et colporteurs d'écrits excitant le peuple à l'insurrection contre les lois, à l'effusion du sang, et au renversement de la constitution. »

Un moment après paroît *Flandres de Brunville*, qui attendoit dans la coulisse, et a posté comme le notaire pour le dénouement de la comédie. Il proteste qu'il va sur-le-champ justifier le choix que l'assemblée a fait de sa compagnie, et que le châtelet va enfin fermer la bouche à tous ses détracteurs, par son zèle à poursuivre nos deux *criminels de lèse-nation*.

Par un contraste fort singulier, le lendemain, à l'ouverture, on lit une adresse des vainqueurs de la bastille, qui invitoit l'assemblée nationale à assister à un service

solemnel qu'on devoit célébrer le 2 août en l'église métropolitaine de Paris, pour leurs frères d'armes tués à la prise de la bastille. On invitoit spécialement à cette cérémonie les écrivains patriotes et tous les journalistes amis de la vérité, notamment MM. *Barrère*, le *Noir de la Roche*, de *Landine*, *Garat*, *Brissot*, *Camille Desmoulins*, *Cérutti*, l'abbé *Fauchet*, *Carra*, *Noël*, *Grandmaison*, *Loustalot*, *Marat*, *Feydel*, la *Reynie*, *Gorsas*, *Boyer*, le *Républicain*, le *Réviseur*, l'*Union*, le *Moniteur*, *Poncelin*, *Fréron*, *Tournon*, *Bonneville*, le *Cousin-Jacques*, *Bayard*, *Audouin*, etc.

C'étoit une satire amère du décret, et d'autant meilleure, qu'elle n'étoit point concertée. Dès la veille on avoit affiché un placard annonçant cette invitation, et une députation de quatre membres m'avoit fait l'honneur de me l'apporter, ensorte qu'au moment où l'assemblée nous proclamoit criminels de lèse-nation, les vainqueurs de la bastille nous proclamoient ses plus zélés défenseurs. Cependant M. *Dubois de Crancé* préparoit à *Malouet* et aux noirs un plus grand rabat-joie. La dénonciation ex-

clusive de *Marat* et *Camille Desmoulins* au châtelet étoit une iniquité si manifeste , que les noirs même ne purent lui refuser la séance extraordinaire qu'il demandoit le lundi soir , pour dénoncer aussi quelques autres écrivains. Dès-lors , Il fut aisé de prévoir que les patriotes voudroient prendre leur revanche de la défaite du 31 , et qu'il se feroit le lendemain de beaux coups de lance.

A l'exception d'un petit nombre de journalistes méprisés et méprisables , il n'y avoit eu qu'un cri contre le décret *Malouet*. Là contre-vérité de ce décret , qui me qualifioit *criminel de lèze - nation* , sautoit aux yeux. J'avois à la vérité appelé *Louis XVI M. Capet* ; mais est-on un vil scélérat , (expression dont *Malouet* s'est servi dans la tribune , et qu'il a supprimée avec sa bonne-foi ordinaire dans sa dénonciation imprimée ) , Est-on un vil scélérat pour obéir au décret du 19 juin , qui veut qu'on appelle les gens par leur nom ? J'avois parlé de l'insolence du fauteuil exécutif , de l'insolence du pavillon blanc , mais je le demande à vos hautes-puissances , nosseigneurs de l'assemblée nationale : n'avez-vous pas décrété que  
la



*la nation est le souverain.* Ce souverain étoit-il donc détrôné depuis six mois ; puis-  
qu'au-dessus du trône je voyois les couleurs  
d'un homme, et non les couleurs de la  
nation ? Décrétez que le pouvoir légis-  
latif ne tient que le second rang ; que le  
pouvoir exécutif occupe le premier. Ensuite  
qu'on mette, si l'on veut, entre les deux  
fauteuils, la différence qu'il y a, comme  
je l'ai dit, entre le tribunal du juge et  
la sellette de l'accusé, je ne me récrierai  
plus que vous êtes en contradiction avec  
vous-même. Mais tant que vous vous qua-  
lifiez les représentans du peuple, qui est  
seul souverain ; tant que vous vous intitulez  
le corps législatif ; ou bien je ne sais  
plus ce que veulent dire les mots, vous ren-  
versez toutes nos idées, vous nous ramenez  
à la confusion de Babel, ou bien dans mon  
journal, où je me pique de sens commun,  
vous deviez souffrir que je place chacun à  
son rang, le pouvoir *législatif*, le pouvoir  
qui fait la loi, qui commande ; sur un siège  
plus élevé que le pouvoir *exécutif*, le pou-  
voir qui exécute, qui obéit. Vous me direz,  
d'après la distinction subtile de *Mirabeau*,

que le Roi , graces au  *veto*  , fait lui-même partie du pouvoir législatif. Je n'en conviens pas : mais quand cela seroit , dans votre système même , encore falloit-il que les fauteuils fussent égaux ; et si le maître des cérémonies , malgré les remontrances de M.  *Delley d'Agier*  , affecte d'élever le pouvoir exécutif sur la chaise d'or du Roi  *Dagobert*  , et asseoit le pouvoir législatif sur un fauteuil de crin , ne suis-je pas en droit de m'écrier qu'il blesse les convenances , qu'il insulte la nation , qu'on avilit le peuple françois , en la personne de ses représentans ? Après tout , si je m'étois trompé , eh bien , ce seroit une erreur ; et tout ce qu'on en pourroit conclure , c'est que  *Malouet*  auroit mieux raisonné que moi : mais comment faire de cette erreur , l'erreur d'un bon citoyen qui ne pécheroit que par trop de zèle pour la gloire de la nation , pour la gloire de l'as. nat. comment en faire dans l'as. nationale un crime de  *lèze-nation*  ? Y a-t-il une dérision pareille ? C'est  *Camille Desmoulins*  qui est criminel de  *lèze-nation*  , et ce sont les  *Malet du Pan*  , les  *Malouet*  , les  *Durosoy*  , qui sont les amis de la nation !

Mais le comble de la mauvaise-foi , et , disons-le , de la scélératesse , étoit d'affirmer que je détournois le peuple de payer les impôts , de faire crier dans les rues que je demandois 5 à 600 têtes. Aussi tous les honnêtes gens qui me font l'honneur de lire mes numéros partageoient-ils ma juste indignation ; et j'ai vu des patriotes à qui j'étois inconnu , faire taire des colporteurs soudoyés qui me proclamoient criminel de lèze-nation. Je fus embarrassé du choix entre tant d'asyles qui m'étoient offerts , et ce jour de victoire en apparence pour mes ennemis m'est plus cher que celui de mon triomphe par les souvenirs qu'il me laisse. Mais reprenons l'historique des deux séances, si différentes l'une de l'autre.

Les journalistes ont appelé celle du 2 août , la séance des *représailles*.

Le président annonce que M. *Marat* , le criminel de lèze-nation , fait hommage à l'assemblée de son plan de législation criminelle. On crut d'abord que c'étoit un tour de *Marat* , et qu'il envoyoit ses lucubrations patriotiques , enrichies de son portrait , pour persifler les noirs et le Châtelet , qui

ne pouvoient pas mettre la main sur l'original. Mais il faut entendre l'Ami du peuple dans son numéro suivant , se défendre de cet envoi.

Il y a 10 ou 12 jours , dit-il , que ce plan fut remis à une Dame , pour le faire passer au président de l'assemblée. Je regrette beaucoup qu'il ait été présenté dans une conjoncture pareille. Je ne sais point faire de platitudes ; loin de rendre dorénavant à l'assemblée aucun hommage , je n'aurai pour elle que justice sévère ; je ne lui donnerai aucun éloge. S'il sortoit par hasard de son sein quelque bon décret , elle n'auroit fait que son devoir ; mais je serai toujours avec le fouet de la censure en main à chaque mauvais décret qu'elle rendra , et le nombre peut en être effrayant , parce qu'elle est subjuguée par les ennemis du peuple. Au surplus , mon plan ne lui a été présenté que dans l'espoir que le comité de constitution profiteroit de mon travail. Il a grand besoin de lumières , et plus encore de vertus.

Rien ne m'a plus fait rire que cette déclaration de guerre que fait *Marat* à l'assemblée nationale. C'est l'enfant perdu des journalistes patriotes , ou plutôt je commence à croire que *Marat* possède l'anneau de *Gyges* , et il faut qu'il soit sûr de mettre en défaut tous les espions de l'ancienne po-

lice et les observateurs de la nouvelle , et de passer au milieu du bataillon de M. *Carle* , puisqu'il rend ainsi à l'assemblée , guerre pour guerre , et que dans son numéro suivant , il la déclare à son tour criminelle de lèze-nation.

M. *Alquier* fit ensuite lecture de mon adresse. *Malouet* , qui m'appelle le digne émule de M. *Marat* , en entendant lire cette adresse , dut voir que le docteur *Marat* me laisse bien loin derrière lui , et que je suis son émule indigne. Voici mon adresse :

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M E S S I E U R S ,

Je suis averti , par le cri public , qu'à la séance d'hier soir , le n<sup>o</sup>. 35 de mon journal des révolutions de France et de Brabant vous a été dénoncé comme *détournant le peuple de payer les impôts , et parlant avec mépris de la fédération nationale*. Il est impossible qu'on ait lu à l'auguste assemblée aucun passage de mes numéros où j'aie détourné le peuple de payer les impôts , et dans ce n<sup>o</sup>. 35 je n'ai parlé de la fédération

qu'avec enthousiasme. Il est douloureux pour moi, d'être frappé d'un décret comme criminel de lèse-nation, sans que mon dénonciateur ait cité aucun de ces passages criminels de lèse-nation. S'il y a quelque reproche à me faire, ce seroit plutôt d'être idolâtre de la nation, et non d'être criminel envers elle.

Je demande d'être traité comme vous avez traité jusqu'ici tous les écrivains accusés devant vous. Vous avez toujours renvoyé la dénonciation des écrits les plus pervers au comité des recherches et des rapports, afin que la lecture en précédât la condamnation. Cependant ces écrits vous étoient dénoncés par des provinces, par le cri de la nation entière. Me traiterez-vous avec plus de défaveur lorsque je suis dénoncé par un seul homme avec qui je suis en procès criminel, lorsque je suis dénoncé vaguement et sans qu'il vous ait rien lu de l'écrit qu'il dénonce ? Je dépose sur le bureau mon n<sup>o</sup>. 35. Je supplie l'assemblée de charger un de ses comités d'en prendre au moins lecture, pour lui en faire le rapport, avant de soulever contre moi l'indignation générale par

un décret qui me préjuge criminel de lèse-nation. Je demande que l'assemblée prononce qu'il ne sera pas donné de suite à ce décret contre moi, jusqu'à ce que ses commissaires aient pris lecture de mon n<sup>o</sup>., et lui aient montré un corps de délit.

Et si l'assemblée ne jugeoit pas à propos de suspendre l'effet de ce décret, je demande d'être autorisé à prendre à partie mon dénonciateur inviolable, et à lui faire partager les périls où il m'expose en m'imputant dans la tribune de l'assemblée nationale d'avoir détourné le peuple de payer les impôts.

J'observe à l'assemblée qu'il semble qu'aucune puissance sur la terre ne peut déroger à ce principe de droit naturel, qui veut qu'on ne puisse être à la fois juge et partie. Il n'est pas possible que l'assemblée me traduise comme criminel de lèse-nation devant des juges, contre lesquels je ne cesse de lui demander à elle-même depuis 6 mois, un tribunal de lèse-nation. Si l'assemblée veut donner suite à son décret, je demande un autre tribunal que le châtelet.

Les principes sur lesquels étoit fondée cette pétition étoient si incontestables, et M. *Alquier* lisoit avec tant d'intérêt que les noirs ne trouvèrent point le moment de huer, qu'ils épioient, et chaque fois qu'il se leva quelques murmures à la droite, ils furent étouffés par les applaudissemens de la gauche. L'endroit sur-tout où je demandois d'être autorisé à prendre à partie mon dénonciateur inviolable, et à lui demander devant les tribunaux la preuve ou les dommages-intérêts de son atroce calomnie fut applaudi avec une vivacité qui étoit pour moi le plus favorable augure ; l'acclamation étoit si bruyante, que le président fut obligé de recourir à la sonnette. « L'assemblée, a-t-il dit, a manqué à l'ordre, j'ai le droit de l'y rappeler, et si je connoissois le membre qui vient d'applaudir à trois reprises différentes, je demanderois que son nom fût inscrit dans le procès-verbal. » Pour moi, je saisis cette occasion de remercier l'honorable membre, et si son nom n'est point inscrit au procès-verbal, il l'est du moins dans mon souvenir ; M. le président avoit tort. Marquer sa joie de la justification d'un  
citoyen,



citoyen , n'est pas manquer à l'assemblée. Ce qui avoit été indécent , c'est que *Virieu* , le 31 juillet , quand *Malouet* descendit de la tribune , lui eut sauté au col en pleine assemblée , et l'eut embrassé trois fois avec une tendresse plus que conjugale. Voilà ce qui , dans un membre de l'assemblée , mon ennemi , est d'une petitesse et d'une indécence incroyable. Le triple applaudissement de *M. . . .* n'étoit q<sup>e</sup> la contre-partie du triple embrassement de *Virieu*. Quel patriote pouvoit ne pas témoigner , par des battemens de mains , dont il honoroit ma défense , son indignation contre le calomniateur impudent qui m'accusoit devant l'assemblée nationale et en présence des 83 départemens , d'exciter le peuple à ne point payer d'impôts.

Voici comme *Malouet* , dans sa dénonciation imprimée , justifie cette accusation.

« Les Romains , dit *Desmoulins* , étoient fondés à se réjouir , en entendant crier pendant la marche triomphale de *Paul Emile* , le peuple Romain ne paiera plus d'impôts , plus de taille , plus de gabelle , plus de capitation. »

N<sup>o</sup>. 37.

E

D'abord c'est tronquer le passage , je n'ai point écrit cette phrase , et quoique *Malouet* dans son imprimé ait jugé à propos de substituer l'épithète de *pitoyable* écrivain à celle de vil scélérât qu'il m'avoit donné dans l'assemblée nationale , encore falloit-il , puisqu'il dénonçoit mon écrit , en offrir le texte tel qu'il est , et je ne lui demandois point d'embellir des charmes de son style mes pitoyables numéros. Je sais que *Malouet* ayant étudié sous le révérend père jésuite *Sanchès Persillo y Torremada* , je ne peux pas raisonnablement exiger de lui qu'il cite avec une fidélité scrupuleuse ; mais dans ce passage défiguré et tel qu'il le rapporte , je défie à son professeur *Sanchès Persillo* lui-même , d'y trouver une invitation au peuple de ne plus payer d'impôts. Où me montrera-t-il , dans cette phrase , un crime de lèse-nation , et que je cherche à détruire *la constitution avec des déchiremens inexprimables ?*

J'ai raconté que la veille du triomphe de *Paul Emile* , les édiles de Rome avoient fait afficher une proclamation que le peuple étoit affranchi pour jamais de la taille , de

la gabelle et de tous les impôts , c'est à ce sujet que *Malouet* s'écrie éloquemment : *ah ! sans doute il est criminel de lèse-nation , celui qui trouble ainsi l'ordre public , et porte une main parricide dans le sein de la patrie !* Pour n'être plus un pitoyable déclamateur , pour tâcher d'atteindre à l'éloquence sublime de *Malouet* , et pour faire aussi de grandes phrases comme mon accusateur , levez-vous ombres d'*Amyot* , de madame *Dacier* , de *Rollin* ; ombres de tous les historiens , orateurs , traducteurs , commentateurs , gazetiers de Rome , qui ont rendu compte du triomphe de *Paul-Emile* , venez prouver à *Malouet* , à *Virieu* , à *Crillon* , à *Flandres de Brunville* , que vous n'avez point porté des mains parricides dans le sein de la patrie. Sage *Plutarque* , viens te défendre avec moi , devant M. le rapporteur *Quatremer* , d'avoir soulevé le peuple contre le receveur des tailles de *Chéronée* , et vous M. le *Beau* , vous êtes aussi criminel de lèse-nation. Vous avez beau vous cacher. Oh ! je vous mets en cause. Je vous dénonce au terrible *Boucher*. Vous racontez dans votre histoire du bas

empire , que du temps de *Justinien* , on distribuoit au peuple de Constantinople 40,000 boisseaux de bled par jour , c'est-à-dire, de quoi nourrir 240000 citoyens passifs ; il est évident que vous soulevez le peuple contre les boulangers. Vous excitez le fauxbourg St.-Antoine et le fauxbourg Saint-Marceau à aller prendre à la halle 40,000 boisseaux de bled tous les jours sans payer. Vous faites horreur à *Malouet* qui n'est pas comme nous autres un *pitoyable déclamateur*, vous mêlez aux plus doux accens de la philosophie , les rugissemens des tigres et des lions , et pour tout dire en un mot , vous êtes criminel de lèze-nation.

Parlons sérieusement. Dans le paragraphe dénoncé , je propose si peu pour modèle , ce trait de l'histoire Romaine , que je condamne expressément la manière dont s'opéra cette libération des impôts. J'y expose que le peuple n'en fut redevable qu'à l'immensité du butin d'*Alexandre le Grand*, dont les *brigands* de Rome avoient pillé le garde-ménble. Ce mot de *brigands* , montre-t-il assez clairement ce que je pensois au

fond de ce triomphe tant admiré par St.-Augustin , ce que je pensois de cette décharge des impositions ? *Malouet* auroit-il été assez convaincu de mensonge et de calomnie , s'il eût lu mon n<sup>o</sup> ? Mais voyez , comme après avoir lu la feuille , *ç'en est fait de nous*. Il se défend de réciter le crime de ma feuille. Messieurs , dit-il , avec une impudence notable , *quant au dernier n<sup>o</sup>. des révolutions de France et de Brabant , je ne vous en donne point lecture , parce que j'ai remis mon exemplaire au procureur du Roi*. Comment se peut-il que toute la salle n'ait point parti d'un éclat de rire , en entendant cette défaite *pitoyable* ? Ne diroit-on pas qu'il n'y eût que ce seul exemplaire de ma feuille ? Quoi , *Sycophante* , 20 libraires sont là aux portes de l'assemblée nationale , qui tous ont ma feuille , qui t'entendent , qui te l'offrent pour en donner lecture , et tu viendras te défendre de la lire en disant que tu l'as prêté à lire à *Flandres de Brunville*. Y avoit-il quelqu'un à qui il importât plus qu'à l'assemblée nationale d'en prendre lecture ? Tu accuses un citoyen du plus grand de tous les crimes , celui de lèze-nation , tu

as un procès criminel avec ce citoyen. Tu t'es vanté à tes amis qu'avec un peu d'argent tu le ferois mettre en prison, que tu le voudrois, que tu en viendrois à bout. On connoît ton inimitié mortelle. On sait que tu voudrois le faire pendre, parce qu'il a pris le premier la cocarde nationale, et tu as tellement perdu toute pudeur, que non-seulement tu attaques lâchement dans la tribune un ennemi qui ne peut se défendre, non-seulement tu violes à son égard toutes les formes *usitées*, le renvoi de son écrit au comité des recherches, pour qu'il en soit fait le rapport, mais tu ne donnes pas même lecture du paragraphe! Tu accuses un ennemi absent; et tu crains même la présence de sa feuille, et lorsque des libraires sont là qui te l'offrent, tu réponds nonchalamment que tu as prêté l'exemplaire que tu avois. Vit-on jamais un coquin plus impudent? Quel nom convient mieux à un tel homme que celui qu'il m'avoit donné dans la tribune, et que sa fourberie lui a fait supprimer dans sa brochure? Et si j'avois été admis à la barre, comme je l'avois demandé à M. le président; là, je le suppose, après avoir,

exposé ces faits , après avoir confondu mon dénonciateur par la lecture du texte qu'il a criminalisé , si j'avois demandé *quel est de lui ou de moi le vil scélérat* , toutes les tribunes , toutes les galeries , toute l'assemblée , excepté le cul-de-sac des noirs , n'auroient-elles pas crié , c'est *Malouet* ; la terrasse des Feuillans n'auroit-elle pas répondu , c'est *Malouet* ; le même cri ne seroit-il pas prolongé jusqu'aux extrémités de la France ; *c'est l'infâme Malouet ?*

( J'interrompt mon récit pour dire un mot de l'étrange descente du châtelet dans l'assemblée nationale. ) A la séance du samedi , le châtelet , ayant à sa tête *Boucher-d'Argis* , a été introduit à la barre. Ils venoient déposer sur le bureau toute l'énorme procédure instruite dans l'affaire de la matinée du 6 octobre ; dénoncer que deux membres de l'assemblée nationale étoient impliqués dans le procès-criminel , et demander la levée de l'obstacle qu'apportoit l'inviolabilité à leur citation en jugement. On a vu par les discours étudiés de *Maury* et de *Cazalès* , qu'ils étoient prévenus de

la demande du châtelet , mais malgré les efforts de ces noirs , pour faire renvoyer au châtelet la poursuite contre les deux membres , il a été décrété que conformément au décret du 26 juin , par lequel il avoit été dit que son comité lui rendroit compte des charges contre M. *Toulouse-Lautrec* , avant de le renvoyer aux tribunaux , le comité des rapports lui rendroit pareillement compte des charges contre les deux membres , à l'effet de juger s'il y avoit lieu à l'accusation. L'éloquence apprêtée des *Maury* et des *Cazalès* , ayant ainsi manqué son effet , aujourd'hui , le châtelet par vengeance , a fait publier dans le journal de Paris , que les deux députés sont , *Philippe d'Orléans* et *Mirabeau l'aîné*.

Cette accusation ne sert qu'à rappeler la gloire des beaux jours de *Mirabeau* et de M. *d'Orléans*. Puisse cet acharnement du châtelet contre les *principaux auteurs* de la révolution reconcilier les deux *Club*. Puissent les Jacobins de 1789 s'embrasser et tourner leurs armes contre l'ennemi commun !

*Bonne-Savardin.*



*Bonne Savarain* est repris ; la crainte des aveux qui peuvent lui échapper nous a déjà délivrés de *Mirabeau cadet* et de *Montlausier* , qui ont pris la fuite à son approche. Mais il semble que les aristocrates s'aigrissent et s'animent par leurs pertes , et l'audace du châtelet est à son comble.

*Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur !*

S'écrie en entrant dans l'ass. nat. le lieutenant-civil *Boucher*. Cet exorde du juge comédien excite l'attention. Frémissez, mes chers concitoyens. Le voici ce secret vraiment plein d'horreur. Ecoutez notre *Boucher* : nous avons su distinguer les citoyens armés pour la liberté , par le patriotisme le plus pur , d'avec ces hommes coupables qui n'ont pris le masque du civisme que pour tromper la multitude et la rendre complice de leurs forfaits. O les plus insensés , ou les plus iniques des juges ! Quoi ! dans ce magnifique mouvement de Paris sur Versailles , et dans la même action de cent mille citoyens , vous distinguez les intentions diverses ! Ah ! lorsque ces cent mille citoyens couroient venger les couleurs de la nation foulées aux pieds , et préserver

la France d'une guerre civile en arrêtant la voiture de *Guignard*, qui étoit déjà passée, en obligeant une femme qui s'est dit la reine de rebrousser chemin, s'il y avoit un crime, il semble que ce ne peut être que la lenteur du cheval blanc qui a mis neuf heures à faire quatre lieues. S'il y a eu un coupable ce ne peut être que le général, pour avoir dormi. Ce châtelet qui dit avoir si bien discerné le patriotisme d'avec l'ambition, lorsqu'il décrète de prise-de-corps mademoiselle *Théroigne*, fera-t-il croire à ceux qui la connoissent, qu'elle s'étoit armée pour servir l'ambition de *M. d'Orléans* et non par civisme. Qui ne voit que c'est à la révolution elle-même, que ces juges indignes, et qui vont être destitués par elle, se hâtent de faire le procès. Couverts d'opprobre par l'absolution de *Bésenval*, de *Brentin*, d'*Augeard*, par la condamnation d'*Adrien*, de *Curé*, par l'impunité de *Lambesc*, avant de rentrer dans la nuit et l'obscurité qui les attend, ils s'empressent d'user de leur crépuscule pour mériter les grâces ministérielles. Ils ne savent comment s'y prendre pour faire diversion en faveur de *Bonne-Savardin* et de *Guignard*. Hier ils

demandoient qu'on leur livrât les écrivains patriotes ; aujourd'hui c'est les principaux auteurs de la révolution qu'ils attaquent. Prétendent-ils donc qu'il soit fait un échange des bons citoyens accusés , avec les aristocrates coupables , et que M. d'*Oléans* et *Mirabeau* soient la rançon de ceux que je ne veux pas nommer , et qu'on craint que je nomme *Bonne-Savardin* ?

---

*LETTRE de M. CREUZÉ LA TOUCHE , membre de l'Assemblée nationale , à l'Auteur , au sujet d'une protestation particulière des ci-devant nobles députés du Poitou à l'Assemblée nationale , du 22 juin 1790 , et de M. François , ci-devant comte Descars , député de Châtellerault , contre le décret de l'Assemblée nationale du 19 du même mois.*

Les questions , monsieur , s'éclaircissent merveilleusement par la discussion. Il est peu de personnes qui n'aient été plus convaincues de la justice du décret de l'Assemblée nationale du 19 juin , pour l'abolition de la noblesse et des titres , après avoir lu le petit plaidoyer de M. *Necker* , en leur faveur ; et les protestations publiées par quelques ci-devant nobles d'Anjou et du Poitou. Celle de M. le ci-devant comte *François Descars* , mon co-député de Châtellerault , datée du 21 juin , où il affirme ne tenir *que de Dieu* la faculté de transmettre sa *qualité de gentilhomme* , me paroît avoir aussi produit le même effet.

Le public n'a-t-il pas dû être frappé d'une nouvelle

lamière, par la réflexion de M. Necker, qui, en voulant combattre le décret du 19 juin, observe que l'on peut, avec les plus justes motifs, interdire les titres dans toutes les assemblées nationales ou municipales, parce que, dit-il, l'égalité y est nécessaire, même dans les apparences ; tant il importe, ajoute-t-il, que l'ascendant dans ces assemblées, ne soit jamais réservé qu'à la simple raison, et à la confiance qu'inspirent le patriotisme et les vertus !

M. Necker approuve aussi que l'on interdise toute qualification honorifique sur le registre des citoyens actifs, fin de rappeler aux Français, dès le commencement de leur carrière, que, devenus égaux devant la loi, ils seront tous également soutenus dans les efforts qu'ils feront pour servir la patrie ; et que c'est du titre de citoyen dont ils doivent sur-tout se rendre dignes.

On sent que si le premier ministre des finances eût été moins préoccupé des affaires de son département, ou plus profond dans ses moralités, il auroit vu que ses propres réflexions justifioient aussi bien l'interdiction des titres, dans tous les actes de la société. C'est peut-être à lui que nombre de personnes sont redevables de les avoir mises sur cette voie, en rappelant à leur esprit que les apparences mêmes de l'égalité ne sont pas d'une moindre importance dans toutes les relations des citoyens entr'eux. C'est précisément par les actes les plus ordinaires de la vie, d'où naissent presque tous nos préjugés, et nos plus chères habitudes, qu'il faut fixer dans le cœur des citoyens ces principes de liberté et

d'égalité civile ; et il faut bien , pour en venir à bout , qu'en tout temps et en toute circonstance , *l'ascendant ne soit jamais réservé qu'à la simple raison , et à la confiance qu'inspirent le patriotisme et les vertus.*

Il faut bien , lorsque quelques particuliers , obstinément entichés de leurs idées de supériorité sur leurs concitoyens , veulent se perpétuer encore au milieu d'eux , les titres gothiques sur lesquels ils fondent ces prétentions insultantes et oppressives ; il faut bien , dis-je , leur signifier formellement leur égalité *devant la loi* ; et leur faire sentir que cette loi ne seroit elle-même qu'une sottise digne de risée , si elle consacroit tout-à-la-fois et cette égalité , et les distinctions qu'ils réclament.

Mais M. *Necker* me semble avoir outré la prévoyance , en demandant grace pour l'usage de ces distinctions , dans *l'intérieur* de la vie civile. Je crois pouvoir l'assurer , qu'il n'entrera jamais dans les vues de l'assemblée nationale , de s'opposer aux jouissances que tout citoyen jugera à propos de se procurer , en ce point , dans sa maison , au milieu de ses domestiques ; pas plus qu'elle n'envieroit aujourd'hui à feu M. *Jourdin* , le plaisir d'être appelé *monseigneur* , par les garçons tailleurs qui lui passeroient son habit dans sa chambre.

C'est , monsieur , une observation que je n'aurois pas eu l'occasion de faire , sans la dissertation de M. *Necker* ; et ce sont aussi les protestations des-ci-devant nobles du Poitou , et celle du député de Châtellerault , mon collègue , qui m'ont donné l'idée d'opposer loyale-

ment quelques notes contre ces actes , afin que nos concitoyens soient mis à même de voir ce qui résultera pour la découverte de la vérité , de ce choc d'opinions contraires.

Je ne parlerai point de ce droit de transmettre la noblesse qui ne vient que de Dieu ; ni de la peine de dégradation que prétendent subir ces messieurs , d'après *les loix* , disent-ils , *existantes* ( qui n'existent plus puisqu'on les abolit ) , ni de ce *patriotisme* et de cette *générosité* , dont ils assurent que nous leur sommes redevables ; ni des fléaux terribles qui doivent inonder , selon eux , la *France* , par l'extinction de la noblesse , qui , comme l'on sait , lui a de tout temps procuré tant de biens.

Mais j'insiste sur ce que la qualité de *noble* , et la tolérance de tous ces titres déraisonnables et usurpés , ne feroient , d'une part , qu'entretenir des sentimens serviles et bas dans une partie des citoyens , subjugués encore par l'ascendant de nos vieilles superstitions pour ces abymes ; et de l'autre , que confirmer nos ci-devant nobles dans ce système de dénomination qu'ils aiment se retracer de temps en temps avec tant de complaisance , et dont un grand nombre d'entr'eux ont encore autant de peine à se détacher , qu'ils en ont à renoncer à ces restes de distinctions qui le leur rappellent.

Voyez comme ils parloient aux états de 1614 , lorsqu'après avoir assuré le *tiers-état* de leurs bonnes dispositions , suivant nos formules de complimens hypocrites , ils s'indignèrent que les personnes de cet ordre osassent les traiter de *frères aînés* ; et demandèrent ensuite que

*toutes les places civiles , militaires , et de la cour , fussent affectées aux gentilshommes ; que le Roi augmentât le nombre des pages gentilshommes ; et que l'on supprimât toutes les pensions accordées à des membres du tiers-état , qui seul les payoit.*

Depuis cette époque , jusqu'à l'arrêt pris par la chambre de la noblesse , le 23 mai 1789 , qui ordonnoit à la nation de délibérer par ordre , il y avoit eu une époque intermédiaire dont on a peu parlé ; mais dont on voit bien que nos protestans n'avoient pas perdu le souvenir.

En l'année 1788 , on remit à la commission intermédiaire du département de Châtellerault , de laquelle j'étois membre , plusieurs mémoires concernant les états-généraux qui furent convoqués en 1649 ; et qui , après des remises de plusieurs années , finirent pour n'avoir point lieu. Parmi ces mémoires , il y en avoit un daté de l'année 1651 , rédigé par un commissaire de la noblesse d'alors , où je trouvai , entr'autres doléances , les passages suivans , que je garantis avoir fidèlement copiés.

*Le seul nom de gentilhomme sonne jé ne sais quoi de civil et de brave , qui est directement opposé à celui de vilain , qui dénote ville , village , ou vile condition et ROTURIÈRE.*

*Le Roi est le premier gentilhomme de son royaume , et les princes du sang les seconds. Les autres princes et seigneurs ne sont honorés des autres regnicoles , que comme les principaux gentilshommes de la nation....*

.....

*Les gentilshommes avoient les principaux offices et les plus belles charges du royaume , tant dans la police que dans la guerre , et dans la maison du Roi.*

*Ils étoient pourvus des meilleurs bénéfices : bref , ils étoient honorés de tous ; et eux ne révéroient que Dieu , et la justice , laquelle étoit rendue sur-le-champ , ET MAINTENUE PAR EUX-MÊMES.*

*Les Rois ne font pas autant de cas de la noblesse que les premiers Rois , qui ne fondoient leur trône et sûreté que sur les conseils et la pointe de l'épée des gentilshommes.*

*Les nobles se trouvent absolument soumis aux ordres et à la juridiction des juges.....*

A la suite de ces plaintes , se trouve un projet d'instructions dressé par le même-commissaire , pour la tenue de l'assemblée , et la forme de rédaction du cahier de son ordre ; et l'on y lit les phrases suivantes :

« Tous ces articles ayant été arrêtés par le président  
» de la noblesse , et les aristocrates. . . . »

» Puis le président de la noblesse fera transcrire les  
» articles dont il sera convenu avec les aristocrates. . . . »

» Le jour de la nomination venu , le président et  
» les aristocrates. . . . »

*( La suite à l'ordinaire prochain. )*



of  
o-  
i.  
o  
r  
e  
d  
es  
er  
i  
s-  
er  
de  
e  
s  
t



*Malouet dénonçant C. Desmoulin's .*

---

---

# RÉVOLUTIONS DE FRANCE ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 38.

---

F R A N C E.

---

## AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MM. les souscripteurs qui n'ont souscrit que pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement finit au 30<sup>e</sup>. n<sup>o</sup>. Ils sont priés de renouveler, pour que leur envoi ne souffre aucun retard.

L'abonnement, pour Paris, est de 6 liv. 15 sols pour trois mois, et de 27 liv. pour un an.

Pour la province, de 7 liv. 10 sols pour trois mois, et de 30 liv. pour un an. --- On ne peut souscrire que du 1<sup>er</sup>. n<sup>o</sup>. d'un trimestre. Chaque trimestre est composé de 13 numéros. Les personnes qui n'ont pas la collection peuvent se la procurer, en faisant passer 7 liv. 10 sols par trimestre, francs de port.

On est prié d'adresser les lettres et le prix de l'argent à M. Caillard, le jeune, directeur du journal; on aura soin d'affranchir le port de l'argent et des lettres.

---

**B**ARNAVE vient d'être élu maire de Grenoble. Il est flatteur à tout âge de donner un démenti au maître des sentences qui dit *qu'en son pays personne n'est prophète*, et il

N<sup>o</sup>. 38.

A

est encore plus flatteur de lui donner ce démenti à 28 ans. Est-ce à *Barnave*, est-ce à la ville de Grenoble que cette élection fait le plus d'honneur ? Dis-moi qui tu nommes, et je te dirai qui tu es. A coup-sûr ce sont de bien excellens patriotes, de bien honnêtes gens, que les votans des sept districts de Grenoble. Je serois curieux de voir ce que M. *Giroud* dit de cette élection dans ses affiches de Dauphiné. On sait combien cet afficheur est aristocrate. Lui et *Mallet* sont les deux jambes sur lesquelles va clopinant la gloire de *Mounier*; mais *Giroud* est la jambe boîteuse. Quelle fâcheuse nouvelle à annoncer à son cher *Mounier* ! Ne seroit-ce pas pourtant un tour des aristocrates qui se seroient réunis aux patriotes Grenoblois, dans cette élection, afin de nous enlever *Barnave* et de le tirer de l'assemblée nationale et des Jacobins, à l'aide de l'écharpe qu'ils viennent de lui passer autour du col ? Mais non, les Grenoblois ont écrit à *Barnave*, qu'ils s'étoient empressés de lui donner un lieutenant, qu'il leur suffiroit jusqu'après la constitution parachevée, d'avoir, à la maison-commune, son

buste revêtu de l'écharpe , que cette écharpe n'étoit que le grand collier de l'ordre patriotique qu'ils lui envoyoit à l'armée , pour le remercier des batailles qu'il avoit gagnées , et l'encourager à continuer de battre les Autrichiens.

Nous ne féliciterons pas de même les Parisiens de leur choix. S'il avoit été question de récompenser par la grande et importante charge de maire de Paris , le patriote qui s'étoit montré le plus zélé et le plus pur , qui n'avoit jamais dévié des principes , qui , à son poste de représentant de la nation , d'homme public ou de simple citoyen avoit le plus contribué à la révolution , le choix ne pouvoit balancer qu'entre un petit nombre de candidats. Parmi ces dignes candidats , *Danton* a eu 49 voix , *Camus* et *Fréteau* n'en ont guère eu davantage. M. *Marat* a eu une voix , *Louis XVI* en a eu une aussi ; c'étoit une mauvaise plaisanterie d'un ministériel qui avoit écrit sur son scrutin : *le Roi , afin qu'il ait une autorité quelconque*. Jamais on ne vit une si grande cherté de suffrages. *Philippe-d'Orléans* qui , à entendre les aristocrates ,

avoit emprunté en Hollande 18 millions pour être maire , n'a pu acheter que 12 voix avec ses 18 millions ; mais *Bailly* , qui a tant fait pour la révolution , en a eu 12 mille. Il y a des gens qui ont tout expliqué en disant *l'heureux Bailly*. C'est une belle chose que ce qu'on appelle une étoile. Il faut bien que M. *Boullemer de la Martiniere* ait une étoile aussi , puisque dans la section du Gros-Caillou , où il n'y a pas un homme qui connût même de nom M. *Boullemer* , le nom de M. *Boullemer* s'est trouvé sur tous les scrutins. Il n'y a pas jusqu'à M. *Mitoufflet* , ( celui-là , on ne peut pas dire qu'il n'est pas connu ) , qu'il n'ait aussi son étoile ; mais l'étoile de M. *Mitoufflet* a été éclipsée par l'étoile de M. *Duport Dutertre*. Il faut convenir que le mot étoile est impropre en parlant de ce dernier. M. *Duport* a rempli avec beaucoup d'honneur , les fonctions provisoires de lieutenant de maire , et les bons citoyens ne peuvent qu'applaudir à ce choix.

Il n'a pas tenu à l'auteur du *Patriote Français* , que Paris n'en fît de meilleurs. M. *Brissot* avoit compté par ses doigts , tous les défauts de M. *Bailly* , et il l'avoit

tellement écharpé , que je n'ai pas cru qu'il le seroit d'une autre manière. Mais jamais on n'a si bien vu le peu d'influence des journaux sur l'opinion des citoyens *actifs*. Les candidats peuvent se moquer de notre société *des amis de la liberté de la presse* , de la confédération des écrivains et de la libre circulation de nos numéros. Quel tort ont fait à M. *Bailly* les sages réflexions de *Brissot* , que nous avons répétées ? Je n'en ai pas moins entendu les colporteurs crier *victoire au grand nez de M. Bailly* , comme les hérauts crétois crient dans *Télémaque* , victoire au fils d'*Ulysse*. On cherche la raison de cette majorité de suffrages si absolue qu'à obtenue M. *Bailly*. On se demande ce qu'il a fait. Le serment du Jeu de Paume. Mais n'auroit-il pas été le dernier des hommes , s'il se fût conduit d'une autre manière ? Et faut-il réélire un citoyen et lui donner 75 mille liv. de rente , parce qu'il n'a pas été un *Malouet* ? Si ce sont les services qu'on vouloit récompenser , y a-t-il quelque comparaison à faire entre les services de *Bailly* et ceux de *Mirabeau l'aîné* ou de l'abbé *Syeyes* , par exemple , à qui

je dois ce témoignage , malgré tout le mal que leur maudit *Club* et les dîners de *Liancourt* nous ont fait depuis ? Ces dîners de *Liancourt* me fournissent une transition naturelle , pour venir à une autre cause qu'assigne le *Patriote Français* de la continuation de *Bailly*. En France, dit-il, celui qui possède a toujours raison , sur-tout quand il a une bonne table. Si on donne à M. *Bailly* 75 mille liv. pour son cuisinier , si on ne le *désamphitrione* , soyez sûr qu'il mourra avec son écharpe. Limitez la rééligibilité, et alors il n'en parcourra que jusqu'au dernier terme. Un maire provisoire, comme un Roi, a sur ses rivaux le grand avantage du premier occupant. Il possèdera parce qu'il possède. C'est la maxime de droit. C'est aussi la maxime de l'évangile : *on donne à celui qui a*. On étoit accoutumé à voir M. *Bailly* sur la chaise curule. Depuis un an il avoit usé l'envie. L'envie a des ongles crochues qui s'émoussent à la longue. Tant que l'homme demeure en place , ses ongles lui restent bien , mais sans tranchant. Si l'homme en place est supplanté , alors les griffes du monstre tombent , mais il en recroît d'au-



tres qui ont le fil. A cette raison poétique de la réélection du maire , ajoutons en une philosophique , et que j'ai déjà dite. Si on avoit élu *Camus* , ou *Duport* , ou *Fréteau* , ou *Garran* , ou *Danton* , ou l'abbé *Fauchet* , cela auroit eu trop l'air d'une justice : accorder au mérite , il semble que c'est payer une dette , et il est plus doux de faire des graces. On aime mieux être libéral que de se libérer. Ajoutons enfin que dans les 14 mille citoyens actifs qui votoient , la plupart robins , gens d'affaires , gens qui souffrent de la révolution , et opposés d'intérêt aux 600 mille citoyens qui ne votoient pas , devoient se soucier peu d'acquitter les obligations que ces 600 mille citoyens ont à *Philippe d'Orléans* et à ceux à qui appartient comme à lui l'honneur de la révolution. Quelles que soient les raisons , le fait est que , malgré mes prédictions , M. *Bailly* est réélu maire ; ainsi madame *Bailly* continuera de faire porter ses dépêches par des messagers en uniforme , de se servir du ministère des soldats pour requérir sa marchande de modes de lui apporter son pouf ou ses cornettes , et elle aura la joie d'envoyer le

pouvoir exécutif en commission. Pourquoi rire ainsi de M. *Bailly*, me dit un citoyen ? Au fond c'est un honnête homme. Je ne dis point le contraire, mais je répéterai le mot d'*Auguste*, au sujet d'un pamphlet qu'on avoit fait contre lui. Ne suis-je pas trop heureux d'être Empereur ? M. *Bailly* doit dire de même : ne suis-je pas trop heureux d'avoir eu 12 mille voix ? dois-je m'offenser sur mon char de triomphe de plaisanteries d'auteurs faméliques qui s'efforcent de rire pour faire diversion à leur dépit de n'avoir point comme moi 75 mille livres à donner à un cuisinier ?

---

N'aurons-nous de vous que des balivernes, m'écrit-on de Bourges Si ? je voulois de mauvaises plaisanteries, je me serois abonné à M. *Peltier*. Si j'avois voulu des mensonges, je me serois abonné à *Mallet du Pan*, puisque M. *Cérutti* vient de faire le relevé de ceux du mercure, qui montent déjà cette année à 500 et tant. Je veux des nouvelles, et que vous remplissiez la promesse de votre épigraphe : *quid novi ?* M. l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, qui ne nous en dites pas un mot, je vous somme de

de tenir votre parole. Dans vos desniers numéros il n'est pas plus question du Brabant que du perroquet de *Robinson*. Ces *Révolutions* sont assez intéressantes pour que vous n'abandonniez pas cet objet de votre journal. Au-lieu de nous parler de *Vander-Noot* et de *Van-Eupen*, vous critiquez l'assemblée nationale sans nous détailler ses opérations, sans nous rapporter ses décrets.

M. l'abonné à raison, ma paresse me conseille de lui donner des nouvelles et des décrets comme on dit, en veux-tu en voilà, de détailler les motions, les opérations de l'assemblée nationale; et je vais commencer par finir mon récit de la séance du 2 août au soir. Dans le tableau d'une séance j'aurai offert l'imagede toutes les autres.

M. *Alquier* venoit d'achever la lecture de mon adresse; 20 personnes demandent la parole; il étoit naturel que *Malouet* eût la priorité. J'étois à la galerie au-dessus du président, en face de *Malouet*, souhaitant qu'on me fit descendre à la barre, et écoutant ce que notre homme alloit répondre aux quatre points de ma pétition: 1<sup>o</sup>. Le châtelet, que je ne cesse d'accuser depuis six mois, ne peut pas être mon juge; 2<sup>o</sup>. *Malouet*, avec qui je suis en procès criminel, ne peut pas être mon

accusateur ; 3<sup>o</sup>. au moins falloit-il qu'il lût ce qu'il dénonçoit, et que la lecture en précédât la condamnation ; 4<sup>o</sup>. *Malouet* me calomnie indignement ; je demande un tribunal autre que le châtelet, où je puisse prendre à parti mon dénonciateur inviolable.

*Malouet*, au-lieu de répondre cathégoriquement, se jetta dans des lieux-communs. Tirant son exorde des sifflets qu'il venoit d'entendre : « je suis accoutumé, dit-il, à n'attacher aucune importance ni à certains murmures ni à certains applaudissemens. Les Français doivent être effrayés que *Camille Desmoulins* trouve des défenseurs dans l'assemblée nationale. Il dit que je lui ai intenté un procès criminel. Il est bien question de ma plainte ! ( et de quoi donc seroit-il question ? depuis quand un dénonciateur, un dénonciateur avec qui je suis en procès criminel, sera-t-il témoin contre moi ; car ne point lire ma feuille, c'étoit ne présenter à l'assemblée nationale que le témoignage d'un ennemi ) *ce sont des crimes publics*, non des délits privés dont j'invoque le châtiment ! ( c'étoit à tout autre que lui à l'invoquer. Sommes-nous si à plaindre qu'il n'y ait que *Malouet* qui soit bon citoyen. ) *Dans quelle société barbare souffriroit-on, ce que défend votre décret.* ( Oses-tu dire, si tu parles de ce r.º 35, dans quelle société barbare on permet de traduire *Plutarque* : si tu parles des numéros précédens, dans quelle société barbare on défend à un citoyen de dire qu'il n'aime pas le gouvernement monarchique : c'étoient donc des barbares que ces Romains qui permettoient de tuer, sans forme de procès, celui qui auroit seulement la pensée de prendre le nom de Roi ! mais laissons-là le

Roi. Je ne veux plus rien avoir à démêler avec le château, et je publie ma paix à l'exemple de *Sulleau* qui vient de publier la sienne à son de trompe, avec *Philippe d'Orléans*. Revenons à *Malouet*. « Quelle fin m'a amenée devant vous ? Une feuille sanguinaire se vendoit, je l'ai lue, je l'ai dénoncée ; j'ai aussi dénoncé un no. de *Camille Desmoulins* ; est-il innocent, il se justifiera. ( Oui, après que, sans avoir montré le crime, tu l'auras qualifié de crime de lèse-nation, afin qu'en vertu de cette qualification je sois livré à des juges iniques, après que tu m'auras embarqué dans une mer de procédures, dans le bateau des blanchisseuses, livré à la fureur des menades de la buanderie de la Reine : après que tu auras soulevé contre moi l'indignation publique en me faisant proclamer criminel de lèse-nation. Libelliste infame, qui détourne le peuple de payer les impôts, qui coupe 600 têtes en un jour ! Oh ! je ne tiens pas quitte des dommages et intérêts pour une calomnie si atroce. S'il est coupable, je serai son accusateur, et de tous ceux qui prendront sa défense, *qu'il se justifie s'il l'ose....* J'étouffois de toutes ces réponses que je ne pouvois faire entendre et opposer à la déclama-tion de *Malouet* ; mais à cet endroit, qui à ma place eût pu laisser sans répartie une provocation si impu-dente ? La violence de ma situation étoit telle, que si j'avois été muet, je crois que j'aurois trouvé en ce moment une langue, comme le fils de *Crésus* à la prise de Sardes. Oui, je l'ose, m'écriai-je avec force, et incertain un moment si *Malouet* ne vouloit pas se montrer un ennemi généreux et m'offrir un combat

égal. Je compris, aux clameurs forcenées du cul-de-sac, que son défi n'étoit qu'une figure de réthorique, et un tour de l'orateur qui vouloit voiler sa lâcheté des apparences du courage ; *qu'on l'arrête*, cria à la fois tout le cul-de-sac : Si les cris eussent rendu sa pensée, on auroit entendu, qu'on l'égorge, qu'on le pend, qu'on le mette en pièce ! Une douzaine de gardes nationales couroient déjà sus, avec la vitesse du daim. Je m'étois flatté de paroître à la barre, et bien me prit, d'avoir mis à cet effet,

*Ce que j'avois de linge plus honnête,*

Les *alguasils* (1) qui couroient après un auteur famélique, et qui cherchoient apparemment l'habit rapé de M. *Hortensius* ou de M. *Claque* dans la comédie, se rangèrent pour me laisser passer : un de mes confrères qui me vit, tempéra la vivacité des chasseurs, en leur représentant qu'il n'y avoit point de décret. Avertis que je venois de passer au milieu d'eux, ils vinrent se jeter sur lui, prétendant qu'il étoit responsable de l'évasion qu'il avoit favorisée, et il fallut un ordre du président pour qu'ils le relâchassent.

Mon cher *Robespierre* ne m'abandonna point en ce moment. En me condamnant d'abord il se concila tous les esprits, et les ramena ensuite avec beaucoup d'art en développant cette motion : si c'est tout

---

(1) J'ai une lettre d'un patriote, qui m'écrit que ce jour-là un brave soldat parisien lui disoit, *si je rencontre Desmoulins, je lui coupe la tête avec mon sabre* : Cet homme-là n'aime pas la plaisanterie.

autrè que M. *Desmoulins* qui a élevé la voix , ce manquement à l'assemblée doit être puni. Si c'est lui , il est difficile à un accusé qui ne se sent point coupable , de ne point accepter le défi de son accusateur. Je demandé son élargissement. *Robespierre* fut ap-plaudi infiniment. On délibéra sur sa motion et sur celle de M. *Lucas* : si le président avoit eu le droit de donner ordre qu'on m'arrêtât. Mais avant de délibérer il y avoit la question préalable si je serois pris ; on vint annoncer que j'avois mis la Sainte-Hermandad en défaut , et les motions se trouvèrent écartées par la question préalable.

M. *Dubois de Crancé* avoit la parole. « Je suis surpris , dit-il , que M. *Malouet* , dont le patriotisme est bien connu , se soit attaché à deux ouvrages. J'attendois de son impartialité bien notoire , qu'il alloit aussi dénoncer les *actes des Apôtres* , la *gazette de Paris* , la protestation de quelques membres de cette assemblée , seul ouvrage qui ait fait couler le sang à Montauban et à Nîmes.

Je m'étonne que le châtelet ait gardé le silence , quand on a vendu *la passion de Louis XVI* , le *Veni Créator* , le prétendu *manifeste attribué à M. de Condé*. ( Les noirs s'attendoient à tout cela , et *Malouet* avoit en poche un projet de décret pour parer à tout , mais voici la botte secrète à laquelle il ne s'attendoit pas. ) Il est encore un libelle qui est l'objet principal de ma motion , Il est revêtu des noms d'auteur et d'imprimeur , il a pour titre , *rapport du comité des recherches de la commune de Paris , dans l'affaire de MM. Bonne-Savardin , Maillebois et Guignard* ,

*St.-Priest.* Je propose de mander à la barre le comité des recherches , pour avouer ou désavouer cet écrit , s'il l'avoue , dès-lors le ministre accusé de haute-trahison , doit être suspendu de ses fonctions , le procureur du Roi doit se rendre à la barre pour y recevoir l'ordre de poursuivre ; et nous devons charger notre président de se retirer pardevers le Roi , pour lui déclarer que l'assemblée ne peut plus correspondre avec un ministre accusé de haute-trahison ». A ces mots Stupeur de tous les noirs et mulâtres , du cul-de-sac ! Ils appellent à leur secours la question préalable , seule ressource dans leur calamité.

Le vertueux *Desmeuniers* seul , veut les relever de leur abattement. Ce ministériel furieux que *M. Dubois* ne voulut prendre rien moins qu'un ministre pour rançon de *M. Marat* , s'écrie : oui , le comité a dénoncé *M. Guignard* : s'il est coupable , il doit porter sa tête sur l'échaffaut ; mais il faut suivre une marche constitutionnelle pour le juger. ( C'est donc à dire , ô monsieur le vertueux , que parce qu'il n'étoit question que de *Marat* et de moi , on sera dispensé de suivre une marche constitutionnelle ! la dénonciation de *Malouet* suffira ; il ne sera pas besoin d'éclaircir si c'est *Marat* qui a fait le N°. ; si j'ai prêché l'insurrection contre le fisc ; le procureur du Roi sera mandé à la barre sur l'accusation de *Malouet* ; mais s'il est question d'un ministre , sur la dénonciation du comité des recherches , la même marche sera inconstitutionnelle ! Ensuite le vertueux *Desmeuniers* a ouvert son gilet : Il a montré sa poitrine , comme s'il eût attendu le glaive



exterminateur de M. Marat. *Desmeuniers* ne savoit pas qu'à un ministériel comme lui ce qu'on lui demande pour preuve de sa vertu , ce n'est point de découvrir sa poitrine , mais de retourner ses poches. » Je suis un des plus zélés apôtres de la constitution , dit-il ; je déclare que , dans un moment où l'assemblée est environnée de factieux qui veulent la conduire , je ne sais où.... j'ai trouvé le décret de samedi soir juste et raisonnable ». Quand les huées qui vinrent couvrir à ces mots le préopinant eurent fini ; *Robespierre* observa froidement que rien de tout cela n'étoit à l'ordre du jour ; il conseilla à l'honorable membre de boutonner sa veste , et l'assemblée décida qu'elle passera à l'ordre du jour.

*M. Pethion*. Je suis loin de penser que le décret de samedi soit juste et raisonnable. Vous n'avez pas rendu un décret pour qu'il ne puisse être entendu. Je n'ai besoin que de vous en donner lecture pour vous faire sentir la nécessité de l'expliquer. Violens murmures à la droite. *Pethion* ne pouvant lutter contre ce vacarme descend.

*Biauzat* le remplace à la tribune. Il enchérit encore sur la motion de *M. Dubois*. Ce n'est pas seulement *Guignard* qu'il dénonce , c'est le châtelet et le procureur du Roi. Il demande que le comité de constitution propose incessamment un décret pour l'établissement d'un tribunal destiné à juger les criminels de lèse-nation. C'est ici que les noirs font un sabat infernal : sile sel ne sale plus , disoient-ils , avec quoi salera-t-on ?  
 Si le châtelet ne juge plus , comment pendre les pa-

triotés ? On ne peut pas se faire une idée des cris ou plutôt des hurlemens du parti noir ,

Et les menades en fureur ,

N'en font point de pareils dans les antres de thrace.

Quand j'eus dis , *oui* , *je l'ose* , il y en eut bien une cinquantaine qui , du fond du cul-de-sac , allongèrent vers moi deux bras enragés et armés de poings menaçans ; il ne leur manquoit que des ailes aux talons pour s'élever à la tribune , et m'y couper par morceaux comme *Romulus*. A la motion de *Biauzat* , on vit le cul-de-sac montrer encore les poings ; mais cette fois la tempête dura bien plus long-temps. Pendant près d'une demi-heure on n'eût pas entendu Dieu tonner : on sait que quand la question préalable ne réussit pas aux noirs , leur dernière ressource , le *ratio ultima* des noirs est ce charivari infernal ; c'est alors que les uns se servent de leur fausset , les autres de leur basse-contre , qui des pieds , qui des mains ; ce qui déshonorerait l'assemblée nationale , si ce sabat s'étendoit au-delà du quartier des noirs ; mais la rage des damnés ne fait que contraster avec la sérénité , la jubilation des justes , et ne déshonore point le ciel : le parti que prennent les bons citoyens dans ces sortes de crises , est de laisser les noirs s'égosiller , et d'attendre que le rhume et la toux les aient forcés de se répandre dans les rues voisines pour y chercher la pâte de guimaëve. En vain , dans cette agitation de l'assemblée à la droite , ceux qui n'étoient pas encore enrhumés , et à la gauche , les ministériels , tels que les *Desmeuniers* , les *Dupont* ,

les

les *Crillon*, et autres que je touchois avec ma lorgnette, et que je nommerois bien, si je n'avois égard à leur jeunesse, et si je ne me souvenois qu'ils n'ont pas toujours marché dans la voie de perdition et de lanterna-tion; en vain, dis-je, ces noirs et ces gris demandoient qu'on levât la séance.

« Un moment, s'est écrié *M. Cottin*, qui avoit réservé sa force pour cet assaut. Un moment, *M. le président*. Puis, comme *Horatius Coclès* sur le pont, il s'est mis alors à la porte, pour empêcher qu'on ne sortît. Le voilà venu, ce moment, que les mauvais attendoient et qu'ils préparoient depuis une heure. Ne levons pas la séance, Messieurs, et que tous les bons citoyens prêtent avec moi le serment de ne la point lever, » et aussi-tôt la foule des bons citoyens s'est levée autour de lui.

Un mot de *M. Toulangeau* n'a pas peu contribué à empêcher que la séance ne fût levée. « *M. Péthion* a demandé un décret explicatif de celui de samedi Sa proposition me paroît de toute justice; il faut entendre *M. Péthion*. J'étois revenu à la tribune; je saluai *M. Toulangeon*, qui ne me voyoit point, et lui fis une inclination de tête d'autant plus profonde, qu'il n'est pas trop des nôtres.

*Péthion* revint donc à la tribune; il parla sur ce texte : donnerez-vous cet exemple inoui de faire une loi pénale qui ait un effet rétroactif? c'étoit le mot de la cause. Avec cette manière large qu'on lui connoît, l'orateur jacobin, aussi cher à tous les patriotes qu'il l'est à moi-même, fit valoir ce mot de la cause; il

établit la distinction entre la révolte criminelle et la sainte insurrection ; il proposa ensuite son décret.

M. *Bonnai* demande d'aller aux voix sur la motion et la discussion est fermée. ( A propos de M. *Bonnai*, que *Malouet* m'accuse d'outrager sans cesse, comme je n'étois pas loin de son fauteuil le 14 juillet, j'avoue que je n'y ai point vu le *Popilius* que j'y cherchois, je l'ai appelé lâche à ce sujet, mais je l'ai vu bien démentir cette qualification dans cette séance, où il a montré autant de générosité que *Malouet* montrait de bassesse. Je n'en ai point été surpris en l'entendant parler ! Je n'ai eu le plaisir de l'entendre qu'un moment. Je l'ai trouvé un homme supérieur. Au milieu des amendemens, des sous-amendemens qui se croisoient, le président suoit sang et eau. Pour moi, il y avoit long-temps que j'avois perdu le fil du labyrinthe, et l'assemblée toute entière me parut elle-même un moment égarée, et ne plus savoir quelle route tenir. M. *Bonnai*, qui me parut être l'*Automédon* de l'assemblée, monta alors sur le siège. Il prit les rênes, remit tout le monde sur le chemin, et montra dans le lointain le débouché du dédale. Comme tous les vices sont issus d'ânerie et ne viennent que de sottise et de mauvais calcul, j'ai peine à croire qu'un homme qui a tant de justesse, tant de netteté dans les idées, soit un mauvais citoyen. Seulement ce n'est pas un Romain. Mais il y auroit trop de coupables s'il falloit condamner tous ceux qui ne sont pas des *Brutus* ou des *Caton*.

M. *Alexandre Lameth* avoit la parole sur la question préalable. Les bons citoyens n'eurent pas à regretter

l'absence de son frère. Il parla avec tant de force et de chaleur, qu'ils crurent avoir entendu tous les deux. Il n'y avoit que le mouvement et la véhémence à ajouter au discours de *Péthion*, et c'est ce que fit *Lameth*, dont le discours ne fut que la péroraison des raisonnemens de celui qui l'avoit précédé à la tribune. J'avoue, dit-il, que je ne puis concevoir, après tout ce qu'a exposé M. *Péthion*, des dangers résultans du décret de samedi, comment on peut proposer sérieusement la question préalable. Certainement la presse peut avoir des abus ; elle en a eu de très-grands dans les derniers temps, et s'il y avoit eu des loix antérieures, je serois le premier à en solliciter l'exécution. Mais quel est le but qu'on s'est proposé dans le décret du 31 juillet ? Ce but, on ne peut se le dissimuler, c'est de fermer la bouche à tous les écrivains patriotes, c'est d'empêcher que la censure publique ne s'attache à ceux qui trahissent le devoir qui leur est imposé, de servir, de défendre les intérêts du peuple ; c'est, je le dis hautement, de chasser la liberté. Et comme les noirs recommençoient leurs cris, *A. Lameth*, soutenu des tribunes et des forces de la vérité, je ne m'étonne pas de trouver ces dispositions dans une partie de l'assemblée, mais qu'elles ne soient pas plus repoussées par la majorité. Je ne puis que m'en affliger ; je vous le demande, si la motion de M. *Péthion* eût trouvé autant de contradicteurs, il y a quelques mois, je le demande aux généraux membres des communes, qui se sont si utilement, si glorieusement réunis pour donner une constitution libre à leurs pays. (Les applaudissemens de la

gauche et des tribunes couvrent les cris aigus du cul-de-sac. ) La question préalable doit être rejetée ; la motion de M. *Péthion* adoptée.

L'âne vint à son tour... c'est-à-dire, *Critias Malouet*, l'ennemi du bon sens et de la logique. Je ne parlerai point de sa motion de faire poursuivre, au nom de la nation, la réparation des injures qui s'adressent au Roi, et au nom du Roi les injures qui s'adressent au pouvoir législatif ; cela fut reçu avec des huées comme il convenoit ; je ne parlerai point non plus de la motion *Goupil*, qui vouloit que le décret du samedi eût effet rétroactif seulement jusqu'au 1<sup>er</sup>. janvier, ce qui nous fit passablement rire. Aucun de ces projets et autres n'ont résisté à l'épreuve de la question préalable. Le sabat recommença dans le cul-de-sac des noirs, les vents se déchainèrent. La tourmente devint effroyable. *Maury*, *Montlausier*, *Foucaut*, avoient les joues enflées comme *Borée*, et soulevoient les flots écumeux, quand *Camus* arriva. Ce fut le *si fortè virum quem... quos ego*, dit-il, comme *Neptune*. Bref, les vens mutinés rentrèrent dans les ourres d'*Eole* ; c. à. d. se turent, dans le cul-de-sac : le décret fut prononcé. *Malouet*, un moment couvert de honte, s'écria : *ô terre, engloutis-moi !* Chacun alla souper, et il n'y eut que *Crillon* qui, après que tout le monde étoit parti, protestoit contre le décret, criant tout seul que *Camille Desmoulins*, qui l'avoit appelé citoyen *douteux*, devoit être compris avec *Marat* dans le décret ; qu'il étoit criminel de lèze-nation, et restant dans la tribune, déterminé à y coucher, et à ne pas déssemparer qu'il ne m'eût accouplé *Marat* et *Camille Desmoulins* dans le procès-verbal. Voici le décret.

« L'assemblée nationale décrète qu'il ne pourra être intenté aucune action , ni dirigé aucune poursuite pour les écrits publiés *jusqu'à ce jour* sur les affaires publiques , à l'exception de l'écrit intitulé , *C'en est fait de nous* , à l'égard duquel la dénonciation précédemment faite sera suivie ; et cependant l'assemblée justement indignée de la licence à laquelle plusieurs écrivains se sont livrés dans les derniers temps , a chargé son comité de constitution et celui de jurisprudence criminelle réunis ; de lui présenter incessamment le mode d'exécution de son décret du 31 juillet dernier.

Ainsi se termina la soirée mémorable *des représailles*.

---

Les désordres , le scandale de la séance de mardi dernier au soir , passe encore celui des séances du lundi soir , que nous venons de raconter. Le comité des recherches de la ville , ce comité , la terreur des aristocrates , venoit à la barre se justifier des inculpations de *Boucher - d'Argis*. Il n'étoit pas encore arrivé. Déjà *Foucaut* , qui le sentoit d'une lieue , pousoit des cris effroyables. Il vouloit que l'assemblée revînt sur le décret qu'elle venoit de rendre à l'instant même , décret qui refusoit l'im-

pression du discours des officiers du régiment de Languedoc. *Foucaut* abandonna enfin la tribune, en adressant ces mots au président : *je vais descendre pour prouver que vous êtes un homme injuste.* Voilà ce qu'on appelle manquer à l'assemblée, et non pas mon *oui*, *je l'osa.* Mais l'inviolable *Foucaut* rentra paisiblement dans son cul-de-sac, et *M. Oudart* parut à la tête du comité des recherches. Voici ce qu'il dit de plus remarquable.

« L'assemblée nationale a été induite en erreur par le Châtelet. » La vérité est que *M. Flandres de Brunville* et trois membres du Châtelet, saisi uniquement de la connoissance des délits commis le matin du 6 octobre dans l'intérieur du château de Versailles, nous proposèrent *d'ajouter à la dénonciation de ces délits, celle de plusieurs autres faits, vrais ou faux, qui nous parurent étrangers à l'affaire, et dont quelques-uns nous semblent plutôt dignes de la reconnaissance publique que d'une procédure criminelle.* Nous refusâmes constamment d'adopter cette série de faits additionnels. Bientôt le bruit se répandit que le



Châtelet faisoit le procès à la révolution et au peuple de Paris que cette révolution honore. Le Châtelet fut même dénoncé à l'assemblée nationale, par la très-grande majorité des districts. Nous nous crûmes obligés de repousser des reproches que nous craignions de partager avec le Châtelet. Nous déclarâmes à l'assemblée des représentans de la commune, que nous étions entièrement étrangers à toute information qui n'auroit pas pour base unique les délits de la matinée du 6. Dès lors on sut que nous différons, le Châtelet et nous, de *conduite* et d'*opinions* dans des faits bien importans. (Vous vous tompez M. *Oudart* : bien avant cette époque, nous avions rendu hommage au digne comité des recherches. Tous les bons citoyens avoient proclamé son patriotisme, ses lumières, son incorruptibilité, sa sagacité, sa vigilance, son zèle infatigable. Nous avions dit : voilà le meilleur présage de la bonté des nouveaux tribunaux qui vont être organisés sur ce modèle ! voilà la preuve vivante et de tous les jours, de l'importance de confier le ministère public à des magistrats élus par le

peuple , et non point de charger un œil royal de veiller sur les crimes ; car l'œil royal ne verra point les crimes de lèze-nation ; il ne verra que les crimes de lèze-*Capet* , (ou plutôt , afin de tenir la promesse que j'ai faite à mes chers Jacobins , de ne plus appeler le Roi M. *Capet* ) il ne verra que les crimes de lèze-*Copet* , de lèze-*Guignard*. Ne croyez donc pas , respectable président du comité des recherches , que nous ayons confondu un moment , les noms si chers aux patriotes , de *Garran* , d'*Agier* , de *Brissot* , d'*Oudart* , avec les noms flétris et détestés de *Boucher* , de *Flandres de Brunville* , et de ce conseiller du Châtelet , que j'ai oui dénoncer aux Jacobins , comme l'auteur de la chanson du *Troubadour Béarnois* , et le maître de ce logis de la rue Traversière , de ce laboratoire de poisons aristocratiques , de cette forge de conspirations dont il est tant parlé dans les papiers trouvés dans la veste de *Voisins* , et dans la culotte de *Trouard*.) Je reviens au discours de l'illustre président *Oudart*.

« A l'égard des pièces que nous demande le Châtelet , nous lui avons déclaré n'en avoir

avoir aucune qui se rapportât aux délits dénoncés. M. *Flandres de Brunville* n'a point spécifié les pièces qu'il désiroit qui lui fussent remises. Nous l'avons prié de s'expliquer. Il n'a point déféré à notre prière. Il est allé en avant , et on vient de rendre public un jugement , dans lequel toute cette procédure est appelée *l'affaire des 5 et 6 octobre*. Nous nous croirions grandement coupables , si nous avions dénoncé la journée du 5 octobre». O *Buanderie ! ô héros de Themis !* lis dans ces belles paroles , ton jugement et ta condamnation. *Nous nous croirions grandement coupables*. Je n'ai pas besoin de dire combien fut applaudi M. *Oudart*. C'étoient des battemens de mains inextinguibles dans les tribunes , dans les galeries , dans le côté qui n'est point gangrené , tandis que dans le cul - de - sac , c'étoient des syncopes , des convulsions , des hurlemens , des pleurs , des grincemens de dents , bref , une image du supplice des damnés. Mais ce fut comme si un exorciste eût jetté un séau d'eau bénite sur la tête d'un diable sans perruque , lorsque le prési

dent adressa cette réponse au comité des recherches.

« L'assemblée nationale a entendu vos explications avec plaisir ; elle sera toujours lente à adopter des inculpations , sur-tout quand elles frappent sur des personnes qui , comme vous , ont déjà donné tant de preuves de leur patriotisme et de leur dévouement à la chose publique ».

Tous les noirs étoient hors d'eux-mêmes : au premier degré de la rage , lorsque le second eut succédé , et la démente à la fureur , le noir *Cazalès* s'écria que tous les membres du côté gauche étoient des *brigands* ; ce mot , qu'il adressoit à tous les patriotes , il le fit sonner si fortement à l'oreille de *Barnave*, en le regardant de travers, que celui-ci ne put s'empêcher de dire au nègre : parlez-vous collectivement ? c'est une sottise à laquelle je ne dois pas prendre garde. Voulez-vous m'insulter personnellement ? c'est ce que je ne souffrirai pas. Ce que j'ai dit est pour vous , répond *Cazalès*. Le bouillant patriote ne se possède plus , et lui riposte par le mot le plus expressif de la langue dans ses deux sens. Le lendemain,

dès le point du jour , M. *Cazalès* , enchanté de jouer son crâne chétif et creux , contre une aussi excellente tête que celle de l'éloquent *Barnave* , éveilloit le maire de Grenoble , frappant avec un pistolet d'arçon à la porte de cette maison du cul-de-sac de Notre-Dame-des-Champs , maison si chère aux patriotes , et qu'il espéroit bien tendre de noir. Il étoit accompagné de M. *St. Simon*. *Barnave* les suit au Bois de Boulogne avec M. *Alexandre Lameth*. On tire au sort le premier feu. Le patriote a l'avantage , mais il manque le noir. *Cazalès* tire à son tour , et la balle dérange la coëffure de *Barnave*. Le sort est pris de nouveau pour arbitre , et c'est encore *Barnave* qui tire le premier. *Je serois désolé de vous tuer* , dit-il , et en même tems , il presse la cétente :

Le chien s'abat , le feu prend , le coup part ,  
 La balle suit la ligne bien mirée ,  
 Que lui traçoit une main assurée.

*Cazalès* frappé entre les deux cornes , tombe en prononçant ce mot de *Marat* , qu'un des noirs disoit dans l'assemblée , faire lui seul un crime de lèze-nation : *c'en est*

*fait de nous.* Son sang noir souille la terre. Au lieu de dire son *med culpa* et de se jeter dans les bras du père des miséricordes, il lâche d'une main défaillante son coup de pistolet, et meurt en enrageant comme il a vécu. Il meurt. . . . Je faux. Le crâne étoit si dur, que la balle déjà amortie par la laine du chapeau, n'a fait que fausser le coronal et a glissé le long de l'os. Comme l'ancien régime, l'aristocrate n'a été tué qu'à demi. C'est, s'il fût arrivé malheur à notre cher *Barnave*, qu'on l'eût tué tout-à-fait, lui et tous ses pareils, qui ne savent qu'assassiner avec le fer d'un spadassin, ou avec le couteau des loix, ceux qu'ils ne peuvent rendre aussi mauvais citoyens qu'eux. Aussi *Malouet*, qui avoit peur qu'on ne le prît pour solidaire du meurtre de *Barnave*, a-t-il fait dire une messe, pour que le grenoblois ne fût pas tué, crainte que son sang ne retombât sur lui auvergnat, et il s'est tenu caché pendant l'événement du duel. En effet, tous les bons citoyens ont pâli à la nouvelle du péril de *Barnave*; et quoiqu'ils apprirent au même moment sa victoire, avant qu'on eût eu le temps de la leur annoncer,

ils juroient de verser leur sang pour le venger , et d'exterminer tout le cul-du-sac. Pour le coup , la constitution eût marché rondement. Mais vois , ô *Barnave* ! combien ta vie nous est précieuse. Nous ne disons point , comme *Lucaïn* , qu'il soit poignardé à ce prix :

*Scelera ipsa nefasque  
Hac mercede placent.*

Non , les patriotes aiment mieux encore que la constitution soit retardée et que tu vives , et que nous ayons le plaisir de te posséder. *Barnave* vivant , saura bien gagner sur les noirs , les batailles que son ombre eut encore gagnées. C'est ta glorieuse destinée d'achever la constitution. Et nous aimons mieux que ce soit au milieu de nous par ton éloquence , que de loin en mangeant *les salades silencieuses de Pluton*. Voici comment la nouvelle de ta victoire fut annoncée dans le café *Prosope* par l'orateur *Lafite*.

## N O U V E L L E

Cazalès en duel a provoqué *Barnave* ,  
 Mais ce duel nous a prouvé  
 Que le grand Orateur peut encor être brave :  
 L'homme d'épée est mort et le Maire est sauvé ;  
 L'homme libre a tué l'esclave.

Comme je serois fâché qu'à la suite d'un semblable duel , par représailles et pour appaiser les mânes du patriote , *Malouet* fût assommé avant de m'avoir payé les dommages intérêts que je lui demanderai devant les nouveaux tribunaux , dès qu'ils vont être organisés dans six semaines , comme nous le promet *M. Thouret* , je fais des vœux pour qu'à l'occasion de cette rencontre , au Bois de Boulogne , l'assemblée nationale charge des commissaires de lui présenter une bonne loi , pour empêcher les gens de se rencontrer ainsi au Bois de Boulogne. Je voudrois qu'on chargât de cette loi un comité *ad hoc* , composé des membres de l'assemblée nationale , qui auroient descendu sur le pré et écarté le reproche de poltronerie , et dont *M. Barnave* seroit le vice-président , pour l'absence de *Mirabeau* tonneau ; car il seroit trop risible , par exemple , que ce fût le vertueux *Desmeuniers* , ou le candide *Malouet* , ou *Dupont mon ami* , qui proposassent cette loi , on ne manqueroit pas de dire que ces Messieurs , non contents d'être inviolables par derrière , veulent encore être invulnérables par devant ,



afin de pouvoir à leur aise nous injurier dans la tribune, et y provoquer des décrets homicides contre des auteurs qui ne peuvent se défendre. Et comme il y a des offenses qu'il est impossible à la patience humaine de soutenir et de ne pas venger à l'instant même avec la première arme qui tombe sous la main, je voudrois que l'assemblée nationale fît revivre une loi admirable de l'Egypte. Par cette loi, quiconque avoit vu attaquer un égyptien injustement, et n'avoit pas pris sa défense, étoit jugé digne de mort. Si son secours avoit été inutile, et qu'il eût négligé de dénoncer les assassins, il étoit mis en prison, abandonné des hommes à son tour et privé de toute nourriture pendant trois jours. Je me reprocherai toute ma vie de n'avoir pas arrêté un homme que je vis ces jours derniers, donner un soufflet à un autre dans un lieu public. L'homme qui donne un soufflet, n'en doit pas être quitté dans nos mœurs, comme chez les Romains, pour 24 sols, ou chez les Grecs, comme *Midias* qui souffletta *Demosthene* en plein théâtre, pour une amende de quelques milies dragmes. Chez nous, un soufflet est un meurtre. J'en fis la

réflexion trop tard. Le lâche agresseur avoit pris la fuite , et je m'opposai seulement à ce qu'on empêchât l'offensé de le poursuivre , parce qu'autant je trouve ridicule et extravagant de se couper la gorge 24 heures après et de sang froid , avec un coquin qui ne devoit être frappé que par le glaive de la justice , autant le premier mouvement d'une juste colère est respectable et dans la nature. Quoique je m'accommodasse peu de leur régime et de leurs fèves , j'ai toujours aimé avec passion les Pythagoriciens , parce qu'ils mouraient les uns pour les autres. Voilà comme devoient être tous les vrais Jacobins et tous les bons patriotes. C'est l'aristocrate qui est égoïste ; car égoïste et aristocrate sont synonymes.

---

## V A R I É T É S.

L'impassibilité du ministère public que j'exerce avec quelque honneur , si j'en crois deux mille lettres , et de particuliers et d'hommes publics , et de districts , et d'une multitude de Clubs et d'associations , avec *infamie* et une *odieuse impudence* , si j'en veux croire et *Dupont* , et le *vertueux Desmouliers* , et *l'impartial Malouet* : cette impassibilité m'oblige d'insérer la lettre suivante qui m'est adressée.

LETTRE

## L E T T R E A L ' A U T E U R .

Vous, mon cher *Camille*, *M. Marat* et *M. Rütledge*, etc. êtes dans l'erreur au sujet de *M. Necker*, sur l'accaparement des grains. L'impartialité que l'on vous connoît, m'assure que vous insérerez les notes ci-jointes dans votre premier numéro. Peut-être mettront-elles sur la voie de la vérité, les personnes qui la cherchent de bonne foi.

*M. Necker* arriva au ministère le 26 août 1788. (époque bien remarquable) Tous les accaparemens étoient faits : les bleds étoient sur mer ou en route pour y aller, ou arrhés chez le propriétaires, et les marchés consommés auroient eu leur entier effet, même quand le nouveau ministre auroit voulu s'y opposer.

Tout ce qu'ont peut raisonnablement lui reprocher, est d'avoir, par son arrêt du conseil, qui, au mois d'octobre 1788, défendit l'exportation, permis de laisser aller à leur destination les bleds qui étoient en chargement dans les ports ; c'est d'avoir sonné le tocsin, comme vous l'avez fort bien remarqué dans votre mémoire contre les frères *Lelou*, en offrant une prime pour les bleds qui viendroient de l'étranger, au lieu de retenir ceux qui étoient encore sur nos rivages.

Mais il peut se disculper aisement, en  
N<sup>o</sup>. 38. E

prouvant qu'il fut induit en erreur, tant par tout ce qui composoit alors le ministère, et qui avoit coopéré aux projets (1) de *Brienne* que par ses propres commis, qui étoient et sont encore les compères, les associés, les soudoyés des accapareurs.

Il faut savoir que *Brienne*, *Lamoignon*, *d'Albert*, *Villedeuil*, *Lenoir*, *Decroix*, etc. etc. etc. avoient projeté d'affamer *absolument* le royaume pour soulever le peuple, réduire les parlemens et amener la guerre civile *avec tous ses agrémens* ; il faut savoir qu'ils avoient si bien manœuvré, avant l'arrivée de M. *Necker* au ministère, en 1788, que les bleds de la récolte de 1787 étoient tous dans l'étranger, et les grains de celle de 1788, étoient en route ou prêts à s'y mettre, quand il y arriva.

Les fonds avoient été fournis par un agent qui a été secrètement sacrifié lors de la révolution, et peu de jours après le sacri-

(1) Mes ennemis ne savent que me reprocher d'avoir tenu pour *Brienne*. Heureusement mes écrits existent ; je n'ai point à en rougir. *Mon entretien de Linguet et de Bergasse* prouve que je n'étois pas alors plus mauvais citoyen qu'aujourd'hui, quoi qu'on en dise. J'avoue que je prouvois qu'il falloit d'abord *abattre les parlemens*. Mais il y avoit une grande différence entre l'édit des grands bailliages pour lequel je parlois, et l'édit de la cour plénière contre lequel je vociférois.

fice public et nécessaire de *Foulon* et de *Berthier*. Cet agent de change avoit plus de cinquante millions au public ; il les avoit presque tous employés au paiement des bleds, et il gaignoit soixante et quinze pour cent dans les reventes. Il trompoit ses créanciers en faisant croire à chacun d'eux qu'il n'avoit dans les mains que de foibles sommes, qu'il faisoit valoir à la bourse à un très-haut prix : sa mort a mis au jour et son mensonge et leur ruine.

*M. Necker* en arrivant au ministère, en 1788, trouva tous les marchés dégarnis ; à la fin de novembre, tous les grains étoient à Gersey, à Guernesey, au Banc-de-Terre-Neuve, etc. enfin, hors de la puissance du Roi ; et le peu qu'il en restoit en France, étoit vendu et payé : il étoit absolument impossible d'en avoir, que sous le bon plaisir des accapareurs en chef ; il n'y a peut-être jamais eu de trame infernale plus adroitement ourdie que celle-là.

*Brienne* et *Lamoignon* avoient voulu tout renverser par la famine ; ils le furent eux-mêmes par les parlemens et par la finance ; mais leurs noirs projets existèrent après eux ; et sans la révolution du 14 juillet, sans la déroute générale de l'ancien ministère, nous nous serions tous égorgés les uns les autres, et peut-être y auroit-il six millions de Français de moins.

Qu'auroit pu faire, en 1788, une tête ardente, *M. Marat*, par exemple, pour parer

à ces maux ? M. *Marat* auroit voulu faire pendre les accapareurs connus , et qui sont effrontément restés en France , où ils sont encore ; mais ils seroient partis dès le premier mot qu'on auroit lâché ; ils n'auroient pas manqué d'en être avertis sur-le-champ , par leurs compères qui connoissoient le ministre : ils se seroient enfuis dans leurs magasins Anglais ou Américains ; et de là , ils eussent donné la loi à l'imprudent ministre et la nation entière. Assurément , sera toujours le maître , celui qui tiendra en ses mains le cruel moyen de faire périr vingt-cinq millions d'hommes.

La conduite que devoit tenir M. *Necker* étoit d'autant plus délicate , qu'il lui étoit impossible d'avoir le moindre renseignement , la plus petite connoissance sur les grains sans se confier , sans avoir recours à ceux qui , sous ses prédécesseurs , avoient été dans le secret , et qui étoient vendus aux ennemis du peuple.

Tous ceux qui connoissent la manière dont étoit montée l'affreuse machine de l'ancien gouvernement ; tous ceux qui savent combien les sous-ordres des ministres avoient de moyens pour les tromper et pour les forcer à faire ce qui convenoit à leurs vues , n'auront aucune peine à croire ce que je viens de dire.

Quelle est donc la conduite qu'a tenue M. N. ? La seule qu'il devoit et qu'il pouvoit tenir. Il a composé avec les fripons

pour les empêcher d'étrangler le peuple après l'avoir dépouillé ; il a traité avec les accapareurs pour avoir des subsistances au meilleur marché possible ; et , pour payer moins cher en argent , qui étoit dès-lors si rare au trésor royal , il a payé en complaisances , en arrêts du conseil , *même sans date et sans affches* , et que ceux-ci lui dictoient , en lettres apologétiques , etc. etc. Et la preuve de ce que j'avance , c'est que dans ce moment où les accapareurs ne sont plus à craindre pour lui , il est brouillé avec eux : s'il ne les fait pas pendre , c'est qu'il s'est engagé formellement à n'en rien faire , et qu'il en doit laisser la charge à son successeur.

Il a souffert qu'on le soupçonnât d'accaparement ; il a laissé ternir sa réputation pour sauver la patrie. Il seroit parvenu à nous amener au terme où nous sommes sans effusion de sang , sans proscriptions , sans de trop grands désordres , si , pour faire éclore la révolution et la soutenir , une puissance occulte qui n'étoit rien avant le commencement de 1789 , ne fût venue se jeter à la traverse , et n'eût entièrement dérangé ses spéculations.

Que devons-nous attendre maintenant de M. Necker ? que par respect pour sa réputation , par reconnoissance pour la loi , que par égard et pour rendre service à la nation entière , et peut-être pour sauver sa

propre vie , il dévoilera des mystères d'iniquité , qui sont la cause de tous nos maux , et qui pourroient redevenir funestes , si leurs auteurs restoient impunis. Alors seulement nous connoîtrons les vrais coupables.

Mon nom n'est pas nécessaire ici : il ne seroit pas un témoignage en faveur de faits qui sont avérés. La presse est si libre que l'on fait bien de se cacher , lors même que l'on ne dit que des choses utiles ; on évite par-là et les poignards des traitres et la justice du Châtelet. Si quelqu'un me répond , et que vous ayez besoin d'autres éclaircissements , je ne vous en laisserai point manquer. Je suis peut-être le seul qui puisse en donner , et qui n'ait aucun intérêt à les cacher. On n'imaginera jamais combien les accapareurs , depuis *Laverdi* jusqu'à *Briennes* et *Lamoignon* , ont influé sur notre gouvernement ; c'est peut-être le point le plus intéressant de notre histoire , jusqu'à la révolution.

Je vous félicite ; mon cher *Camille* , d'avoir échappé aux griffes des *Malouet* , *Talon* , *Bachois* , etc.



*Fin de la Lettre de M. CREUZÉ LA TOUCHE , membre de l'assemblée nationale, à l'Auteur , au sujet d'une protestation particulière des ci-devant nobles députés du Poitou à l'assemblée nationale , du 22 juin 1790 , et de M. François , ci-devant comte d'Escars, député de Châtellerault , contre le décret de l'assemblée nationale du 19 du même mois.*

Ensuite , dans un modèle d'une instruction particulière à donner au député , il est dit : « qu'il communiquera avec les députés du clergé et du tiers-ordre du bailliage , les affaires qui les regardent en commun , et en concertera avec eux , pour agir , *s'il se peut* , d'un mouvement pareil pour le bien du pays ; mais qu'il ne leur donnera point de part aux affaires où la noblesse seule est intéressée , ni dans celles où elle pourroit avoir à démêler avec eux ».

A la fin de l'instruction , est cette formule : « et ont signé la minute , qui est demeurée entre les mains de M..... secrétaire de la noblesse , lequel on a chargé d'en délivrer quatre grosses , aux députés et trois évangélistes , signées du président et des *aristocrates* , pour leur servir et valoir ce que de raison ».

Vous sentez , monsieur , que malgré l'extrême modestie qui engage aujourd'hui nos protestans à se défendre du titre d'*aristocrates* , que se donnoient littéralement leurs prédécesseurs , leurs prétentions au fond n'en sont

pas moins vastes. S'il étoit vrai que leurs qualités vinssent de Dieu, et fussent, comme ils le disent, indépendantes de toute puissance humaine, les prérogatives quelconques qui en devroient être les attributs, ( car on ne peut pas concevoir ces qualités sans quelque prérogative ) auroient nécessairement les mêmes vertus, comme la même origine. On auroit beau supprimer la plupart de ces prérogatives, il suffiroit que les hommes qui en jouissoient auparavant, se livrassent à de pareilles imaginations, pour qu'ils ne cessassent jamais de se croire fondés à se porter contre la liberté du peuple, en s'élevant *de droit divin* au-dessus de lui. Or rien ne seroit plus propre à leur en fournir le prétexte, que le respect impolitique que conserveroient encore nos loix pour leurs vains titres. Et malgré qu'ils nous certifient en ce moment, avec M. Necker, que la société n'a *aucun intérêt* dans cette suppression : toujours ralliés sous ces dénominations légales, et en même temps logiciens, comme nous le voyons, assez habiles pour ne rien laisser échapper, ils y trouveroient toujours les moyens de renouveler, à quelques modifications près, suivant les circonstances, leur doctrine de 1789, renouvelée elle-même de celle de 1651, renouvelée de celle de 1614, renouvelée de celle des temps antérieurs, où ils forçoient nos humbles représentans de se tenir à genoux, et où ils avoient peine à admettre avec eux ces *roturiers* au rang de l'espèce humaine.

Je vois nos protestans revenir continuellement à nous opposer leurs anciens *services*, et ce mot me semble ouvrir un champ si vaste aux commentaires, que je n'entreprendrai

n'entreprendrai pas en ce moment de le parcourir seul. Mais en prenant pour moi la petite portion de cette tâche , qui peut convenir à mon temps et à mes forces , je cherche d'abord quelle a pu être l'importance de ces services , pour mériter cette prérogative ineffable , au-dessus de toutes les puissances de la terre , et de toutes les révolutions ; transmissible , *de droit divin* , jusqu'à la consommation des siècles ; et qui , à la différence de toutes les choses de ce monde , a la merveilleuse propriété , si digne d'être enviée de nos dames , d'embellir et de se raffermir , à mesure qu'elle s'éloigne de l'époque de sa naissance.

On a vu des gentilshommes soutenir que la qualité de *noble* avoit été chez leurs ancêtres antérieure à tout acte d'ennoblissement , d'où il suit que les gentilshommes de cette classe n'ont point de services à nous citer , à moins que leurs premiers aïeux ne nous en eussent rendu dans l'empirée , avant de venir s'incarner dans ce monde. Mais , dans ce cas , le Saint-Esprit me paroîtroit doublement répréhensible , pour ne nous avoir pas plus parlé de ce mystère dans nos livres sacrés , que de celui d'une race d'hommes privilégiée , et de toute éternité supérieure au reste du genre-kumain.

Il faut donc que ceux qui réclament la noblesse comme la récompense des services , se résoudent à descendre de ceux qui ont reçu l'ennoblissement.

Or , parmi ces derniers , les uns l'ont reçu de nos princes à titre gratuit , les autres l'ont acheté. Et je ne conçois pas comment ceux-ci , ou leurs descendants , qui ont bien , suivant moi , les titres les moins équi-

voqués , et les plus au-dessus de toute critique , ne s'empressent pas de nous les exhiber. Car d'après les mérites infinis que nos Rois ont attaché constamment à l'argent de *leurs sujets* , on peut juger de l'importance des services que leur ont rendus ceux qui leur en ont porté volontairement , sur leurs invitations ; et qui n'ont fait que recevoir d'eux le prix qui leur étoit incontestablement dû , pour ce vertueux dépoüillement. Mais puisque ces acquéreurs de bonne-foi veulent bien avoir la générosité de ne point faire valoir leurs titres primitifs , et qu'ils ont même la constante modestie de les tenir cachés autant qu'ils peuvent , nous ne pouvons les comprendre dans la classe de nos réclamans. Seulement nous devons admirer leur patriotisme , et regretter qu'ils ne nous donnent pas tous leurs noms , afin de mettre la nation à même de leur rendre nommément cette justice.

Il ne nous reste donc qu'à examiner les services de ceux qui ont reçu l'ennoblissement à titre gratuit , c'est-à-dire , comme un acte de reconnaissance , et non comme un objet d'acquisition.

De ce nombre sont les descendans d'échevins et de municipaux , qui se sont sacrifiés trois ans , six ans , et quelquefois toute leur vie , pour adjuger des octrois , délivrer des billets de logemens de gens de guerre , assister aux processions , complimenter des princes , leur offrir des flacons de vin , et même leur donner le bal , à leurs passages dans leurs villes. Mais quelques droits qu'ils aient acquis à la reconnaissance publique dans ces fonctions , on trouve encore dans tous les nobles de

cette catégorie , sans exception , la même modestie que dans ceux dont les pères avoient acquis la noblesse par l'effusion de leur argent. Il n'en est pas un qui élève la voix pour s'en faire un mérite.

J'ai fixé mon attention sur le peu de vraiment grands hommes que la France ait eus avant ce siècle , j'entends de ceux qui se sont réellement occupés du bien de la patrie et de l'humanité entière , aux dépens de leur propre bonheur. Ce sont l'abbé *Suger* , qui s'opposa aux croisades ; le chancelier de *Lhôpital* ; *Bodin* , qui osa braver la haine de la cour , en défendant héroïquement les droits de la justice et du peuple , aux états de Blois ; les deux sages docteurs *Lapierre* et *Fichet* , persécutés , et chassés de leur patrie , pour lui avoir procuré l'imprimerie ; *Ramus* , qui fut assez intrépide pour opposer seul la force de la raison aux barbouillages de la Sorbonne ; et assez désintéressé pour rejeter les offres que lui faisoient des princes , afin de le faire servir à leurs intrigues politiques ; l'amiral *Coligny* ; *Pithou* , et les autres écrivains courageux qui défendirent avec lui la vérité , en démasquant le fanatisme de la ligue ; *Fénélon* ; et le bon *la Fontaine* , qui eut la hardiesse de nous peindre au naturel le caractère des cours , et de nous recommander , sous le plus absolu despotisme , le soin et les avantages de la liberté.

Mais la plupart de ces hommes , loin d'avoir reçu des lettres de noblesse , ont été disgraciés , punis , sacrifiés ; les autres sont morts sans laisser de progéniture ; et par conséquent l'assemblée nationale n'a pu se rendre coupable d'aucune ingratitude envers leurs descendans , en portant son décret du 19 juin.

Nous n'avons donc plus qu'à justifier ce décret par rapport à ceux qui n'ont ni servi la patrie dans l'échevinage , ni encouru la disgrâce et la haine des puissances par leurs bienfaits envers l'humanité. Et ici se présente la cohue des intriguans , des flatteurs , des valets habiles , des complaisans corrupteurs :

    Ce qu'à la cour , où tout se peint en beau ,

    Nous appellons être l'ami du prince ;

et ces esclaves fanatiques , qui , courant aux combats sans raison , et se battant sans savoir pourquoi , versent un peu de leur sang , avec beaucoup du nôtre , non pas pour nous , mais pour nos maîtres , à qui nous aurions pu dire jusqu'à ce jour comme l'âne de la fable ,

    Qu'importe à qui je sois ?

J'avoue cependant que dans le doute que pourroit faire naître sur ce sujet le défaut de connoissance précise de tous les faits particuliers , on pourroit regarder comme possible que , dans le cours de quelque siècle , le hasard eût fait tomber le don de l'ennoblissement sur quelque individu qui n'eût pas été tout-à-fait indigne d'une récompense au nom de la patrie.

Mais il se présente aussi des probabilités qui combattent vigoureusement cette hypothèse , et les conséquences que l'on en pourroit tirer.

La première est la remarque que je vous ai faite , qu'en France presque pas un seul grand homme doué de talens utiles , et en même temps zélé pour l'intérêt de la justice et du peuple , eût reçu les honneurs de l'ennoblissement.

2°. D'après la règle économique constamment suivie par notre gouvernement, dans la distribution de ses bienfaits, de payer avec la plus chiche parcimonie les services réels; et de récompenser avec une profusion sans bornes, des vices; de mauvaises actions, ou des actes peu importans, comme le prouvent les heureuses découvertes de notre comité des pensions; plus les largesses ont été infinies, plus ceux qui les ont reçues doivent nous paroître suspects: J. J. Rousseau a fort bien observé qu'il seroit difficile de concevoir une punition plus terrible que la peine infligée à notre premier père, en ce qu'elle étoit réversible à toute sa postérité: on ne pourroit de même imaginer une récompense plus immense, que la prérogative de la noblesse transmissible à perpétuité: d'où il suit, d'après le principe établi ci-dessus, que plus la concession d'une telle faculté est étonnante, plus nous sommes en droit d'en présumer la mauvaise application.

3°. Enfin, il ne suffiroit pas que le premier gentilhomme d'une famille eût anciennement obtenu l'ennoblement à juste titre; pour que la jouissance en fût encore due à ses descendans. Mais il faudroit encore que ni lui, ni aucun d'eux, n'eussent cessé d'en être dignes. Or si, suivant la sévérité de nos anciens principes sur la noblesse, cette prérogative se perdoit de droit par le crime d'être *fermier, marchand, fabricant, ou laboureur*; ne devoit-elle pas se perdre de même à plus forte raison, par le crime de félonie et d'ingratitude envers le Roi; d'usurpation et de révolte envers le peuple, en qui personne n'oseroit nier que,

conformément aux principes d'une justice et d'une vérité éternelles , le droit suprême de souveraineté n'ait résidé de tout temps ?

Mais il seroit bien difficile d'indiquer quelque race noble un peu ancienne , qui n'eût pas participé à quelqu'un de ces excès , dont l'histoire et tous nos monumens nous attestent que la noblesse en général s'est si communément et si constamment rendue coupable.

J'ouvre au hasard l'ouvrage du président *Hénaut* ; je me trouve au règne de *Philippe Auguste* , et j'y lis dès le commencement , que ce Roi *réprima les violences et les brigandages exercés par les grands de son royaume*. Tous nos livres sont remplis de pareils traits.

Quoique le président de *Montesquieu* s'exprime quelquefois dans les termes les plus magnifiques , au sujet de la noblesse , dans ses deux livres des fiefs ; tous les faits qu'il en rapporte la rendent naturellement si odieuse , que l'on a mis en doute si ces deux livres n'en étoient pas la plus vigoureuse dénonciation.

On ne peut nier que la noblesse ait opprimé et pillé le peuple , ébranlé le trône , et mis en combustion la monarchie , jusqu'à ce que les cruautés de Louis XI et de Richelieu l'eussent un peu mise à la raison. Tel étoit même l'état de désolation où nous étions réduits par elle , qu'il nous a conduits à donner des éloges à ces deux monstres , pour avoir , jusqu'à un certain point , réprimé ses fureurs.

Enfin , nous avons les preuves de la criminelle persévérance de cet ordre , et de ses outrages toujours



renouvelés envers le peuple , dans sa conduite à toutes nos assemblées d'états généraux. Le seul titre d'*aristocrates* que donnoit à ses confrères un agent de la noblesse , auteur des instructions manuscrites de 1651 , en parlant leur langage , prouve sans équivoque leurs vues sur la part exclusive qu'ils prétendoient se réserver dans la souveraineté. Et à juger de ce que le seul mot d'*aristocrate* exprime de criminel , par l'empressement qu'ont aujourd'hui à le repousser toutes les personnes qui protestent de leur droiture et de leur innocence , on peut penser que les nobles qui se l'étoient attribués , n'avoient pas moins encouru la peine de dérogeance , que s'ils se fussent oubliés jusqu'à exercer quelque'une de ces professions d'*agriculture* ou de *commerce* , si nuisibles à la société.

Vous voyez maintenant , Monsieur , qu'avec tant de raisons de croire que la partie de la noblesse qui vante le plus ses services , ou n'en a jamais rendu , ou en a perdu le mérite ; et tant de difficultés à discerner le petit nombre de familles des ci-devant nobles , qui , contre toute probabilité , pourroient se trouver actuellement intactes ; l'assemblée nationale a dû prendre , au sujet de la noblesse , le même parti qu'elle a pris au sujet des pensions : la supprimer entièrement , sauf à rétablir des distinctions honorables en faveur de ceux qui prouveront avoir eu des droits véritables à celles dont ils jouissoient. J'espère bien qu'en procédant à l'examen de ces divers titres , l'on n'oubliera pas les

actes civiques , et vraiment utiles à la patrie , qui m'ont fourni la matière de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être , Monsieur ,

Votre très-humble et obéissant  
serviteur ,

CREUZÉ LATOUCHE ,  
Député de Châtellerault à  
l'assemblée nationale.

*P. S.* J'ignore si les ci-devant nobles de mon pays ont été pour quelque chose dans cette protestation que M. François d'Escars paroît ne faire que pour l'intérêt de ses commettans , et en leur nom. Mais je dois , pour rendre hommage à la vérité , vous dire qu'aucun d'eux n'annonce l'idée d'opposer des volontés particulières contre ce que décide , à la pluralité des suffrages , le corps législatif ; que tous se conforment avec empressement et en tous points aux décrets de l'assemblée nationale ; et que la plupart d'entr'eux se montrent dignes de la confiance du peuple et de tous les citoyens.

---

*ERRATA* du dernier N<sup>o</sup>.

Page 642 , ligne 20 , *abymes* , lisez , *chimères*. *Id.*  
ligne suivante , *dénomination* , lisez , *domination* ; pag.  
643 , ligne 16 , *poun* , lisez , *par*.

---

A PARIS , de l'Imprimerie de CHALON , rue du  
Théâtre-Français , l'an 2<sup>e</sup>. de la Liberté.

, qui

éissant

r E,

ultra

e.

pays

on que

intérêt

pour

d'eux

lières

es, le

resse-

natio-

lignes

. Id.

pag.

==

du



*Arrestation de Bonne Savardin .*

---

---

# RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N<sup>o</sup>. 39.

---

## AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MM. les souscripteurs qui n'ont souscrit que pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement finit au 39<sup>e</sup>. n<sup>o</sup>. Ils sont priés de renouveler, pour que leur envoi ne souffre aucun retard.

---

F R A N C E.

Nous aurions l'almanach de tous les aristocrates de la capitale, si le portier de *Cazalès* vouloit nous donner la liste de tous ceux qui se sont fait écrire chez le blessé et dont les noms forment un volume. On a assuré dans les papiers publics que le Roi y envoyoit deux fois par jour. Il n'est pas possible que *Louis XVI*, le plus honnête homme des 83 départemens, ait donné de

N<sup>o</sup>. 39.

▲

si grandes marques d'intérêt à l'assassin qui, exercé dans le spadassinage, a provoqué si lâchement un orateur dont l'inexpérience en faits d'armes sembloit lui promettre une victoire aisée et un meurtre impuni ; s'il lui est arrivé de succomber, c'est que cela arrive de même quelquefois au voleur de grand chemin, que le voyageur tue dans le lieu même que le brigand avoit choisi pour l'égorger. Il faut donc, comme l'observent les journaux, que ce soit *Villequier* qui ait pris sur lui d'envoyer chez *Cazalès* au nom du Roi, pour encourager les noirs en mettant le nom de *Louis XVI* à la tête de ceux qui sont venus s'inscrire chez ce *Ferragus* de l'Ethiopie. Encore une fois, nous ne pouvons croire que le Roi ait envoyé un seul message à *Cazalès*. Il n'y auroit pas loin entre envoyer si fréquemment demander le bulletin d'un tel homme, et honorer, comme *Henri II*, de sa présence le duel de *Jarnac* et la *Chateigneraye*.

Si ces visites du pouvoir exécutif à *Cazalès* ne sont pas une fable, de quelle funeste émulation ne vont-elles pas enflammer les

noirs ? Je me rappelle, le vieux *Trivulce* et le grand poète *Racine* lui-même, atteints de la fièvre de servitude, mourant tous deux de chagrin de n'avoir pas été salués du Roi dans l'œil de bœuf ; je me rappelle ce *Zopyre*, pour faire ouvrir les portes de Babylone au Roi son maître, et trahir un peuple confiant et crédule, se coupant le nez, les oreilles, se mutilant de la tête aux pieds, et je m'étonne que les noirs à l'envi ne cherchent pas à se faire fausser le coronal pour jouir du bonheur inexprimable de voir un Roi se faire inscrire chez leur portier. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce duel de *Cazalès* et de *Barnave*, que la joie du triomphe de ce dernier m'a fait raconter trop gaiement, menace d'avoir des conséquences affreuses, *et de reculer de plus de cent ans l'abolition du préjugé. Le spadassinage*, comme on l'a dit cent fois, *est l'honneur et la raison de ceux qui n'en ont point.* Il n'est plus maintenant un férailléur qui ne s'érige en tyran dans la société, qui, pour peu qu'on contrarie ses opinions ne réponde aux raisonnemens par des outrages, et ne vous oblige de vous taire à

peine de mort. Nous allons revenir aux mœurs du commencement du règne de *Louis XIII*, où des hommes s'enfermoient dans un tonneau pour s'y poignarder, où la fureur des duels étoit telle, qu'on se demandoit le matin, qui est-ce qui se battit hier? et le soir, qui est-ce qui a été tué ce matin (1).

Il n'est même pas besoin qu'on ait heurté l'opinion d'un gladiateur, il suffit qu'il ait rencontré sur son passage l'homme qui lui déplaît, pour se croire en droit de l'as-

---

(1) Voici un trait pris au hasard entre mille, du courage de ces temps héroïques. *Bouteville* eut une affaire avec le marquis *Desportes*. *Bouteville* prit pour second le commandeur de *Valençai*, depuis cardinal, et *Desportes* choisit *Cavois*, qui le remercia beaucoup de la préférence. Avant de mettre l'épée à la main, *Desportes* présenta *Cavois* à *Valençai* qui ne le connoissoit point. Commandeur, dit-il, vous ne vous plaindrez pas de moi; j'ai été vous chercher le meilleur écolier de *Duperche*, (fameux maître d'escrime.) On se battit noblement, et bientôt *Valençai* donne un grand coup d'épée à *Cavois*. Mon cher, dit-il, en le jettant par terre, roide mort: ce coup ne vient pas de *Duperche*, mais vous m'avouerez qu'il est bon. On ne peut pas tuer un homme plus gaiement.



sassiner ; et , ce qui est incroyable , c'est que , pour commettre un meurtre impunément , il n'a besoin que d'ajouter l'outrage à l'assassinat , et de dire j... f... par exemple , mot vraiment magique , mot qui vaut des lettres de graces au coupe-jarret qui l'a prononcé avant de se battre ; car , dans nos mœurs , dès qu'un spadassin a insulté , il a acquis le droit de tuer. Il lui suffit , pour se justifier , de dire qu'il a joué sa vie contre la vôtre , comme si les probabilités étoient égales , entre l'inexpérience de l'homme de lettres et l'art d'un maître d'escrime ; comme si les enjeux étoient égaux ; comme si la vie que risque le férailleur consistoit dans ce souffle , dans cette respiration qui nous est commune avec les plus vils animaux , et non pas dans l'existence morale , dans le sentiment intérieur des services qu'on rend à la société , dans l'estime publique et dans la considération personnelle dont on est environné. Après l'excellente dissertation que M. *Loustalot* vient de donner sur le duel à l'occasion de celui de *Cazalès* , il ne me reste plus qu'à mettre ses principes en action , en racon-

tant la scène qui vient de m'arriver à l'instant.

Je dînois chez le suisse du Luxembourg. Un quidam se levant de table et déjà à la porte, interrompt une conversation indifférente en elle-même, et à lui fort étrangère, pour m'adresser les mêmes injures qu'on m'écrit tous les jours, et que j'ai entendues de *Malouet* dans l'assemblée nationale, avec cette différence qu'il ne les dit point en style oratoire. Ce quidam, c'étoit *Naudet*, qui, depuis qu'il est devenu capitaine des grenadiers, et l'égal en droits de ceux qui ne sont pas ses égaux en escrime, va gênant la liberté du théâtre, frappe MM. *Chenier*, *Talma*, menace le parterre (1), et oppose soufflets à sifflets. Son camarade *Desessarts*, sapeur du bataillon, relevant la moustache, et disputant à *Naudet* l'honneur de se couper la gorge avec moi, répète le même

---

(1) L'autre jour à *Charles IX*, il crie du théâtre, à quelqu'un qui le sifflait : je vous entends et je vous reconnois, et son geste, en mettant la main sur son épée, achève d'expliquer le défi qu'il fait à tout le parterre, dans la personne du siffleur.

cartel. Car ce n'étoient point des injures que ces deux spadassins prétendoient me dire , ce coup de théâtre n'étoit autre chose qu'une sommation de sortir à l'instant même ; et afin que j'en puisse moins douter, *Desessarts* s'avance vers moi , en réitérant les mêmes insultes , ou plutôt la même provocation. Il y avoit bien dans la salle vingt personnes dont le silence profond me pétrifioit autant que l'obstination de *Desessarts* , de se battre à l'encontre du journaliste de Brabant , avec qui il n'a sûrement rien de commun. Je me levai de table , et fis deux pas en arrière , pour n'être pas écrasé du poids seul du colosse , et pour me mettre en garde contre les deux poings que le sapeur avançoit. Un député a répondu fort bien à un semblable cartel , *j'ai une canne pour les insolens et des pistolets pour les assassins*. Malheureusement je n'avois point de canne , et l'agresseur ne m'avoit point mis dans le cas de me servir de pistolets. Nous demeurâmes ainsi assez long-temps en présence l'un de l'autre , lui les poings toujours allongés , et moi assez philosophe pour entendre les

mêmes injures que *Cicéron* avoit reçues tant de fois des aristocrates de son temps, pas assez pour souffrir le soufflet de *Démosthène* ou les coups de bâton de *Thémistocle*, attendant qu'une attaque m'autorisât à repousser la force par la force, et que la colère, prenant le dessus sur la philosophie, provoquât en moi le mépris de la mort, et me déterminât, malgré l'inégalité des masses, à livrer un combat, qui n'eût fini qu'avec ma vie, et à me jeter sur lui non pas comme sur un homme, mais comme sur une bête féroce. Voici les réflexions que ma position me suggéroit, pendant que mon adversaire me prioit en grace de le suivre à la boucherie.

Un homme que je n'ai j'amaï vu, me signifie qu'il veut me poignarder, mais dans les formes, et impunément au moyen des injures qu'il vient de me dire. C'est un brigand qui a la générosité de me dire qu'il m'attend dans le bois voisin, qu'il n'aura même que des armes égales. Dois-je éviter le bois où je sais que l'assassin m'attend, ou bien sur cette belle raison, qu'il n'a comme moi que les mêmes armes à feu, dois-je,

dois-je, me faire un point d'honneur de m'y rendre, au lieu de laisser à la maréchaussée et aux loix le soin d'en purger le bois de Boulogne. Le large point de mire que présente *Desessarts*, doit, me disois-je, mettre les parieurs de mon côté, et il semble qu'on ne peut pas refuser de se battre à plus beau jeu, mais dans cette masse de chair dont il est matelassé, n'y a-t-il pas de quoi amortir un boulet de canon ? Puis-je croire que je serois heureux pour la première fois de ma vie ? Et puis, quel bonheur que celui de tuer un homme même méprisable ? quel fruit de cette victoire ? quand *Barnave* s'exposa contre *Cazalès*, c'étoit comme le combat des *Horaces* et des *Curiaces*, et la crainte étoit égale dans les deux camps. Du moins si mon adversaire étoit *Malouet* ou *Mallet-du-Pan* ! Mais tuer *Desessarts*, qu'inporte un pareil aristocrate de plus ou de moins ? en supposant que je cède au préjugé, que je passe sur le pont aux ânes, et que je descende sur le pré, *Malouet* doit avoir la priorité.

Je perdois cette chance, si *Desessarts* étoit plus adroit ou plus heureux ! et par

combien d'autres raisons cette hypothèse devoit me décourager ! après avoir tenu dans mon poste malgré les dégoûts , les persécutions de toute espèce , après avoir résisté à *Crillon*, *Talon*, *Malouet*, *Samson*, l'honneur de me l'avoir fait désertier restoit au comédien Ventriloque , plus heureux que le bourreau. Quatre ou cinq habits bleus étoient dans la salle. Dans leur physionomie , je lisois la joie qu'ils avoient de voir l'honneur du cheval blanc vengé. Il me sembloit déjà voir tout le côté droit et la majorité de mes chers concitoyens rire à mon enterrement. Quant aux patriotes , ils auroient fait comme faisoient en ce moment même le petit nombre de patriotes témoins muets de cette scène, et qui avoient suspendu à peine l'action de leur fourchette, ils auroient fait comme on fait en France.

On gémit , on se tait , on dîne , et l'on oublie.

Je n'ai jamais tant regretté la république de Rome. C'est - là qu'un gladiateur étoit estimé son prix. Cela coûtoit 120 livres , même tarif précisément que celui de nos soldats dans le pacte de famille. Je serois

allé acheter au marché une paire de gladiateurs que j'aurois opposé à nos deux bravaches *Naudet* et *Desessarts* , et puis messieurs , voyez ensemble qui de vous aura tort ou raison.

On peut braver la mort pour la liberté , pour la patrie , et je me sens la force de passer le col hors de la litière , et comme l'orateur romain , de tendre la gorge au glaive d'*Antoine*. Je me sens la force de mourir sur un échaffaut avec un sentiment mêlé de plaisir , et en disant , comme le lord *Lovat* : *dulce et decorum est pro patria mori*. Voilà cette espèce de courage que j'ai reçu , non pas de la nature , qui frissonne toujours à cet aspect , mais de la philosophie. Je pense que , quelque soit le supplice que me préparent les ennemis de la révolution dont je commence à craindre la victoire , il ne peut être ignominieux. Je mourrois avec honneur , assassiné par *Sanson* , mais l'être par le spadassin qui me provoquoit , c'est mourir piqué par la tarentule. Que me font après tout , leurs injures ? Ferai-je comme le chien qui mord la pierre aveugle qu'on lui a jettée. Non , c'est en continuant de

harceler les noirs et les ministériels , que je me vengerai. Il me faudroit passer ma vie au bois de Boulogne , si j'étois obligé de rendre raison à tous ceux à qui ma franchise déplaît. Qu'on m'accuse de lâcheté , si l'on veut. Si avoir dédaigné le rendez-vous d'un assassin , avec qui je n'avois rien à démêler , c'est comme ce Lacédémonien , avoir fui aux Thermopyles , la bataille de Platée est proche , où je saurai me justifier. Je crains bien que malheureusement le temps ne soit pas loin , où les occasions de périr plus glorieusement et plus utilement , ne nous manqueront pas. Alors l'amour de la patrie me fera sans doute retrouver dans mon sein , ce courage qui me fit monter sur une table au Palais-Royal , et prendre le premier la cocarde nationale.

Ces réflexions et la lettre de l'abbé *Grégoire* sur ce sujet , me déterminent. Espérons que bientôt nous aurons des tribunaux tels que les citoyens ne cherchent point d'autre défense que dans la loi. Si je dénonçois au ministère public ces deux assassins , le Châtelet lui-même , ne pourroit refuser



de prononcer la peine d'un cartel si public , d'un assassinat si manifestement prémédité ; mais je ne veux d'autre vengeance que de raconter les injures grossières par lesquelles m'ont provoqué deux spadassins à qui je ne parlois pas. *Desesarts* , ce tyran histrion , m'a défendu de sonner mot de cette affaire. Je le prévient qu'il ne m'arrivera plus de sortir sans canne ; et comme *il faudroit plus d'un jour pour le bâtonner tout entier* , et que ce terrible sapeur m'a fait cette défense , *à peine de mort* , en me menaçant de venir me fendre la tête chez moi , avec sa hache , j'attends sa visite *cum pulvere pyrio* , comme *Voltaire* écrivoit à *Maupertuis* , avec de la poudre et du plomb national. J'aime autant le guet-à-pent d'un tel assassin que ses rendez-vous.

Mes chers souscripteurs , je vous demande pardon , de vous parler si souvent de moi. Vous voyez combien il m'en coûte pour vouloir être honnête homme , et faire mon devoir de sentinelle vigilante du peuple. Certes , voilà un journaliste bien tracassé. plaidé par *Sanson* , placardé par *Crillon* ,

poursuivi par *Talon*, *Malouet* n'ayant pu le faire pendre par le châtelet, après avoir essayé le couteau des loix, il ne reste plus que le fer des spadassins.

J'ajouterai encore un mot sur le duel en général. MM. *Loustalot* et *Grouvelle* viennent d'écrire d'excellentes réflexions sur cette matière. Mais que nous sert de raisonner ? il suffit que nous autres journalistes propositions quelque chose d'utile, pour que le comité de constitution le dédaigne. On veut inventer, et on rougiroit d'user de ce qu'on apprend de feuillistes, d'écrivains faméliques. J'ai beau dire que la belle motion de mon numéro dernier ne m'appartient pas, que ce que j'y propose est une loi fort célèbre des Egyptiens ; j'ai beau citer l'abbé *Guyot* dans son histoire universelle et les statuts du club des Pythagoriciens. Qu'est-ce que la sagesse des Egyptiens, en comparaison de la sagesse du vertueux *Desmeuniers*, qui ne pouvant plus censurer les auteurs, trouve juste et raisonnable qu'on les décrète, au lieu de profiter de leurs avis ? Les *Desmeuniers* et les *Dupont*, ces grands législateurs, déclara-

rés des Solon et des Lycurgue , *par assis et levé* , devraient bien traiter les auteurs comme *Molière* faisoit avec sa servante , et les consulter quelquefois.

Un anglois qui s'intéresse à notre régénération , vient d'insérer dans le *moniteur* , une lettre sur le duel , dont un endroit surtout , mérite d'être recueilli.

Je crois et j'espère que l'assemblée nationale , qui sans doute veut sincèrement la réforme des abus , prendra quelque moyen de détruire le plus grand de tous. Mais en attendant qu'elle s'en occupe , je prie qu'on me permette de rendre compte d'un usage établi maintenant en Angleterre , auquel la nécessité , le meilleur de tous les maîtres , donna naissance sur nos vaisseaux et qui depuis a gagné dans les régimens et même dans nos sociétés particulières. C'est ce qu'on appelle *envoyer les gens à Coventry*.

Quand un homme se montre grossier dans son langage ou dans sa conduite , et qu'il devient désagréable à ceux qui l'approchent , on l'envoie à *Coventry* , c'est-à-dire qu'on le suppose absent , et alors il est parfaitement isolé. Personne ne lui parle , personne ne lui répond , personne ne lui rend aucun bon office , si ce n'est dans les objets qui tiennent du devoir. Il est assis

au milieu d'eux, il mange avec eux, s'il est leur commençal, et tout le monde cause librement de lui en sa présence; on le traite comme un absent; l'on se rend compte des motifs qui l'on fait envoyer à *Coventry*. Si l'on conserve encore pour lui quelque considération, l'on en parle amicalement, et l'on témoigne le desir de le voir rentrer dans la société, mais on ne donne aucune attention à ce qu'il dit ou à ce qu'il fait. Dans les premiers momens la personne envoyée à *Coventry* est en général mécontente, quelquefois querelleuse et veut se battre avec toute la compagnie: on n'a pas l'air de s'en appercevoir; car c'est une règle, qu'étant absent, l'on ne peut voir ni entendre ce qu'il fait. Il ne sauroit donc blesser personne. Au contraire, plus il se fâche et plus on se réjouit à ses dépens. Cela dure jusqu'à ce qu'il soit fatigué de sa situation; ce qui arrive ordinairement au bout de quelques semaines, et souvent au bout de quelques jours. S'il desire alors avec empressement de revenir de *Coventry* et qu'il consente à faire toutes les réparations qui peuvent être exigées de sa part, les gens de la société s'apprennent réciproquement la nouvelle de son retour; tout le monde se félicite de son bon voyage, et tout ce qui s'est passé s'oublie à l'instant.

J'ai songé quelquefois que cette manière d'envoyer les gens à *Coventry* pouvoit être perfectionnée et étendue à la grande société, comme un moyen propre à maintenir la politesse, et à prévenir l'horrible pratique du duel. A. J. ALEXANDER.

Le

Le moyen dont on a usé ces jours derniers au café *Procope*, nous paroît plus efficace encore. C'est lorsqu'un ferailleux a proposé un cartel, de consulter dans le chapitre des huées, boues, crachats et étrières, quel est le châtiment applicable au cas, et de l'administrer sur-le-champ au tueur. N'est-il pas étrange en effet que, malgré ce mot de frère, tant répété depuis six mois dans les 83 départemens, la révolution nous ait laissés aussi isolés qu'elle nous a pris, aussi égoïstes et aussi indifférens les uns pour les autres? Si je poursuis une oie, je vois toute la bande faire volte-face, prendre fait et cause pour le camarade, et pousser des cris aussi aigus que le cul-de-sac des noirs. Il est remarquable qu'un groupe d'hommes fraternise moins qu'un triangle d'oies ou de grues.

---

Comment les citoyens français se défendroient-ils entre eux? Ils payent de la plus noire ingratitude ceux même qui leur ont rendu les plus grands services. Il semble qu'ils veuillent punir les bons citoyens de

No. 39. C

leur zèle et de leur patriotisme. *M. Manuel*, ce digne représentant de la commune qui, dans son administration provisoire, avoit fait plus de bien, lui seul en une année, que tous les lieutenans de police ensemble depuis d'*Argenson*; qui ne déroboit aux affaires, c'est-à-dire à des actes de bienfaisance et de civisme, que le temps de ses repas, et dont toutes les pensées n'avoient pour objet que la liberté, le soulagement des malheureux et le bonheur public; *M. Manuel* n'a eu que quatre voix pour être continué représentant de la commune. Même exclusion pour *M. Garran*, dont le nom est au-dessus de tous les éloges. La même pour *M. Brissot*, qui a si bien mérité de la patrie et dans ses fonctions de journaliste et dans celles de membre du comité des recherches. Pas un seul suffrage, ni pour le Prussien *J. B. Cloutz*, ni pour le napolitain *Pio*, ni pour l'Anglais *Pigot*, ces ardens promoteurs de notre liberté, dont l'adoption qu'ils ont faite de la France pour leur patrie, nous a été si glorieuse par leurs talens, et si utile par leur zèle. Tous ces hommes de lettres et patriotes illustres, savent bien que

*Socrate* n'a possédé aucune des magistratures ; et qu'il a trouvé des juges qui l'ont condamné à mort. Qu'ils n'aillent pas croire pourtant que le peuple de Paris soit aussi ingrat que celui d'Athènes. Il y a cette différence que tous les Athéniens étoient citoyens actifs , au-lieu que quatorze mille Parisiens seulement ont voté , et quatorze mille voix à Paris ne forment sûrement pas l'opinion publique. Que dis-je , quatorze mille ? Il n'y en a eu que six mille pour l'élection du procureur-syndic , tant on avoit bien pris les moyens de dégoûter les citoyens du scrutin. A Rome on recueilloit quelquefois deux millions de suffrages , ce n'est pas trop dire , en un seul jour : et ici il a fallu des séances mortelles et de dix heures de suite , pour que quatorze mille citoyens distribués en 48 sections écrivissent un nom sur un billet , et cela duroit huit jours de suite. Tous ceux qui n'étoient pas désœuvrés ont été obligés de renoncer à donner leur suffrage. Le nombre déjà si petit de quatorze mille citoyens sur une population de 800 mille , s'est trouvé réduit à six mille votans. C'étoit ce que demandoient

les intrigans , les cabaleurs. Restés maîtres du terrain , ils ont fait sortir de l'urne les noms qu'ils ont voulu. *La vigilance*, comme je ne me lasse point de le répéter , *est la vertu du vice*. L'intrigue a triomphé. C'est ce qu'elle avoit voulu , en mêlant les cartes et en réduisant les soixante sections à 48. C'est là ce qu'elle avoit préparé de longue main par le décret du marc d'argent ; c'est à cela qu'elle tendoit en ouvrant d'un côté une si large porte aux soldats qui avoient l'habit national , et en la faisant si étroite aux citoyens , dont elle vérifioit scrupuleusement les pouvoirs. Au reste , il n'y a pas eu de règle générale , ni de poids et de mesure commune.

60 mille citoyens ont été admis à voter à Bordeaux , 100 mille à Lyon , et à Paris 14 mille seulement. Et sans sortir de la capitale , on étoit rejeté dans un district avec les mêmes droits qui faisoient admettre dans un autre. Sont-ce-là des élections ? Et n'est-il pas évident , par exemple , que si celles de Bordeaux et Lyon sont valables , celles de Paris sont nulles , puisque les citoyens des 82 départemens sont tous égaux



en droits. Notre constitution est encore dans un chaos qui ne sera pas débrouillé, comme le monde, en six jours.

Il ne faut pas que ces prætérations des plus honnêtes gens, dans le scrutin des citoyens actifs, nous découragent. C'est des difficultés que naissent les miracles, et la persécution des patriotes sera toujours la semence la plus féconde de patriotisme. Nos ennemis le savent bien. Aussi ne nous ont-ils jamais fait qu'une guerre sourde. Ils ne peuvent réussir contre nous, que dans les souterrains de l'intrigue. Lorsque dans les scrutins de l'assemblée nationale, les noirs se permettoient de voter par *poignée de billets*, comme le leur reproche un honorable membre dans son compte rendu à ses commettans. (1) On nous a donné pour président, des *Mounier*, des *Virieu*, etc.

---

(1) Voyez la brochure intitulée : *Contrepoison ou Compte rendu des travaux de l'assemblée nationale, depuis le 27 avril 1789 jusqu'au 15 avril 1790*, par un député patriote ; ouvrage dont nous recommandons la lecture, et précieux sur-tout par quelques détails importants pour l'histoire de la révolution.

etc. et tout - à - l'heure encore , dans une assemblée de 1200 membres , et où il ne se trouve que 300 et quelques votans , la majorité de 225 vient d'élever sur le fauteuil , M. *Dupont* , c'est-à-dire , comme l'appelle mon confrère *Loustalot* , un vrai balai d'anti-chambre des ministres. Mais lorsque le lendemain , mardi 17 août , la lettre de *Necker* ayant excité de si violens murmures dans l'assemblée , *Dupont* a voulu remercier de leur suffrage les ministériels et le parti noir , en escamotant un décret , on a vu avec quelle chaleur , MM. *Muguet* , *Rewbell* , *Boutidoux* et toute la gauche fidèle au peuple , se sont élevés contre *Dupont* , comment on a demandé qu'il fût mis à l'ordre , comment , lorsqu'il a voulu opposer le bruit de sa sonnette à l'insurrection de tous les bons citoyens , lorsque pour commander le silence il a osé mettre son chapeau , et trancher du *Louis XIV* , on a vu quelles huées sont venus couvrir toute la personne du ministériel qui couvroit si fièrement son chef , au moment qu'il étoit accusé. Toutes les fois que les patriotes entendront ce mot qui les a ralliés , qui les a fait vaincre tant

de fois dans les grandes occasions , ce mot de M. Cottin , *que les bons citoyens restent calmes , qu'ils se réunissent* ; toutes les fois que les bons citoyens se leveront à cette voix , ils vaincront encore. Que les amis de la constitution , que les patriotes se réunissent donc dans les 83 départemens et qu'ils fassent le serment des Pythagoriciens , *de mourir les uns pour les autres*. Jamais cette union , ce serment ne furent plus nécessaires , et de la manière dont je vois les choses , jamais la liberté et la constitution n'ont été dans un si grand péril.

Tous les conspirateurs , jusqu'à présent , n'ont été que méprisables.

Qu'est-ce qu'un Flesselle qui , pensant avoir à faire à des badauts , trouve que c'est un stratagème admirable de nous envoyer prendre des armes aux chartreux , où il n'y en a point , et ne voit pas que dans sa place , et au moment d'une insurrection , un mensonge coûte la vie ? Qu'est-ce qu'un grand-maître des cérémonies qui croit fixer l'opinion publique par une mascarade , et que pour établir à jamais la distinction des ordres et prouver que les hommes ne sont

pas égaux en droit , il lui suffit de donner un superbe panache aux uns , et un chapeau à clabaut aux autres ? Qu'est-ce qu'un comte d'*Artois* qui ose mettre l'assemblée nationale à la porte , et qui croit qu'elle va rester sans asyle en lui faisant dire qu'il a retenu le jeu de paume pour faire sa partie ? Qu'est-ce qu'une cour imbécile , qui croit que pour river les fers que 25 millions d'hommes veulent briser , il suffit de murer la porte des menus , du côté de l'avenue de Paris , de mettre des sentinelles aux autres entrées , de renvoyer le baron de *Copet* , de faire afficher la plus fausse des proclamations , celle du 12 juillet , proclamation comparable à celle de *Catherine de Médicis* à la veille de la *St. Barthélemi* ; qui croit que , pour assurer notre oppression , il suffit de quelques aunes de rubans blancs distribués dans l'œil de bœuf , ou de quelques centaines de bouteilles , ou d'une séance royale , ou d'une ariette d'un opéra italien ? Qu'est-ce que cette conspiration de table , et la femme du Roi , qui arrive au milieu de l'orgie , qui incendie des têtes Françaises , en faisant passer son fils de main en main , qui se sert des caresses

et

et de l'innocence , et de l'intérêt qu'excite un enfant, le fils de tant de Rois , pour souffler dans tous les cœurs le feu de la guerre civile , qui prodigue les vins pour faire ruisseler le sang , qui s'enivre elle-même de *bravo* de militaires ivres , et croit avoir fait échouer la révolution par cette démarche, que je ne veux point qualifier de son vrai nom ? Qu'est-ce que des chanoines qui protestent ou des évêques qui font des mandemens , ou un *Mirabeau-Tonneau* qui montre son derrière , et croit avoir ravi la toison d'or , en emportant les cravates de son régiment ? Qu'est-ce qu'un *Malouet* , qui déclame des motions , ou un *Mounier* qui écrit des manifestes , ou un *Lambesc* , qui commande , ou un cardinal de *Rohan* qui négocie ? Qu'est-ce qu'un *Socrate-Favras* , vrai charlatan de conspirations , qui ne demande que 100 louis pour faire une contre-révolution , et qui a besoin de 20,000 francs pour faire tomber *Charles IX* ? et la plattform de Montmartre pour réduire 600,000 hommes bien unis , et dont une poignée va prendre la bastille en moins d'une heure , et ces grils à boulets cachés dans les écuries

de la femme du Roi, et qui faisoient horreur à ceux qui les avoient apportés, et ces huit voitures qu'on avoit préparées, et qui se rendoient dans les derrières du château, et cette femme dans ce carrosse qui est arrêtée à la grille du côté du chemin de la ménagerie, et qui se dit la Reine, et ces gardes-du-corps qui ont reçu ordre de tenir leurs chevaux sellés et bridés, et qui croient qu'on va à Metz comme on va à Trianon ou à Saint-Cloud, et ces sacs de farine, qu'on a l'inconsidération de faire arriver par milliers à Paris, à la suite du Roi, de peur qu'on ignorât qu'elles mains les retenoient, et ce généralissimat de *Broglie* et le logement de monseigneur le *Dauphin* qu'on lui donne, et ces 27 aides-de-camp qu'on lui entretient, et le club des capucins, et cette maison de la rue Mazarine, et celle de la rue Poissonnière, tout cela n'étoit guère moins digne de pitié que les *actes des apôtres*, et les décrets en vaudevilles, et les calembourgs, et le geste de l'abbé *Maury*, levant la cuisse dans l'assemblée nationale, et sa forfanterie de la faire passer toute entière sous sa jambe.

C'étoient des conspirations d'enfans que toutes celles dont je viens de parler , et il semble que le visir *Guignard* ne faisoit que pelotter en attendant partie. Tout cela étoit mal conçu , sans unité , sans ensemble ; mais depuis quelque temps , je commence à croire que notre *Guignard* est une excellente tête et un marquis de *Bedemar*. Je vois se développer un plan qui annonce une grande tenue , une conception vaste ; et si *Messer Guignard* a le mérite de l'invention , et de la conduite , comme le public s'obstine à le lui attribuer , on lui doit , comme au premier ministre *Aman* , les honneurs d'une potence de 75 coudées.

J'use de l'art. IX de la déclaration des droits , de la liberté de dire son opinion sur les hommes publics ; je n'étends pas cette liberté jusqu'à la calomnie , quoique j'aie ouï soutenir cette thèse par des raisons fort ingénieuses , fort plausibles , et qu'*Escobar* eût voulu avoir trouvées ; mais je recueille des faits , je les rapproche , je conjecture et je bâtis mon hypothèse pour l'instruction de mes chers concitoyens. Il me semble voir *Guignard*, vieilli dans les détours

du serrail, assembler le conseil et dire comme le vieux *Mithridate* :

Mes compagnons visirs, enfin l'heure est venue,  
Qu'il faut que mon secret éclate à votre vue.

Si vous pouviez me croire indigne d'obtenir votre confiance, je vous citerois *Favras* qui, après m'avoir nommé dans ses interrogatoires, s'est laissé pendre sans m'impliquer ; et certes, je n'aurois pas besoin d'un plus long exorde. Ecoutez donc ce que j'ai médité dans ma profonde sagesse, pour soutenir le visirat qu'on attaque de toutes parts :

Toi, Champion, en ta qualité de primat des robins, c'est à toi à nourrir l'espoir des parlemens. Juges, avocats et procureurs aux abois, forment une armée de mécontents qu'il importe de retenir, en lui faisant croire à la résurrection des voleurs. Pour cela, tu iras au parlement déposer notre protestation ; et si l'affaire fait bruit, tu en seras quitte pour donner à ta descente au palais, un prétexte dont ne peut manquer un garde des-sceaux qui a autant d'esprit que toi, et qui nous fait par-ci par-là de si



bons articles dans les actes des apôtres. Autre point capital , tu te feras tirer l'oreille le plus que tu pourras , pour envoyer les décrets patriotiques. Il faudra que *Bouche* te mande à la barre pour les expédier , mais quant aux décrets comme le marc d'argent , la loi martiale , le décret du 31 juillet 1690 , etc. la poste n'aura point assez de vitesse pour les faire circuler. Ce sera encore ton affaire de diriger notre féal châtelet. Je suis assez content de *Talon* , cependant ce n'est point là l'homme qu'il nous faut ; substituons - lui notre *Boucher* , ce seroit un lieutenant civil impayable celui-là , un laubardemont , un vrai héros de *Themis*. *Talon* sera fait intendant de la liste civile , car il faut récompenser nos amis , et la mort de *Favras* que nous avons laissé pendre , nous a fait grand tort dans le monde.

Toi , mon cher baron de *Copet* , tu as bien de grands reproches à te faire , c'est toi qui nous as mis dans le précipice.

*O fol amour d'un peu de renommée (1) !*

---

(1) Ce paragraphe sur *M. Necker* paroîtra au moins singulier après la lettre insérée dans mon dernier n<sup>o</sup>.

Mais nul ne peut plus que toi nous en sortir. C'est toi qui as la clef d'or ; nous manœuvrons sous verre nous autres, mais dans les ténèbres de ton contrôle général nul n'a encore pu y voir goutte. Si *Camus* s'obstine à en éclairer les souterrains, ne te lasses point de lui souffler son flambeau. bataille sur le livre rouge, il faudra bien

---

La confiance de mes lecteurs s'éloigne, en voyant cette sorte de fluctuation de l'auteur, et un portrait si différent qu'il fait tour-à-tour du même homme. Ils sont portés à me dire, comme le vertueux *Desmeuziers*, que je veux les mener *je ne sais où....* On se trompe, et *je sais très-bien où....* Ma France libre, imprimée dans le mois de juin 1789, et où j'ai raconté de point en point tout ce qui alloit arriver, prouve que je savois où.... J'avoue que depuis le grand schisme des jacobins et du club de 1789, je suis un peu désorienté, et nous dérivons furieusement au courant des ministériels. Mais il suffit à mes lecteurs que je dise la vérité avec courage, que je la cherche de bonne foi, et je puis dire qu'il n'y a que *M. Marat* qui me refuse la première de ces qualités, et que ceux qui ne me connoissent pas qui me contestent la seconde. J'ai dû insérer la lettre de mon n<sup>o</sup>. 38 sur *M. Necker*, je dois insérer dans ce n<sup>o</sup>. 39 la réponse de *M. Rutledge*, et j'ai dû poser ici mon hypothèse. (Plût à Dieu que ce ne fût qu'une hypothèse !)

Le produire à la fin ; mais cela nous conservera nos amis. Ils verront qu'on les abandonne à regret. Phrases admirablement, défends la noblesse, montres que c'est à contre-cœur que nous avons sanctionné, cela maintiendra les nobles dans nos intérêts. Ne manques pas de demander tous les mois 40 millions. Tout le monde n'est pas incorruptible comme *Robespierre*. Le vertueux *Desmeunier* et *Dupont* sont-ils aussi comme des *rocs*? Jette les pommes d'ord' *Atalante* à ceux du comité des finances, qui te poursuivent de trop près ; tâches de remplir seulement tes coffres, accapares les sacs d'or, comme tu accaparois si bien les sacs de farine, et laisses-moi la répartition. Sur-tout, ne rends point tes comptes ; et tantôt exagérant les besoins de l'état, présentant le *déficit* comme une mer qui n'a ni fond ni rive ; tantôt passant cette mer à pied sec, varies perpétuellement dans tes apperçus, de manière qu'on ne puisse raisonnablement te croire. Ne payes point à la ville, fatigues les rentiers. La victoire est à nous, si tu peux les rendre aristocrates.

Quant à toi, *Laluzerne*, il n'y a que de complimens à te faire : *pulchrè, benè, rectè*. poursuis seulement. Moques-toi des dénonciations de *Gouy*. Vexes les colonies ; fais comme à *Tabago* ; mécontentes , irrites , soulèves les habitans , et tâches d'inspirer aux Anglais le desir de profiter des murmures des Colons , et de nous prendre nos isles. Ah ! si tu pouvois nous attirer sur les bras une bonne guerre ! que les noirs , que les ministériels t'auroient d'obligation ! ce seroit un coup de maître et digne de *Louvois* !

Ce n'est point un *Louvois* que la *Tour-du-Pin* ; mais il faut lui rendre justice , la bonne volonté ne lui manque point. Nul n'a si bien profité de mes leçons , et j'ai mis en lui toutes mes complaisances. Comme il a châtié exemplairement le patriote *Muscar* ! comme il a réduit à 80 hommes le régiment de *Vivaraïs* ; comme il réduiroit l'armée à zero , si on le laissoit faire ! Courage ; tu n'es pas un visir indigne comme *Baptiste Montmorin* , que *Fréteau* a déshonoré par ce témoignage qu'il lui a rendu dans l'assemblée nationale , qu'il paroisoit  
faire

*faire sa besogne dans le sens de la révolution.* Toi , tu harasses les régimens patriotes en les promenant par monts et par vaux , d'un bout de la France à l'autre , en leur faisant faire jusqu'à cinq garisons en une année : mais s'il y a un régiment en qui l'aristocratie espère , comme le régiment de Languedoc , tu le fais chomer à Montauban. Tu te moques du reproche que te fait le régiment des Chasseurs de Hainaut dans sa réponse *d'affoiblir , de diviser , pour régner* , et tu semes la division entre les différens corps ou dans le même corps entre les différentes compagnies. Les plus petits moyens te sont bons. Quand un régiment vient , par exemple , en relever un autre , toutes les chambres se trouvent remplies d'ordures , comme cela est arrivé à Metz , où deux régimens faillirent en venir aux mains , ou bien on affranchit au cabaret la boisson des grenadiers , et point celle des autres compagnies , comme cela est encore arrivé à Metz , ou bien on met aux prises , comme à Lille , les soldats du Colonel-Général avec le Chasseurs de Normandie. S'il y a un aristocrate bien notoire , tu lui donnes un

commandement sur les frontières. Tu braves les murmures contre Destherazy. Tu envoies commander au fond de l'Alsace, l'aristocrate le plus enragé que nous ayons vu au palais royal, ce *Latour*, frere de l'ambassadeur de Sardaigne. Au moyen d'une charge qui n'a jamais existé, dont le titre seul montre le ridicule de *lieutenant colonel propriétaire* du régiment de Royal-Liégeois, tu l'envoies dans une place frontiere ou il se déguise si peu lui et l'ambassadrice de Sardaigne, qu'il va jusqu'à dire à table en présence de tous les officiers qu'il se croiroit *déshonoré d'être français*. Mais ce qui te fait un honneur infini, ce sont les cartouches jaunes que tu as fais pleuvoir sur l'armée. Tu as su que tous les régimens osoient s'écrire et correspondre entre eux, voulant présenter aussi leurs cahiers de doléances à l'assemblée nationale. Afin de purger l'armée de ses écrivains, tu imagines les cartouches jaunes, les congés diffamants pour les soldats trop attachés à la révolution et tu n'en distribues pas moins de vingt mille. Tu frappes de cet ostracisme, de cette lettre de cachet, les uns pour avoir fêté les gardes nationales lors de la

fédération , les autres pour avoir dit lors du blocus de Paris qu'ils ne feroient jamais feu sur la nation. Bravo , cher *Latour-du-Pin* , car en récapitulant ainsi tous les faits glorieux de ton ministère , je ne puis m'empêcher de couper sans cesse mon récit par des applaudissemens et des exclamations bien méritées. Tu apprends de toute part qu'à l'exemple des soldats Grecs et Romains et des gardes nationales , les soldats français prétendent aussi nommer leurs officiers , c'est pour le coup que nous serions perdus sans ressource , et qu'il n'y auroit plus un seul aristocrate dans l'armée. Mais tu ne le souffriras point. Tu donnes à la fin de juin un ordre secret à tous les chefs de corps de se rendre à Paris , afin de concerter avec toi les moyens de prévenir cette bataille de Cannes pour les nobles. Tu vas à l'assemblée nat. Là , tu dis que les officiers sont *avilis , méprisés* , parce que la vigueur de l'ancienne discipline militaire se relâche , c'est-à-dire , parce que M. *St.-Marceau* , chef d'escadre , ne peut plus faire lier sur un banc et couper par lambeau deux jeunes chasseurs , pour les punir de n'avoir pas

assez déchiré le corps d'un déserteur qui passoit par les verges. Mais où j'ai admiré en toi une effronterie dont moi-même je ne me serois jamais senti capable, c'est lorsque tu as osé dire à l'assemblée nationale que les soldats devoient être des *automates*, des instrumens serviles; j'ai toujours admiré comment il ne s'est pas trouvé un jacobin qui se soit écrié, que si les soldats avoient été des *automates*, *Lambesc* et *Bésenal* leur auroient fait égorger l'assemblée nationale; que lorsque l'assemblée devoit son salut à la raison et au bon sens des soldats elle ne devoit pas souffrir qu'on les dépouillât de cette raison, et qu'on les ravalât à la condition des bêtes: l'assemblée, en exigeant des soldats d'être fideles à la nation, avoit assez déclaré qu'il n'entendoit pas en faire des *automates*, car ce serment d'être fidele à la nation, à la place de l'ancien serment d'obéir à leurs officiers, suppose dans les soldats le discernement des cas où il vaut mieux être fidelle à la nation qu'à leurs officiers. Toute l'armée est indignée de ce mot *automates*, et c'est un coup de l'art d'avoir rendu l'assemblée nationale complice en apparence, de cette



insulte, et de la faire passer pour être aussi ingrate envers l'armée qu'envers les écrivains. Ah ! si tu pouvois rendre la pensée de *Montesquieu*, un peu plus vraie parmi nous, lorsqu'il dit que *l'armée méprisera toujours le sénat, et respectera ses officiers*, si elle pouvoit mépriser le sénat ! A cet effet, appliques-toi à lui faire rendre des décrets que le bon sens du soldat ne puisse point ne pas trouver ridicules ! Quelle joie pour nous, si nous pouvions soulever une garnison contre l'assemblée nationale ! Ne pourrions-nous tendre un piège à l'assemblée, surprendre un décret ridicule, la faire induire en erreur par quelque municipalité ? les soldats qui auroient la raison et la force, refuseroient peut-être d'obéir. L'assemblée nationale voudroit maintenir son autorité. Elle appelleroit les gardes nationales. Elle opposeroit les citoyens soldats aux soldats citoyens. Réussis à mettre aux prises les troupes de ligne avec la garde nationale, et l'aristocratie est sauvée. Que tu as bien imaginé d'obliger le soldat de mettre à la masse une somme plus forte qu'à l'ordinaire, pour rendre nul et illusoire le décret qui lui assuroit vingt-deux deniers de sur-

paie ! Ces vingt-deux deniers auroient été employés à lire *Loustalot*, ou *Marat*, ou *l'Orateur du Peuple*, et ce Terrible *Carra*, le fléau des greffiers du pouvoir exécutif, qui s'applique singulièrement à traiter l'armée de l'aristocratie que nous nous efforçons de lui inoculer. Je résume mes avis en un seul. Chers visirs, fomentez tous les mécontentemens, toi, garde-des-sceaux amphibie, et à la fois robin et calotin, ceux des robins et des calotins ; toi, *Laluzerne*, ceux des Colonies ; toi, *Necker*, ceux des nobles, des pensionnaires et des rentiers ; toi, *Latour-du-Pin*, ceux de l'armée. Indisposez, aigrissez les esprits, et laissez-moi faire : voici mon plan.

D'abord tous les souverains de l'Europe et tous les visirs sont pour nous. Tous, comme Louis XIV, conseillent à Louis XVI (Voyez le pamphlet, intitulé : *Louis XIV au chevet de Louis XVI*) de faire dresser 600 potences pour le côté gauche.

Tous les cabinets n'attendent que le moment favorable pour faire à la révolution française un procès un peu plus sérieux que celui du Châtelet ; toutes les puissances n'attendent que le moment où cette première

ferveur du département du Jura et des gardes nationales de Montpellier de garder le poste des Thermopyles , et de se faire tous tuer , sera un peu attiédie. La presse continue à Londres. Trois escadres Espagnoles croisent dans la Méditerranée , et n'attendent que mon signal. L'armée de Savoie se fortifie incessamment de nouvelles levées. Un autre noyau d'armée dans le Comtat-Vénaissin , ne demande qu'à grossir. Sur les frontières de la Lorraine - Allemande , le prince de *Nassau Saarbriick* fait aussi son noyau. S'ils entrent en France et parviennent à faire rétablir l'ancien régime , il promet à ses soldats le partage des terres des Jacobins et le pillage de leurs biens , comme on promettoit à Royal - Allemand , l'an passé , le pillage du Palais - Royal. Un autre noyau de 6000 hommes se forme à Trèves sous l'œil du généralissime *Broglio* ; il n'y a pas un prince allemand , qui furieux d'avoir été déjà contraint par l'influence de la révolution française , de se relâcher d'une partie de ses droits , n'épuise ses états d'hommes et d'argent , pour tâcher d'envoyer à cette armée au-moins une centaine de paysans. Fiez-vous à moi

du soin d'entretenir les correspondances , entre ces armées et ses noyaux d'armées , et les villes de Nîmes et de Montauban , de dépêcher les estafetes , de faire voler les courriers ; tous nos agens secrets ne joueront point de malheur comme *Thouard* et *Bonne-Savardin*. Que j'en veux au comité des recherches de Bourgoïn , d'avoir recherché dans la culotte de *Thouard* ! Là étoit bien la plus exacte topographie de vingt provinces qu'on puisse lever. Avec cela une armée d'aristocrates aveugles auroit pris la moitié de la France. Vous aviez le nom des départemens , districts , cantons , les noms des aristocrates , ceux des patriotes , et même ceux des impartiaux. Jugez combien il m'a fallu manœuvrer habilement pour avoir amené déjà les aristocrates à lever par-tout si fièrement la tête. Le lieutenant-colonel du régiment de la Reine cavalerie , étant dernièrement à faire manœuvrer son régiment à Stenai , lui proposa de passer tout entier au service de l'Autriche ; il est vrai que la majorité s'y est refusée , et le côté gauche l'a emporté sur le droit ; mais le commandant n'a point été mis à la lanterne pour ce crime de lèse-nation

nation , ce qui prouve combien nous avons gagné de terrain. Ce ne fut qu'au bout de quatre ans , que la ville de Paris , lassée de la fronde , envoya cette fameuse députation à *Louis XIV* à Saint-Germain , et que le parlement fut complimenter *Mazarin*. Le schisme de 1789 , et des jacobins , et la majorité de l'assemblée nationale déjà ministériélisée , et le décret du marc d'argent , et la loi martiale , et le décret du 31 juillet contre la liberté de la presse , et ce décret si précipité contre la garnison de Nanci , toutcela seul , et indépendamment de cette demi-douzaine d'armées prêtes à entrer en France me persuade que quatre ans ne seront pas écoulés , sans que les visirs ne le soient redevenus plusque jamais. JUSTINIA.

---

L E T T R E A L ' A U T E U R .

*Suite du grand procès entre M. Necker  
et M. Rutledge.*

*M. Camille Desmoulins.*

Je viens de lire dans votre 38<sup>e</sup>. numéro ,  
une petite apologie honteuse et anonyme  
N<sup>o</sup>. 39. F

du monopoleur *Necker* ; je ne ferai aucune réflexion sur cet essai , vraisemblablement hasardé par quelque stipendié du *Séjan* Genevois. J'opposerai seulement aux belles assurances qu'elle contient , un fait et une pièce écrite de la main du sieur *Necker* , que j'ai mis dans la soirée du 3 de ce mois , sous les yeux indignés de MM. du comité des rapports de l'assemblée nationale.

Dans votre n<sup>o</sup>. 36 , vous avez eu l'équité de publier l'énergique épître que j'avois eu l'honneur de vous adresser dans les derniers jours de juillet ; le mardi 3 août , jour qui suivit la publication de cette lettre , j'obtins enfin du comité qu'il m'entendrait dans la soirée du mercredi 4. Je m'y présentai , accompagné d'un certain nombre de nos concitoyens , dont quelques-uns étoient mes cliens , et d'autres mes conseils.

M. *Boullé* , membre du comité , et rapporteur dans cette affaire , n'eut point de peine à bien convaincre MM. ses collègues , non-seulement de ma parfaite innocence , mais même de tout ce qu'il y avoit eu de louable dans l'opération autorisée du ministre , dont les municipaux et le châtelet

ont eu l'inconséquence et la hardiesse de vouloir me faire un crime.

L'indignation de MM. du comité et celle des simples auditeurs, montèrent à leur comble, à mesure que M. le rapporteur, faisant lecture des copies imprimées des lettres de M. et de madame *Necker*. J'en faisois moi-même courir les originaux de main en main. Mais c'est sur-tout, lorsque j'ai exhibé la pièce dont il va être question, que j'ai vu la juste horreur et le mépris le plus mérité se peindre à-la-fois sur tous les visages, et s'exhaler par des exclamations unanimes.

« Messieurs, ai-je dit, en interrompant M. le rapporteur, à qui ce fait alloit échapper, je demande ici la permission de suppléer à une lacune involontaire que M. le rapporteur laisse en ce moment dans son récit. Le fait que j'ai à exposer appartient précisément à l'époque dont il vient de vous entretenir.

» J'éprouve un vrai regret d'avoir à com- promettre un membre de l'auguste assemblée; mais je dois à ce comité la sévère

vérité toute entière ; et c'est une dette que jamais rien ne m'a encore détourné d'acquitter.

Au mois de juin de l'année dernière, le comité des subsistances de l'assemblée nationale, séante encore à Versailles, voulut bien m'admettre à lui exposer, et toutes les particularités et toutes les conséquences désastreuses de la disette *fictive* que les monopoleurs avoient causé au sein d'une abondance *réelle*.

Je crus m'apercevoir qu'à l'exception d'un petit nombre de complaisans du ministre, j'avois frappé les esprits et ému les cœurs. En effet, il fut décidé, *sur le champ*, que six membres du comité se rendroient chez le ministre ; que toute ma clientèle, je veux dire les boulangers présents, et moi, aurions l'honneur d'y accompagner ces messieurs.

» Arrivés chez le ministre, je m'exprimai vis-à-vis de celui-ci, avec une sorte vigoureuse de précision et de clarté dont l'effet fut de le faire obtempérer avec une complaisance assez marquée pour pouvoir être appelée timidité, à la proposition de faire



recommencer de nouveau la vérification de l'état des granges et greniers de la campagne , opération déjà rendue inutile , après avoir été fait avec sa participation.

» Etant ensuite passé avec moi dans un salon séparé de son cabinet où étoient restés les députés , par une autre pièce , M. *Necker* y fit formellement , à plus de vingt boulangers , la promesse que désormais il contraindrait l'intendant *Bertier* , à leur délivrer des permissions *indéfinies* d'aller faire , librement et par - tout , leurs approvisionnemens de grains et de farines , sans que cet intendant pût les assujettir , comme par le passé , à lui désigner d'avance , soit les lieux , soit les quantités.

» Dès le jour suivant , par la plus basse et par la plus étroite des supercheries , le sieur *Necker* , sur une lettre que je lui écrivis afin d'exiger l'accomplissement de sa promesse de la veille , remit aux sieurs *Belhou* et *Grassin* , tous deux boulangers , un paquet que ceux-ci supposèrent , contenir un mandat pour l'intendant , conforme aux assurances qu'ils avoient reçu.

» Ces deux boulangers se rendirent avec

confiance chez *Bertier de Sauvigni* ; et malgré la lettre du ministre , ils essayèrent un refus.

» Ces deux honnêtes boulangers avoient reçu de moi l'injonction formelle , dans le cas où l'intendant se conduiroit ainsi , de me rapporter , après s'en être emparé par adresse ou par force , la lettre du sieur *Necker*. L'entreprise étoit critique sans doute ; mais ils eurent le bonheur d'y réussir. La lettre ouverte par l'intendant , rapportée ensuite entre mes mains , servit à me convaincre de ce que j'avois secrètement soupçonné ; c'est-à-dire , que le sieur *Necker* en avoit lâchement imposé aux sieurs *Bethou* et *Grassin* , en leur donnant un ordre précisément contraire dans sa teneur à ceux qu'il avoit eu le jour précédent la perfidie de promettre ».

Il me seroit difficile , monsieur , de vous peindre l'impression qu'a produit mon récit sur messieurs du comité des rapports. L'un de ceux-ci , que l'on m'a dit s'appeler M. l'abbé *Royer* , m'en demanda la preuve ; sur le champ je lui produisis l'ordre en question , écrit de la main du sieur *Necker* lui-

même. Messieurs du comité reconnurent avec indignation cette pièce à la ronde ; et vous serez le maître , monsieur , ainsi que vos lecteurs , d'aller en faire la vérification chez M. *Millet des Gravelles* , mon conseil , rue Montmartre , entre les mains duquel j'en ai fait le dépôt.

» Actuellement, monsieur, jugez quel front il faut avoir , combien d'argent on doit avoir reçu , ou bien à quel point il faut être aveugle et dupe pour se déclarer l'apologiste du génevois !

» Si l'auteur de la lettre anonyme insérée dans votre N.<sup>o</sup> 38 , est dans le dernier cas , je l'excuse et le plains. Mais , s'il étoit au contraire dans le premier , il seroit évident que le panégyriste seroit littéralement digne du *saint*.

Vous voudrez bien , monsieur , me faire aussi le plaisir d'instruire nos concitoyens que les *stipendiés* du *Necker* calomnient audacieusement le comité des rapports , lorsqu'ils sèment que , dans la séance du mercredi 4 de ce mois , mes accusations ont été repoussées et méprisées. La vérité est , au contraire , que ce comité a été pé-

nétre d'indignation contre l'accusé ; et qu'il m'a promis justice , dès qu'il auroit à traduire cet affaire devant un tribunal où regneront la justice et le patriotisme si étranger au châtelet de Paris.

J'avois annoncé à messieurs du comité , que je compromettrois à regret , un député ci-devant membres du comité des subsistance , pour avoir prêté la main aux espérances monopoleuses du sieur *Necker* ; je l'ai fait en effet , monsieur , dans cette même séance. Ce député (1) , ancien et vil complaisant des ministres , vient d'être porté à une place qui m'impose un silence religieux pour l'instant. Je vous promets , monsieur , de vous le dénoncer sous quinzaine. Je vous prie de croire que ma réserve en ce moment regarde le poste et non pas l'homme.

J'ai l'honneur d'être , monsieur , avec tous les sentimens que doit un citoyen éprouvé à un écrivain patriote ,

RUTLEDGE.

(1) *Dupont mon ami*. Le président *Dupont*. Pourquoi ne pas le nommer ?

---

Presque autant que *Robespierre*... O quelle lettre !

---

A PARIS , de l'imprimerie de CHALON , rue du Théâtre Français , l'an 2<sup>e</sup>. de la liberté.

qu  
tra  
i re  
tran  
nté,  
pute  
bsis  
pié  
; je  
me  
com  
té à  
eux  
eur,  
ous  
ent  
ret  
ren  
r  
t  
z











